Rapprocher l'homme de Dieu est l'oeuvre la plus urgente, sans doute parce que le salut éternel est notre destinée, mais aussi parce que c'est le moyen le plus efficace pour rapprocher les hommes entre eux.
Mgr FILLION.

L'ACTION CATHOLIQUE

ORGANE DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE — *"Instaurare omnia in Christo"* — Directeur, Jules DORION

POURQUOI PAS? Les Cigarettes GRADS
TRES DOUCES
UN CHANGEMENT POUR LE MIEUX
L.-O. GROTHE LIMITEE - Maison canadienne et indépendante

Vingt-neuvième année — No. 9050 — *QUEBEC — Canada* — Jeudi, 23 avril 1936 — Membre de l'A. B. C. — 2 sous le numéro

Les emmurés de Moose-River ont eté libérés

Le Dr Robertson et son compagnon vivant, M. Scadding, ont été ramenés à la surface de la mine, hier soir, un peu avant minuit. -- Les deux victimes de l'éboulis du jour de Pâques sont acclamés par les mineurs qui, avec un dévouement héroique, ont contribué à leur sauvetage.- Affaiblis par plus de 240 heures de captivité, dans les entrailles de la terre, les deux rescapés saluent et remercient leurs sauveurs. -- On les transporte immédiatement à l'hôpital.-- Le ministre des Mines, M. Dwyer, rend hommage aux mineurs de la Nouvelle-Ecosse. -- Les dernières heures d'une émouvante tragédie, une des plus sensationnelles dans les annales minières du Canada. -- M. Magill a succombé dès dimanche dernier.

LA RENCONTRE DES "RESCAPES" ET DES "SAUVETEURS" DANS LA MINE

Le Dr. D.-E. ROBERTSON, médecin de Toronto, qui a été retiré la nuit dernière de la mine ou il était emmuré depuis le jour de Pâques.

Quelques minutes avant minuit, hier soir, un bulletin de la United Press nous apprenait que le Dr Robertson venait d'être remonté à la surface de la mine, à Moose River, où il était emmuré depuis plus de dix jours. Il était alors 11 heures 51 minutes.

Le bulletin disait: "Le Dr Robertson a été remonté à la surface à minuit 46 minutes, heures de l'Atlantique (11 heures 46, heures de l'Est). Il paraissait joyeux. Il salua les mineurs qui formaient un hale comme on le transportait, sur une civière, à l'ambulance. "Merci", disait le docteur aux mineurs".

Quelques minutes plus tard, un autre bulletin disait:

"Scadding a été remonté à la surface à 12 heures 54, heure de l'Atlantique".

Voici maintenant les autres bulletins qui se succédèrent, à quelques minutes d'intervalle, bulletins toujours fournis par la United Press:

A 11.58.—"L'équipe de mineurs de Sterlarton a porté le Dr Robertson hors de la galerie à 12 he ures 25, heure de l'Atlantique. Le Dr Robertson avait un bras en écharpe".

A 11.59. — "Le Dr Robertson avait la figure souriante, portant les habits qu'il avait, il y a dix jours, et une barbe passablement longue".

A Minuit. — "Les deux hommes se tenaient debout sur une pièce lorsque les sauveteurs pénétrèrent dans la galerie".

A 12.01. — "La foule applaudit à tout rompre lorsque le Dr Robertson voulut marcher. On le força à se coucher sur la civière".

A 12.02. — "On força les deux hommes à se laisser transporter sur des civières". Mme Robertson éclata en sanglots lorsque les deux hommes furent conduits à l'hôpital d'urgence."

A 12.06. — "Des soldats sont descendus dans la mine pour enretirer le corps de Magill".

A 12.09—"Les mineurs volontaires pénétrèrent dans la galerie, à 11 heures 27, et à 11 heures 47, Donovan descendit dans le puits". "Le corps de Magill sera transporté à Halifax où une enquête aura lieu un peu plus tard."

A 12.13. — "Le corps de Magill n'a pas encore été remonté".

A 12.16. — "Le Dr Robertson a été remonté à la surface, à 12 heures 44 (heure de l'Atlantique), et Scadding, à 12 heures 46."

A 11.22. — "Le moral des deux hommes était excellent lorsqu'on a pu les rejoindre. Ils saluèrent les mineurs qui formaient hale, lorsqu'on les transporta aux ambulances".

A 12.24. — "Le Dr Robertson a demandé qu'on le conduise immédiatement à l'Hôpital. La seconde ambulance a suivi de près la première, dès que Scadding fut remonté à la surface. La foule a longuement applaudi au départ des ambulances".

A 12.28. — "La fille de Scadding, qui demeure à Waukeska, (E. U.) a été avertie par téléphone du sauvetage de son père et de son état de santé."

A 12.31. — "Lorsque le Dr R obertson et Scadding furent retrouvés, ils étaient à sept pieds du cadavre de MaGill, à qui ils tournaient le dos".

A 12.35. — "Le Dr Gallie parle à la radio, remerciant les mineurs de la Nouvelle-Ecosse.

(Suite à la page 9, 1e colonne)

M. C.-A. SCADDING, le seul des deux compagnons du Dr Robertson qui a été remonté vivant de la mine de Moose River, en Nouvelle-Ecosse.

NOUVELLES du MONDE CATHOLIQUE

MARIAGE DE PAIENS CONVERTIS.

PENG Yang (Corée). — Seize couples d'époux catholiques ont reçu la bénédiction nuptiale à l'église de Shingishu (Corée), le jour de la fête de la Sainte-Famille. Les ménages s'étaient formés dans le paganisme; baptisés, ils manifestèrent le désir de voir l'Eglise bénir et confirmer leur union.

Toute la paroisse prit part à la cérémonie; un grand banquet termina la fête et le gâteau nuptial coréen fait de riz bouilli martelé pendant plus d'une heure par deux hommes, et qui devient une pâte solide dont les indigènes sont très friands, fut distribué aux invités.

REORGANISATION D'UN JOURNAL.

TIENTSIN (Chine). — —L'I-Che-Pao, un des plus anciens quotidiens catholiques du Nord de la Chine, fondé à Tientsin en 1915 par le R. P. Lebbe et un groupe de catholiques, a vu dernièrement sa direction totalement renouvelée et réorganisée.

Son nouveau diercteur, M. Li Tou-san, d'une des plus anciennes familles catholiques de Taiyuan, au Shansi, et l'âme de l'Action Catholique de cette ville, par son expérience, ses qualités de chef et d'organisateur, était tout désigné pour ce poste important. Vingt jeunes diplômés seront choisis par concours pour compléter le corps des rédacteurs.

Le P. Lebbe lui-même a présidé à ces remaniements; et tout fait espérer que sous l'égide de S. Exc. Mgr de Vienne, C.M., vicaire apostolique de Tientsin, une ère nouvelle s'ouvre pour le vaillant organe catholique.

Une amende

MADRID, 23. — (UP) — Le poste radiophonique local EAJ-7 a été condamné à une amende de $30, hier, pour avoir consacré trop de temps à l'annonce au cours de ses émissions. La loi espagnole ne permet que cinq minutes par heure pour les annonces.

Un choix qui ne plait pas à T. Church

L'ancien maire attaque le président nommé de la nouvelle commission du Placement. — Un "hommes de la rue St-Jacques", adversaire acharné de son parti.

OTTAWA, 23. — M. Arthur-B. Purvis, de Montréal, désigné comme président de la Commission Nationale de Placement, fut, selon M. T.-L. Church, conservateur de Toronto-Broadview, un adversaire acharné du parti conservateur en 1934 et 1935.

C'est ce que M. Church a soutenu hier, aux Communes, en lançant une attaque de dernière heure sur le bill gouvernemental des secours, avant la troisième lecture. Purvis, dit M. Church, est le président de la plus grande industrie dans mon comté, mais cela ne m'empêchera pas de dire ce que je pense, comme député, dans cette Chambre. J'ai pris part à une élection partielle en 1934 et alors, le président de cette industrie était très intéressé au résultat. L'an dernier il s'intéressa vivement aux élections générales et des efforts furent entrepris pour "défaire" le député de Greenwood, (M. Denton Massey, conservateur). Ce M. Purvis, de la rue Saint-Jacques, doit devenir le président de "ce "nouveau" hallelujah chorus" de fabrication gouvernementale. C'est l'homme qui est intéressé dans le Bell Telephone Co., et la Sun Life Insurance Co., la compagnie qui exporta des millions et des millions de dollars de ce pays. Comme je l'ai dit, il est président de la plus grande industrie dans mon comté, la Dunlop Tire Co".

Durant sa campagne de l'élection partielle de 1934, M. Church dit qu'on lui a refusé la permission de parler aux ouvriers de la Dunlop Tire parce que M. Purvis, de la rue Saint-Jacques, était alors opposé à son parti. Le candidat libéral à l'élection partielle et aux élections générales eut l'appui actif du président de la compagnie.

La légende a été confirmée

SPEZIA, 23. — (UP) — Confirmant une légende locale, à savoir que des inondations suivent le lancement de navires de guerre, la ville de Spezia a été balayée, hier, par une violente tempête, les rues ont été inondées. Les enfants des écoles ont dû être sauvés en chaloupe. Mardi, le nouveau croiseur Duca Degli Abruzzi a été lancé ici. Des inondations semblables ont suivi le lancement du croiseur Zara.

Des carottes du Québec en Angleterre

1,000 poches sont envoyées comme échantillon.—Des navets de Ste-Foye à New-York. — Dans l'Ouest—Une initiative du ministre de l'Agriculture.

MONTREAL, 23.—Le ministre de l'Agriculture de la province de Québec, désirant ouvrir des marchés étrangers pour les légumes des cultivateurs du Québec, a chargé la coopérative des Jardiniers-Maraichers de bien vouloir faire expédier 1,000 poches de carottes en Angleterre à titre d'échantillon.

L'on en a commencé le chargement, hier, sur le "Beaverbrae", du Pacifique Canadien, qui les transportera à Londres.

D'aures part, 2 wagons de navets de Sainte-Foye ont pris la direction de New-York, hier, pendant qu'une autre consignation de carottes était expédiée à Winnipeg.

Le ministre de l'Agriculture a pris cette initiative, nous disait-on, hier, pour créer de nouveaux débouchés à l'étranger aux légumes du Québec dont la qualité supérieure est reconnue.

Si les résultats sont satisfaisants, on croit que nos légumes seront exportés en grandes quantités au cours de la saison de navigation.

Des rumeurs qui n'ont pas été confirmées

ROME, 23. — (UP) — Les officiels n'ont pu confirmer, hier, une rumeur qui voulait que, selon une dépêche de Djibouti, l'empereur Haile Selassie avait quitté son pays, en avion, pour aller chercher refuge en Suède.

D'autres rumeurs, également non confirmées, voulaient que: le prince héritier Asfa Wosan ait pris le contrôle du gouvernement, à Addis Ababa; que les troupes éthiopiennes se soient révoltees, sur le front nord; que le négus se soit enfui en Egypte ou dans le Kenya; que les troupes italiennes aient occupé Harar, Jijiga et Addis-Ababa; que le maréchal Badoglio et le général Graziani avaient été blessés ou qu'ils étaient disparus.

Sept accusés

ST-PAUL, 23. — (UP) — Le grand jury fédéral, tard, hier soir, a accusé sept personnes de l'enlèvement de William Hamm, jr, riche brasseur, pour la libération duquel on exigea une rançon de $100,000. Les accusations sont portées d'après la loi adoptée à la suite de l'enlèvement et du meurtre du bébé Lindbergh.

Pont volé, hier

VARSOVIE, 23. — (UP) — Des voleurs ont défait et volé, hier, un pont de fer sur la rivière Ochnia, à Kutno, et ce sous les yeux de la police et des habitants qui prirent les voleurs pour des ouvriers envoyés pour réparer le pont.

Les bases navales ont été réorganisées et fortifiées

C'est pour cela que, en ces dernières semaines, un si grand nombre de navires anglais ont pu être rapatriés de la Méditerranée.—Précisions intéressantes fournies par le "Daily Telegraph".—De nouvelles bases seraient établies.

LONDRES, 23. — On dit ici que si un assez grand nombre de navires de guerre britanniques ont pu être rapatriés de la Méditerranée, au cours de ces dernières semaines, c'est que les bases navales anglaises y ont été considérablement fortifiées et réorganisées au cours de cet hiver.

Le rédacteur naval du "Daily Telegraph" donne à ce sujet des précisions intéressantes:

Dès le mois de septembre, des mesures spéciales ont été prises par l'Amirauté, afin de sauvegarder Malte et les autres ports méditerranéens contre toute éventualité d'attaque aérienne.

Deux établissements intitulés **Président-III** et **Président-IV** furent constitués et chargés de réorganiser ces défenses, 86 officiers ont été attachés à ces deux navires et ont subi un entrainement intensif.

Les deux groupements ont depuis été amalgamés sous le nom de "Président IV, défense des bases méditerranéennes", et sous le

(Suite à la page 4, 3e col.)

En Méditerranée

GILBRALTAR, 23. — (UP) — On a annoncé hier, que le "Hood", le plus gros navire de la flotte britannique, a reçu ordre de faire une croisière, la semaine prochaine, en Méditerranée. Les autorités disent que cette croisière n'a aucun rapport avec la complication du conflit italo-éthiopien.

Grèves dans l'industrie du vêtement

Commencée hier, chez les travailleurs de robes, elle serait complète aujourd'hui. — Plusieurs manufacturiers veulent négocier avec l'union.

MONTREAL, 23. — Obéissant à un ordre de grève générale, donné à l'Assemblée de l'union internationale des tailleurs de robes, local No. 295, une soixantaine de grévistes étaient réunis, hier en la salle de l'Auditorium, rue Ontario, près Bleury.

Les officiers ont exposé que l'ordre de grève n'avait pu atteindre encore tous les ouvriers intéressés, qui sont au nombre de 500 environ, mais que, aujourd'hui, la grève sera générale.

Cependant, aux quartiers généraux de l'union internationale des travailleurs de la confection des dames, dont les tailleurs de robes font partie, M. Bernard Shame, organisateur et représentant international, a déclaré que plusieurs manufacturiers ont demandé d'ouvrir des négociations avec l'union, en vue d'arriver à régler ce différend ouvrier, avant qu'il n'ait pris des proportions plus considérables.

Le calvaire de l'Espagne

CITE VATICANE, 23. — Le Pape a reçu dans la salle du Consistoire, le collège espagnol pontifical.

Dans le discours qu'il a prononcé en réponse à l'adresse d'hommage lue par le recteur du collège, le R. P. Bonaventure Pujol, le Pape a parlé du "calvaire actuel de l'Espagne".

"Il est vrai, a-t-il dit, que lorsqu'on cite le calvaire on ne peut s'empêcher de penser au mont de la glorification et à la via lucis, qui correspond à la via crucis.

Le Pape a terminé en engageant les jeunes prêtres à entretenir dans leurs coeurs le feu sacré de l'esprit sacerdotal pour le bien de leur pays et leu ra donne sa bénédiction.

La Finlande achète des rats musqués

Après une enquête, il a été reconnu que "nos rats" sont les meilleurs.—Pour l'industrie de la fourrure.—Une consignation de 50 couples.

MONTREAL, 23.—Le gouvernement de la république de Finlande, qui a commencé depuis quelques années à importer des pays européens des rats musqués, pour l'industrie de la fourrure, a fait une enquête en Amérique et est venu à la conclusion que le Canada possède les meilleurs rats musqués du monde.

C'est pourquoi, il y a un mois, il chargeait son consul général, à Montréal, M. Arno Jalkanen, de lui en procurer un certain nombre. M. Stadius, secrétaire du consulat finlandais à Toronto, a réussi à acheter cinquante couples des meilleurs rats musqués du Canada, à Rice Lake, Ontario. Ces animaux ont été expédiés hier à Montréal pour être embarqués sur les "Beaverbrae", qui se rendra à Londres, de là, nos rats musqués seront mis à bord d'un navire finlandais pour être conduits à destination.

Nominations annoncées par Mgr Gauthier

MONTREAL, 23.—S. Exc. Mgr Gauthier a nommé M. l'abbé Omer Deschesne, curé de Saint-Paul-de-la-Croix. Le curé Omer Deschênes est le frère du Curé de Sainte-Brigide, l'abbé Arthur Deschênes, né à la Rivière-Ouelle, le 14 août 1887, il fit ses études au Collège de Montréal et au grand séminaire. Ordonné prêtre le 1er juin 1912, il a été vicaire à Chambly, au Sacré-Coeur, à Viauville, à N.-D. des Sept-Douleurs, au Mile-End, puis aumônier de l'hôpital Sainte-Justine.

M. l'abbé Charles-Auguste Labelle, chapelain du Mont Sainte-Anne, lui succède et est remplacé par M. l'abbé Edgar Gaudry, chapelain du noviciat de Marie-Réparatrice à Saint-Laurent. M. l'abbé Léandre Lacombe succède à ce dernier.

Une décision de la Croix-Rouge

AMSTERDAM, 23. — (UP) — La Croix-Rouge hollandaise, considérant inévitable la conquête de l'Ethiopie par les Italiens, a décidé de retirer ses unités actuellement au service des guerriers de Haile Selassie. Cette décision a été prise à la suite des victoires italiennes sur le front nord et de la nouvelle offensive du général Graziani, sur le front sud.

18 pertes de vie

JERUSALEM, 23. — (UP) — On a annoncé officiellement, hier, que 18 Juifs et Arabes ont été tués au cours des émeutes sanglantes, depuis dimanche, à Tel Aviv et à Jaffa. De plus, 56 Arabes et 53 Juifs ont été blessés.

124 millions de crédits supplémentaires demandés au parlement

Sur ce montant, un total de $58,840,000 sera affecté aux travaux publics.— 39 millions pour le déficit du C.N.R.—La liste des principaux crédits comprend $100,000 pour la restauration des murs de Québec, $200,000 pour un arsenal à Valcartier, etc.

OTTAWA, 23.—$58,840,000 de travaux publics seront lancés au cours de l'année financière 1936-37 par le gouvernement. C'est ce qu'a annoncé, hier, le ministre des Finances, M. C.-A. Dunning, en déposant aux Communes, sur la fin de l'après-midi, des crédits supplémentaires pour une somme totale de $124,748,000.

Les crédits comprennent également une somme de $39,009,000 pour le déficit du C.N.R. durant l'année civile 1936. En plus $3,001,000 sont pourvus pour les travaux d'entretien auxquels les chemins de fer affecteront 10,000 hommes dont une foule de chômeurs des camps de concentration.

Pour la rehabilitation des terres assèchées des Prairies, $448,000 sont prévus.

Nous donnons ci-après la liste des crédits les plus intéressants particulièrement pour l'est du pays.

Aide aux provinces pour réhabilitation agricole, $170,000; aide aux provinces pour la rehabilitation des pêcheurs nécessiteux et l'expansion du marché des produits de la pêche; $500,000 pour parachever un hôpital indien à Fort Qu'Appelle; Sask., $30,000; pour écoles indiennes; $70,000; pour immeubles de l'administration des affaires indiennes $135,708, pour parcs nationaux, y com-

(Suite à la page 4, 6e col.)

Le Canada va se faire représenter

A la conférence de la navigation subventionnée, sur le Pacifique, à Londres. — Une déclaration du ministre du Commerce, aux Communes.

OTTAWA, 23. — Le Canada sera représenté à une conférence des hauts-fonctionnaires du gouvernement de la Grande-Bretagne, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, à Londres, où il sera question de la navigation subventionnée sur le Pacifique. C'est ce que le ministre du Commerce, M. Euler, a dit hier, à la Chambre des Communes, en réponse à une interpellation de M. T. Reid, libéral de New-Westminster. M. Euler ajouta que le Canada avait été invité à cette conférence et que le haut-commissaire canadien à Londres avait reçu instruction d'y envoyer un représentant. La conférence, selon M. Reid, vient de l'intense concurrence que les compagnies de navigation anglaise ont à soutenir, particulièrement des lignes fortement subventionnées des Etats-Unis.

Le bill de M. Ths Reid sera étudié

Par le président des Communes d'abord. — Pour savoir s'il est de la compétence d'un simple député. — Pour remonétiser l'argent. — Des achats.

OTTAWA, 23. — Un bill ayant pour objet de remonétiser l'argent par l'entremise de la Banque du Canada a été présentée aux Communes, hier, par M. Thomas Reid, libéral de New-Westminster. Le président, M. Casgrain, déclara qu'il prendrait la mesure en considération pour déterminer si elle était dans les limites de la compétence d'un simple député. En vertu du bill Reid, la Banque auarait le pouvoir d'ajouter de l'argent à sa réserve en espèces, de la même manière qu'elle agit pour l'or. Elle émettrait alors des certificats-argent. En plus, elle aurait la permission d'acheter de l'argent d'extraction fraiche sur les instructions du ministre des Finances.

Bills adoptés

OTTAWA, 23. — Le bill gouvernemental des secours a été adopté en troisième lecture hier après-midi, à la Chambre des Communes. Quelques instants plus tard, le bill Haley modifiant la loi des douanes a également passé en troisième lecture. Ces mesures ont été envoyées au sénat.

Tragédie de l'air

PARIS, 23. — (UP) — Deux hommes ont été tués, hier, alors qu'un avion postal belge a fait une chute et a pris feu dans un champ, près de Senlis, peu après son départ du Bourget.

3 journées de colonisation au diocèse de Valleyfield

Les deux premières auront lieu, les 27 et 28 avril, à Valleyfield, et la dernière, le lendemain, au Collège de Rigaud. —Sous la présidence de S. Exc. Mgr Langlois.—Les principaux orateurs du Congrès.—Le programme.

Nous donnions hier, les grandes lignes du programme du Congrès de colonisation du diocèse de Valleyfield, dont les séances se tiendront, les 27, 28 et 29 avril, à Valleyfield même au sous-sol de la Cathédrale, et à Rigaud, dans la salle du collège. Ce Congrès a été organisé par la Société diocésaine de colonisation, en collaboration avec M. J.-E. Laforce, apôtre de la colonisation, dans le but de réunir toutes les personnes de la région que la quesiton de la colonisation intéresse.

Ce Congrès sera tenu sous la présidence de Son Exc Mgr J.-Alfred Langlois, évêque de Valleyfield. Les principaux orateurs sont Mgr Aug. Boulet, l'hon. Hector Authier, M. Alb. Rioux, M. J.-. Laforce, Mgr J.-C. Chaumont, etc.

Voici le programme de ces trois importantes "journées de colonisation".

LUNDI, 27 AVRIL

9 hrs. — Messe d'ouverture célébrée par S. E. Mgr J.-A. Langlois, évêque de Valleyfield.—Sermon par M. l'abbé Eucher Martel, missionnaire-colonisateur pour le diocèse de Saint-Hyacinthe.

Première séance sous la présidence de M. Philorum Billette,

(Suite à la page 9, 3e colonne)

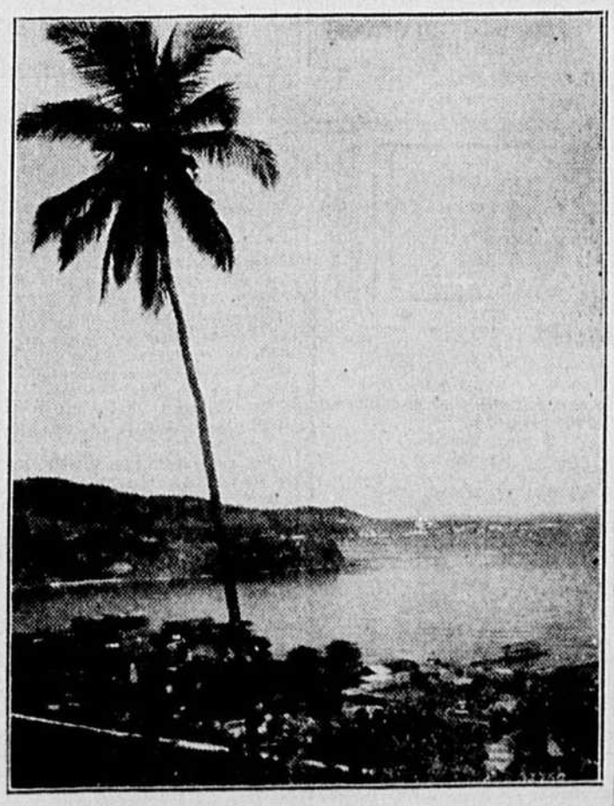

Notre photographie montre l'un des petits villages qui bordent la côte accidentée de la Jamaique. Les palmiers, sur la rive, proclament la douceur du climat et la luxuriance de la végétation, choses dont pourront se rendre compte "de visu" ceux de nos amis qui feront la Croisière aux Bermudes et à la Jamaique que le Service de Voyages de "L'Action Catholique" est à organiser en collaboration avec le Canadien National, avec départ le 27 mai prochain.

Pas de subsides

OTTAWA, 23. — En réponse à une interpellation de M. Pierre Gauthier, député libéral de Portneuf, le ministre de l'Immigration, M. Crerar, a déclaré hier, aux Communes, que le gouvernement ne paie pas de subsides à des sociétés s'occupant d'immigration.

Squelette déterré à Westmount

La découverte est faite par des ouvriers travaillant à une clôture.—Les autorités médicales n'ont encore rien dit.—Des suppositions.

MONTREAL, 23. — Ce qui ressemble à un squelette humain a été découvert, par deux ouvriers qui remplaçaient une clôture à l'arrière d'une propriété appartenant à Alex. Davidson, épicier bien connu de Westmount, demeurant à 15, Avenue Springfield. Les ossements ont été transportés aux bureaux du Service d'Hygiène de la cité de Westmount, mais vu que le médecin en charge était absent, il a été impossible d'obtenir son rapport jusqu'ici.

Les ouvriers, W. Turner et Kenneth Loughren, étaient en frais de creuser des trous pour y placer des poteaux de clôture lorsque la découverte fut faite. Ils aviserent immédiatement le propriétaire qui consulta le docteur Gavin Chisholm, de l'avenue Springfield. Ce dernier en conclut qu'il s'agissait d'ossements humains et qu'ils reposaient en terre depuis envron 35 ans. C'est à la suite que la police de Westmount fut prévenue. Sur le terrain avoisinant, se trouvent à l'heure actuelle des maisons vieilles de cent ans et l'on croit que les propriétaires avaient peut-être sur leur terrain un petit cimetière privé où l'on a enterré quelques-uns des leurs, ou il peut s'agir d'Indiens dont des ossements ont été trouvés, à maintes reprises, dans les confins de Westmount, en ces dernières années.

Des villages ont été pillés

MEXICO, 23. — (UP) — Les troupes fédérales recherchaient, hier, dans les montagnes, le long de la frontière des Etats de Puebla et de Vera Cruz, une bande de rebelles qui ont pillé quatre villages, tuant deux personnes et en blessant dix autres, brûlant trois écoles et coupant les oreilles à un instituteur.

Lse rebelles étaient sous le commandement de deux bandits notoires, et ils pénétrèrent dans les villages en criant "Vive Calles".

RADIO

programmes de Jeudi, 16 avril

WEAF — 660 K.	WABC — 860 K.	WJZ — 760 K.
6.00—Aviation	Chant	Nouvelles
6.15—Nouvelles.	Drame	Pour les Jeunes
6.30—Nouvelles	Nouvelles	Nouvelles
6.45—Drame.	Orchestre	L. Thomas
7.00—Comédiens	Drame	Comédie
7.15—Orchestre.	Chant et orch.	Chant
7.30—Chant.	Kate Smith.	Comédie
7.45— "	Boake Carter	Chant
8.00—Orchestre et chant.	Chant et orch.	Van Loon
8.15— " "	" "	Philharmonie.
8.30— " "	Chant et orch.	
8.45— " "	Chant et orch.	
9.00—Chant et orch	Concert	Prog. dramatique.
9.15— " "	"	"
9.30— " "	Revue.	Concert
9.45— " "	"	"
10.00—Crosby	Orchestre	Chant.
10.15— " "	" "	"
10.30— " "	Drame	Orchestre
10.45— " "	A annoncer	"
11.00—Causerie	Orchestre	Nouvelles
11.15—Orchestre		Revue
11.30—Nouvelles.	Orchestre	Orchestre
11.45— " "	Orchestre	Orchestre
12.00—Orchestre	Orchestre	Violon.

Pogrammes de Vendredi, 17 avril

WEAF — 660 K.	WABC — 860 K.	WJZ — 760 K.
6.00—Aviation	Causerie	Pour les enfants.
6.15—Chant	Duo	Cordes
6.30—Nouvelles	Nouvelles.	Nouvelles
6.45—Drame	Causerie	L. Thomas
7.00—Comédiens	Drame.	Chant et orgue
7.15—Divers	Orchestre	Causerie
7.30—Drame.	"	Comédie
7.45—Orchestre	Boake Carter.	Drame
8.00—Chant et Orch.	Chant et orch.	Irène Rich.
8.15— " "	" "	Orchestre
8.30— " "	Variétés	Orch. et causerie.
8.45— " "	"	" "
9.00—Chant et orchestre	Revue	Chant et orch.
9.15— " "	"	" "
9.30—Drame	Revue musicale	Chant et orch.
9.45— " "	"	" "
10.00—Drame.	Chant	Chant et orch.
10.15— " "	"	" "
10.30—Revue.	Drame	Belle musique
10.45— " "	Trio lyrique.	"
11.00—Causerie	Orchestre.	Causerie
11.15—Orchestre	Orchestre	Chant
11.30—Nouvelles.	Orchestre	Orchestre.
11.45—Orgue.	Orchestre	Orchestre
12.00—Orchestre.	Orchestre	Violon.

Au Microphone

JEUDI

JAMES. — La Petite Symphonie de Philip James, à WOR, jeudi soir, à 8 h. 30, avec Maria Ranzour, contralto viennoise.

1.—Ouverture "Puppenspiel", de Weinberger

2.—Chansons chinoises, de Leichtentritt

3.—Danses de "La Fiancée Vendue", de Smetana

ORGUE. — A WOR, jeudi soir, à 10 h., récital d'orgue par le docteur Charles-M. Courboin, musicien belge. Andante Cantabile, Symphonie No. 4 Widor

Chinoiserie F. Surnness

Largo, "Symphonie No. 3" Saint-Saëns

Pastorale, "Symphonie No. 2" Widor

Tocata, "Symphonie No. 5" Widor

CHANT ET PIANO. — Nous aurons de nouveau le plaisir de vous faire entendre, par l'entremise du poste CKCV la présentation de Mme Berthe Roy et ses élèves, ce soir à 8 heures. En voici le programme :

1—Chant: Comme la Nuit Bohm
Mlle Jeanne Doré

2—Piano: Scherzo Caprice Miemann
Mlle Marguerite Lepine

3—Chant: Les Filles de Cadix Delibes
Mlle Olivia Lavergne

4—Chant: Impatience Schubert
Mlle Jeanne Doré

Ce programme vous reviendra jeudi soir prochain, à la même heure, par l'entremise du poste CKCV.

PHILHARMONIE. — A 8 heures 45 ce soir, un ensemble à cordes, recruté parmi les meilleurs musiciens du Cercle Philharmonique de Québec, exécutera :

Trio en Fa majeur, de Haydn.
1er mouvement: ALLEGRO CON BRIO.
2ème mouvement: ANDANTE.
3ème mouvement: RONDO, ALLEGRO.

Le Cercle Philharmonique se fera entendre de nouveau, demain soir, vendredi, 8.15 heures, par l'entremise du poste CKCV.

VIOLON. — Ce soir, à 9 heures 15, CKCV présentera la trente-deuxième émission du programme "LES MAITRES DU VIOLON", au cours duquel vous entendrez les principaux chefs-d'oeuvre de la littérature du violon, des époques classique, romantique et moderne, extériorisée par MM. Edwin Bélanger, violoniste, prix d'Europe, et Omer Létourneau, pianiste. Vous entendrez à ce programme la Sonate en Sol Majeur d'Andrieu.

1er mouvement: PRELUDIO.
2ème mouvement: ARIA.
3ème mouvement: ADAGIO.
4ème mouvement: GAVOTTE.
5ème mouvement: GIGUE.

Le programme "LES MAITRES DU VIOLON" est irradié de CKCV tous les jeudis soirs, de 9 heures 15 à 9 heures 30.

CHANT. — Le "QUATUOR LAURENTIEN" composé de MM. Prof. J.-E. Larochelle, ténor, J.-Oscar Paquet, baryton, Wilbrod Dubé, 1ère basse, J.-L. Savard, 2ème basse et Omer Létourneau, directeur et accompagnateur, aera présenté ce soir à 9 heures 30, par la maison J.-B. Lalliberté, Ltée, dans un autre programme de choix.

1o—Boum Badiboum, le Quatuor
2o—Le Bâtiment Merveilleux, le Quatuor.
3o—Alouette n'aie Pas Peur de Moi, Beaudry. Solo: J.-Oscar Paquet.
4o—Au Pays, Holmes, le Quatuor.
5o—Les Boeufs, Dupont. Solo: J.-Oscar Paquet.
6o—C'est l'Aviron, le Quatuor.
7o—Su l'Joli Vent, le Quatuor.
8o—La Légende du Petit Navir', Solo: J.-Oscar Paquet.
9o—Le Mistingo, le Quatuor
10o—Gai le Pommier, Botrel-Létourneau. Solo: J.-Oscar Paquet.
11o—Avant d'Etre Capitaine, le Quatuor.
Alouette.

VENDREDI

MUSIQUE DU DINER. — A WABC, vendredi soir, à 7 h. 15, Victor Bay et son orchestre.

Marche Burlesque de Florent Schmitt; Menuet de Boccherini; Danse du voile de la "Reine de Saba"; Valse-Suite No 1, 2, 3, 4 de Brahms.

DRAGONETTE. — A WEAF, vendredi soir, à 8 heures, Jessica Dragonette, soprano, un quatuor vocal et un orchestre.

Covent Garden, "London Suite" ..... Coates
We Love You Still, "Great Waltz" ..... Strauss
Wake Up and Sing ..... Friend
Westminster, "London Suite" ..... Coates
Depuis le Jour, "Louise" ..... Charpentier
Some of These Days ..... Brooks
Old Black Joe ..... Foster
Selections, "Bohemian Girl" ..... Ba'fe
Knights Bridge, "London Suite" ..... Coates
I've Got Plenty of Nuttin' ..... Gershwin
Le Printemps ..... Mendelssohn
In the Silence of the Night ..... Rachmaninoff
Moment Musical ..... Schubert
Merry Widow Waltz ..... Lehar
Oh, Ya Ya Ya ..... Markoff

CHANT. — Marion Talley, soprano et un orchestre sous la direction de Joseph Koestner, à WEAF, à 10 h. 30, vendredi soir.

Beautiful Lady in Blue ..... Coots
Sweet Hour of Prayer ..... Bradbury
Mirame Asi ..... Mexican Folksong
My Heart Ever Faithful ..... Bach
Sing Praises ..... Bach

Ondes courtes

H. N. E.
A.M.

	Pays	Longueur	Langue
12.30	France	25.61	Espagnol
12.45	France	25.61	Allemand
4.15	France	25.23	Français
5.30	Allemagne	31.45,	19.74 Allemand
7.45	France	19.68	Français
8.15	Allemagne	31.58	19.74 Allemand
8.45	Hollande	25.57	Hollandais
9.00	Allemagne	31.45,	19.74 Holland.
11.15	France	25.23	Arabien
11.30	France	25.23	Français
P.M.			
12.15	Allemagne	49.83,	25.49 Allem.
2.00	Italie	31.13	Français
2.15	Italie	31.13	Italien
29.04	Belgique	2.30	Flaman
2.45	France	25.23	Italien
2.45	Belgique	29.04	Français
3.00	France	25.23	Français
4.00	Allemagne	49.83,	25.49 Allemand
5.30	France	25.23	Espagnol
5.40	France	25.23	Portugais
7.45	Allemagne	49.83,	31.45 Allemand
6.15	Italie	31.13	Italien
7.15	France	25.61	Français
7.15	Allemagne	31.45	Espagnol
7.15	Allemagne	31.38	Portugais
7.30	Italie	31.13	Italien
7.40	France	25.61	Espagnol
9.00	Allemagne	49.83,	31.45 Allemand
9.00	Espagne	34.00	Espagnol
11.15	France	25.61	Français

Cette liste d'émissions a été compilée à l'avance d'après des renseignements provenant de sources officielles. Elle peut être modifiée suivant les changements apportés aux programmes et les conditions atmosphériques.

Synthonisez avec précision. Si une longueur d'onde ne donne aucun résultat essayez-en une autre pour un même pays.

Voici les longueurs d'onde des quatre principales puissances européennes:

Angleterre: 49.59, 49.10, 31.55, 31.32, 25.53, 25.38, 25.29, 19.82, 19.76, 19.66, 19.60, 16.86, 14.00, 13.93.
France: 25.61, 25.23, 19.68.
Allemagne: 49.83, 49.34, 31.45, 31.38, 25.49, 25.43, 19.85, 19.74, 19.63, 19.56, 16.89.
Italie: 49.30, 31.13, 25.40

JEUDI, 23 AVRIL

EINDHOVEN, HOLLANDE. — 9.25 a.m. — Récital de piano par Julin Noach. PHI, 25.5 m., 11.73 még.

TOKYO. — 4 p.m. — Histoire et musique. JVM, Nazaki, 27.9 m., 10.74 még.

LONDRES. — 6 p.m. — Anniversaire Chakespearien. GSD, 25.5 m., 11.75 még., GSC, 31.3 m., 9.58 még., ou GSA, 49.5 m., 6.05 még.

MADRID. — 7 p.m. — Emission pour auditeurs de langue anglaise. EAQ, 30.5 m., 9.87 még.

LONDRES. — 7.05 p.m. — "The Poacher". Comédie en 1 acte. GSD, 25.5 m., 11.75 még., GSC, 31.3 m., 9.58 még., ou GSA, 49.5 m., 6.05 még.

BERLIN. — 7.30 p.m. — Scènes de "Twelfth Night", DJC, 49.8 m., 6.02 még.

BERLIN. — 8.45 p.m — Piano par Willi Stech. DJC, 49.8 m., 6.02 még.

CARACAS. — 9 p.m. — Orchestre. YV2RC, 51.7 m., 5.8 még.

LONDRES. — 9 p.m. — Musique de la mer par l'Orch. Impérial. GSD, 25.5 m., 11.75 még., ou GSC, 31.3 m., 9.58 még.

VENDREDI, 24 AVRIL

HOLLANDE. — 10 a.m. — Sérénades. PHI, 25.5 m., 11.73 még.

PARIS. — 3.30 p.m. Théâtre National de l'Opéra. FYA, 25.6 m., 11.72 még.

BERLIN. — 5.15 p.m. — Airs de Franz Schubert. DJC, 49.8 m., 6.02 még.

ROME. — 6 p.m. — Nouvelles en anglais. L'opéra "Othello", de G. Verdi. "Rome's Midnight Voice". Amy Bernardy. 2RO, 31.1 m., 9.63 még.

MADRID. — 8.58 p.m. — "La Tempestad" Monologue Chopi y Ramos Carrion. EAQ, 30.5 m., 9.87 még.

BERLIN. — 9.15 p.m. — Variétés DJC, 49.8 m., 6.02 még.

LONDRES. — 10.10 p.m. — Concerto de Mozart. The London Philharmonic Orchestra. GSD, 25.5 m., 11.75 még., ou GSC, 31.3 m., 9.58 még.

ONDES COURTES

PARIS. — Vendredi matin, à 9 h. 30 (L. O. 25 m. 23 —11.880 kc)

Récital avec le concours de Mlle Inesé Jouglet, cantatrice, MM. Ren Chédécal, violoniste, Joseph Tzipine, violoncelliste, Jean Clergue, pianiste, et Le Marc'Hadour :

Air des Songes, extrait de Dardanus.. ..... Rameau
Air de l'Aquilon ..... Rameau
a) Anne me jeta de la neige.
b) Chanson française.
c) Rondo.
d) Nicolette ..... Maurice Ravel
Les amours d'une femme ..... Schumann
L'horizon chimérique ..... Fauré
Grave ..... Tartini
La Source ..... Schumann
Sonatine ..... La Casinière
Romance ..... Swendsen
Allegro ..... Floco
Andante du Concerto Richard Strauss
La Fille aux cheveux de lin ..... Cl. Debussy
L'Abeille ..... Schubert

O. CHALIFOUR, INC.
BOIS, MOULURES, PORTES CHASSIS, ETC.
COIN PRINCE-EDOUARD ET LALIBERTE
QUEBEC

CRCK

QUEBEC. — 285.6 M. — 1,050 K.

JEUDI, 23 AVRIL

5.00—Orchestre.
5.15—Variétés.
5.30—Trio de concert.
5.45—Bourse.
6.00—Chansons.
6.30—En dînant.
7.00—Baryton
7.15—Curé du Village.
7.30—Nouvelles.
7.45—Orchestre.
8.00—Vivre, Rire et Aimer.
9.30—Trio de concert.
9.00—L'heure qui chante.
9.30—Woodlind Duo.
9.40—Chasing Shadows.
10.00—Récital d'orgue.
10.30—Causerie.
10.45—Nouvelles.
11.00—Fermeture.

VENDREDI, 24 AVRIL

5.00—Orchestre.
5.15—Variétés.
6.00—Musique de Concert.
6.30—"By Candlelight"
6.45—Causerie politique.
7.00—Presenting: Gérald Duranleau, ténor
7.15—Le Curé du Village.
7.30—Radio-Journal français (première édition).
7.37—Radio-Journal anglais.
7.45—"Surprise Box".
8.00—Concert.
8.30—"Band Box Revue"; relais du MRN.
9.00—Sérénade Acadienne.
9.30—La Petite Symphonie de Radio-Canada à Montréal. Directeur: J.-J. Gagnier.
10.00—Knights of Gladness.
10.30—Orchestre.
10.45—Radio-Journal français.
10.52—Radio-Journal anglais (édition finale).
11.00—L'heure exacte.

CHRC

QUEBEC — 530 K. — 516.9 M.

JEUDI, 23 AVRIL

4.00—Régal artistique.
4.15—Nos célébrités.
4.30—Le thé dansant.
4.45—Quart d'heure du souvenir.
5.00—Bal musette.
5.15—Succès d'hier.
5.30—Les tziganes.
5.45—L'homme aux réponses.
6.00—L'heure.
6.01—Musique d'orchestre.
6.05—La chanson nouvelle.
6.10—Miettes musicales.
6.15—Causerie sportive.
6.30—Musique d'orchestre.
6.45—Pronostics de la température.
6.46—Chansonnettes françaises.
7.00—Musique populaire.
7.15—La chanson de Paris.
7.30—Programme de chant.
7.45—Petite comédienne.
8.00—Orchestre de concert.
8.30—Nana Dauvillers.
8.45—Guitaristes Oahu.
9.00—Revue d'Hollywood.
9.30—Programme.
9.45—Danses modernes.
10.00—Programme.
10.15—Ubaldo Fremet et son orchestre.
10.45—Orchestre de danse.
11.00—L'heure.
11.01—Le reporter.
11.15—O Canada, fin des émissions.

VENDREDI, 24 AVRIL

8.00—L'Horloge musicale.
8.30—L'Horaire des programmes.
8.32—Le club du Cou-Cou de CHRC.
10.00—Chansonnettes.
10.15—L'Heure du déjeuner.
10.30—Entre-nous, mesdames.
11.00—Cuisson magique.
11.15—Programme.
11.30—Variétés musicales.
11.45—Concert varié.
12.00—Autour de la table.
12.15—Chansonnettes
12.30—Musique du dîner.
12.45—Allons à Paris.
1.00—Les nouvelles de l'"Action Catholique".
1.15—Programme
1.30—Quart d'heure du repos.
1.45—Salade musicale.
2.00—Service des signaux.
2.01—Concours de voyages de CHRC.
3.00—L'Orgue enchanté.
3.15—Nouveautés de la danse.
3.30—Les souhaits de bonne fête et signaux.
3.32—Fantaisies.
4.00—Régal artistique.
4.15—Nos célébrités.
4.30—L'Heure et l'Horaire des programmes.
4.32—Le thé dansant.
4.45—Le quart d'heure du souvenir.
5.00—Divertissements
5.15—Succès d'hier.
5.30—Cnansonnettes.
5.45—Le professeur Raymard.
6.00—Musique d'Orchestre.
6.05—La chanson nouvelle.
6.10—Drame de la vie réelle.
6.15—Causerie sportive.
6.30—Musique populaire.
6.45—Programme de chant.
7.00—Musique de danse.
7.15—La chanson de Paris.
7.30—Causerie.
7.45—Concert hall de l'air.
8.00—L'Orchestre de concert du Château-Frontenac.
8.30—Le magasin du père Mathurin.
9.00—Vingt doigts en harmonie.
9.15—Petite comédienne.
9.30—Au club de nuit
10.00—Orchestre tzigane.
10.15—Causerie.
10.45—Orchestre de danse.
11.00—Le reporter.
11.15—O Canada, fin des émissions.

CKCV

QUEBEC — 229 M. — 1,310 K.

JEUDI, 23 AVRIL

5.00—Le thé
5.30—Trio instrumental.
5.45—Le Dilettante.
6.00—Jazz.
6.15—Le Cosaque.
6.30—Programme.
6.45—Chanteuse populaire.
7.00—Jazz.
7.15—Trio instrumental.
7.30—Gaietés du régiment.
7.45—Causerie.
8.00—Berthe Roy
8.15—Chronique parlementaire.
8.30—Airs favoris.
8.45—Causerie sur les missions.
9.15—Maitres du violon.
9.30—Quatuor laurentien
10.00—Orchestre.
10.30—Foyer musical
10.45—Nouvelles
11.00—Fin.

VENDREDI, 24 AVRIL

8.00—Bonjour.
8.15—Le réveil.
8.45—Mélodies
9.00—Cocktel.
9.30—Demandes spéciales.
10.01—Boîte à musique.
10.30—Variétés.
10.45—Pays du Soleil.
11.00—Musical CKCV.
11.15—Reflets romanesques.
11.30—Petites valses.
11.45—Folklore.
12.00—Jazz.
12.15—En d-nait.
12.30—Emission commerciale.
12.45—Emission commerciale.
1.00—Nouvelles.
1.30—Programme.
1.45—Rex Battle.
2.00—Silence.
5.00—Le thé.
5.30—Le Dilettante.
5.45—L'homme aux réponses
6.00—Réseau C. C. R.
6.15—Chansons.
6.30—Chansonnettes anglaises.
6.45—Jazz.
7.00—Programme.
7.15—Musique du souper.
7.30—Galetés du régiment.
8.00—Chanteur des rues.
8.15—Airs favoris.
8.30—Piano.
9.00—Tapis Magique.
9.30—Talisman du Romagnol.
10.00—Orchestre.
10.30—Radio-Guide.
10.45—Nouvelles.

Entreposage de fourrures 1%
Voûte à l'épreuve du feu, vol et des mites
ULDERIC BEDARD
244, rue Richelieu
Tél. : 3-4892

W·E·BEGIN

BACON tranché — Paquet de ½ livre ..... 10c.
Inutile de payer plus cher — Essayez-le.

JEUNE PORC FRAIS — Longe, soc, épaule. La livre ..... 14c.

PATTE DE COCHON (devant) — La livre ..... 5c.

BOEUF DE QUALITE : Pour rôti, dans le haut de côte. 10c.
Steak haché. La livre .....

Le lard salé de notre préparation au sucre est sans égal, de même que notre boeuf salé, tout à fait délicieux.
Préparée sans charge sur demande.

CAROTTES FRAICHES — Gros paquet ..... 5c.

BELLE VOLAILLE FRAICHE — La livre ..... 25c.

JAMBON PRESSE et SAUCISSON carré, canadien, à l'ail, au céleri et au lard sont tous préparés avec soin et avec des viandes de première qualité.

SERVICE DE LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE.

142, Richardson, (vis-à-vis l'église St-Roch — 3ième rue plus bas) 8196
995, St-Vallier, 8519 -:- -:- -:- 475, St-Jean, 2-1551

Pour tout trouble de RADIOS
Téléphones 9387
Ouvrage fait par des experts d'une maison responsable.
Gaulin Canac 397 ST JOSEPH

Nous avez-vous trouvé Un lecteur de plus ?

Ceux qui recherchent les économies n'ont pas besoin d'attendre les ventes chez ZELLERS où les prix d'économie sont en vigueur à l'année.
ZELLERS
228, ST-JEAN
Tél. : 2-1981
A.-J. POULIN, Gérant
DETAILLANTS AUX CANADIENS ECONOMES

AUX TRAPPEURS
Nous payons, pour rats musqués de printemps, jusqu'à
$2.00
Holt, Renfrew & Co. Limited
35, rue Buade, Québec

POURQUOI SOUFFRIR D'ECZEMA ?
Quand on peut y mettre fin par l'emploi de
L'Onguent Marcoux
pour toutes maladies de la peau. En pots 2 onces, 50c., 4 onces, $1.00
En vente à
l'Hôpital du Cancer
27, rue Ball, Tél. : 2591
Sherbrooke

Dr Norbert BOURGAULT
SPECIALISTE
Yeux, Oreilles, Nez, Gorge et Chirurgie plastique
444½, rue de la Fabrique, Québec
Téléphone: Bureau : 4-2642 Résidence 3-2677
HEURES DE BUREAU :
10.30 à midi — 2 à 5 — 7 à 8 hrs

La souris Miquette — 3.20 de l'heure

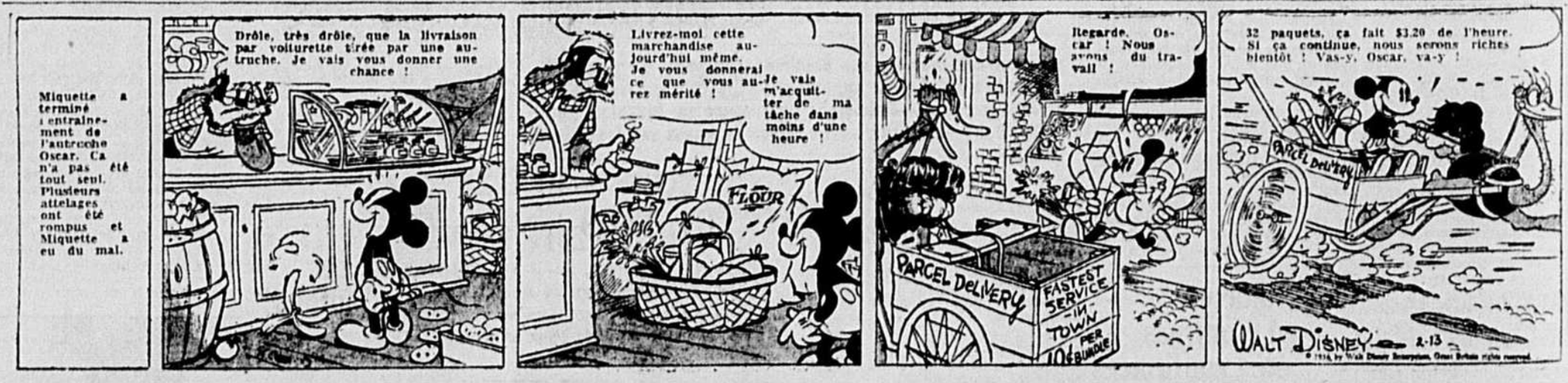

Feuilleton de l'"Action Catholique"

MADELINE

par

LOUIS D'ARVERS

No. 8

Tous les journaux l'annonceront, par mes soins, en relatant l'extraordinaire disparition de ma fille, et donneront mon adresse à tous.

... ...

Bientôt tous les journaux anglais lancèrent un appel au ménage Dorman, lui promettant une fortune le jour où il ramènerait à sa famille l'enfant qui leur avait été confiée.

Ce premier appel étant resté sans effet, d'autres fut lancés à tous lecteurs pouvant fournir des indications utiles, et de grosses récompenses furent promises, mais ce second appel ne réussit pas mieux que le premier.

Les mois succédèrent aux mois les années aux années, et lord Charlewood, sans renoncer à ses recherches, perdit tout espoir dans leur résultat et tomba dans un découragement profond. Peu à peu, il se résigna à la perte de son enfant, la considérant comme morte.

:-: :-: :-:

DEUXIEME PARTIE

I

CELLE QUI SERA LA RIVALE DE MADELINE

Impéria de Lestrange, la plus belle jeune fille du royaume, disait-on couramment, en était aussi la plus orgueilleuse.

Fière de sa beauté et de son titre, un peu hautaine, même avec ses meilleures amies, elle avait été élevée dans la conviction que le monde lui appartenait et qu'il lui devait tout.

La mort prématurée de ses parents l'avait mise, dès sa dix-huitième année, en possession d'une immense fortune.

Elle avait passé les mois de son deuil à voyager sous la bienveillante tutelle de sa tante, lady Pouder, qui devait lui continuer ses bons offices de chaperon jusqu'à son mariage.

Après quoi, elle avait fait un séjour à Londres pour sa présentation à la Cour, qui avait été l'événement de la saison.

La veille seulement, elle était revenue avec lady Pouder prendre possession de la somptueuse demeure seigneuriale de Verduret, aux environs de Londres.

Impéria, y rentra pour la première fois en reine et maîtresse, en jouissait délicieusement dans la splendeur de ce beau matin.

Elle avait fait renouveler, selon ses goûts personnels, ses appartements particuliers, et l'excellente lady Pouder avait dû reconnaître que la transformation était irréprochable. Tout, autour d'elle, était art et beauté.

Le coquet boudoir tendu de velours couleur feuille de rose était meublé dans le tout dernier style du goût parisien, avec partout, à profusion, poufs et coussins aux formes imprévues, coquettement enfreluchés de soies et de dentelles.

Fatiguée par le voyage, ou peut-être simplement alanguie de trop de bonheur, Impéria s'était étendue sur un divan moelleux qui faisait face à une grande baie ouverte sur un épanouissement de fleurs rares.

Par delà les immenses pelouses fleuries, la vue s'étendait jusqu'aux vieux arbres du parc.

C'était là son coin favori, elle se l'était strictement réservé. Elle avait décidé de n'y recevoir personne, pas même ses amies les plus intimes. Elle entendait, disait-elle, y retrouver le soir ses rêves du matin sans qu'une présence importune en ait coupé la trame ou altéré le sens.

Ces rêves devaient être, ce jour-là, aussi roses que les tentures de son boudoir. Tout en elle disait la joie de vivre, d'être belle et d'être jeune.

Elle avait revêtu un déshabillé de satin blanc dont les plis retombaient mollement autour d'elle, dessinant son élégante silhouette. Le blanc laiteux du satin semblait choisi tout exprès pour faire valoir la splendide couleur fauve de ses cheveux et faire opposition à ses grands yeux noirs qui brillaient de fierté dans le secret espoir d'un bonheur attendu.

Elle était belle à tenter le pinceau d'un Titien ou d'un Velasquez.

Beauté fatale, beauté dangereuse, auraient dit des psychologues, belle sirène qu'on pouvait aimer ou haïr, mais qu'aucun homme ne pouvait regarder avec indifférence.

Fatiguée de penser, elle prit un livre de poésie, qu'elle rejeta aussitôt sur le tapis, redressa un coussin, joua un instant avec ses bagues et agita impatiemment un pied long et mince dans sa coquette mule de daim.

—Cette pendule ne marche pas! dit-elle, pensant tout haut.

—Regarder une pendule fait toujours paraître le temps plus long, observa doucement lady Pouder qui venait d'entrer. Soyez un peu plus patiente, chérie...

—Oh ! j'ai le temps d'être patiente quand je serai vieille, riposta la riche voix musicale d'Impéria, qui tendait la main à sa tante sans quitter sa pose alanguie.

Lady Pouder était également habillée d'une robe de moire violette rehaussée d'une collerette en vieux point d'Angleterre. Une écharpe de même précieuse dentelle était jetée coquettement sur ses beaux cheveux d'un blanc argenté. Tout en elle était distinction, simplicité, bienaisance.

Visiblement, l'excellente femme adorait la belle enfant, qui se montrait impatiente et nerveuse parce que le temps ne se soumettait pas, lui aussi, à ses désirs, et continuait, sans se hâter, sa course régulière.

—Lord Arleigh a dit qu'il viendrait à trois heures, ma chérie, mais il n'est pas toujours possible d'être strictement ponctuel.

—S'il désirait vraiment me revoir, il aurait tout laissé pour devancer l'heure...

—Voilà une impatiente qui le flatterait grandement s'il en était témoin, fit en souriant lady Pouder.

—Comment n'être pas impatiente, ma tante ? Je l'ai toujours aimé, vous savez, et plus que tout autre personne au monde...

—C'est là un aveu qu'il faut bien vous garder de lui faire, ma chérie, du moins aussi longtemps qu'il ne vous aura pas déjà révélé son amour.

—Pourquoi ne m'aimerait-il pas un jour ? Pensez-vous que je dois lui rester toujours indifférente, même s'il en est ainsi maintenant ?

—J'ai vu tant de désillusions dans ma vie... sourit mélancoliquement la vieille dame.

Mais Impéria ne l'écoutait plus, elle continuait de remonter la pente de ses souvenirs.

—Je me souviens de son départ comme si c'était hier, dit-elle, pensant tout haut, et pourtant j'étais bien jeune...

—Vous l'êtes encore maintenant, affirma tante en riant.

—Oui, mais, comparativement, je suis beaucoup plus vieille... Il était venu ici à Verduret, pour nous dire adieu... J'étais dans le jardin, et maman l'a conduit vers moi.

Impéria avait rougi légèrement en évoquant ce souvenir, et l'expression d'amour violent, presque sauvage, reflétée par ses grands yeux noirs, surprenait de la part d'une aussi jeune fille. C'était là l'expression d'un amour de femme. Lady Pouder s'en inquiéta intérieurement pendant qu'Impéria continuait son évocation du passé.

—Je revois toute la scène en ce moment, poursuivait-elle. Il y avait eu, ce matin-là, une forte pluie qui avait balayé du ciel tous les nuages, mais courbé toutes les fleurs; le soleil brillait sur le jardin transformant chaque goutte de pluie en diamant...

(à suivre)

LISEZ ET FAITES LIRE L'ACTION CATHOLIQUE
BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Vous trouverez ci-inclus $ ..... pour ..... mois d'abonnement à l'édition quotidienne. NOUVEL ABONNE — ANCIEN ABONNE.

Nom .....

Adresse ..... *Comté* .....

PAR MALLE, A L'EXTERIEUR DE LA VILLE DE QUEBEC

Abonnement régulier	$4.00
Six mois	$2.00
Trois mois	$1.00

A QUEBEC PAR PORTEUR

Abonnement régulier	$3.00
Six mois	$2.50
Trois mois	$1.25

On est prié de nous faire parvenir sa souscription par bon de poste, ou par chèque et d'indiquer plus haut en raturant un des deux mots en majuscules noires, s'il s'agit d'un ancien ou d'un nouvel abonnement.

Adressez votre abonnement à L'ACTION CATHOLIQUE, Québec

L'ACTION CATHOLIQUE GARANTIT TOUS SES TRAVAUX

L'ACTION CATHOLIQUE

L'ACTION CATHOLIQUE est LE JOURNAL DES FAMILLES.

Vingt-neuvième année No. 9050 QUEBEC -- Canada — Jeudi, 23 avril 1936

La St-Jean Baptiste collaborera à l'Oeuvre des Terrains de Jeux

Le président, M. J.-Ernest Drolet, promet son concours à M. l'abbé Cloutier, au cours d'une réunion du Conseil Central, tenue hier soir au Palais Montcalm.— 14,000 enfants fréquentent les Terrains de Jeux.— Des améliorations s'imposent. — Félicitations à l'hon. M. Hepburn.

UNE SUGGESTION

Tout le monde, dans la vieille Capitale, connait l'Oeuvre si méritante des Terrains de Jeux de Québec et tous, réalisant que cette oeuvre véritablement nationale a déjà produit, chez nous, des résultats magnifiques au point de vue de la conservation de la jeunesse et de l'enfance, pendant la période des vacances, veulent contribuer à son développement. Aussi, la Société St-Jean-Baptiste de Québec, au cours d'une assemblée du Conseil central, tenue au Palais Montcalm, hier soir, sous la présidence de M. J.-Ernest Drolet, a tenu à collaborer à cette oeuvre.

La décision de notre Société nationale est une réponse à une demande qu'est venue lui faire, hier, une délégation de l'Oeuvre, dirigée par M. l'abbé R. Cloutier, aumônier-directeur.

M. l'abbé Cloutier a exposé brièvement aux directeurs de la Saint-Jean-Baptiste le but de l'oeuvre qu'il dirige, le bien qu'elle a déjà accompli, ce qui reste à faire pour la faire vivre d'abord, puis la faire progresser, et ses besoins.

Il rappela que plus de 14,000 enfants ont fréquenté les différents terrains, en 1935, sans compter les 2,000 jeunes gens qui les ont visités, chaque soir. Cette année, l'Oeuvre veut développer quelques terrains, notamment ceux de St-Fidele et des Champs de Bataille et elle en ouvrira deux autres: sur l'Esplanade et à St-Malo. On voudrait aussi ouvrir les piscines du Parc Victoria et de St-Fidèle, tous les soirs, pour les jeunes gens, soit de 6 à 7 heures pour les jeunes filles des usines et de 7 à 10 pour les jeunes gens. Il faudra construire un "bain de pieds" à St-Fidèle et deux sur les Champs de Bataille.

C'est en raison de ces dépenses additionnelles que l'on a demandé le concours de la St-Jean-Baptiste de Québec, laquelle s'est rendue de bonne grâce à la demande de l'abbé Cloutier et verra à donner suite à sa décision dans le plus bref délai possible.

Au cours de sa réunion d'hier soir, le Conseil de la St-Jean-Baptiste a adopté quelques résolutions. Notons celle qui sera adressée au premier ministre de l'Ontario, M. Hepburn, pour le féliciter d'avoir rendu justice aux catholiques ontariens, au sujet de leurs écoles.

Des félicitations ont été également adressées à la compagnie du Télégraphe du Pacifique Canadien qui, se rendant aux représentations faites, a fait imprimer certaines formules bilingues pour remplacer les précédentes qui étaient en anglais seulement. Il s'agit de ces avis que les messagers laissent à domicile lorsqu'ils vont percevoir le paiement de messages et qu'ils trouvent la porte close.

Le Conseil a demandé à la Commission scolaire de Québec, lors de la prochaine fin d'année, de distribuer en prix, dans les écoles sous sa juridiction, dans les classes supérieures au moins, le volume de M. Victor Barbeau intitulé "Mesure de notre taille."

Il a aussi adopté une résolution demandant au gouvernement du Canada d'interdire l'entrée au pays des revues et autres publications communistes qui nous arrivent directement de Moscou, imprimées en français.

On a enfin décidé de protester auprès du ministre des Postes contre une décision qui redonnerait le nom de Shelter Bay au bureau de poste qui, depuis quelques années, portait le celui de Baie de l'Abri. Ce dernier nom a été décidé par M. Sauvé et on a attiré l'attention du Conseil de la St-Jean-Baptiste, hier soir, sur le fait que cette appellation française doit disparaître.

Scadding part pour l'Hôpital

Sa jambe malade cause d'assez vives inquiétudes aux médecins. — Les journalistes ne peuvent parler aux rescapés.

UN MESSAGE

MOOSE RIVER, 23. — (U.P.) Les médecins ont refusé aux journalistes la permission de parler au Dr Robertson et à Scadding. Aucune entrevue ne sera accordée aujourd'hui. Les deux hommes ont dormi pendant deux heures, la nuit dernière. On considère qu'ils sont trop faibles pour parler à d'autres personnes qu'aux membres de leur famille.

Herman Magill, a-t-on appris de façon certaine, a succombé à une pneumonie.

D'après les médecins, l'état du Dr Robertson, au physique comme au moral, est excellent. Quant à Scadding, on dit qu'il est vraiment étonnant qu'il soit aussi bien. Ses pieds sont glacés, enflés et saignent. Mais on ne juge pas son état critique. Pour le moment, les médecins ne redoutent pas de complications.

Robertson et Scadding seront gardés ici sous observation pendant quelques jours, puis seront transportés dans un hôpital d'Halifax.

EN AEROPLANE

MOOSE RIVER, 23. — (D. N. C.) — G. Alfred Scadding, l'un des deux rescapés, sera transporté en aéroplane dans un hôpital d'Halifax. Sa jambe exige un traitement spécial. Le Dr W.-E. Gallie, de Toronto, a déclaré que la jambe de Scadding lui causait des inquiétudes et a fait mander immédiatement un aéroplane d'Halifax pour transporter son patient.

L'HON. DWYER

MOOSE RIVER, 23. — (D. N. C.) — Depuis quelques jours l'hon. M. Dwyer, ministre des mines, est revenu pour les mineurs Mike Dwyer, un des "boys". Dans le monde politique, on prédit qu'il pourrait aujourd'hui se faire élire à n'importe quel poste.

La semaine dernière, l'hon. M. Dwyer était retenu chez lui par une indisposition. Sans s'occuper des avis de ses médecins, il prit ses habits de mineur et descendit au fond du puits pour travailler. Depuis lundi, il fut un membre régulier de l'équipe de secours. Lundi, il a travaillé 20 heures consécutives, a pris deux heures de repos, puis est redescendu dans le puits.

UN MESAGE

OTTAWA, 23. — (D.N.C.) — Lord Tweedsmuir, gouverneur général du Canada, a envoyé au lieutenant gouverneur Walter H. Colvert, de la Nouvelle-Ecosse, à Halifax, ses félicitations à tous ceux qui ont pris part au sauvetage. Le message se lit comme suit :

"Veuillez, s'il vous plait, transmettre mes félicitations à tous ceux qui ont pris part au sauvetage.

(Signé) TWEEDSMUIR

Un chèque ne fait pas la richesse

Un citoyen de cette ville qui avait versé $700, retire de son placement un chèque au montant de $206,000.00.

"PAS DE FONDS"

Un citoyen de Québec a versé plus de $700, dans la caisse de l'escroquerie pour n'avoir pas su brider son imagination facile et s'être laissé convaincre que ce placement lui rapporterait approximativement $206,000. Le mirobolement des richesses, comme on verra plus bas, fait perdre le sens des proportions.

Un jeune homme, censé représenter huit compagnies éditrices de revues, sollicitait des abonnements pour les dites revues depuis quelque temps en notre ville. Un certain nombre de citoyens ont versé entre les mains de ce solliciteur des montants de $1. à $1.50 afin de bénéficier des renseignements des dites revues et pour bénéficier des profits annuels distribués aux abonnés. Le solliciteur intéressa plus particulièrement dans ses projets un citoyen de la Haute-Ville. Il lui expliqua que les compagnies qu'il représentait distribuaient leurs surplus annuels entre les propagandistes et les lecteurs de leurs publications. Ces compagnies préféraient distribuer ainsi leur surplus plutôt que de payer l'impôt sur le revenu. Cette version fut acceptée. Et notre concitoyen versa en peu de temps plus de $700. entre les mains de l'escroc qui avait fait miroiter à ses yeux les plus plantureux profits. Hier, le solliciteur remit à son ami et collaborateur un chèque de la Banque Canadienne de Commerce au montant de $206,000.00. C'était sa part. Il était riche, et pendant quelques instants il crut qu'il allait devenir fou. Mais le chèque n'était échangeable dans aucune banque. Il ne manquait que les fonds pour permettre son encaissement.

Ainsi dupé, notre concitoyen porta plainte au bureau des détectives municipaux. Le chef Lauréat Lacasse écouta cette histoire, et chargea les détectives Oscar Tanguay et Adélard Gaulin de retracer le solliciteur d'abonnements pour revues. Ces deux limiers arrêtèrent le filou hier après-midi, à l'intersection des rues Du Pont et St-François, au moment où il allait s'enfuir en taxi. Il a passé la nuit dans une cellule de l'Hôtel-de-Ville, et les détectives poursuivent son enquête.

La somme de $700, qu'il a extorquée est déjà toute dépensée. Les taxis ont gagné près de $300. à promener ce monsieur soit dans les limites de la ville soit en dehors de la ville, et le reste de la somme a profité aux restaurants de Québec.

A l'Hôpital

M. l'abbé Pichette, curé de St-Raymond, vient d'entrer à l'hôpital St-François d'Assise pour un traitement de quelques jours. Il est sous les soins du Dr Robitaille. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Mort de M. Lamontagne

Le défunt était le père de M. l'abbé Lorenzo Lamontagne, vicaire à St-Sébastien. — Obsèques samedi, à St-Jean-Baptiste.

L'"Action Catholique" sympathise de tout coeur avec M. l'abbé Lorenzo Lamontagne, vicaire à St-Sébastien qui déplore aujourd'hui la mort de son vénérable père M. Joseph Lamontagne, employé au département municipal des chemins décédé hier, dans la 71ème année de son âge.

Lui survivent : Son épouse, Mme Lamontagne, née Zélia Fournier; ses fils : M. l'abbé Lorenzo Lamontagne, vicaire à St-Sébastien ; MM. Arthur Lamontagne, gérant des ventes à la Cies Beatty; Achille Lamontagne, représentant des produits Catelli, et Raymond Lamontagne ; ses filles : Mme Arthur Therrien (Eva); Mme C.-E. Côté, (Valéda); Mme Horace Simon, (Aurore); Mme Donat Corriveau; Mme Alexandre Marois, (Adrienne).

Les funérailles de M. Lamontagne auront lieu samedi matin, à 10 heures, en l'église St-Jean-Baptiste.

L'"Action Catholique" prie les membres de la famille d'accepter l'expression de ses plus vives sympathies.

DEVANT LE RADIO

Le haut parleur : — Vous allez maintenant entendre le célèbre ballet de "Faust".

Madame : — Allons, bon, encore une réclame de balais.

Cours de vacances à l'Université

L'Université Laval organisera, cette année encore, des cours de vacances pour les Soeurs enseignantes et les institutrices laïques.

Des professeurs éminents ont déjà promis leur généreux concours.

Son Eminence le Cardinal Archevêque inaugurera la série de ces cours, qui auront lieu du 27 juillet au 8 août.

On peut obtenir tout renseignement à cette fin en s'adressant à M. l'abbé Guillaume Déchêne, du Séminaire.

Nous publierons sous peu les noms des professeurs et les titres de leurs cours.

A Beauport

Les membres de l'Association de la Jeunesse Libérale de Beauport sont priés de se réunir, dimanche après-midi à 3 heures, à la demeure de M. Paul Godin, Avenue Raymond, où une importante assemblée sera tenue suivie d'une réception à l'occasion de l'anniversaire de naissance de M. Paul Godin, membre du comité d'administration, représentant du Quartier No. 3, Everell, et directeur du comité des finances de l'Association des Jeunes Libéraux.

(Comm.)

Quatre nominations par le Cardinal Villeneuve

Par décision de S. Em. le Cardinal Archevêque :

M. l'abbé Alphonse-Marie Allen, vicaire à St-Romuald, a été nommé vicaire à St-Georges de Beauce ;

M. l'abbé Azarias Papillon, vicaire à St-Thomas de Montmagny, a été nommé vicaire à St-Romuald ;

M. l'abbé Napoléon Martin, vicaire à St-Pascal de Kamouraska, a été nommé vicaire à St-Thomas de Montmagny;

M. l'abbé Sirice Hudon, vicaire à Ste-Perpétue, a été nommé vicaire à St-Pacôme.

Mgr Birraux Supérieur des Pères Blancs

Il succède au T. R. Père Voillard.— Le nouvel élu est Vicaire Apostolique du Tanganika.— Agé de 53 ans.— Originaire de la Haute-Savoie.— Fécond apostolat en Afrique.— Docteur en droit canonique.

LES PERES ASSISTANTS

Le Chapitre de la Société des Pères Blancs réuni en séance régulière tel que prévu par les Constitutions, (il se réunit tous les dix ans), a donné hier, au Très Révérend Père Voillard, un successeur dans la personne de Son Excellence Mgr Joseph Birraux, Vicaire Apostolique du Tanganika.

Le nouvel élu, âgé de 53 ans, est originaire de la Haute-Savoie (France). Il fut ordonné prêtre le 28 juin 1908, à Carthage, après de solides études qu'il alla couronner à Rome, où il décrocha le titre de docteur en droit canonique.

En 1910, il fut désigné pour la mission du Tanganika, et c'est dans cette lointaine région qu'il s'est consacré dix années durant à l'apostolat, en se dévouant surtout à la formation du clergé indigène. Le 22 avril 1920, Rome le nommait évêque titulaire de Kom-Ombo et Vicaire Apostolique du Tanganika.

Depuis ce jour, il n'a cessé de travailler à l'établissement de l'Eglise du Christ, dans son Vicariat, en donnant plus d'ampleur à la formation du clergé indigène. Il a eu la joie, de voir arriver au sacerdoce les premiers prêtres noirs de son vicariat.

Il serait trop long de rappeler ici les diverses formes de son activité dans tous les domaines : formation des nouvelles chrétientés, oeuvre des écoles, tant élémentaires que supérieures, etc.

Le nouveau Supérieur Général résidera désormais à Maison-Carrée, Alger.

Le Supérieur Général démissionnaire, le T. R. P. Voillard, était depuis quatorze ans à la tête de la société des Pères Blancs. Son grand âge, il né en 1860, les lourdes responsabilités du supériorat, ne lui permettaient pas d'entreprendre un nouveau terme d'office de dix ans.

Il restera cher à la mémoire de tous et le modèle accompli du missionnaire au coeur d'or, à l'indomptable énergie, tel qu'on put l'apprécier ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher lors du sacre de Mgr Morin à Montréal.

LES PERES ASSISTANTS

Les missionnaires qui composent le conseil de la société des Pères Blancs sont avec le Supérieur Général les quatre assistants dont les noms suivent :

Le R. P. Joseph Jeuland, ancien missionnaire de l'Ouganda.

Le R. P. Henri Marchal, précédemment assistant.

Le R. P. Jean Meeuwsen, ancien missionnaire de Mwanza.

Le R. P. François Van Volsen, ancien missionnaire au Congo Belge et présentement provincial de Belgique.

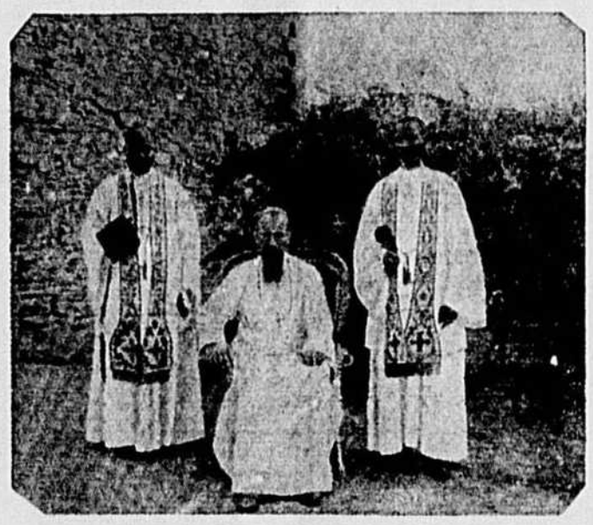

Au centre, Son Excellence Mgr Birraux, Vicaires Apostolique de Tanganika, le nouveau Supérieur des Pères Blancs. Il est photographié en terre africaine, entre ses deux premiers prêtres indigènes.

Conditions de travail et de salaire à la D. Textile

Sept témoins sont entendus au cours de l'après-midi.— Des griefs de diverse nature sont exposés devant la Commission Turgeon.— Un ouvrier prétend qu'il ne connait pas la base de son salaire.

UN SALAIRE DE $3. PAR SEMAINE

La Commission d'enquête sur l'industrie textile a siégé, hier, durant toute la journée, au Palais de Justice, sous la présidence de l'honorable juge W.-F.-A. Turgeon, de Régina, Sask. L'audition des témoins commencée, hier matin, s'est continuée toute l'après-midi.

Les témoins entendus au cours de la séance de l'après-midi sont MM. René Tremblay, Adolphe Boutet, Pierre Lessard, Edouard Tremblay, Elzéar Bouffard, Raoul DeBlois, et madame Joséphine Fortier. Ils ont été questionnés sur la question de leur salaire et de leur condition de travail à la Dominion Textile Co., où ils sont employés.

Les avocats de la Commission sont M. Elie Beauregard, C.R., de Montréal et M. J.-C. McRuer K.C., de Toronto. La Dominion Textile est représentée par deux avocats de Montréal, Mtre C.-H. Heward C.R., et Mtre C.-T. Ballantyne, C.R. Les intérêts des ouvriers sont sauvegardés par Mtre Noël Dorion, de Québec.

M. René Tremblay

Le premier témoin entendu au cours de la séance de l'après-midi fut M. René Tremblay. Il donne certaines précisions sur les conditions de travail des ouvriers. D'après son témoignage, il n'y a pas d'endroit spécial pour permettre aux ouvriers de prendre leur repas entre midi et une heure. Chacun s'asseoit à terre et mange comme il peut. Il déclare ensuite que l'ouvrage est très salissant et que les ouvriers doivent changer de vêtement, qu'il n'y a aucun endroit spécial pour permettre de se déshabiller et revêtir les salopettes de travail. Les ouvriers n'ont pas non plus de vestiaire pour suspendre leurs habits qu'ils viennent d'enlever, ils doivent les suspendre aux murs. Sur la question d'infirmerie ou d'hôpital pour les accidentés, il déclare qu'autrefois, il y avait un bon service d'hôpital, mais que depuis quelques années, cette espèce d'infirmerie ou de pharmacie a été transportée dans une des salles du moulin lui-même, et que c'est un employé, un nommé Rousseau, qui est en charge de ce bureau de premier secours. Dans cette petite pharmacie, il y a de l'iode ainsi que d'autres médicaments nécessaires pour prodiguer des soins aux blessés. Il ajoute qu'il a déjà lui-même été blessé et qu'il n'a pas eu tout le service qu'il attendait. Il raconte qu'il s'était brisé un pouce alors qu'il travaillait à nettoyer sa machine. Le contremaître lui aurait dit qu'il faisait exprès pour se blesser et qu'il était mieux de faire attention à lui s'il voulait continuer à travailler là. Une autre fois, il se blessa de nouveau, mais à un talon, cette fois. Il laissa faire pendant plusieurs jours de peur de perdre sa position, mais quelques jours plus tard, devant les proportions que prenait sa blessure, il fit rapport à son maître qui lui aurait fait une verte semonce parce qu'il ne s'était pas rapporté aussitôt après l'acci-

(Suite à la page 15, 4e col.)

M. l'abbé F.-X. LEFEBVRE, curé de Beaumont, compte aujourd'hui vingt-cinq ans de sacerdoce.

Importante décision du juge L. Roy

Dans une cause de la Commission des Liqueurs. — La plainte ne peut être amendée après que la preuve a été faite.

MOTION REJETEE

L'honorable juge Laetare Roy, de la Cour des Sessions de la Paix a rendu, hier, un important jugement dans une cause de la Commission des Liqueurs. Un individu avait été accusé de vente illégale de liqueurs. Or à l'enquête il fut prouvé qu'il n'avait pas vendu lui-même de la boisson, mais qu'il avait toléré la vente de boisson dans sa maison. Mtre Fernand Choquette, C.R., qui représentait la Commission des Liqueurs, a demandé la permission d'amender. C'est sur cette motion que le Juge Roy a rendu sa décision, ce matin: Voici les considération de ce jugement :

Il y a deux manières de "vente illégale" sous la Loi des Liqueurs: celle qu'a faite lui-même l'accusé et celle qui peut être faite par un tiers, une autre personen, dont il souffre la présence dans son établissement, (art. 54-98).

(Suite à la page 13, 5e colonne)

Au Club Drouin

Plusieurs députés de l'Union Nationale seront les hôtes d'honneur du club Drouin, ce soir, à leur salle de réunion, 501, rue St-Vallier. Cette assemblée régulière du Club sera sous la présidence de M. Henri-Paul Drouin.

Tous les membres sont priés d'être présents et tout le public en général y est cordialement invité.

Vol de bicycle

Un jeune homme de 20 ans trouvait qu'il était moins fatigant de voyager en bicycle que de marcher à pied. Aussi ne se fit-il pas scrupule de s'approprier un bicycle qui avait été laissé sur le trottoir. Il ne tarda pas à être rejoint et traduit en correctionnelle devant M. le juge Arthur Fitzpatrick. Il a plaidé coupable et condamné à six semaines de prison.

Mort de M. Ol. Jacques

Le défunt était un des citoyens les plus avantageusement connus de Lévis. — Agé de 81 ans et 6 mois. — Vifs regrets.

OBSEQUES LUNDI

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Olivier Jacques, marbrier, époux de feu dame Marie Tardif, décédé à Lévis, le 23 avril, à l'âge de 81 ans et 6 mois.

Le défunt était malade depuis quelques mois. Au lit depuis 10 jours, il recevait, jeudi, les derniers sacrements. Il décédait ce matin même au milieu des membres de sa famille.

La mort de M. Jacques laissera d'unanimes regrets dans les milieux où il était connu. Citoyen paisible, il avait su se gagner l'estime et la vénération de tous.

Lui survivent: ses fils: Joseph, marbrier, de Lévis, Antoine, de Lauzon, M. l'abbé J.-Bte Jacques, aumônier de l'Ecole La Jemmerais, André, marbrier, Lévis; une fille, Madame Napoléon Bégin (M.-Blanche); sa nièce et fille adoptive, Mlle Simone Jacques.

Le défunt laisse aussi dans le deuil deux frères: le R. P. P.-Eug. Jacques, S.J., de Montréal, et M. Michel Jacques, marbrier, de Lévis; une soeur, Madame Vve André Séguin, plusieurs neveux et nièces et petits-enfants.

Les funérailles auront lieu lundi, à neuf heures.

L'"Action Catholique" offre à la famille ses sincères condoléances.

Les marchands détaillants présentent leur mémoire

Importantes suggestions au sujet des colporteurs, des encanteurs, de la sollicitation en général, de la sollicitation aux portes des magasins, de la fermeture des magasins, de l'achat des fourrures brutes, etc.

AUX AUTORITES MUNICIPALES

L'Association des Marchands-Détaillants du Canada, district de Québec, a préparé un mémoire qui sera étudié sous peu par les autorités municipales. Ce mémoire vient d'être envoyé au Maire et aux échevins par M. Rodolphe Pouliot, secrétaire de l'Association. Il traite des points suivants : le colportage, les encans, la sollicitation en général, la sollicitation aux portes des magasins, la fermeture des magasins, la pasteurisation, l'achat des fourrures brutes, les boulangers et pâtissiers.

L'Association des Marchands-Détaillants demande que la ville insère dans ses règlements la définition suivante du colporteur: "Colporteur signifie toute personne qui porte elle-même ou transporte avec elle des objets, effets, denrées ou autres marchandises avec l'intention de les vendre dans les limites de la Cité à autre que les marchands concernés dans leurs lignes respectives".

Au sujet des encans, l'Association des Marchands-Détaillants soumet le règlement suivant pour approbation: "Chaque encanteur résidant ou ayant une place d'affaires dans la Cité devra payer une licence de $100. pour la vente de marchandises usagées ou ne venant pas d'un résidant de la Cité; Pour tout encanteur étranger ne résidant pas et n'ayant pas de place d'affaires dans la Cité, et venant vendre à l'enchère à Québec, une licence de $150."

L'Association fait aussi des suggestions spéciales concernant les encans.

Les Marchands-Détaillants désireraient aussi que le mot solliciteur soit défini comme suit dans les règlements de la Cité : "Solliciteur ou placier (convasser) s'applique à toute personne sollicitant des commandes dans les maisons privées, pour la vente de marchandises, denrées ou tout autre article quelconque, mais non au patron ou à l'employé régulier et salarié d'une maison de commerce qui, occasionnellement et dans le cours ordinaire des affaires, va dans une maison privée prendre une commande, à la demande préalable d'un client".

L'Association des Marchands-Détaillants demande aussi l'imposition d'une licence de $100. à tout acheteur de fourrures brutes qui n'a pas sa place d'affaires à Québec, sauf s'il achète d'une personne qui a sa place d'affaires en notre ville.

Chacune des autres demandes concerne aussi des licences ou une réglementation particulière.

DISPARITION

—Je viens de perdre mon principal créancier.

—Il est mort ?

—Non, je viens de le payer.

Les anciens et les membres du clergé, invités

Les anciens élèves du Petit Séminaire de Québec et tous les membres du clergé, réguliers et séculiers sont cordialement invités à une séance dramatique et musicale qui sera donnée par les Rhétoriciens, mardi, le 28 courant, à huit heures du soir, à la Salle des Promotions de l'Université Laval.

On y jouera la pièce: "Notre-Dame de la mouise (misère)".

Le Supérieur du Petit Séminaire de Québec.

Réunion des hôteliers de la province

Déjeuner trimestriel au Château-Frontenac. — Quatre ministres étaient présents et ont adressé la parole. — Le tourisme.

COOPERATION

L'Association des Hôteliers de la province a groupé ses membres à son déjeuner trimestriel, hier midi, au Château Frontenac. Quatre ministres ont assisté à la réunion et ont adressé la parole. Ce sont les honorables MM. P.-E. Côté, Edgar Rochette, T.-D. Bouchard et R.-F. Stockwell.

Les Hôteliers ont formulé quelques demandes pour aider le tourisme et ont soumis une requête afin de pouvoir vendre des boissons le dimanche comme la semaine. "Ce serait le moyen de régulariser ce qui se pratique dans l'ombre", a déclaré un des officiers de l'Association.

Les Ministres présents ont adressé la parole et ont promis leur

(Suite à la page 11, 4e col.)

Confirmation

S. Exc. Mgr Omer Plante a hier après-midi, à trois heures, administré le sacrement de Confirmation à 130 enfants de la paroisse du Saint-Esprit.

M. et madame Louis Ferland représentaient les parrains et marraines.

A quatre heures, S. Exc. Mgr l'Auxiliaire confirmait 250 enfants de la paroisse de Limoilou.

M. et madame Sylvio Roy représentaient les parrains et marraines.

LA SEMAINE DU MATELAS MARSHALL

18 AVRIL
25 AVRIL

GRATIS
5 Matelas MARSHALL

PLUS QUE 3 JOURS pour bénéficier de cette surprenante offre gratuite — et vous n'avez rien d'autre à faire que de remplir le coupon ci-dessous et de nous l'apporter. — Voyez nos étalages spéciaux de la Semaine Marshall ; voyez aussi nos vitrines.

VOTRE CHANCE DE GAGNER UN JOLI MATELAS MARSHALL

La Compagnie Marshall offre à titre gracieux 5 des fameux matelas à ressorts Marshall aux cinq premières personnes dont les noms sortiront lors du tirage de la "Semaine Marshall".

Tout ce que vous avez à faire c'est de découper ce coupon, d'y mettre vos nom et adresse, de l'apporter à notre magasin, et nous l'adresserons à la Compagnie Marshall qui vous inscrira au concours. Il n'y a rien à payer. Vous n'êtes nullement tenu d'acheter, mais il faut que votre entrée soit faite durant la "Semaine Marshall", du 18 au 25 avril. Nous connaîtrons les résultats le 18 mai. Découpez ce coupon maintenant.

Votre nom .....

Adresse .....

Pianos Radios Laveuses

C. ROBITAILLE
320, ST-JOSEPH
LA MAISON DU SERVICE ET DE LA QUALITE

Meubles Poêles

L'ACTION CATHOLIQUE

Organe de l'Action Sociale Catholique — Directeur Jules DORION

JEUDI, 35 AVRIL 1936

Premier Québec

Ce que la jeunesse veut ensuite: la ruralisation

Ce que la jeunesse veut *d'abord*, c'est un ordre économique nouveau, affirmions-nous dans notre article de mardi.

Pour établir cet ordre nouveau, nos pouvoirs publics devront secouer la dictature des puissances d'argent afin de les dominer, de les obliger à exploiter sainement leurs capitaux en respectant les droits des travailleurs et en recherchant le lien commun.

Mais comme l'Etat ne peut tout faire, il favorisera la formation d'organismes intermédiaires entre lui et les individus, organismes qui harmoniseront eux-mêmes les relations entre employeurs et employés.

L'ordre nouveau suppose donc l'organisation de l'économie sur trois plans : Tout au sommet, les gouvernants libres de leur action et soucieux de leur devoir; sur le plan inférieur, les individus patrons, employés, capitalistes, financiers, commerçants, ouvriers ou cultivateurs; sur le plan intermédiaire, groupements patronaux, ouvriers, mixtes, syndicalistes, coopératistes ou professionnels, institutions *corporatives* formées librement par les individus mais évoluant sous la haute surveillance ou la direction générale des pouvoirs publics, souvent même avec leur collaboration ou leur appui.

La première préoccupation de l'ORDRE NOUVEAU

Voilà le squelette de l'*ordre nouveau* réclamé par la jeunesse qui croit en la doctrine sociale de l'Eglise. Et cette même jeunesse veut *ensuite* que les promoteurs de cet ordre nouveau ait pour principale ambition ou préoccupation la *ruralisation* de notre économie, la *décentralisation* ou *restauration régionale*.

Pour nous du Québec, que signifie cette politique ?

Les récentes statistiques municipales nous apprennent que 56.12 p.c. des 2,940,653 habitants de notre province résident dans les cités et villes comparativement à 43.88 p.c. dans les campagnes.

Ce déséquilibre qui remonte maintenant à plusieurs années comporte des inconvénients graves tant au point de vue économico-social que national. Il aggrave assurément la crise, tout particulièrement le chômage et la plaie des secours directs.

Nous devons donc tous, gouvernants en tête, travailler à rétablir l'équilibre rompu. Il faut *décentraliser*, c'est-à-dire éloigner des villes ceux qui n'y sont pas à leur place, ceux qui y sont de trop. Il faut *ruraliser* notre politique afin que notre peuple, rural par naissance et par tempéramment, reste plus facilement fidèle à la campagne.

Trois causes de l'exode vers les villes

Car, il importe de ne pas l'oublier, cette poussée des campagnards vers les villes ne s'est pas opérée toute seule. Il y a eu des causes. Mentionnons les trois principales: développement exagéré de la grande industrie dans les villes, sommeil de l'industrie agricole, inorganisation de la colonisation.

N'ayant pas beaucoup d'avantages financiers à cultiver le sol, les ruraux ont cédé à l'appât des gros salaires des villes. Au surplus, la colonisation se faisant trop longtemps au p'tit bonheur, nos fils de cultivateurs préféraient au misérable chemin qui conduit en forêt, la belle route nationale qui conduit aux centres urbains.

Pour annuler ces trois causes et attaquer le mal dans sa racine, il faudra développer la *petite industrie* dans les campagnes, favoriser et organiser davantage encore le *retour à la terre* et *la colonisation*, puis encourager coûte que coûte le *maintien au sol*.

Voilà ce que c'est que la décentralisation et la restauration rurale. On décentralise l'industrie en créant et développant la petite industrie campagnarde. On restaure la campagne en plaçant l'agriculture et la colonisation en tête des préoccupations économiques.

Ce que nous entendons par PETITE INDUSTRIE

Mais que faut-il entendre par petite industrie ?

Les économistes appellent généralement *grande industrie* celle qui emploie cent hommes et plus. On classe dans la *moyenne industrie* celle qui emploie de vingt à cent hommes. Celle dont le nombre des employés ne dépasse pas vingt est considérée comme *petite industrie*.

Quand nous réclamons la *décentralisation* industrielle, quand nous plaidons en faveur de la *ruralisation* de notre économie, nous voulons promouvoir la *petite industrie* de nos campagnes et l'*industrie moyenne* de nos villes rurales. Nous serions donc tentés de considérer comme *petite industrie* celle qui n'emploie pas au delà de trente ouvriers. ouvriers.

Et nous diviserions cette *industrie rurale* en trois groupes.

Tout d'abord la *petite industrie* proprement dite qui utilise plus ou moins directement nos ressources naturelles ou les richesses de notre sous-sol, comme les scieries, les manufactures de portes, de boîtes, de châssis, de meubles, etc.

Vient ensuite la *petite industrie agricole*, c'est à dire les beurreries, les fromageries, les établissements de conserves alimentaires destinées aux marchés, etc.

Il y a enfin les *arts domestiques* par lesquels on transforme la laine de nos moutons, le lin de nos champs, la peau de nos animaux, le bois de nos forêts, pour un usage plutôt domestique. Si cette transformation prend certaines proportions, on devra la classer dans l'industrie moyenne.

Ces définitions et ces explications figureraient mal dans un traité d'économie politique. Elles sont cependant assez claires pour faire saisir notre pensée. Quel que soit le nom qu'on lui donne, c'est cette industrie rurale dont la jeunesse réclame le développement. Elle y voit son salut économique pour une vingtaine de bonnes raisons que nous énumérerons dans un prochain article.

Louis-Philippe ROY

La formation des chefs est indispensable

Bien des groupements d'Action catholique naissent dans un moment d'enthousiasme, au soir d'une journée d'apostolat où les esprits et les coeurs ont été chauffés à blanc par des orateurs enflammés. Ils meurent dès le lendemain sans soubresaut, sans agonie, imperceptiblement.

Pourquoi ces avortements ? demandait récemment Jean Guiraud dans "La Croix", de Paris.

Pourquoi ces avortements ? Le plus souvent, c'est que l'on croit avoir tout fini quand on ne fait que commencer. Le mot d'ordre est de créer tel groupe, telle association; on le fait pour obéir au mot d'ordre et l'inscrire dans un rapport de fin d'année comme une preuve de la vitalité du Comité paroissial, puis l'on s'endort là-dessus la conscience tranquille !

Dans ce cas on a fait "moins que rien" parce que, puisqu'on devait s'en tenir là, il eût mieux valu ne rien faire. Quand la place est rase, on peut encore bâtir; mais quand elle est parsemée de ruines, bâtir est beaucoup plus difficile. La formule d'action est déjà usée au moment même où on devrait agir !

Dès lors, le seul résultat obtenu, c'est un sentiment de découragement et de scepticisme qu'on a fait naitre dans l'âme et dans l'esprit de ceux que l'on avait eu la velléité — et non la volonté ferme et délibérée — de lancer dans l'action. Que de fois ai-je vu des braves gens hocher la tête quand je leur recommandais la création d'un groupement: "Je n'en suis plus à compter les associations auxquelles j'ai donné mon adhésion et qui n'ont pas même commencé à vivre. En sera-t-il de celle-ci comme des autres ?"

L'essentiel n'est donc pas de créer un groupe à la suite d'une conférence plus ou moins rétentissante; c'est de faire vivre ce groupe, surtout dans ses débuts, jusqu'au jour où il aura en lui assez de vie non seulement pour s'animer lui-même, mais encore pour animer les autres par son apostolat".

La première précaution à prendre lors d'une fondation nouvelle, c'est d'assurer à l'organisme naissant quelques chefs qui connaissent bien le mouvement. Les fondateurs n'ont pas le droit de fonder sans assurer à leur fondation quelques chefs instruits du but et du fonctionnement de l'oeuvre qu'on leur confie. Mieux vaut retarder de six mois une fondation que de donner à des membres l'occasion de se réunir pour bayer aux corneilles.

L.-P. ROY.

Les bases navales ont été réorganisées et fortifiées

(Suite de la 1ère page)

commandement du contre-amiral Leatham. Le nombre des officiers a été porté à 90.

"La position des bases fortifiées autres que Malte ne peut être spécifiée, ajoute le rédacteur du **Daily Telegraph**, mais depuis l'automne dernier, nos défenses côtières en Méditerranée ont été portées à un haut degré d'efficacité, et elles seraient aujourd'hui redoutables."

Le journal précise que les positions de mouillage de la flotte sont à même de résister à toute attaque maritime ou aérienne, et que certains croiseurs spécialement équipés pour la défense anti-aérienne constituent une protection supplémentaire pour la flotte.

Il est cependant question de créer plusieurs nouvelles bases navales en Méditerranée dans des positions moins exposées que Malte.

Résultat fort encourageant

MONTREAL, 23. — Pour la quatrième journée consécutive, le total des souscriptions, à la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises, a dépassé celui enregistré durant la période de 1935 correspondante. Hier midi, $106,662, ou 28.7 pour cent de l'objectif était souscrit. L'an dernier le montrant n'était que de $92 105 ou de 25 pour cent.

"Ce résultat est fort encourageant", disait M. Paul Vaillancourt, président de la présente campagne, "et nous avons raison de croire au succès final, pour peu que le zèle et le travail ne ralentissent pas.

Un projet qui semble mort

MONTREAL, 23. — Le budget supplémentaire de deux millions et demi présenté au conseil municipal et renvoyé par celui-ci au comité exécutif ne sera pas représenté de sitôt aux échevins, s'il faut en croire les conversations entendues hier à l'hôtel de ville.

Le projet de l'exécutif était d'intercaler ce budget supplémentaire dans le bill de Montréal afin que l'autorité provinciale autorisât la ville à emprunter les deux millions et demi dont elle eut eu besoin pour faire face à l'amortissement et aux intérêts du coût de travaux évalués à près de onze millions.

Or, on croit maintenant que Québec n'aurait pas autorisé ces travaux. Alors, pourquoi un budget supplémentaire?

Un bill pour Baie Comeau

On nous demande souvent : Qu'entendez-vous par "Ville fermée"?

C'est un certain territoire que les administrateurs du domaine public ont vendu ou simplement donné en cadeau à des capitalistes étrangers.

Le comté de Saguenay est affligé pour sa part de quatre de ces villes-verrues, honteux reliquats de la féodalité. Ce sont: Port-Menier sur l'Isle d'Anticosti; Clarke-City, Shelter-Bay et Franquelin à terre ferme.

Ces groupements d'entrepôts et de huttes alignées forment des villages rustiques, affublés du nom de "villes".

Propriété d'une société anonyme qui ne partage avec personne l'autorité de gouverner, le code municipal y perd ses droits.

Lorsqu'une corporation au capital étranger veut s'installer dans notre province dans le but d'exploiter une de nos ressources naturelles, elle commence par réclamer des privilèges qui seraient refusés aux autres citoyens de la province.

Pour un trop grand nombre des nôtres, les désirs des industriels d'outre-frontière sont des ordres !

Nos usages, nos lois, nos coutumes ne conviennent pas au genre d'exploitation qu'ils désirent entreprendre chez nous.

* * *

Les financiers américains qui viennent dans notre province pour faire fructifier leurs capitaux, semblent croire qu'en retour de leur mise de fonds, la population doit leur sacrifier ses prérogatives les plus chères.

Les concessionnaires, se croyant en Chine ou au Mexique, exigent de notre gouvernement des lois d'exception et le sacrifice des libertés du peuple. Ils vont jusqu'à réformer "à l'américaine", les noms géographiques pour satisfaire leurs goûts.

La ville fermée est, en résumé, un coin de la Russie importé chez nous. Elle ne compte qu'un seul propriétaire :

LA COMPAGNIE.

Les serfs de cette baronnie vont à l'église ou à l'école de la **compagnie**; aux bureaux de poste, de télégraphe et de téléphone de la **compagnie**; au magasin, à l'hôtel, à l'hôpital, à la boucherie de la compagnie; ils abordent au quai et circulent dans les chemins de la compagnie et restent..... les esclaves soumis de la compagnie.

Un de ces esclaves blancs aura-t-il l'audace de pratiquer à son compte un métier ou d'exercer un commerce légitime dans les limites du fief, il est vite sommé de déguerpir.

Les monopoleurs n'endurent pas la compétition !

* * *

Dans ces "souverainetés", la liberté est chose inconnue ou pratiquée à rebours.

Un potentat quelconque, sous le nom de "Gérant" administre ces parcs à esclaves exclusivement dans l'intérêt des patrons.

Fidèle valet du Trust, il suit à la lettre les instructions du "Maître", qui sont de traiter ses sous-valets comme de vulgaires outils bons tout au plus à gagner les "chers dividendes".

La première de ces seigneuries canado-américaines à être concédée fut celle de Clarke-City. Elle fût construite et aménagée sur les bords de la rivière Ste-Marguerite, à neuf milles de la Baie de Sept-Iles, par une compagnie du nom de North Shore Power, Railway & Navigation, organisée par les frères Clarke de New-York, Chicago et Toronto.

Quelques années plus tard elle passa aux mains des intérêts Rothermere et changea son nom en celui de Gulf Pulp & Paper Co.

Seul le nom de la compagnie a changé. Le village de Clarke-City qui fût la première ville fermée du golfe St-Laurent (si l'on excepte les esclavonies de pêcheurs) appartient toujours à un seul propriétaire.

Honni soit qui mal y pense !

* * *

Une autre compagnie suivit bientôt l'exemple de la première. Ce fût l'Ontario Paper Co. qui, à son tour, se tailla un fief à l'embouchure de la Rivière-aux-Rochers.

Le domaine cédé à cette occasion par le Gouvernement aux financiers de Chicago, E. U., est connu sous le nom de Shelter Bay (Baie-de-l'Abri).

C'est la ville fermée-type par excellence !

Satisfaite de ce genre de gouvernement, quelques années plus tard, elle organise à Franquelin, (Bais-des-Cèdres) une réplique de la ville-mère.

La Côte Nord était dotée de sa troisième ville fermée !

* * *

Or, voici qu'un avis public publié dans la Gazette Officielle de Québec, nous apprend qu'un groupe de citoyens demandent l'incorporation d'une quatrième ville fermée au Royaume du Saguenay.

Nous y voyons que Messieurs Georges Boisvert, Gérant de Montréal; John Stadler, ingénieur industriel, de Montréal; Paul-Gilles Gauthier, ingénieur civil et arpenteur, de Montréal; Edouard-C. Larose, auditeur de Montréal et Andrew Irvine Cunningham, ingénieur civil de Montréal, s'adresseront à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour faire adopter une loi constituant en municipalité distincte, en vertu de la loi des cités et villes, 1922, un certain territoire situé dans le Canton Laflèche, Comté de Saguenay, etc.

Suit, la désignation des différents blocs arpentés, qui seront englobés avec "tous autres territoires avoisinants qu'il serait jugé utile ou opportun d'y inclure".

Arrêtons-nous ici pour analyser cette première partie de l'avis.

A première vue, le lecteur croira qu'il s'agit d'une compagnie canadienne, attendu que les requérants sont des citoyens de la ville de Montréal. Voici la vérité: Ces cinq employés et futurs-employés de la compagnie Ontario Paper, elle-même commanditée par les intérêts des grands journaux américains, "Chicago Tribune" et "New-York News", ne sont que des solliciteurs en sous-main.

Nos législateurs qui seront appelée dans quelques jours à étudier ce projet d'incorporation, devront se tenir sur leurs gardes et exiger des promoteurs les plans des divers blocs mentionnés dans l'avis et plus particulièrement une description exacte des "territoires avoisinants que l'on propose d'y inclure".

Il ne faut pas que les limites du fief soient illimitées !

* * *

Lorsqu'une superficie de 2500 milles carrés de limites à bois fut concédée il y a une dizaine d'années à la Compagnie Ontario Paper, sur les bords de la rivière Manicouagan et qu'il fût question d'y construire une ville à son embouchure, le nom de la ville future avait été choisi à l'avance : Il avait été décidé que la cité, (restée dans le néant durant dix ans) porterait le nom de "Ville Taschereau".

Il serait intéressant de savoir si le même nom sera proposé par les promoteurs.

Espérons au moins que les législateurs du jour sauront lui choisir un nom à consonnance française.

Qu'ils me permettent de leur faire une suggestion: Qu'on la nomme Laflèche. Ce nom vénérable nous consolera des Clarke-City, des Shelter-Bay et des Comeau-Bay !

Quand le nom de la municipalité aura été désigné, les membres du comité des Bills privés devront étudier attentivement toutes les clauses de l'acte d'incorporation. Ils devront les scruter et fouiller sur toutes leurs faces et dans tous les coins et recoins.

Les gardiens de notre patrimoine ont le devoir de le protéger contre les empiétements et les ambitions voraces des hommes de proie qui le convoitent.

Un ouvrier qui a vécu plusieurs années dans les villes fermées de la Côte Nord, nous faisait dernièrement la remarque suivante: "Pourquoi le Gouvernement provincial de Québec ne vend-il pas en bloc aux Américains le comté de Saguenay ? Ils pourraient en faire le 49ième Etat de l'Union et ça leur éviterait le trouble de l'acheter en détail !"

Il est évident qu'après l'amputation d'un tiers de sa superficie par le Gouvernement de Terreneuve, si on permet aux étrangers d'y bâtir encore trois ou quatre villes fermées, il ne nous restera plus du fameux Royaume du Saguenay que des plaines de sables et des montagnes inaccessibles.

Qui osera ensuite parler sérieusement de notre héritage national quand tout le comté de Saguenay sera passé à l'étranger ?

* * *

Quand des industriels canadiens désirent un site pour asseoir une industrie, ils commencent par l'acheter ou le louer. Les Canadiens se contentent des lois générales du pays et de la province; mais, c'est bien différent quand les Américains s'amènent chez nous !

Ils exigent, en plus du privilège de faucher nos forêts à leur guise, des lois d'exception qu'ils n'auraient pas solliciter dans leur pays.

Cachée derrière le paravent de cinq employés complaisants, la compagnie Ontario Paper est la dernière à venir quêter des législateurs du Québec et les pouvoirs d'organiser chez nous une ville dont elle sera de facto le gouvernement municipal.

Elle demande entre autres pouvoirs, celui de désigner elle-même les membres de ce Conseil municipal. Elle veut aussi soustraire ses constructions industrielles aux taxes qu'elle se propose de repartir sur les biens de ses serfs.

Elle termine l'énumération des privilèges qu'elle veut s'arroger, en demandant d'accorder à un gérant tous les pouvoirs imaginables d'un dictateur.

Et de crainte d'en oublier, elle termine son mémoire de souhaits et d'audaces inavués.

* * *

Que contiendra le code municipal fantastique qui régira la quatrième ville fermée de la Côte Nord ?

Les promoteurs prétendent qu'elle sera une ville modèle. Elle peut aussi être une ville modèle... fermée.

Par l'énumération des lopins de terre qui sont désignés dans l'avis public, on constate que la compagnie solliciteuse est déjà propriétaire d'un territoire d'une étendue considérable.

Des terrains privés autres que les siens sont-ils inclus dans les limites de la ville dont elle demande l'incorporation ?

Sera-t-il possible au bon public de devenir propriétaire foncier dans ses limites ?

Messieurs les législateurs, c'est de vous que nous attendons une réponse à ces questions.

Il n'est plus de mode, de nos jours, d'encercler les villes de murailles de pierre. En ce sens, la cité projetée sera une ville ouverte. Mais, prenons garde à la haute muraille économique dont cette compagnie veut entourer son fief !

Ce mur sera fait d'une multitude de lois d'exception, de pouvoirs despotiques et d'ordonnances qu'un dictateur sera autorisé de proclamer.

Avant que l'incorporation de la ville future soit consommée, nous espérons que les législateurs exigeront des promoteurs une copie des baux et contrats que les propriétaires se proposent de faire signer à leurs locataires de la cité modèle.

Ces contrats devront accorder aux citoyens, la liberté d'exercer librement des métiers, des professions ou un commerce légal quelconque.

C'est sur la teneur de ces contrats que reposera le sort des **supposés** propriétaires de la ville embryonnaire.

Messieurs de l'Ontario Paper, nous n'avons pas d'objection à ce que vous construisiez une ville, mais,..... comme vous avez choisi son site en pays libre, nous voulons que ses portes restent grandes ouvertes.

Il existe déjà trop de bagnes camouflés, au pays de Québec !

Louis-Philippe COTE.

La Ligue du Dimanche constate que la question du repos du dimanche fait partie des problèmes économiques et sociaux toujours posés devant l'opinion, et le moyen pratique de la solutionner, c'est de ne pas acheter le dimanche.

124 millions de crédits supplémentaires demandés au parlement

(Suite de la première page)

pris celui de Banff, aéroports, services municipaux, routes, secours aux résidants permanents des parcs, $471,200; travaux à Petawawa et aux stations expérimentales d'Acadia, $471,200; continuation des travaux aux aéroports et aux terrains d'atterrissage des territoires du nords-ouest $9,800 développement de nouveaux parcs dans les maritimes, $140,000; recherches forestières, $75,000; levers topographiques, $20,000; levers géodésiques, $10,000; pour rétablissement agricole et colonisaion, $500,000.;

Engagements provenant des ententes avec les provinces, y compris la grand'route trans-canadienne; $3,527,000; routes provinciales $1,534,000; travaux municipaux, $634,000; dépenses de la commission nationale de placement $125,000.; projet de placement sur des terres; $1,000,000.; nouveaux travaux devant être entrepris avec la collaboration des provinces, $9,200,000.; octrois aux provinces, $26,000,000;

Dans le ministère de la Marine, on note $379,875 pour la construction, les réparations et le remplacement des aides et des immeubles pour fins de navigation, $379,875.; rénovation des vapeurs du gouvernement $175,000; enlèvement des épaves dans les ports, particulièrement à Port-Arthur, Fort-William, Sarnia, South-Bay et la rivière Richelieu, $70,-000.

Pour ce qui est des mines, on note $150,000 pour les levers géologiques déjà entrepris en 1935 et $200,000 pour continuer des recherches, $1,500,000 pour faciliter le transport dans les régions minières. Dans les crédits pour la Défense, on note $376,767 pour la parachèvement des baraques de l'armée permanente à Calgary, $205,9784 pour les immeubles du collège militaire de Kingston; $1,444 pour l'arsenal des hussards royaux canadiens à Montréal, $50,000 pour des hangars d'aviation à Ottawa, $200,-000 pour un arsenal à Valcartier, P. Q., $100,000 pour la restauration des murs de la ville de Québec.

Les dépenses prévues pour le parachèvement des projets d'assistance-chômage actuellement organisés et entrepris pour les chômeurs célibataires, $2,770,000. Cette somme, notons-le, ira aux dépenses des camps de concentration, d'ici leur abolition. $160,000 pour l'aéroport de Rockcliffe, $122,000 pour l'extension des immeubles de l'armée permanente à Saint-Jean, P.Q., $122,000.

$13,600 pour les améliorations au port de Chicoutimi, $1,240,600 pour les améliorations au port de Québec, $282,600 pour améliorations au port des Trois-Rivières, $2,873,000 pour améliorations au port de Montréal ces sommes pour les ports sont pour les entreprises commencées. En plus il y a $17,000 pour leport de Chicoutimi et $365,820 pour Montréal.

$39,900,000 pour le déficit prévu du C.N.R. pendant l'année civile 1936 $5,300,000 en prêts pour permettre aux chemins de fer de continuer le programme d'achat d'équipement entrepris l'an dernier.

$7,600 pour réparations au quai à Anse-Saint-Jean, $12,000 pour dragage à Berthierville, $1,500 pour réparations au quai de Bonaventure, $1,400 pour réparations aux travaux de sautenement à Bonaventure, $81,300 pour quai et améliorations à Cap-Aux-Meules, $21,000 pour un mur de soutenement à Chambly Bassin, $25,400 pour qual à Grande-Rivière, $23,-500 pour quai à Rivière-Ouelle, $41,000 pour creusage à Sorel.

Notre constitution est-elle un contrat ?

II.– Confédération d'Etats et Etat Fédéral

L'objet de la loi votée en 1867, c'est la création d'un Etat fédéral. Nous ne reviendrons que très brièvement sur une doctrine que nous avons exposée ailleurs. On nous pardonnera sans doute ces quelques redites. Avec l'éminent maître qu'est M. Le Fur, nous continuons de penser qu'une union fédérative n'a point, pour base juridique **immédiate**, un pacte, un contrat, mais une constitution politique qui ne diffère des autres ni quant à son essence, ni quant à ses propriétés générales, ni quant à sa valeur légale et sociale. Pour dissiper toute confusion, on voudra bien noter le sens particulier que nous donnons à l'expression : **base juridique immédiate** d'un Etat. Par ces mots, nous entendons sa loi organique ou sa constitution nationale.

Nous écrivions donc, il y a un an, les lignes qui suivent.

"Il y a lieu de faire ici une distinction dont l'importance ne saurait échapper à des esprits attentifs. Si on ne veut pas obscurcir davantage des concepts déjà fort brouillés, cette distinction s'impose, et plus qu'ailleurs chez nous où une façon de parler équivoque et inexacte s'est enracinée en quelque sorte dans le vocabulaire, dans les manuels, dans les journaux et même dans les lois. Une coutume ausis ancienne que l'union fédérative veut que nous appelions notre pays du nom imposant de Confédération du Canada, quoique l'expression ne paraisse nulle part dans le document officiel octroyant la constitution. Est-ce là, à une époque où les termes étaient encore un peu vagues et flottants, imprécision de profanes ou confusion de juristes ?

"Je ne sais. Quoi qu'il en soit, il serait erroné de croire que, du point de vue juridique et international, nous constituons une véritable **Confédération d'Etats** : nous sommes membres d'un Etat fédéral. La nuance, si nuance il y a, est fort mince, dira-t-on peut-être. Nous pensons, au contraire, qu'elle importe beaucoup, surtout à l'heure où s'élèvent des propos de réforme constitutionnelle qui pourrait bien entraîner la restriction des libertés et des droits provinciaux.

"Une confédération est une union ou mieux une alliance d'Etats indépendants et souverains, liés, en vertu d'un pacte ou d'un traité, à certaines démarches solidaires ou même à quelques lois communes dont aucune cependant n'est imposable sans le consentement unanime des parties contractantes, qui restent libres de se retirer de l'union si la législation proposée ne leur plait point. En outre, le pouvoir central n'a pas juridiction, le plus souvent du moins, pour appliquer directement, par ses fonctionnaires attitrés, les lois votées à la diète des Etats : c'est là une prérogative jalousement défendue et exercée par le conseil exécutif propre à chacun des peuples confédérés. Le caractère essentiel, la note distinctive d'une confédération est l'intangible souveraineté des nations constituantes qui conservent, aux regards du droit international, leur indépendance politique et sont admises comme telles au concert des Etats. Chacune peut aussi se libérer de ses obligations contractuelles en suivant toutefois les règles générales de la justice et du droit des gens. Cherche-t-on des exemples historiques, je rappellerai les trois cas les plus connus du dernier siècle: la Confédération du Rhin créée par Napoléon en 1806, la Confédération helvétique d'avant 1815 et la Confédération germanique née à la même époque.

"L'Etat fédéral, d'autre part, est un Etat un et indivis, qui réunit en lui le double caractère d'Etat et de fédération de collectivités publiques non souveraines, appelées cependant à prendre part à la formation de l'unique et indivisible volonté nationale. La définition qui précède et les précisions qui suivent s'inspirent de l'ouvrage publié naguère par un éminent professeur de droit international de France, M. Louis Le Fur, dont la doctrine surpasse de beaucoup, par sa solidité et sa cohérence, les vieilles théories de Tocqueville, de Hamilton et de Webster. Il y a donc une différence profonde, une opposition irréductible entre un Etat fédéral et une confédération proprement dite; les nations confédérées retiennent leur individualité et leur autonomie politique, les provinces fédérales se fusionnent de manière à former un Etat juridique nouveau qui jouit de tous les privilèges et de tous les droits inhérents à la société parfaite; le lien qui unit les premières est un traité, un pacte, un contrat au sens rigoureux du terme, le principe de cohésion des secondes est une constitution, source juridique et norme générale du pouvoir. (**Revue de l'Université d'Ottawa**, avril-juin, 1935, p. 275).

M. Pelland nous reproche de distinguer **fédération** et **confédération**. Il s'appuie sur le **Larousse du XXe siècle** pour nier toute différence essentielle, voire toute nuance importante entre ces deux termes qui, à son avis, seraient plutôt des synonymes.

Une lecture plus attentive de notre article lui eut appris que nous n'opposons pas **fédération** dont la signification nous semble d'ordre générique et commun) et **confédération**, mais bien **confédération d'Etats** et **Etat fédéral**. Ne le chicanons pas sur cette légère imprécision, puisque le contexte laisse voir qu'il emploie **fédération** comme un substitut pour **Etat fédéral**. Du reste, cette manière de parler se retrouve chez quelques juristes anglo-saxons et n'est pas rejeté par le dictionnaire de l'Académie.

Mais son enquête dans Larousse nous semble toutefois un peu rapide et sommaire. Le dictionnaire, loin de lui donner raison, confirme en termes non équivoques le bien fondé des distinctions qu'il nous reproche. Celui qui consulte un lexique ne doit pas s'arrêter au seul sens étymologique des termes, il doit aussi rechercher la signification reconnue par l'usage à telle époque donnée. Au mot **fédéralisme** nous lisons :

Système politique, dans lequel plusieurs Etats ou cités indépendantes consentent à sacrifier, dans un intérêt commun, une partie de leur souveraineté, pour établir au-dessus de tous un pouvoir suprême.

—Dr. intern. L'Etat fédéral est un organisme central, indépendant, ayant ses rouages propres, qui absorbe, au point de vue international, tous les Etats particuliers sont soumis à un gouvernement unique, par un lien **constitutionnel** qui détermine les droits et les devoirs respectifs de l'organe central et des Etats particuliers associés. En général, le pouvoir fédéral exerce en partie la souveraineté intérieure, et dispose à cet effet d'une force pour faire exécuter ses décisions. Au point de vue extérieur, l'organe fédéral a seul et exclusivement la jouissance et l'exercice de la souveraineté et des relations extérieures. Les principaux Etats fédéraux sont aujourd'hui les Etats-Unis et la Suisse.

Au mot **Etat (classement des Etats)**, nous trouvons une doctrine identique :

La **confédération d'Etats**, association d'Etats indépendants qui ne reconnaissent pas une autorité commune, à la fois supérieure et suprême ex. : Confédération germanique avant 1866, Confédération suisse avant 1848); l'**Etat fédéral**, organisme central, indépendant et complet, ayant ses organes propres et distincts, et qui absorbe, au point de vue international, tous les Etats particuliers, qui cessent d'être individuellement souverains (ex. : Suisse, Etats-Unis d'Amérique).

Nous ne voyons pas bien comment M. Pelland peut s'appuyer sur Larousse pour considérer les deux termes en question comme des synonymes. Le **Dictionnaire de l'Académie française** témoigne dans le même sens, à peu de nuances près (v. mots **fédéralisme, fédération, confédération**). De même aussi l'**Encyclopedia Britannica qui rappelle** en outre comment les deux termes **Federal State** et **Confederation**, synonyme à l'origine en sont venus à signifier assez communément, sinon universellement, deux réalités politiques différentes (v. mots **Federal State, Confederation**).

Par ailleurs, notre confrère de l'Université Laval reconnait que "certains mots n'ont pas, dans la langue juridique, le sens courant", mais comportent une signification technique familière aux hommes de loi. Puisque nous sommes précisément en présence de deux termes techniques, voyons donc si, aux yeux des sociologues et des maitres en sciences politiques, ils ont un sens bien distinct. Sans avoir évidemment épuisé les bibliothèques, nous avons poursuivi quelques recherches qui nous ont conduit à cette conclusion : les auteurs modernes, à peu près universellement, établissent une distinction très nette entre **confédération d'Etats** et **Etat fédéral**. Les ouvrages que nous avons eu le loisir de consulter sont d'accord sur les caractères généraux qui servent à différencier ces deux formes d'union politique. D'une part, la **confédération d'Etats** est en quelque sorte spécifié par l'indépendance et l'intacte souveraineté des Etats constituants; d'autre part l'**Etat fédéral** implique l'absorption des Etats particuliers, le sacrifice de leur personnalité internationale et de leur souveraineté effective, la fusion sous un pouvoir central. A part M. Le Fur, dont l'autorité n'est pas discutée, croyons-nous, dans les milieux juridiques et philosophiques français, surtout catholiques, nous citerons, en faveur de notre interprétation, d'autres sociologues et d'autres juristes connus: Th. Meyer, S.J. (**Institutiones Juris Naturalis**, I, p. 334), Troude (**Précis de Sociologie** par Lemonnyer, Tonneau et Troude, p. 252, 294), Jenks (**The State and the Nation**, p. 268), J. W. Garner (**Political Science and Government**, p. 251, 348, 356), R. G. Gettell (**Political Science**, p. 226, 464-465), Bryce, (**Studies on History and Jurisprudence, II 490**).

Ces quelques explications suffiront à démontrer que notre distinction entre **confédération d'Etats** et **Etat fédéral** n'est ni oiseuse ni dépourvue de fondement.

Arthur CARON, O.M.I.

Prochain article : **La doctrine de M. Le Fur.**

Nous avez-vous trouvé Un lecteur de plus ?

LA CIE PAQUET LTÉE

POUR LE GRAND MENAGE DU PRINTEMPS, DANS VOTRE LOGIS ACTUEL OU DANS CELUI QUE VOUS OCCUPEREZ LE PREMIER MAI PROCHAIN, PROFITEZ DES OFFRES CI-APRES EN

COUVRE-PLANCHERS ET GARNITURES DE MAISON

COUVRE-PLANCHERS

CARPETTES AXMINSTER (échantillons)

23 CARPETTES AXMINSTER — échantillons d'une seule dimension, savoir 6'9" x 9' — très bonne qualité — plusieurs **sans couture** — Choix magnifique de dessins orientaux ou modernes, en des combinaisons superbes de teintes diverses.

$16.79

1000 VERGES PRELARTS ANGLAIS, sur toile de bon prélarts anglais, de qualité exceptionnellement bonne, en un choix magnifique de teintes et dessins. TRES SPECIAL, la verge carrée **33c.**

LINOLEUM SPECIAL, pour escaliers

Envers en toile — la meilleure qualité — petits dessins sur fond **brun, bleu** ou **vert** — aussi dessins modernes — Tout avec jolie bordure s'harmonisant. **Importation anglaise** —

Largeur 18 pouces. LA VERGE **65c.**
Largeur 22½ pouces. LA VERGE **75c.**
Largeur 27 pouces. LA VERGE **95c.**

NATTES pour CHAMBRE de BAIN

Grand choix de nouveaux dessins, en **rose, vert, bleu, rouge.** TRES SPECIAL **$1.98**

GRATIS

Avec chaque achat d'une de ces nattes, nous donnerons une couverture pour banc de cabinet, à titre gracieux.

COUSSINS (pads) OZITE

Epais et moëlleux, à l'épreuve des mites. Placez en dessous de vos tapis ou carpettes, ils prolongent leur durée et ajoutent à leur apparence. LA VERGE **42c.** et plus

GARNITURES DE MAISON

RIDEAUX!

RIDEAUX froncés, rayures horizontales, couleurs attrayantes, sur marquisette crème — couleurs garanties au lavage — Large frison sur un côté et au bas — Haut Priscilla — Embrasses pour convenir — **Rose, doré, bleu, vert.** Environ 2 verges par 31 pouces. SPECIAL **$1.49**

AUSSI autres modèles depuis LA PAIRE **98c. à $3.98**

RIDEAUX ajustables, en point filet de première qualité, couleurs garanties au lavage — Dessins nouveaux, avec motifs de chaque côté et au bas. Ces rideaux peuvent s'ajuster à trois hauteurs différentes, sans point de couture. 2¼ verges par 42 pouces **$1.79**

AUSSI autres modèles depuis, LA PAIRE **$1.29 à $4.25**

TISSUS A DRAPERIES, Etc.

Tissus modernes — nouvellement reçus — texture imitant à la perfection le "homespun" — Dessins très originaux en des tons des plus attrayants — Largeur 46 pouces. Dessins quadrillés en **vert, brun, rouille.** Tout coton. LA VERGE **$1.09**

Dessins rayés, **rouille, doré, vert, bleu,** sur fond beige. Soie et coton. LA VERGE **$1.29**

STORES POUR FENETRES

Le plus grand choix à Québec — La meilleure qualité — Très belle variété de couleurs — rouleaux à ressort d'un fonctionnement parfait.

	UNIS	AVEC ENTRE-DEUX	AVEC FRANGE
6 pds. x 36 pcs.	65c.	95c.	$1.09
7 pds. x 36 pcs.	75c.	$1.09	$1.19

STORES FINIS A LA PEINTURE A L'HUILE

	UNIS	AVEC ENTRE-DEUX	AVEC FRANGE
6 pds. x 37 pcs.	$1.09	$1.39	$1.45
7 pds. x 37 pcs.	$1.19	$1.49	$1.59
7 pds. x 41½ pcs.	$1.55	$1.98	$2.15
7 pds. x 47½ pcs.	$2.19		

STORE LAVABLES "LUXOR"

En crème, sable, vert — sans garnitures —

37 x 6 pieds	37 x 7 pieds	41½ x 7 pieds	47½ x 7 pieds
$1.20	$1.40	$1.90	$2.55

POUR STORES DE DIMENSIONS SPECIALES

Nous recommandons la toile "WASHADE" — garantie lavable et incassable—Ils dureront des années—Nous l'avons dans les largeur 36 pouces à 52 pouces—dans les couleurs : sable ou vert.

STORES VENITIENS EN LATTES DE BOIS

Nous sommes les distributeurs de ce qui se fait de mieux dans cette ligne — VENEZ VOUS EN CONVAINCRE.

BALAIS A ROULETTES

--- Spécial Paquet ---

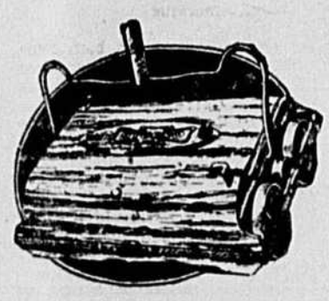

Construction très forte — Un balai qui vous donnera un excellent service. TRES SPECIAL **$2.98**

CONGOLEUM "Sceau d'Or"

Deux verges en largeur — dessins de tuile, fleurs, riches motifs orientaux ou modernes. La verge carrée **52c.**

POLES

Nulle part ailleurs vous ne pourrez trouver un choix comme le nôtre — Il embrasse les toutes dernières nouveautés — bras mobiles ou autres, dans tous les prix.

AVIS! Dans les limites de la ville, nous enverrons sur demande, un expert prendre les mesures de vos planchers -- SANS CHARGE AUCUNE.

--A L'EPICERIE PAQUET--

La Boîte aux Biscuits — PEEK FREAN

BISCUITS "Fruit Cream" — La boîte **23c**

BISCUITS "Pastry Puff" — La boîte **25c**

BEURRE de crémerie pasteurisé, en morceaux de 4 à 5 livres. La livre **25c**

LAPIN de la Nouvelle Zélande. Boîte de 2 livres **35c**

FEVES "Sprout" pour Chop Suey. Boîte de 24 oz **15c**

SAUCISSE de lard pur, aussi saucisse fumée (hot dog) — Boîte de 12 oz **25c**

FEVES au lard de Clark, avec ou sans sauce aux tomates. Boîte de 30 oz. 2 pour **25c**

ANANAS "Hadoma" en cubes. 2 boîtes pour **19c**

"CATSUP" de Clark. Boîte de 16 oz **19c**

BLEUETS de Aylmer — 2 boîtes pour **25c**

PECHES de Swift, qualité de choix. 2 boîtes pour **39c**

MARMELADE de Raymond — Jarre de 2 livres **29c**

BOUTS d'asperges, verts, "Nature's Best". Boîte No. 2 **39c**

MOULEE pour poussins — Sac de 25 livres **85c**

FARINE de sarrasin, de moulins de campagne. Sac de 2½ lbs. **23c**

FARINE 'Five Roses'. Sac de 24 livres **75c**

MIL de Brock. Le paquet **20c** ou 2 pour **35c**

FLOCONS de maïs (cornflakes), "Sugar Crisp" — 3 paquets pour **23c** La douzaine **90c**

CAFE Sanka. Boîte de 1 livre **55c**

THE noir "Orange Pekoe", à la pesée. La livre **75c**

LAIT malté de Borden. La boîte **39c**

BOUILLON de poulet "Cordial Texas". 6 cubes pour **13c**

10 cubes, pour **22c**

BISCUITS "Lausanne", de Viau. 3 livres pour **35c**

BISCUITS 'Cremalta', de Christie. La livre **28c**

BISCUITS "Laurier", de Leclerc. 3 livres pour **29c**

BISCUITS sablés, de Hethrington. 2 livres pour **27c**

OIGNONS rouges canadiens — 7 livres pour **18c**

POIRES évaporées. 3 livres pour **50c**

RAISIN Australien, avec noyaux. La livre **10c**

1 PAQUET d'empois LINIT et 2 paquets d'empois CANADA, avec un livre de recettes, pour **25c**

1 PAQUET d'Oxydol et 2 savons Barsalou, pour **23c**

1 GROS PAQUET de Gold Dust, 1 savon Sapolio et une boîte de lessive, pour **45c**

OEUFS FRAIS A-MOYENS 3 doz pour .65

5 sous en plus pour livraison à domicile.

ENTREPOSAGE DE FOURRURES

Le bon soin que PAQUET apporte à vos fourrures dès l'instant que vous les confiez à notre envoyé, lequel les livre à notre Salon des Fourrures qui, à son tour, les passe à la chambre de *battage* et *peignage* pour ensuite les placer sur des supports individuels et à bonne distance du plus proche voisin, dans nos spacieuses voûtes d'entreposage, vous assure la plus complète sécurité que vous puissiez désirer.

C'est ce bon soin qui a valu à notre système d'entreposage la *réputation* dont il jouit, à tel point qu'il nous a fallu pratiquement agrandir, presque du double, nos voûtes déjà immenses. Les modifications sont maintenant terminées, et nous attendons votre appel pour aller quérir vos fourrures et en prendre soin.

Pour plus de détails, appelez

8131

--SALON DE FOURRURES--

--AU RAYON DES BONBONS--

Chocolats aux abricots — Produits Pony Brand — Strictement frais et délicieux.

La livre **24c.** Boîte de 3 livres **69c.**

S'il vous plait, pas de commandes par la poste, ni par téléphone, ni pour livraison contre remboursement.

AU SOUS-SOL D'ECONOMIES

PLANCHES A REPASSER, pliantes, et sur pied

Non rembourrées —

48 x 11. Rég. $1.25. pour	98c.
48 x 12. Rég. $1.50. pour	$1.19
54 x 10. Rég. $2.15. pour	$1.79
52 x 14. Rég. $2.95. pour	$2.39

Rembourrées —

48 x 11 pcs. Rég. $1.60. pour	$1.39
48 x 12 pcs. Rég. $1.75. pour	$1.59
52 x 14 pcs. Rég. $2.19. pour	$1.79
54 x 14 pcs. Rég. $2.75. pour	$2.19

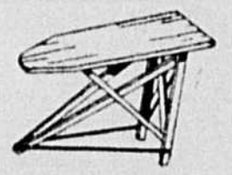

Coussins en feutre avec couverture pour planches à repasser. **44c 69c., 99c.**

Couverture pour planches à repasser — Avec lacet. Prix **29c.** Avec élastique Prix **39c.**

POUR IMMUNISER VOS EFFETS CONTRE LES MITES

"LARVEX"! Le seul immunisant réellement effectif sur le marché

Ne dégage aucune senteur — non inflammable — Aucunement dommageable — Il immunisera contre les mites : Vêtements — Rembourrage de meubles — couverture de laine — tapis — carpettes — marchandises tricotées — draperies — vêtements de laine — chandails, etc., etc.

Pour les laines lavables énumérées ci-dessus, il faut employer le "LARVEX" à rincer.

LARVEX — Bouteille de 16 oz **$1.00** Bouteille de 16 oz. Avec seringue **$1.50**

LARVEX à rincer, poudre suffisante pour neuf gallons d'eau. Prix **25c.**

LA COMPAGNIE PAQUET LIMITÉE

ANNONCES CLASSIFIÉES

L'ACTION CATHOLIQUE

JOURNAL QUOTIDIEN
Propriété de
L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE
165, rue Ste-Anne, Québec.
Imprimé par la compagnie de publication
L'ACTION SOCIALE, (Limitée)
165, rue Ste-Anne, Québec
Tél. : Echange privé 2-4771
J.-Onés. CHALIFOUR A.-F. MERCIER
Président. Gérant-Général.

ABONNEMENT
Québec : $5.00 par année; 50c par mois
Campagne : $4.00 par année
Etats-Unis : $6.00 par année

TARIF

NAISSANCES, FIANCAILLES, PROCHAIN MARIAGE, DECES, SERVICE ANNIVERSAIRE, GRAND'MESSE, RECONNAISSANCE, REMERCIEMENTS, 50 centins par insertion suivant la formule ordinaire; chaque mot additionnel: 1 centin. Dans Carnet Social $1.00 par insertion.

Toute autre annonce classifiée, 01c du mot, minimum de 25c par insertion 4 insertions consécutives pour le prix de quatre. En-tête en noir, 25c additionnel pour chaque insertion. Les annonces devant paraître LE JOUR MEME seront reçues jusqu'à 9 h. a.m., POUR LE SAMEDI, jusqu'à 5 h. p.m. la veille.

Nous n'acceptons aucun avis de naissance, fiançailles ou mariage, communiqué par la poste ou le téléphone. Il en est de même pour les avis sans nom responsable.

Les annonces provenant du dehors de la ville sont strictement payables d'avance.

2—ACCESSOIRES D'AUTOS

LUDGER FERLAND, Parties d'automobiles, pour toutes marques de chars neufs ou usagés, à un prix spécial pour le temps de nos réparations. Achetons aussi les vieux chars S'adresser 105, 1ère Avenue. Tél. : 4-2920.
3068—20-4 (26fs) 2

PIECES d'automobiles neuves et usagées à vendre pour toutes marques de chars à prix réduits. Station de service, huile, graisse, gazoline, etc., garage. Réparations générales AUTO PARTS SALES, 65, 1ère Avenue, Limoilou Tél. : 4-2200.
2801—26-3 (Mar. J. Sam. au 23-5) 2

Service de Batterie "Dion"
AUTOMOBILISTES. — Pour acheter ou recharger votre batterie, consultez-nous. Prix défiant toute compétition. Aussi réparations de radio de toutes sortes, clefs et serrure pour auto, 680, St-Vallier. Tél. : 3-3416.
3560—14-4 (Mar. Jeu. Sam. au 13-6) 2

5—AGENTS DEMANDES

Nous ferions encore 2 contrats dans la ville de Québec, sur base salaire et commission, avec agent d'assurance (ordinaire) d'expérience ou hommes d'affaires présentant les qualités requises. Aussi d'autres représentants pour la banlieue de Québec et le comté de Portneuf. Ecrire à L'Action Catholique, casier 450.
(3537)—18-4 (6 fois) 5

6—A LOUER (Divers)

N'ACHETEZ plus, mais louez votre machine à écrire, portative ou de bureaux: Nous rembourserons en totalité les locations payées. VEZINA Enr. 44, Côte de la Montagne. Tél. : 2-3551.
2254-4-4 (26 fs) 6

7A—AMEUBLEMENTS de Mag.

SHOW CASES. — Vitrines, ameublements de magasins de toutes sortes. Comptoirs pour restaurants, etc., etc., neufs ou usagés, à très bon marché. ART SHOW CASE Reg'd, 259, St-Joseph. Tél. : 3-2920.
2765—30-3 (26fs) 7A

8—ANIMAUX DOMESTIQUES

Serins importés
J'ai toujours en stock un beau choix des meilleurs oiseaux chanteurs anglais et allemand, de première qualité. Choppers jaunes orange, roller allemand, choppers blancs, bell-tone, rollers blancs, british rollers d'opéra, border fancy, linottes, mulets, norwichs, yorkshire à ailes mêlées assorties, perroquet, petits oiseaux africains, orange cheeks, trawberry, Wasbill, prix raisonnable. S'adresser JJ.-R. HALLE, 87, Lachevrotière, Québec.
3705-22-4 (6 fs) 8

A VENDRE. — 7 bons chevaux ayant servi dans les chantiers dont nous n'avons plus besoin. Pesanteur, 1200 livres à 1600 livres. S'adresser à A. LAROSE, 30, Avenue des Pins, Québec. Tél. : 4-4848.
3578—18-4 (6 fois) 8

SERINS IMPORTES. — J'ai toujours en stock un beau choix des meilleurs oiseaux chanteurs anglais et allemand, de 1ère qualité. Choppers jaunes orange, roller allemand, choppers blancs, bell-tone, rollers blancs, british rollers d'opéra, border fancy, linottes, mulets, norwichs, Yorkshires, aussi femelles assorties, perroquet, petits oiseaux africains, orange cheeks, strawberry, Wasbill, prix raisonnable. S'adresser J.-R. HALLE, 87, Lachevrotière, Québec.
3705—22-4 (6fs) 8

9—APPTS A LOUER

APPARTEMENT luxieusement meuble, 4 pièces et chambre de bain, pour 2 personnes, ou couple sans enfant. S'adresser à 266, rue St-Cyrille. Tél. : 3-4218.
3575-17-4 (6 fs) 9

11—ARGENT A PRETER

ARGENT A PRETER sur hypothèque et autres garanties en ville et à la campagne. Ed.-Boisseau Picher, notaire 540, rue St-Jean, Québec, tél. 3-1161.
3260-9-4 (26 fs) 11

PAUL GRENIER, NOTAIRE
Argent à prêter sur première hypothèque en la cité de Québec. Bureau 325, Boulevard Charest Tél 3-1531.
2975—18-4 (Mar. jeu sam au 16-6) 11

ARGENT A PRETER sur hypothèque. Maison à vendre à Québec et en dehors. Aussi beaux logements à louer. Courvalle et Québec. S'adresser L.-E. FORTIER, N.P., 87 de l'Eglise, tél. : 9450; rés. : 4-5312.
2961—11 (4 26 fois) 11

16—AUTOS A LOUER

TAXI PRIVE, voyage en dehors ville, à 6 cts du mille. Hôpital Laval, Beauport, Charlesbourg, Cap-Rouge, Loretteville, Lac Beauport, à prix spéciaux. Magasinage, compérage, mariage, enterrement à prix très spéciaux. S'adresser : 4-0153 — 3-0093.
2966—15-4 (26fs) 16

Chez les Assureurs

M. Jean-Charles Harvey, chef des Statistiques de la province sera le prochain conférencier au dîner-causerie de l'Association des Assureurs-Vie qui aura lieu, à 12 heures et 30, samedi prochain, le 25 avril, au Château Frontenac. M. Harvey a choisi pour titre de sa causerie: "Ce qui manque aux Canadiens-français pour être à l'égal de nos amis anglais en affaires".

17—AUTOS A VENDRE

EPARGNEZ DE
$100.00 à $150.00
sur ces
AUTOS USAGES
à PRIX REDUIT

1932	Chevrolet	Coach
1931	Chevrolet	Cabriolet
1931	Chevrolet	Roadster
1934	Ford	Sedan
1934	Ford	Coach
1930	Ford	Coupé
1931	Ford	Coach
1930	Ford	Coach
1932	Ford	Cabriolet
1933	Chrysler	Sedan
1933	Hudson	Sedan
1932	Graham	Sedan
1932	Studebaker	Sedan
1933	Hupmobile	Sedan
1933	Buick	petit Sedan
1934	Buick	petit Sedan
1931	Buick	Sedan 7-pass.
1930	Buick	Roadster
1929	Buick	Cabriolet
1934	Pontiac	Coach
1931	Pontiac	Sedan

Tous ces chars sont remis à neuf.
Termes faciles
AUSSI
Beaucoup d'autres aubaines.

AUTOMOBILES INC.
466, St-Vallier. Tél. : 2-1208
(Coin Dorchester)
2820-11-4 (26 fs) 17

AUTOMOBILISTES
Confiez-nous l'entretien de votre char. Expert en mécanique et électricité, toujours à votre disposition. Ouvert de 8 a.m., à 9 p.m., tous les jours. Tél. rés. 5322. Battery Service Monarch Station, 145, Richelieu, Québec.
3046—26-3 (26fs) 17

DE BELLES VALEURS en chars usagés. Pimouth Sédan et Coach 1931-33-34-35. Dodge 1930-33-34-35. Ford Cabriolet 1934. Ford Roadster 1929-1931. Ford Coach 1933-34-35. Terraplane Sédan 1933-34-35. Pontiac Sédan 1935. Dodge Sédan 7 passagers 1934. Une visite vous convaincra de ces valeurs parfaites. J.-A.-T LAMBERT, INC., 27, Arago, Québec.
2969—3-4 (26fs) 17

LISTE DE CHARS USAGES

Dodge Sedan	1935
Plymouth Coach	1934
Ford Coach	1934
Chrysler Sedan	1933
Buick Sedan	1932
Dodge Coupe	1931
Ford Coupe	1930

Tous ces chars sont reconditionnés à neuf. MORISSET ET FRERES, 337, Prince-Edouard. (Angle Caron), Québec.
3580—18-4 (6 fois) 17

AUTO GRAHAM-PAIGE à vendre, 7 passagers, bons pneus, en bonne condition. Cause de vente, maladie. S'adresser à 9 rue St-Anselme.
3579—18-4 (6 fois) 17

19—A VENDRE (Divers)

COUPONS
LINGE MILITAIRE, usagé et de seconde main, à vendre à des prix défiant toute compétition. Demandez liste de prix de gros et détail. M. GILBERT, 88, rue St-Vallier, Québec.
2755—23-3 (26fs) 19

BALANCES DAYTON
Neuves et usagées, toujours en mains de bonnes occasions. Réparations et parties de rechanges, prix modérés. Nous vendons et réparons les machines suivantes, moulin à café, tranche-jambon, hache-viande électrique, balances de comptoir de toutes sortes. Tél. : 2-5404. LOUIS-J. PLAMONDON agent, 188, Côte d'Abraham, coin St-Vallier, Québec.
2821—11-4 (26 fois) 19

GRAINES ET PLANTES
Graines de semences de légumes, graines de fleurs, herbes à pelouse, glaieuls, dahlias, plantes vivaces, hydrangeas, phlox, pivoines, etc...

MIEL DE CHARLESBOURG
Le produit le plus doux du Canada. En jarres et chaudières de toutes grandeurs. Téléphone 4-5723. MAGASIN DE GRAINES DE VERRET, Charlesbourg, P. Q.
3106-14-3 (2 m.) 19

BALANCES "BRANTFORD", "B.S. & M." et "GURNEY", neuve ou usagées capacité 3 lbs 5, 10, 25, 240, 500 et 1,000 livres, pour camions, 10 tonnes. Toutes les balances usagées sont réparées et garanties en parfait ordre. Réparation de toutes marques de balances, et parties de rechange. Moulins à café, tranche-jambon, hâche-viande électrique, rôtisseurs de peanuts ou café. Nous achetons toutes marques de balances usagées. WILLIAM HAYFIELD, 88, 4ème Rue, Limoilou, Québec. Tél. : 4-1238.
2958—11-4 (2 6juin) 2 mois ou plus 19

PIANO $125.00 "Bel" droit, caisse acajou très bonne tonalité véritable aubaine, $10.00 comptant, $5.00 par mois. S'adresser chez C.-W. LINDSAY, 201, rue St-Jean, Québec.
3672-23-4 (1 fs) 19

A VENDRE. — Magnifique set de chambre à coucher à vendre à grande réduction. S'adresser à 34, St-Joachim, appartement 9.
23-4 6 fs) 19

A VENDRE BON MARCHE. — Balance Dayton, calculant le montant des ventes; un comptoir, chaises et tables de restaurant, aussi boîte glacière pour liqueurs et crème à la glace. S'adresser à J.-P. GAUTHIER, Mont-Joli.
3627-17-4 (6 fs) 19

$19.75 -- RADIO
Radio neuf, 5 lampes, fini noyer, cadran illuminé type "Avion", haut-parleur dynamique; 10" large, 7" haut Envoyer un mandat-poste. Express à vos charges. Ecrire à Casier 453, L'"Action Catholique", Québec.
3658—21-4 (1fs) 19.

BALANCES TOLEDO, "Sans Ressorts. — Pesée Honnête", 10, 20 et 30 lbs, à rouleau ou éventail; nos prix défiant toute compétition. Hache-viande, 1-4, 1-3, 1-2 et 1 force. Tranche-jambon électrique ou à main. Blocs, pousse- saucisse, balances 500 lbs. plate-forme, moulins à café, comptoirs réfrigérés. Toutes ces machines sont garanties. Avant de faire faire une réparation, demandez nos prix. Victor Butchers' Supply, Inc., 107, Côte d'Abraham, Québec, P.Q.
3373—21-4 (26fs) 19.

OCCASION. — Petit camp à vendre au Lac Beauport, endroit idéal pour petite famille. S'adresser à 413, St-Cyrille E.C., Québec. Tél. : 6512.
3706—22-4 (6fs) 19.

24—BOIS ET CHARBON

A.-B. FORTIN, St-Côme, Beauce. — Bon bois de Beauce, érable, merisier, 2 pds $4.00, scié, $4.50 livré, 2½ pds $5.00 Slabs, bouleau et d'épinette. Aussi déménagements à bon marché. Résidence 85½, St-Mathias, Cour 59, St-Benoît. Tél. : 9481.
2756—23-3 (26fs) 24

BOIS DE CHAUFFAGE A VENDRE.— Bonne qualité, merisier, érable, 2 pds et 2 1-2 pds; croûtes de merisier, delignures de bouleau CHABOT & FRERE, 79, 3ème Rue, Limoilou Tél. : 4-4720.
2805-28-3 (26 fs) 24

APPELEZ JOS. LEFRANCOIS, ENR. — Pour votre prochain ordre de bois de chauffage, vous serez satisfait de la qualité. Marchandise que nous vendons garantie sèche. 800 voyages mêlés à $3.25 livré. Tél. : 4-2821, Pont Drouin.
3556-11-4 (26 fs) 24.

24—BOIS ET CHARBON

BELLES CROUTES DE MERISIER. — Epinette, slabs de bouleau, merisier et érable, toutes longueurs, sciées sur demande. Prix modérés Satisfaction garantie. GABRIEL PLANTE, 45, rue Franklin. Tél. : 3-1917.
2816—4-4 (Mar. Jeu. S. au 2 juin) 24

JEAN BEAUPRE, 152, Bayard, merisier, érable, bouleau, 2 pds, 2½ pds. Croûtes épinette 4 pds $1.40 cordon, croûtes merisier, érable 4 pds $1.75 cordon. Prix spéciaux, plusieurs cordes. Spécial : Bois de 2 pds $3.75 la corde, 2½ pds $4.25. Bois vert de toutes sortes. Tél. : 3-2381.
2754—24-3 (Mar. J. Sam. au 21-5) 24

25—BOUTIQUE A LOUER

Boutique de barbier
A LOUER avec équipement complet, située au No. 291, rue St-Paul, (en face dépôt Ste-Anne). Célibataire avec bonnes références préféré. S'adresser à OMER BLOUIN, 293, St-Paul, Québec.
3727-23-4 (6 fs) 25

26A—BICYCLES

LIGNE COMPLETE DE BICYCLES C. C. M — Réparations et pièces de rechange. Posage de pneus sur tricycles etc. LAUREAT VOYER, 599, 1-2, St-Jean, tél. : 4-3932. 190, Bagot, tél. : 5754.
3226-27-3 (26 fs) 26A

27—BUREAUX A LOUER

EDIFICE FASHION CRAFT, 180, rue St-Jean, 1er étage, un bureau, 4 divisions plus salle d'attente. Occupé depuis 5 ans par un dentiste. S'adresser sur les lieux.
3262-9-4 (26 fs) 27

TRES BEAU BUREAU A LOUER à 80, rue St-Pierre, situé au second étage, en plein centre de la rue St-Pierre. 2 lignes de téléphones et télégraphe, très belle salle d'attente et espace réservé pour sténographes. S'adresser à Bernier & Dupont. Tél. : 2-1525 et 2-1526.
3685—22-4 (6fs) 27.

28—CHAMBRES A LOUER

CHAMBRE A LOUER. — Au No. 30, Côte du Palais, chambres meublées à neuf, eau chaude et eau courante, usage du bain et du téléphone. Poêle à gaz si désiré. Pièces pour personnes seules ou couples. Prix modérés. Désirons locataires paisibles et recommandables. S'adresser à 30, Côte du Palais.
3/4 (J.N.O.)

30B—CHEVAUX-VOITURES

NOUS RECEVONS au début de la semaine, 2 chars de magnifiques chevaux très bons pour cultivateurs, prix des plus intéressants. Tous ces chevaux sont vendus garantis, pesant 1200 à 1700 livres. Une visite vous convaincra. F. M. Bernier, 1055 St-Vallier.
3572-19-4 (12 fs) 30B

Belle jument à vendre. Pesanteur 1500 livres. Agée 8 ans. Bon marché. S'adresser 104 St-Patrick, Québec.
3367—18-4 (6fs) 30B

CHEVAUX A VENDRE. — A vendre 20 bons chevaux pour la ferme, aussi un Poney de 5 ans, tous bien domptés. S'adresser à 230 rue Châteauguay.
(3539)—18-4 (6 fois) 30B

31A—COMMERCE

F.-O. RENAUD, PLOMBIER
F.-O RENAUD, entrepreneur-plombier, 148, Latourelle. L'endroit où il faut vous adresser pour ouvrage de plomberie, chauffage, couverture avec certificat et licence comme électricien, dont la réputation de bon service et satisfaction est reconnue. Tél. 4-2504.
3241—1-4 (26fs) 31A

36—DIVERS

"AU COLLEGE DES HORLOGERS"
VOUS POUVEZ vous faire un bel avenir, dans très peu de temps, en suivant nos cours théoriques et pratiques.
Réparation de montres et horloges, prix raisonnables. Matériaux et bijouteries en gros.
E.-A. GAGNON, 168, Avenue-des-Oblats, Québec.
2568-2-3 (52 fois au 2 mai) 36

POTION DE SANTE XYMEL
Si vous avez tout essayé contre la constipation, les troubles biliaires, le rhumatisme, l'acidité, l'urticaire, demandez détails gratis sur Xymel. MEDICAMENTA, 2022, avenue Union, Montréal.
3511—11-4 (12 fois) 36

COUR A BOIS A LOUER, grand terrain clôturé 117 x 60, au centre de la ville. Excellent poste pour commerce de bois. A louer à prix avantageux. NARCISSE RHEAUME, 65, Du Roi, tél. : 4-0056.
3577-17-4 (6 fs) 36

Isidore Bouchard
ACHETONS, VENDONS et ECHANGEONS, meubles et lingeries usagés, hauts prix payés. A vendre sets de chambre, salles à diner, boudoir, divanettes, garde-robe, radio électrique, couchette, matelas, carrosse, poêles de campagne. 46, St-NICOLAS. Tél. : 2-8666.
3583—21-4 (6fs) 36.

HEMORROIDES
ET "FISSURES ANALES"
TRAITEMENT SPECIAL sans opération, ni électricité. Inoffensif, indolore, effacement définitif. Retour au travail au sortir du bureau. Résultats promptement remarquables. Varices disparaissent "tout en marchant" Dr PERRIN, 24, du Pont, Québec.
3564—18-4 (Mar. Jeu. Sam au 16-5) 36

37A—DEMENAGEMENT

DEMENAGEMENT, ville, longue distance. Confiez à une maison possédant assurance pour pianos, meubles, safes, etc. Prix donné à domicile. Sans engagement de votre part. Téléphonez GENERAL TRANSPORT, ENR. Tél. : 3-0760, Donat Simard, propriétaire.

DEMENAGEMENT pour la ville et la campagne, voitures et camions couverts. Spécialités : piano et coffre-fort. CHS MARTEL, ENR., 129, Latourelle, Bur., Rés. Tél. : 3-0285.
3258—8-4 (26fs) Divers.

CHARROYAGE GENERAL en ville et campagne, prix modérés, camions et voitures. Spécialité : Déménagement de pianos. L.-E. CARON, marchand de charbon, 90, rue Latourelle. Tél. : 5563.
3285—14-4 (26fs) 37A.

A. BEGIN—CHARROYAGE GENERAL Déménagements de tous genres, avec voitures ou camions. Prix défiant toute compétition. S'adresser à 18, Lachevrotière. Tél. : 4-3456.
3643—18-4 (13 fois) 27a

ATTENTION. — Charroyage en général et déménagements de toutes sortes pour la ville et la campagne, pianos, meubles, etc. Au plus bas prix, ouvrage garanti. S'adresser à J.-L.-P. BRETON, 211, rue Hermine, tél. : 7776.
2803—27-3 (32fs) 37A.

SPECIALITE, DEMENAGEMENT. — Local et longue distance. Storage à l'épreuve du feu. Prix défiant toute compétition. Pour information, s'adresser A. FORTIN, 53, Chemin Ste-Foy. Tél. : 2-4195.
3238—31-3 (26 fois) 37A

A. BARBEAU. — Déménagement de tous genres. Spécialités pianos, radios, réfrigérateurs. Aussi déménagement de la campagne. Voitures et camions couverts, ouvrage garanti. S'adresser 42, NELSON, tél. : 3-1489.
2818—4-4 (26 fois) 37A

ATTENTION. — Spécialités pianos, déménagement ville et campagne. Camions couverts. Prix modérés. Aussi storage chauffé. AD. DROLET, 20 années d'expérience, 441, St-Joseph. Tél. : 2-7456.
3589—22-4 (12fs) 37A.

38—ELEVES DEMANDES

INSTITUT J. THOMAS, 25, St-Stanislas (à l'angle de la rue St-Jean), tél. : 2-7490, anglais, français, sténographie, comptabilité, cours commercial anglais ou bilingue, baccalauréat, brevet et tous les examens de la province. Cours d'été
3295-17-4 (12 fs) 38

40A—ESCALIERS — FER FORGE

ADELARD MARCHAND
MANUFACTURIER d'escaliers en fer, escaliers de sauvetage, clôtures en fer forgé, ferronnerie d'art, lustres en fer forgé, barrières et grillages de tous genres. 1, rue Des Bains, (coin St-Vallier), Québec. Tél. : 2-2370.
3553—13-4 (26fs) 40A

43—FOURRURES

ENTREPOSAGE FOURRURES 1%
CHEZ HENRI POITRAS. — Pour 1% vos fourrures sont assurées contre le feu, le vol, les mites. Le public est cordialement invité à visiter notre voûte. Profitez de nos prix d'été pour l'entreposage et la réparation de votre manteau, 70, rue Dollbeau. Près des Pères Franciscains. Tél. : 6594.
3288-17-4 (26 fs) 43

FOURRURE FRONTENAC
ATTENTION. — Confiez le storage de vos fourrures contre feu, vol, mites, 1%. Fourrure du printemps, confection et réparations durant l'été, prix réduit 353, St-Jean, tél. : 2-2249.
3258-4-4 (52 fs) 43

ULD. BEDARD, Entreposage 1%
Voutes modernes. Fourrures légères, pour printemps. Renards argentés, rouges, etc. Martes de roche, etc. Avec un léger acompte vous pouvez ordonner votre manteau neuf pour l'automne prochain. ULDERIC BEDARD, 244, Richelieu. Tél. : 3-4892.
3243—1-4 (26fs) 43

P. BRETON, ENTREPOSAGE 1%
AVIS AU PUBLIC. Protégez vos fourrures. Voûte contre le feu, vol, mites. Notre voûte est une garantie pour vous. Storage gratuit avec réparations. Faites faire vos réparations durant l'été à prix réduits. Assortiment de fourrures du printemps et garnitures pour manteaux. Pour storage. Tél. : 8656, PHILIPPE BRETON, 152, St-Olivier.
3027—1-4 (26fs) 43

CHS-N. EMOND
ENTREPOSAGE DE FOURRURES 1%
Confiez-nous vos fourrures. Nous les mettons dans nos voûtes à Air Froid, à l'épreuve de tout.
Fourrures de Printemps, tels que Martre du Nord, Roche, Renard argenté, croisé, rouge, beige, Visons, Fitch.
Soumettez-nous vos confections, réparations et transformations, notre coupe est garantie.
353, Blvd Charest, coin de la Couronne. Tél. : 6741.
2949—4-4 (26fs) 43

J.-B. PELLETIER --- FOURRURES
Entreposage des fourrures, Remodelage dans les nouveaux styles avancés de 1937. Modèles exclusifs. Spécialité, Seal d'Hudson, Seal Chapal et renards argentés. 538, St-Jean, Québec. Tél. : 3-3050.
3272—16-4 (12fs) 43

A. BOIVIN -- " ENTREPOSAGE "
VOUTE DES PLUS MODERNES pour la garde des fourrures. Machine pour nettoyer les fourrures. Choix considérable de Renards Argentés, style deux peaux à partir de $45.00 la paire. Martres, etc., manteaux Seal Hudson et Seal, Mouton de Perse, etc. Prix très avantageux, ayant acheté ces peaux avant la hausse. Réparations et transformations aux prix d'été. Ouvrage garanti. A. BOIVIN, 21-22-23 1-2, rue Colbert, tél. : Atelier 8245, Bureau 8246.
2806-28-3 (Mar. Jeu. Sam. au 25-4) 43

43A—GLACE

GLACE PAQUET, glace propre, hygiénique. Donnez votre ordre au plus tôt afin d'avoir notre service. PHILIAS PAQUET, marchand de glace, tél. : 3-1080, 421, rue St-Paul, Québec.
2953-4-4 (26 fs) 43A

46—HOTELS-VOYAGEURS

HOTEL A VENDRE
HOTEL A VENDRE. — Hôtel De Gaspé, situé à St-Jean-Port-Joli, sur route régionale, 15 chambres, eau courante, belle clientèle, touristes. Bon marché pour prompt acheteur et conditions faciles. S'adresser à J.-ULRIC MORIN, 210, rue Fraser, Québec.
3568—22-4 (6fs) 46

46A—HUILE, CHAUFFAGE

HUILE A BRULEUR. Employez l'huile Violet, la meilleure pour votre brûleur, poêle à l'huile, lampe, incubateur, etc., ne carbonise pas, dure plus longtemps, 14c. le gallon. Albert ROYER, 171, Aqueduc. Tél. : 6618.
3463—6-4 (26fs) 46A.

RECLAMEZ huile distillée blanche "RICHELIEU", qui n'encrasse pas les brûleurs, dure plus longtemps et ne coûte pas plus cher. Aussi, en gros et détail : Gazolines, graisses, et huiles de toutes sortes RICHELIEU OIL CO. LTD., 7, rue Deslauriers. (St-Malo), Québec. Tél. : 5660.
3726—22-4 (26fs) 46A.

47—INFORMATIONS

NOTEZ BIEN. — si vous avez des discours, conférences, adresses à composer, écrivez à Simon Lord, Casier Postal 336. L'"Action Catholique", Québec, P.Q.
2-5 (J. N. O.) 47

49—MACHINERIES

MACHINERIES A VENDRE. — Charrues $16.00, Herses à Ressort 1 et 2 chevaux $11.00, Herses à Leviers 60 dents droites $19.00, Brouettes $7.00, Herses à disques $45.00. Semoirs, Epandeurs, Pièces de rechange. F.-R. BELANGER, Agence M. Moody & Sons Co., 85, rue St-Roch, Québec. Tél. : 4-4571.
2752—19-3 (Mar. J. Sam. au 16-5) 49.

50—MAGASINS A LOUER

MAGASIN A LOUER AVEC LOGEMENT. — Coin d'une rue, pour genre d'épicerie ou restaurant. S'adresser par téléphone: 7531.
3553-17-4 (6 fs) 50

Salon de barbier situé à 110, Artillerie à louer. Cuisine, chambre à coucher, salle et salon de barbier sur même plancher. Conviendrait aussi pour magasin S'adresser à J.-P. FRENETTE, 260, St-Cyrille. Tél. : 5676.
3664—22-4 (8fs) 50.

RUE ST-JOSEPH, No. 4, magasin à louer, grandeur 30 x 60, 2 vitrines. Bon poste pour gros et détail. S'adresser 2, RUE ST-JOSEPH. Tél. : 4-2408.
3586—22-4 (6fs) 50.

51—MAISONS A LOUER

BOISCHATEL. — Maison à louer munie de toutes les améliorations modernes. Très belle vue, prix raisonnable. S'adresser M. JOSEPH TRUDELLE, tél. : 4-5362.
3502-23-4 (6 fs) 51

52—MAISONS A VENDRE

MAISON NEUVE 444, 446, 448, rue Arago, 5 logements, 3, 4, 5, 6 chambres, cave en ciment et cour. A vendre à 60% de l'évaluation municipale. Beau placement, conditions faciles. S'adresser à N. RHEAUME, 65, Du Roi. Tél. : 4-0056.
3276-17-4 (8 fs) 52

52—MAISONS A VENDRE

EVERELL. — Vingt secondes des chars (arrêt Les Falaises) maison seule, de 9 chambres, chambre de bain. Garage et grand terrain. Système de chauffage à l'eau chaude. Conditions avantageuses. S'adresser à J.-Arthur Jobin, 152, rue Latourelle. Tél. : 5338, le soir à 3-1701.
3355-17-4 (6 fs) 52

55—OBJETS perdus et trouvés

PORTE-MONNAIE contenant $41, perdu le 22 avril, de l'Edifice Price, passant par les rues St-Joseph, St-Pierre, Côté de la Montagne, retour Edifice Price. Récompense promise. S'il vous plaît retourner Chambre 209-211, Edifice Price, Québec.
3671-23-4 (6 fs) 55

56—VOLAILLES

POULES A VENDRE. — 22 belles Wayandottes blanches, âgé d'un an, étant en ponte, à sacrifier à $1.00 pièce S'adresser à Mme G.-E. VEZINA, St-Louis de Courville. Tél. : 4-5581.

57—ON DEMANDE A ACHET.

ACHETONS habits et lingeries de dames à prix raisonnable. Aussi toute autre lingerie, habits pour hommes, volumes canadiens et romans. Allons à domicile pour les achats. Appelez 2-7216, M. GILBERT, 88, rue St-Vallier.
2955—4-4 (26fs) 57.

ON DEMANDE à acheter 400 parts de CANADIAN AIRWAYS. Ecrire, mentionnant prix demandé et quantité, à Casier 455, L'Action Catholique, Québec.
3668-23-4 (6 fs) 57

59A—PROFESSIONNELS

DR GEORGES ST-AMAND, des Hôpitaux de Paris, Lyon et Berck, 205, rue St-Joseph, Québec. Maladies Vénériennes, de la peau, du cuir chevelu, traitements électriques, médecine générale, maternité privée, clinique privée. Tél. : 4-3622. Rés. 2-2448.
2770—1-4 (26fs) 59A

60—POS. DEMANDEES HOM.

Chauffeur privé, âgé de 29 ans, costumé, distingué, sobre, honnête, anglais, français, mécanicien, menuisier, outillé. Longue expérience, demande position Ecrire à Casier 454, L'"Action Catholique", Québec.
3660—21-4 (6fs) 60.

61—POS. DEMANDEES FEM.

Jeune fille pouvant donner de bonnes références demande position dans un presbytère. S'adresser à Mlle Alice LEBLANC, Lac Bouchette, Co. Roberval.
3662—21-4 (6fs) 61.

62—PROPRIETES A VENDRE

PROPRIETE DE CAMPAGNE A VENDRE. — Magnifique propriété, neuve, 4 milles de Québec, habitable à l'année, grand terrain, site superbe. Prix d'aubaine S'adresser au NOTAIRE JEAN-J. GIRARD, 6, Côte d'Abraham. Tél. : 5169.
3565—21-4 (6fs) 62.

64A—Recettes pour Desserts

"ESSENCE — SUPREME"
L'ESSENCE SUPREME produit la saveur d'érable. Avec l'ESSENCE SUPREME vous fabriquez du sirop d'une véritable saveur d'érable, ainsi que le beurre d'érable, sucre à la crème et d'autres deserts délicieux Demandez l'ESSENCE SUPREME en vente à 25 sous.
Directions avec chaque bouteille.
3097—28-3 (26fs) 64A.

65—REPARAT. DIVERS

SABLAGE SANS POUSSIERE
POUR PLANCHER IDEAL. — Dufour est sans rival. Posage, sablage, planchers bois dur. Prix défiant toute compétition. E. DUFOUR, 99 3-4, D'Aiguillon. Tél. : 3-3237.
3360-18-4 (26 fs) 65

REPARATIONS DE MATELAS.—Faites réparer vos vieux matelas Manufacturons matelas neufs Réparations sommiers. LOUIS ROUSSEAU, 486, 31ème Avenue, Limoilou, tél. : 4-1480.
2959-9-4 (Mar. Jeu. Sam. au 6 juin) 65

68—SALONS DE COIFFURE

AVIS. — Pour avoir une bonne coiffure et tout ce qui concerne la chevelure consultez nos experts. Soyez assurés d'une entière satisfaction. Mlles Pépin, Barrette. M. Marcotte, Salon de Salaberry, 617½, St-Jean Tél. : 3-4780.
2613—24-3 (26fs) 68.

68—SALONS DE COIFFURE

Mlle E. Labonté Coiffeuse
7 ANNEES D'EXPERIENCE. Marcel, Komol, ondulation à l'eau, permanent, shelton, teinture, etc Pour appointement Tél. : 4-2764, au Petit Parisien, 469A, St-Jean, Québec.
2612—24-3 (26fs) 68.

SANS FILS - SANS ELECTRICITE
STUDIO CHARRIER. — Nouvelle machine, aussi trois autres machines à votre disposition pour permanents 13 années d'expérience. Tous nos permanents sont garantis. Traitement des cheveux et du cuir chevelu sur machine spéciale, etc. Mlles R. Charrier et C. Mathieu, STUDIO CHARRIER, 259, St-Joseph, (voisin Théâtre Arlequin). Tél. : 3-2920.
2819—7-4 (26fs) 68 C.

SALON LAFLAMME, 60, CARTIER Tél. : 4-0269. Pour avoir une belle coiffure, venez au Salon Laflamme. Permanent sans fil acme ou autres ondulations de tous genres donnés par des coiffeuses d'expérience.
3233-28-3 (26fs) 68.

Salon de Salaberry
AVIS. — Pour avoir une bonne coiffure et tout ce qui concerne la chevelure consultez nos experts. Soyez assurés d'une entière satisfaction. Mlles Pépin, Barrette, Dufour, M. MARCOTTE, Salon de Salaberry, 617 1-2, St-Jean Tél. : 3-4780.
3702-23-4 (26 fs) 68

SALON LIDO
ONDULATION PERMANENTE indéfrisable, individuel d'Hélène Curtis un nécessaire pour chaque cliente à l'huile garantie pour cheveux fins, teints au abîmés, bout très bouclés se plaçant seul. 4 coiffeuses expertes à votre disposition sur la surveillance de Mlle Richard, Salon Lido, 84, Dorchester, coin St-Joseph. Tél. : 9404.
2972—16-4 (Mar J Sam au 2 mai) 68.

69B—TEINTURIERS

TEINTURERIE DORCHESTER.—Teinturerie, nettoyage, pressage de vêtements pour dames et messieurs. Nettoyage de fourrures, tapis, etc. Attention spéciale aux commandes de la campagne. Nos. 116-120, RUE DORCHESTER. Tél. : 4-2484.
2927—23-3 (26fs) 69B.

TEINTURERIE DORCHESTER.—Teinturerie, nettoyage, pressage de vêtements pour dames et messieurs. Nettoyage de fourrures, tapis, etc. Attention spéciale aux commandes de la campagne. Nos. 116-120, RUE DORCHESTER. Tél. : 4-2484.
3591-23-4 (45 fs. au 13 juin) 69B

TEINTURERIE MATHIEU, LTEE
Tout genre de teinture, pressage et nettoyage de vêtements pour dames et messieurs. Service prompt dans toute la ville. Acceptons commande par la malle, 13, St-Albert, Québec. Tél. : 4-1600.
2767—30-3 (26fs) 69B

Logements à Louer

HAUT DE LA VILLE

AVENUE LAURIER, côté sud, maison 10-12 chambres, plus 2 chambres de bain chaque logement, chauffage eau chaude, par système central. Pour information, s'adresser M. AMEDEE DEMERS, Chemin Gomin. Tél. : 4-2308.
2618—25-3 (26fs) H.V

398, CHEMIN STE-FOY. — Logements neufs, 6 chambres, 220, Brown, 6 chambres, 74, Chemin St-Louis, 8 chambres, Avenue Moncton 6-7 chambres. Chauffés, eau chaude à l'année. S'adresser à Frs JOBIN, 88, Chemin St-Louis. Tél. : 3-1651.
2619—25-3 (26fs) H.V.

54, AVENUE BROWN, 10 chambres et garage chauffé, 439, St-Cyrille, 8 chambres, 372, St-Cyrille, 7 chambres chauffé. S'adresser 50, avenue Brown Tél. : 6744.
3244—2-4 (18fs) H.V.

FLAT DE 9 CHAMBRES, plus chambre de bain, fini à neuf, grandes pièces ensoleillées, chauffé, eau chaude à l'année. Garage. S'adresser 150, Avenue Brown. Tél. : 9425.
3297-17-4 (6 fs) H. V.

RUE ST-CYRILLE — Cottage de 8 chambres et plains-pieds de 5, 6 et 7 appartements plus chambre de bain. Près du Collège des Jésuites, Moderne, prix modéré. S'adresser à M. Eugène CHALIFOUR, 777, rue St-Cyrille. Tél. le jour : 8716 ou 8038. Le soir : 6954 ou 8038.
3318—14-4 (jusqu'

Pour Bonne Santé

Buvez Bovril

Tous les Jours

"LA FORCE MÊME DU BOEUF"

38/15F

Grand discours de M. Grégoire en Chambre

(Suite de la dernière page)

LE Dr MOREAULT

Le député de Rimouski est applaudi longuement par la droite.

Après les félicitations habituelles, il dit qu'un doute s'est élevé, chez quelques-uns, pour déterminer qui avait été le vainqueur de l'élection du 25 novembre dernier. Il croit devoir dire que dans son comté de Rimouski, c'est le premier ministre de cette province qui a été le vainqueur. Car, ajoute-t-il, si les électeurs m'ont fait l'honneur de me choisir comme leur représentant, c'est précisément parce que je suis resté fidèle à la doctrine du parti libéral, que j'ai endossé la politique prêchée par l'hon. Taschereau, et que je n'ai pas eu honte de prononcer son nom partout.

Le Dr Moreault dit ensuite qu'il espérait que le député de Shefford (M. Choquette), imiterait son collègue de Labelle, au sujet de sa déclaration sur la mort d'un colon de Biencourt. Le député de Shefford, affirme l'orateur, a prétendu que ce colon était mort de faim et que sa famille avait aussi souffert. Qu'il me permette de lui dire que je suis allé me renseigner à bonne source. J'y ai d'abord appris que ce colon ne laissait que sept enfants et non neuf et que de plus ce malheureux, qui venait, paraît-il, de son comté, s'est laissé mourir dans l'hôpital de la Rivière-du-Loup, d'un cancer d'estomac.

Je comprends que cela approche un peu de la vérité, et que celui qui meurt d'un cancer devient incapable de manger. Mais pour bien respecter toute la vérité, il faut admettre que ce M. Dussault, ainsi que tous les autres colons, ont toujours eu le nécessaire.

DES POINTS D'ORDRE

M. Choquette. — M. l'Orateur, je soulève un point d'ordre. J'ai déclaré...

L'hon. Dugas : Je voudrais savoir où est le point d'ordre.

M. Duplessis : Que l'on entende tout d'abord l'opposition, avant de se prononcer. Il semble que c'est justice que d'entendre une cause avant de rendre jugement.

L'hon. Dugas : L'hon. chef de l'opposition n'a pas le droit d'insinuer que l'Orateur a manqué de justice. Le député de Shefford a soulevé un point d'ordre. Il faut bien lui poser une question pour savoir en quoi l'ordre et les règlements de cette Chambre ont été violés, afin d'être en mesure de rendre une décision selon la justice.

M. Choquette : L'hon. député de Rimouski a prétendu que j'avais déclaré des choses non conformes aux faits, et je veux faire une mise au point. J'ai déclaré en cette Chambre...

Des voix : A l'ordre, à l'ordre.

M. Dugas lit ici deux extraits d'auteurs parlementaires pour en venir à la conclusion que le point d'ordre doit servir simplement à exprimer que tel avancé qu'on prête à un député n'est pas exactement ce qu'il a dit, et à répéter ses paroles comme ce député soutient les avoir prononcées.

NOUVEAUX INCIDENTS

M. Choquette : J'ai dit que ce colon avait manqué de la nourriture suffisante pour le travail dur qu'il avait à accomplir.

Des voix : A l'ordre, à l'ordre.

M. Duplessis : Je demanderais qu'on laisse parler le député de Shefford qui vient de soulever une question personnelle. Le député de Rimouski a prétendu que le député de Shefford avait fait des déclarations non conformes aux faits. Ce dernier a le droit de rétablir les faits, comme cela arrive souvent en cette Chambre.

L'hon. Taschereau : Mais sur quoi mon honorable ami parle-t-il lui-même ?

M. Duplessis : Je parle sur le point d'ordre.

M. Taschereau : C'est décidé, en autant que le député de Shefford est concerné. De plus, l'hon. chef de l'opposition n'a pas le droit de parler deux fois sur le même point d'ordre.

M. Duplessis : Parlant sur le point d'ordre du premier ministre, je dis que nous prétendons que l'ordre et les règlements de cette Chambre ont été violé, selon notre point de vue, lorsque l'on impute à un député des assertions qu'il prétend erronées, et il a droit, dans ce cas, non de faire un discours, mais de rétablir les faits. C'est ça qu'a fait le député de Shefford. Autrement, il serait fort triste d'avoir à laisser un député en attaquer un autre par des méthodes de ce genre, sans laisser à celui qui prétend qu'on ne rapporte pas ses paroles fidèlement le droit de parler pour rectifier.

M. Dugas : Je l'ai déjà expliqué, dans ce cas, l'hon. député a le droit de dire : J'ai dit telle et telle chose, et non telle ou telle autre, mais il n'a pas celui de s'engager dans un débat.

Le Dr Moreault dit qu'il accepte la déclaration de l'hon. député de Shefford. Mais si sa déclaration avait été faite dans une réunion privée et non en cette Chambre, les journaux n'auraient pu s'en emparer et répandre aux quatre coins de la province de pareilles rumeurs, pour faire croire que la vie de nos colons est absolument impossible. On devrait mépriser de pareils moyens, qui ne servent qu'à nuire à la colonisation.

Le député de Rimouski s'étonne que l'on ait affirmé que le gouvernement ne s'occupait de colonisation qu'à la veille d'une élection. Il affirme qu'au contraire, il suffit de connaître ce qu'a fait le premier ministre pour constater que la colonisation a été constamment suivie de façon intensive et méthodique. Il cite les diverses étapes qui ont marqué les entreprises du gouvernement dans ce sens, puis il en conclut que le plan Vautrin a été marqué par des progrès considérables. Dans sa région, il a permis la naissance de plusieurs colonies nouvelles.

Le Dr Moreault suggère au ministre du Travail de décider que les travaux pour soulager le chômage se feront non seulement dans les villes, mais aussi dans les districts ruraux. Selon lui, ce serait un moyen d'aider le retour à la terre, car les gens ne veulent pas quitter la ville, où les chômeurs gagnent plus, à ne rien faire, que les colons qui travaillent péniblement.

PENSIONS DE VIEILLESSE

Traitant des pensions de vieillesse, le député de Rimouski s'étonne que l'on ait reproché au premier ministre d'avoir oublié les petits, les faibles, ceux qui sont dans le malheur. S'il est un homme, dit-il, qui ne mérite pas ce reproche, c'est bien lui.

On oublie de dire que la pension aux vieux, elle existe depuis bien des années, grâce au dévouement de nos communautés qui ont soin de nos vieillards infirmes ou malades, ainsi que de nos orphelins.

Quand elles n'ont plus été capables de suffire à la tâche, elles se sont adressées au gouvernement, et c'est alors que l'hon. secrétaire de la province a proposé cette admirable loi de l'Assistance publique, pour leur permettre de continuer leurs oeuvres auprès de nos vieux, de nos malades et de nos orphelins.

LOI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le député de Rimouski dit quelques mots de la loi des accidents du travail. Il réprouve les critiques de l'opposition, à l'effet que personne ne serait satisfait de cette loi, et les médecins moins que les autres. Je suis médecin, dit-il, et je puis déclarer que la loi a donné entièrement justice.

Voix de la gauche : Oh ! oh !

Le Dr Moreault : Pour s'en convaincre, que l'on se rappelle la situation d'autrefois. Nous avions occasion de traiter des accidentés. Nous étions garantis pour le paiement du premier pansement, de la première visite, soit la modique somme de $2. Pour la balance, notre seul recours était l'accidenté. Ce dernier était généralement un pauvre ouvrier, père d'une nombreuse famille, ce qui veut dire que le médecin ne recevait pratiquement rien.

La dernière loi a donné satisfaction, certes pas à toute la profession médicale, mais on sait qu'il est impossible de plaire à tout le monde et à son père.

CHOIX DU MEDECIN

On critique le fait que l'accidenté n'a pas le choix de son médecin. Mais il faut se rappeler que celui qui paye doit avoir son mot à dire, là-dessus, et je crois que cette disposition de la loi a sa raison d'être.

Le Dr Marc Trudel : Est-ce que l'hon. député veut laisser croire qu'actuellement le médecin est payé par les compagnies ?

Le Dr Moreault : Il est ordinairement payé par la commission des accidents du travail. Dans certains cas, ils sont payés par les compagnies. Par exemple, quand les compagnies se livrent à des exploitations loin des centres, elles louent les services des médecins, qui traitent non seulement les blessés, mais tous les cas qui se présentent à eux.

Le Dr Trudel fait signe que non; l'Orateur lui dit que c'est bien comme cela.

Dr J.-L. Duguay : (opposition) — Est-ce que l'ouvrier ne paye pas alors une contribution ?

Dr Moreault : Oui, mais pas quand il s'agit d'un blessé, seulement quand c'est pour quelqu'un de sa famille.

Des voix à gauche : Non, non.

M. J.-G. Bélanger : (opposition) — L'hon. député voudrait-il nous dire pourquoi on a enlevé aux accidentés le droit de se servir de leur médecin de famille ?

Le Dr Moreault : Je l'ai déjà dit, mais je crois qu'il y a une autre raison. Les ouvriers réclamaient une loi comme celle de l'Ontario. On la leur accorda. Mais quand le bill fut soumis au Conseil législatif, si je me rappelle bien, on l'a amendé. On a voulu éviter certains inconvénients que j'ai soulignés.

M. Oscar Drouin (opposition) — Je comprends que quand le bill est venu en cette Chambre, on a accordé le choix du médecin et qu'au Conseil législatif on l'aurait enlevé. Mais est-ce que cette Chambre n'a pas approuvé ce changement quand il est revenu devant elle ?

Le Dr Moreault : J'ai cité des faits me fiant à ma mémoire. Il se peut qu'elle ait fait défaut. Mais on n'a pas voulu confier au médecin de famille le traitement de l'accidenté pour éviter des abus qui ne pouvaient que se produire, quand on connaît la nature humaine.

Le député de Rimouski signale, par exemple, que le médecin de famille est censé se laisser plus facilement influencer qu'un étranger quand il s'agit de décider du moment où l'accidenté est capable de reprendre le travail.

LA VOIRIE

Le Dr Moreault montre, brièvement, les services que le département de la Voirie a rendu aux cultivateurs et à l'oeuvre de la colonisation. Certains voudraient, dit-il, retourner au système antique de part de route, chemin de front, etc.

Ce sont les bons chemins qui ont permis le développement rapide de la colonisation. Il demande au ministère de continuer et d'amplifier si possible cette méthode, en poussant aussi loin que possible les routes, lesquelles permettent le transport des effets des colons.

Il demande au ministère de continuer sa politique par laquelle la province de Québec, selon, dit-il, un mot de l'hon. R.-B. Bennett lui-même en pleine Chambre des Communes, a été conduite à la tête de toutes les provinces. (longs applaudissements à droite).

M. GREGOIRE

Le maire de Québec est longuement applaudi par la gauche lorsqu'il se lève.

M. Grégoire dit d'abord qu'il va faire deux confessions : la sienne, qui sera également, celle de la grande majorité de l'électorat, puis celle du régime agrippé au pouvoir, puisqu'il ne veut pas se confesser lui-même. Il ajoute : "L'honorable premier ministre a bien voulu faire un acte d'humilité historique, en s'aplatissant devant M. Paul Gouin, qu'il avait essayé de ridiculiser quelques mois auparavant; mais il ne s'est pas confessé. Comme toujours, le régime a fait les choses à l'envers: il a accompli sa pénitence — une très dure — avant d'accuser ses fautes et d'en formuler le regret.

Le député de Montmagny s'accuse alors de ne s'être pas occupé de politique jusqu'à ces deux dernières années. Il ne prenait pas la peine de se demander si la chose publique était gérée pertinemment, si la politique était suffisamment sociale, si la province de Québec appartenait de plus en plus ou de moins en moins aux descendants des valeureux pionniers de la Nouvelle-France. Il était d'ailleurs informé par une presse contre laquelle il n'avait aucune défiance. Il votait en tenant compte de la personnalité des candidats et c'est au parti libéral qu'il a accordé la plupart de ses votes, jusqu'en 1935.

M. Lapointe. — En 1911 ?

M. Grégoire. — J'étais nationaliste. Mais comme question de fait je n'avais pas le droit de vote. L'orateur ajouta : "Les journaux du régime qui vient de recevoir son avis de congé se montrent donc malhonnêtes en me représentant comme un bleu. D'ailleurs, si le bleu a été mal porté durant un certain temps, le rouge est encore plus mal vu aujourd'hui (appl.). Et on ne trouve guère que des nationaux partout, excepté au Parlement, surtout depuis les élections du 25 novembre.

Le maire de Québec rappelle ensuite sa première élection comme tel et ajoute à ce sujet: "Je constatai bien vite, à ce poste, que les hommes publics soucieux de leurs responsabilités envers l'électorat ont grandement besoin du concours de tous les citoyens honnêtes, en m'abstenant de surveiller ce qui se passe au Parlement, j'avais, jusque là, manqué à mon devoir civique. Voilà, la faute que j'avoue en toute humilité; faute plus grave qu'elle n'en a l'air, puisque l'apathie des citoyens, je le comprends maintenant, fait la force des politicailleurs : ces organisateurs expérimentés de la faillite politique et nationale.

PRESSE MINISTERIELLE

L'orateur traite ensuite du rôle néfaste de la presse ministérielle. "Mon incompréhension partielle du devoir civique, ajoute-t-il, avait pour cause la lecture de journaux qui me trompaient sur les mérites et les déméritées de nos hommes publics, journaux entretenus par le gouvernement de Québec, avec l'argent du public, celui des conservateurs et des indépendants comme des libéraux, pour empêcher le peuple de voir clair dans les affaires publiques et pour assurer la réélection facile de députés plus disciplinés dans le parti que dans la famille nationale. Journaux menteurs, insinuateurs et sophistiques comme ce jeune phraseur, Lucien Parizeau, que le régime a engagé pour faire la leçon au peuple, par voie radiophonique, sur toutes les questions qu'il ignore et qu'il dénature, y compris celles qui con-

(Suite à la page 8, 1ère col.)

CHEZ WOODHOUSE
- 65, RUE DE LA COURONNE -

DEPOT $3.25 PAR MOIS $2.58
PAS D'INTERET

Mobilier de Chambre à Coucher en véritable noyer d'un superbe dessin et garni avec bords des panneaux ombrés. Bureau et Vanity équipés de miroirs triplés. Chiffonnier avec quatre spacieux tiroirs et lit double.

REG. $95.00
$65.00

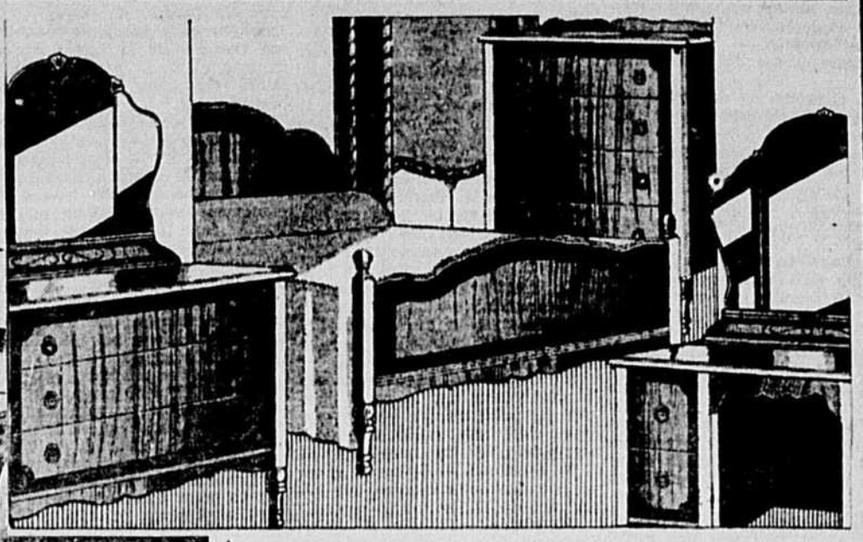

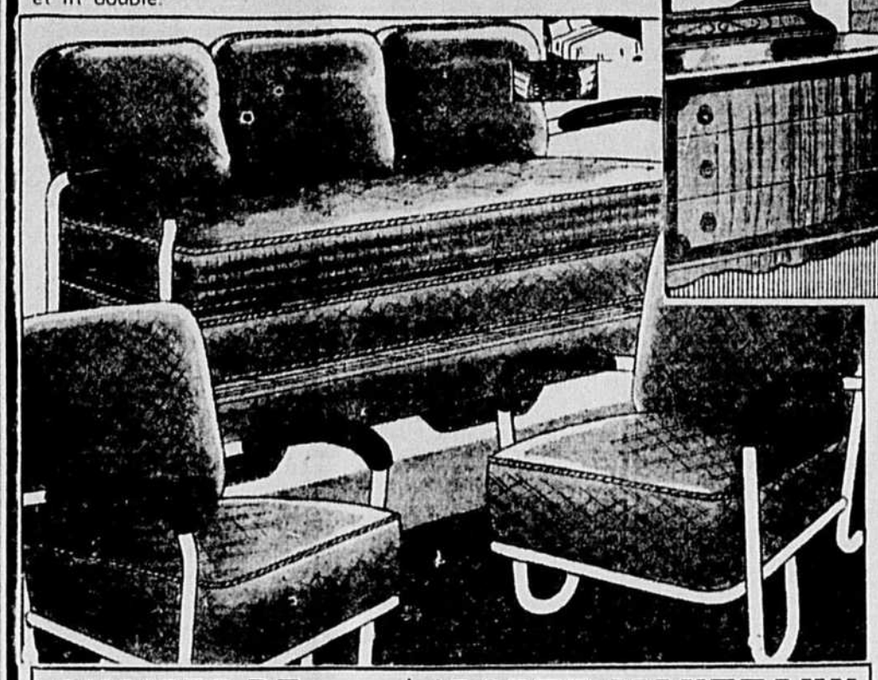

DEPOT $4.00 - PAR MOIS $4.00
PAS D'INTERET

L'aubaine prééminente de cette grande vente ! Mobilier de Studio chromé de trois morceaux solidement construits et d'un joli dessin. Complet avec coussins remplis de ressorts et devant coulissant. Couverture attrayante et durable.

REG. $125.00
$75.00

CHAISES DE CUISINE

Chaises de cuisine solidement construites en fini doré ou naturel, telles qu'illustrées.

REG. 99c.
69c

PORTE-MANTEAUX

Solide porte-manteaux tels qu'illustrés. Un spécial pour demain.

REG. $1.75
$1.19

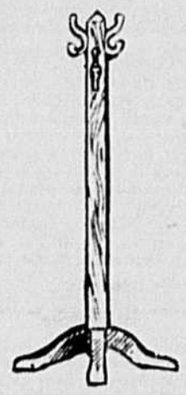

GLACIERES

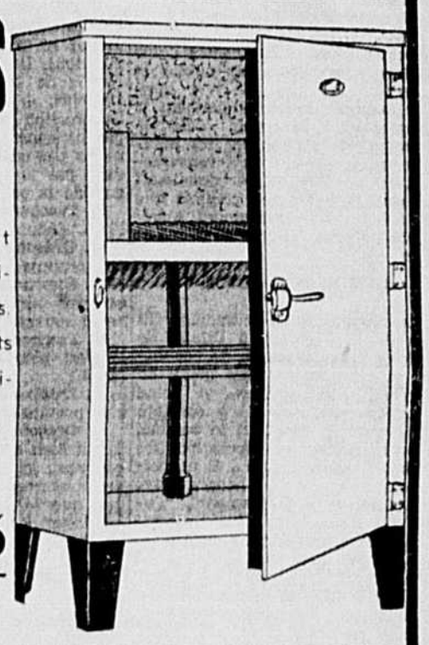

Glacières solidement construites et bien finies, telles qu'illustrées. Grands compartiments pour la glace et les aliments.

REG. $18.50
$10.95

JARDINIERES

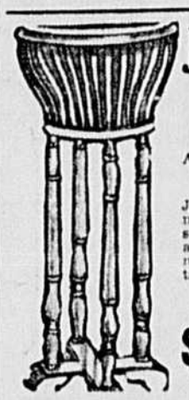

AVEC DESSUS EN NOYER MASSIF.

Jardinières gracieusement dessinées et de solide construction avec dessus en noyer massif, telles qu'illustrées.

REG. $4.50
$2.74

MATELAS DOUBLES POUR SOFAS

Excellents matelas doubles pour sofas, très bien rembourrés. Vert, brun et rouille au choix.

$3.95
REG. $6.50

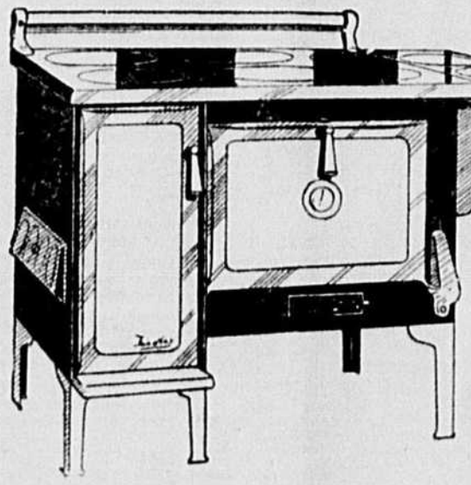

DEPOT $5.00
PAR MOIS
$3.00
Pas d'Intérêt

Poêle Semi-Combiné Findlay au GAZ et au CHARBON. En acier bien poli résistant à la rouille avec garniture en nickel et panneaux des portes émaillés ivoire. La surface de cuisson est polie à la machine. Un très bon four avec thermomètre compensateur. L'attachement à gaz est équipé avec deux puissants brûleurs. Une tablette élevée sera installée moyennant une charge minime.

$49.50

POELES A GAZ FINDLAY

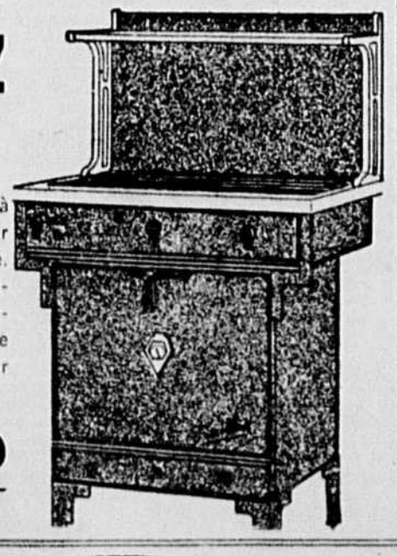

Nouveau, moderne et efficace, ce poêle à gaz est justement le poêle qu'il faut pour une petite famille où l'espace est limité. Intérieur et extérieur finis en émail porcelaine, ce poêle est construit pour vous donner bien des années de satisfaction. Le four est semi-isolé et assez spacieux pour accommoder une grande rôtissoire.

$39.00

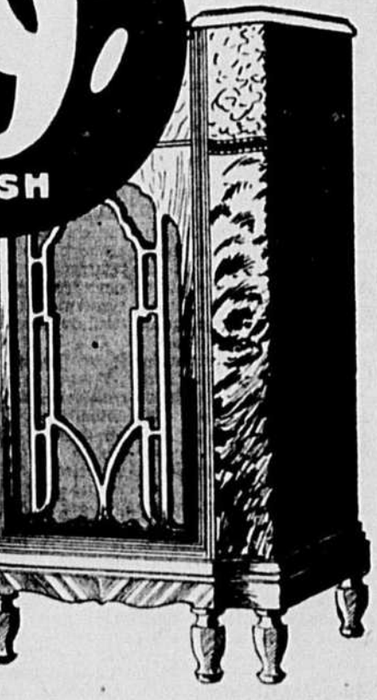

$79.50 CASH

VENTE SPECIALE DE RADIOS A 7 LAMPES A ONDES LONGUES ET COURTES

Sept lampes dernier modèle — Syntonisateur Vernier pour assurer une réception positive sur ondes courtes. Emissions ordinaires et émissions étrangères sur ondes courtes. Cet appareil vous donnera une performance ultra-bonne. La sensibilité et la sélectivité supérieures à n'importe quels autres radios de 7 lampes.

90 JOURS DE GARANTIE—90 JOURS DE SERVICE GRATUIT
INSTALLATION GRATUITE — PLAN DE PAIEMENTS DIFFERES

DEPOT $5.00
PAR MOIS $3.00
PAS D'INTERET

WOODHOUSE & Cie Limitée
65 Rue De La Couronne

$5.00 PREMIER VERSEMENT — 18 MENSUALITES DE $4.58.

Grand discours de M. Grégoire en Chambre

(Suite de la septième page)

finent à la religion, comme si ce débiteur de phrases n'était pas l'esprit le plus avancé de tous les rédacteurs d'un défunt journal condamné par l'autorité religieuse, comme manquant de sens chrétien, et par le peuple canadien-français, comme manquant d'équilibre et de savoir-vivre."

M. Lapointe. — Pourquoi ne donnez-vous pas l'exemple au radio ?

M. Grégoire. — Je donne rendez-vous à mon honorable ami dans son comté (appl.). Le député de Wolfe est peut-être un de ceux qui ont dit que je ne pouvais répéter ici ce que je disais à la radio. S'il veut m'écouter il va s'apercevoir que le n'ai pas peur (appl.).

M. Lapointe. — Vous allez trouver des gens pour vous répondre.

Le Dr Duguay. — Avec des briques et des barres de fer (rires).

ACCUSATION FORMELLE

Le député de Montmagny ajoute qu'il veut que ses premières paroles soient un acte d'accusation formel contre le gouvernement, qui a berné l'électorat de cette province par l'organisation d'une presse qui sème le mensonge et l'insinuation, qui cache et dénature la vérité, qui insulte tous les adversaires du gouvernement et prend des airs de vierge offensée devant les actes de légitime défense de ses victimes.

L'orateur donne cette presse comme agent de déformation civique. Il dit que grâce à elle nous en étions rendus à ne plus avoir de véritable opinion publique en cette province. Il ajoute : "Le terrorisme ministériel exercé par cette presse entretenue décourageait les plus énergiques protestataires; notre faillite nationale et notre asservissement social étaient dissimilés derrière les éloges dithyrambiques du "Soleil", de l'"Evénement", du "Canada" et des autres organes bien payés pour chanter sans cesse les louanges du gouvernement et couvrir d'ignominie les oppositionnistes et les indépendants".

M. Grégoire dit que les auteurs de cette conspiration contre l'âme nationale semble avoir oublié le caractère sacrilège de leur acte. Car, tromper systématiquement le peuple, c'est le trahir odieusement, c'est lui imposer un mauvais gouvernement qu'il renverserait avec colère s'il le connaissait tel qu'il est. N'eut-il commis que ce crime le gouvernement mériterait un congé pour quatre ans et plus.

DIEUX DE L'OLYMPE

Le député de Montmagny dit que dès son entrée à l'Hôtel de Ville il a eu l'occasion de connaître la magnanimité des dieux de l'olympe parlementaire. A peine entré en fonctions il a constaté qu'il avait à dos tout le régime, avec sa presse, sa députation, ses clubs et ses coulissiers. Il rappelle que moins de 24 heures après son élection, l'"Evénement", "l'une des feuilles les plus hypocrites du régime", écrivait contre lui un article dont la population se souvient.

C'est à force d'attaques de tous genres que d'indépendant à tendances libérales il en est venu, dit-il, à être un adversaire convaincu du gouvernement et il le sera, dit-il, jusqu'au renversement du régime, auquel nous devons la déchéance économique et sociale de notre peuple, le rabaissement de la politique provinciale au niveau d'une vulgaire question de places, d'intrigues, de patronage et de camouflage.

L'orateur dit qu'il constate avec plaisir que l'électorat regrette comme lui sa faute d'avoir si longtemps mal compris son devoir civique, sous l'influence de la presse subventionnée du régime, et d'avoir jusqu'ici maintenu au pouvoir un gouvernement qui administre la province au bénéfice d'une caste privilégiée, mais au détriment du peuple.

D'un bout à l'autre de la province, surtout depuis les dernières élection, nous voyons nos concitoyens décidés d'en finir, dit-il, avec un régime coupable du sabotage de notre patrimoine national, coupable de scandales multiples, coupable de l'ignominie loi Dillon, coupable du désarroi municipal, coupable de l'embarras où se trouvent nos jeunes gens sans avoir, coupable de la domination de la province par les trusts, coupable un peu de tout ce qui fait notre misère et de notre humiliation à nous, peuple de Québec (appl.).

M. Amédée Caron. — Coupable de la guillotine.

M. Duplessis. — Ca n'intéresse pas l'hon. député : pour être guillotiné il faut avoir une tête (rires et appl. à gauche).

M. Grégoire. — Attendez et je vais vous en parler de la guillotine.

DES INCIDENTS

Le député de Montmagny ajoute que le discours du trône n'indique pas que le gouvernement songe à se confesser ni à réparer les torts qu'il a causés à notre peuple par son incurie, son incompétence, son manque de scrupule, ses lois néfastes, etc.

M. Dugas. — Je ferai remarquer à l'hon. député qu'il n'est pas parlementaire de parler d'incurie.

M. Grégoire. — Si c'est vrai ?

Le président lit un règlement où il est dit que les députés doivent employer des expressions courtoises contre le gouvernement et ses membres.

M. Taschereau. — L'hon. député a dit que les membres du gouvernement étaient sans scrupule. Ces termes ne sont pas parlementaires et je lui demande de les retirer.

M. Duplessis. — Je demanderais que l'on attende que les questions d'ordre soient soulevées pour rappeler à l'ordre et avant de rendre une décision que l'on attende au moins que les principaux intéressés aient exprimé leur manière de voir. De plus, le premier ministre, comme les autres, doit soulever une question d'ordre au moment où il croit que le désordre se produit. Les paroles dont il se plaint ont été prononcées depuis longtemps, si elles l'ont été. J'ajouterai que les points d'ordre ne sont pas faits pour permettre à un premier ministre d'intimider un député qui fait son devoir (appl.). Je réalise parfaitement les tactiques du gouvernement. Elles sont évidentes. Au début, nous avons entendu les interruptions fréquentes du député de Wolfe. Nous ne tolérerons pas cette façon d'agir. Je demande à tous les membres de la Chambre d'observer les règlements, mais ces règlements ne sont pas faits pour bâillonner un représentant du peuple (appl. à gauche).

Le premier ministre proteste.

M. Duplessis. — Le premier ministre devrait au moins connaître ce règlement qui oblige un député à se lever pour parler.

M. Taschereau. — L'hon. député doit parler sur le point d'ordre. Le point d'ordre que je soulève, c'est que l'expression sans scrupule n'est pas parlementaire.

M. Duplessis. — Je continue sur le premier point d'ordre, me réservant de parler sur le second.

M. Dugas. — Il n'y a qu'un point d'ordre.

M. Duplessis. — Le premier ministre était donc hors d'ordre en parlant deux fois sur le même point d'ordre. Je prétends qu'il est dans l'ordre de dire que le gouvernement est coupable d'incurie et d'avoir perdu le sens de ses responsabilités. Ca c'est dit plusieurs fois antérieurement dans les parlements. On peut même dire sans scrupule, surtout quand c'est vrai. Je pourrais citer plusieurs auteurs à cet effet. Je demande qu'on laisse parler l'orateur.

M. Dugas déclare que le manuel des orateurs décrète que le président doit prendre l'initiative de rappeler à l'ordre lorsqu'il s'aperçoit de manquements à l'ordre. Il ajoute qu'il croit avoir agi avec délicatesse, ajoutant qu'il sait que le député de Montmagny est avocat et peut modifier ses expressions. Il croit qu'il est de son devoir de le rappeler à l'ordre. De plus, dit-il, on va voir que l'expression "sans scrupule" n'est pas parlementaire. Mais comme il ne l'a pas entendue, il ne demandera pas au député de Montmagny de la retirer.

M. Taschereau. — Je demande à l'hon. député s'il l'a dit.

M. Grégoire. — J'ai dit manque de scrupule (appl. à gauche).

M. Duplessis. — Je demande au premier ministre de ne pas parler si souvent.

M. Taschereau. — Quand je parle c'est pour dire quelque chose (appl.)

M. Duplessis. — Ca coûte cher à la province (appl.).

M. Grégoire. — Je voudrais qu'il soit bien compris que je ne suis pas venu ici pour faire des éloges au gouvernement. Qu'on remarque que je fais des efforts pour employer les expressions dont je me sers (appl.).

DISCOURS VIDE

L'orateur déclare que le dernier discours du trône, le plus long depuis 1867, est également le plus vide de sens, le plus mal adapté aux besoins de l'heure. Un discours du trône est avant tout le programme de législation que le gouvernement se propose de soumettre à l'approbation des députés. Ce qui intéresse le peuple, c'est l'annonce de mesures nouvelles propres à diminuer, sur les épaules de nos concitoyens, le fardeau de la crise et à orienter notre province dans la voie d'un progrès qui enrichisse non seulement les amis du gouvernement et les magnats de ci et de ça, mais tous ceux de nos compatriotes qui ont du talent, du cœur et de la ténacité.

Le maire parle du projet de remède au chômage et dit qu'il ne suffit pas d'organiser des travaux publics pour résoudre le problème du chômage. Car, comme un grand nombre de nos chômeurs ne pourront participer à ces travaux, nous conserverons encore la déprimante et désastreuse institution du secours direct.

Que le gouvernement moribond le veuille ou non, c'est un ordre nouveau que réclament les circonstances économiques et sociales actuelles. On devra organiser une société qui ressemblera assez peu à celle d'aujourd'hui, qui s'inspirera du principe de la primauté du consommateur et qui veillera à maintenir le pouvoir d'achat des masses en vue de permettre le fonctionnement normal de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. aDns cet ordre nouveau les financiers auront perdu leur hégémonie sur la politique et l'économique. C'est la nation elle-même qui déterminera ses orientations économiques, par l'entremise d'un gouvernement national comme celui que nous promettent MM. Duplessis et Gouin, avec le concours des meilleurs éléments, libéraux, conservateurs et indépendants d'hier.

DE LA JUSTICE

En attendant, le régime, malchanceux dans ses replâtrages sociaux comme dans ses replâtrages ministériels, devra concevoir et réaliser avec justice son programme de travaux publics. L'orateur estime qu'il n'y a pas que les rouges et les intimidés qui ont le droit de manger leurs trois repas et qu'il est criminel de profiter de la misère d'un homme pour tuer en son âme ce qu'il y a de plus beau: l'opinion, la conviction, la fierté.

M. Lapointe. — L'hon. député sait-il qu'il n'a pas le droit de lire son discours ?

M. Grégoire. — Le député de Wolfe, qui est en arrière, a dû voir maints de ses collègues lire leurs discours d'un bout à l'autre. Que le député de Wolfe essaie seulement de comprendre (appl.).

M. Duplessis. — Ne demandez pas l'impossible (nouv. rires).

Le député de Montmagny parle du privilège juif et du jugement de la Cour d'appel à ce sujet, les juges ayant fait comprendre, dit-il, l'inanité de la question qui leur était posée. Il estime que le triomphe de la cause du dimanche est l'oeuvre de la Ligue du dimanche et de la presse indépendante mais aussi l'humiliation du régime.

L'orateur passe alors au bureau de placement, dans une province où, dit-il, il n'y a pas de places à distribuer. Il estime que nous n'avons pas besoin d'un bureau de placement avant d'avoir mis de l'ordre dans le régime du travail.

M. Grégoire est d'opinion que le gouvernement se montre un peu mieux disposé au sujet du prêt agricole et c'est le signe de la crainte éprouvée. Car les ministres sont opposés au crédit agricole et ils l'ont dit.

Passant aux contrats collectifs le député de Montmagny dit que c'est ce que le gouvernement a fait de plus social en ces dernières années. Or, le discours du Trône nous laisse entendre que le gouvernement s'est fait reprimander sur ce point par ses aviseurs les plus ordinaires, c'est-à-dire les trustards; car il hésite à marcher davantage dans cette excellente voie, où, d'ailleurs, il ne s'est engagé que poussé par l'élément le plus actif de notre classe ouvrière.

PROGRAMME STERILE

M. Grégoire dit que l'on ne trouve dans le discours du trône aucun projet relatif aux trusts, à la loi des compagnies, à la présence des ministres dans les conseils d'administration des grandes compagnies, au rappel de l'inique et scandaleuse loi Dillon, etc. En somme, ajoute-t-il, on a oublié le principal.

Il est vrai que le premier ministre a annoncé la tenue d'un congrès en vue de relibéraliser son parti et de renouveler son programme, mais la Province n'a pas le temps d'attendre ces comices qui ressembleront aux deux congrès de la Jeunesse libérale et qui n'ont rajeuni ni le régime, ni le programme, ni le parti, ni l'état-major, ni le chef.

L'orateur déclare que, le régime voulant ou non, un ordre nouveau se prépare dans la province de Québec. Les gouvernants incapables de faire face aux conditions nouvelles n'ont qu'une chose à faire : donner leur place à d'autres meilleurs, que le peuple, d'ailleurs, a désigné clairement le 25 novembre, au cours d'un verdict qui eut été encore plus expressif, si le régime n'avait pas triché, verdict que l'électorat ne demande pas mieux que de répéter tout de suite afin de mettre fin à l'incertitude politique qui entrave le progrès général et l'usurpation du pouvoir qui scandalise les foules (appl.).

IL N'A RIEN VU

M. Grégoire dit que le régime n'a encore rien vu de la faillite de l'agriculture; il n'a encore rien vu du caractère tout électoral de sa politique de colonisation; il n'a encore rien vu du désespoir de notre vaillante jeunesse; il n'a encore rien vu de la conquête de la Province par les étrangers; il n'a encore rien vu de la prolétarisation constante de notre peuple, de l'infiltration du communisme dans les milieux que sa politique d'imprévoyance a réduite à la mendicité, du désastre municipal engendré non seulement par le chômage mais par le patronage dont l'exemple irrésistible part du Parlement, du discrédit dans lequel il est tombé ainsi que tous ses journaux entretenus; il n'a encore rien vu ni compris aux problèmes que posent le machinisme, l'industrialisme et la concentration des capitaux; il n'a encore vu ni compris le scandale du concubinage de la politique et de la finance non plus que cet autre scandale de l'achat de la presse avec l'argent public; il n'a pas encore compris l'impossibilité, même pour les membres du régime, de servir deux maîtres aux intérêts les plus contradictoires : les financiers et le peuple de notre Province; il n'a pas encore compris que les trusts ruinent le compétiteur honnête, étranglant le consommateur sans défense et réduisant l'employé à un salaire de famine. Le régime ne comprend que la nécessité de garder le pouvoir à tout prix. Et lorsqu'il lui faudra déguerpir, ce régime ajoute l'orateur, il se demande s'il ne protestera pas en disant qu'il est installé "de droit divin" dans un fromage, grâce à une prescription trentenaire.

Le député de Montmagny cite l'opinion de M. Victor Barbeau et de l'abbé Lionel Groulx sur notre situation actuelle. Il ajoute que le gouvernement n'est pas innocent de ces épreuves et de ces souffrances endurées par notre population. Le gouvernement qui se disait l'auteur de tout alors que les choses allaient bien, est très malvenu de chercher à éluder ses responsabilités, maintenant que les choses s'avèrent mauvaises.

Le maire de Québec déclare plus loin que les Webster, les Holt, les Graustein, les Smith et les autres ont été habiles à bâtir des trusts mais qu'ils n'ont fait montre d'aucun génie créateur. Le progrès matériel dont nous jouissons, ce n'est pas à ces trustards que nous le devons, dit-il, mais à nos savants et techniciens que la société a laissé vivre dans l'indifférence, quand elle s'agenouillait devant les ploutocrates, comme devant des dieux. Il ne veut pas du socialisme mais pas davantage du libéralisme économique sous l'inspiration duquel on a ordanisé le monde à l'envers.

FIER D'ETRE UNIONISTE

M. Grégoire se dit fier de combattre sous l'Union nationale parce que ce groupe nouveau, animé d'un esprit nouveau et disposant de méthodes nouvelles, veut enlever aux financiers, incompétents en la matière, la direction de la politique économique, pour la remettre là où elle aurait dû rester toujours : dans les mains du peuple représenté par un gouvernement national, administrant la chose publique dans l'intérêt du peuple, en actes autant qu'en paroles (appl.).

L'orateur expose ensuite le rôle du gouvernement, disant qu'il doit diffuser partout et toujours l'éducation sociale et nationale. Il dit qu'il comprend qu'un gouvernement préoccupé avant tout d'organiser le vol des élections et de conserver le pouvoir peut difficilement se faire le propagateur d'idées généreuses.

M. Lapointe. — L'hon. député parle de générosité.

M. Grégoire. — J'ai parlé de générosité.

M. Lapointe : Pour un homme qui a son frère au camp de Valcartier et qui gagne $14,000, il n'est pas beaucoup généreux.

M. Grégoire : Le premier ministre doit être satisfait de son député.

M. Duplessis : Il ne perd rien pour attendre.

Une voix : Nous allons faire une enquête sur les lôts de colonisation.

Le député de Montmagny affirme que plus stérile qu'un fruit sec, le gouvernement n'a pas plus semé d'idées fécondes qu'il n'a accompli d'actes généreux.

AFFAIRES MUNICIPALES

Passant à la question des affaires municipales le maire de Québec déclare que le gouvernement traite les municipalités de haut. Il refuse pour sa part, dit-il, d'accorder un certificat au régime avant l'enquête qui sera faite dans ses livres bientôt, lorsque l'Union nationale sera au pouvoir. Il dit qu'il est facile d'administrer quand on est maître d'imposer des taxes à sa volonté. L'orateur énumère un certain nombre de source de revenus dont les municipalités sont privées par le gouvernement et de charges qui leur sont imposées, l' dit qu'il est à l'Hôtel-de-Ville depuis deux ans.

M. Thomas Côté. — Deux ans de trop.

M. Grégoire : Deux ans de trop pour vous, mais pas pour la population de Québec. C'est que jusque-là la population avait un régime imposé par le gouvernement.

Le maire parle d'écurie et des membres de la droite protestent.

M. Grégoire : Et l'écurie du Parlement est deux fois pire.

M. Lapointe : Qui est dans l'écurie ?

M. Duplessis : D'après certains bruits que j'entends, j'en connais un (rires).

M. Grégoire parle de la vente de propriétés pour taxes et d'un article du "Soleil" à ce sujet, l'accusant d'avoir retardé l'entrevue avec le premier ministre. Il ajoute que le gouvernement n'a pas consulté les municipalités pour passer sa loi et qu'il n'a pas à les consulter davantage pour la faire disparaître, s'il n'a pas le courage ou la compétence pour régler la situation, qu'il cède sa place à un autre.

Il cite d'autres exemples d'ingérence du Gouvernement dans les affaires des municipalités et dit en particulier que la ville de Québec entretient seule ses rues alors que le Gouvernement en retire seul tout le profit. M. Zénon Lesage dit que c'est la même chose à Montréal. M. Grégoire ajoute que c'est la même chose pour toutes les municipalités. "Les municipalités ont supporté seules tout le poids de la crise", dit-il.

Il est alors 6 heures et la séance est ajournée.

SEANCE DU SOIR

L'ELECTRICITE

Le maire de Québec répond au ministre du Commerce au sujet de l'électricité. Après avoir relevé certaines paroles du ministre concernant la municipalisation à Québec il déclare qu'il ne connaît pas la question comme M. Bouchard, mais un homme quelque peu averti peut tout de même constater les contradictions que se permet une autorité en matière d'électricité.

Le ministre a critiqué ouvertement la création de la première Commission de l'électricité. Il a admis que cet organisme avait été nommé en vertu d'aucune loi et que la Gazette officielle n'avait publié aucun arrêté ministériel. Cette Commission est tout de même l'oeuvre de son chef dont il fait l'éloge depuis son entrée dans le ministère.

Le ministre a admis que les adversaires du monopole avaient eu peu de temps pour déposer leur mémoire et que les compagnies avaient préparé leurs documents avant même la création de la Commission d'enquête. Or, ajoute M. Grégoire, puisque le père de cette Commission est uniquement l'honorable premier ministre, ne pouvons-nous pas conclure — sans être experts — que l'honorable premier ministre était de connivence avec les compagnies, afin qu'elles se présentent devant cette Commission illégale, mieux préparées, mieux avantagées que ne l'étaient les défenseurs des droits du peuple. Et c'est ce même monsieur qui vient aujourd'hui, sur le parquet de cette Chambre, faire l'éloge de son chef.

Comment les compagnies pouvaient-elles avoir un mémoire préparé à l'avance, à moins que le premier ministre ne leur eut communiqué son désir de créer cette Commission. Nous serions tentés de nous demander si cette Commission Lapointe n'était pas un camouflage désiré par les compagnies elles-mêmes.

POURQUOI CETTE CONFIANCE ?

Le ministre a admis que les commissions gouvernementales étaient impuissantes à obtenir des taux raisonnables pour les consommateurs. Pour quelle raison accorde-t-il, aujourd'hui, tant de confiance à une Commission de l'électricité qui ne jouit même pas des pouvoirs que le rapport de la Commission Lapointe suggérait au gouvernement d'imposer ?

L'hon. ministre du Commerce aimerait nous faire entreprendre la municipalisation, quand il faut toute une longue procédure pour faire diminuer un contrat de douze à cinq ans. Je croyais que le premier ministre était pour la sainteté des contrats. En voilà au moins un qu'il nous permettait de réduire de douze à cinq ans. La limite à la sainteté du contrat est donc de cinq ans. Pourquoi ne pas réduire ce contrat à zéro ? De 12 à 5 ans la sainteté restait sauve, mais de 5 à 0 elle devenait violée. Et la sainteté du contrat entre la Quebec Power et la Cité de Québec a trop bien été célébrée chez le fils du premier ministre, le soir de sa signature, pour que nous ne soyons pas tous portés à la respecter religieusement (rires à gauche).

M. Grégoire dit que le député de Saint-Hyacinthe exigeait pour son entrée dans le cabinet, cent pour cent ce qu'il demandait. Pourtant, l'Union des Municipalités avait adopté 13 résolutions dont la neuvième réclamait "l'annulation des contrats pour toute durée excédant l'année qui suivra la sanction de la loi actuellement en cours et qui n'ont pas été ratifiés par le vote des propriétaires fonciers ou par une loi spéciale de la législature". Le contrat du Quebec Power est dans ce cas. Que ne l'a-t-on aboli ? Pourquoi le gouvernement oblige-t-il la ville de Québec à tenir un referendum où le vote de chaque intéressé se donne publiquement ouvertement, vote sur lequel le Trust le Gouvernement, les Banques et les Grandes Industries peuvent exercer une influence considérable ?

LE VOTE DES COMPAGNIES

Le ministre du Commerce connaît ces difficultés et il vient nous parler comme si le droit de municipalisation nous avait été accordé complètement. Pourquoi la loi ne confirme-t-elle pas ce que le député de Saint-Hyacinthe demandait au nom de l'Union des Municipalités ? Nous n'imaginons pas que le ministre du Commerce se serait fait le défenseur devant la Commission Lapointe de mesures en désaccord avec ses vues personnelles.

L'orateur cite des paroles prononcées par M. Bouchard au sujet du vote des compagnies dans les referenda, paroles où le ministre admet l'influence néfaste que pouvait avoir, dans ces cas, le vote des puissantes compagnies.

M. Grégoire demande qu'est-ce qu'on avait derrière la tête lorsque l'on a passé l'article de la loi qui est supposé couvrir le cas de la ville de Québec. Il dit ne pas comprendre, puisque, ajoute-t-il, le premier ministre et son gouvernement n'ont jamais rien fait pour Québec (appl.). Il estime que l'on a voulu tendre un piège grossier au maire de Québec. Il parle de nouveau du vote des compagnies.

M. R. Taschereau. — Les compagnies ne votent que pour un cinquième de leur évaluation.

M. Grégoire : Le député de Bellechasse doit savoir que c'est un deuxième piège. Les compagnies ne votent que pour un cinquième mais seulement sur la partie de l'évaluation pour laquelle il n'y a pas eu de réduction de taxes. Mais on enlève le droit de vote à toutes les institutions qui ne payent pas de taxes (appl. à gauche).

M. R. Taschereau : Il s'agit des compagnies à fonds social.

M. Grégoire : Toutes les corporations.

M. Duplessis : Je demande au député de Bellechasse, qui est l'avocat du Quebec Power, de respecter les règlements.

M. Grégoire : Toutes les institutions qui ne payent pas de taxes n'auront pas droit de voter. Pourtant elles sont intéressées dans le coût de l'électricité.

Le maire déclare qu'avec tous les moyens qui seront employés on assurera la défaite du referendum. C'est pourquoi, dit-il, nous ne voulons pas de ce referendum.

M. Bouchard : C'est ce que j'ai prétendu.

M. Grégoire : Vous avez pris les moyens pour que la ville de Québec reste accrochée à son contrat de 12 ans (appl.).

LE MEME DROIT..

Le député de Montmagny déclare que le ministre du Commerce ne devrait pas se faire le complice du premier ministre. La ville de Québec, ajoute-t-il, a le même droit d'être protégée que la ville de Saint-Hyacinthe (appl.). Quand le ministre parlait d'électricité autrefois, le peuple l'admirait.

M. Bouchard : Il l'admire encore (appl. à droite).

M. Grégoire : On a essayé par tous les moyens de m'ennuyer. Le premier ministre sait tous les moyens qu'il a pris pour m'imposer un contrôleur. On a essayé de mobiliser la Chambre de Commerce, la Ligue des Propriétaires, etc. Il y en a un contrôleur depuis deux ans (appl.). Ce que l'on voulait, c'était de revenir à l'ancien régime, alors qu'il y avait un contrôlé (appl.).

L'orateur parle de l'enquête municipale menée par les échevins, créatures du régime que l'on a récompensées. Il dit enquête que le gouvernement a oblitéré la ville de Québec à taxer. Le premier ministre était ministre des Affaires municipales : il savait ou devait savoir ce qui se passait. On cachait les déficits et on empruntait aux banques. Ainsi on arrivait aux élections avec des surplus, comme le régime provincial. Le député de Bellechasse a parlé de l'excellente situation financière de la Province. Pourquoi le gouvernement ne paie-t-il pas ses comptes ?

M. Grégoire estime que la loi de municipalisation a été passée pour mettre la corde au cou de celui qui va essayer de l'appliquer. Il se demande si le premier ministre dans la question de l'électricité, agit comme premier ministre ou avocat de la Cie Quebec Power.

ELOGE DU DR HAMEL

Il ajoute: "Quand on a vu un homme se lever pour dénoncer l'exploitation du peuple par les trusts, les journaux du parti, le "Soleil" et l'"Evénement", se sont unis pour injurier cet homme qui agissait en défenseur du peuple (longs appl. à gauche).

Le maire de Québec poursuit en disant que la ville de Québec devrait être libre d'acheter son électricité où elle veut, le ministre du commerce achète bien son beurre où il le veut. Le ministre intervient.

M. Duplessis. — Le ministre du commerce n'a pas d'excuse pour manquer aux règlements: il a été orateur pendant huit ans.

M. Bouchard interrompt de nouveau l'orateur. Alors c'est le député de Frontenac qui se lève.

M. Tardif. — Le ministre du commerce a parlé pendant quatre heures l'autre jour. Il devrait se taire.

Le président rappelle M. Tardif à l'ordre, disant qu'il n'y a pas de point d'ordre, parce qu'il ne dit pas en quoi le ministre du commerce a manqué aux règlements.

M. Tardif. — Précisément, je soulève un point d'ordre. Le ministre a eu quatre heures pour dire tout ce qui lui passait par la tête. Qu'il laisse donc parler les autres.

DES OBSTACLES

Le maire de Québec parle des obstacles à la municipalisation. Il dit que pour municipaliser, il faut un gouvernement sympathique à cela, mais que nous n'avons pas ce gouvernement. Le ministre du commerce voulait l'annulation de tous les contrats à long terme; celui de Québec n'a encore subi aucune modification. Il ajoute: "Tenir un référendum actuellement avec les méthodes d'intimidation que possèdent les trustards et le gouvernement pour protéger le monopole électrique...

M. Taschereau. — Ah ! non.

M. Dugas dit que le député de Montmagny n'a pas le droit d'imputer des motifs déloyaux au gouvernement. Les termes injurieux ne sont pas parlementaires, dit-il.

M. Duplessis. — Je soulève un point d'ordre parce que le premier ministre parle au fauteuil sans se lever.

M. Taschereau. — Je n'ai pas dit un mot.

Le maire de Québec estime que même si la ville gagnait son référendum la compagnie pourrait poursuivre sa lutte devant la Commission municipale, parce qu'il faudrait obtenir un pouvoir d'emprunt et aussi rembourser à compagnie des sommes qu'elle a remises lors de la signature du contrat.

L'orateur continue:

"Si nous gagnions notre point contre le Trust devant la Commission Municipale, il nous faudrait encore poursuivre une autre lutte devant la Commission Provinciale de l'Electricité, puis en entreprendre une nouvelle devant la Commission des Services Publics, enfin il faudrait nous adresser à la Commission des Eaux Courantes dans le cas où nous ne pourrions pas obtenir de l'électricité des compagnies privées. Autant d'endroits où nous aurons à combattre l'influence du Premier-Ministre. Et le résultat final, en admettant, — chose improbable, — que nous eussions vaincu le Trust dans toutes ces disputes, resterait soumis à la décision finale du Gouvernement Provincial hostile depuis toujours à la municipalisation et à la nationalisation de l'électricité.

"Le ministre du Commerce ne veut pas nous faire l'injure de prendre les citoyens de Québec pour des imbéciles ! La législation dont il se dit satisfait n'est qu'un attrape-nigaud, un piège grossier, une canaillerie de plus au crédit du régime.

L'Orateur. — "Je dois faire remarquer à l'hon. député qu'il n'a pas le droit de se servir de pareilles expressions.

M. Grégoire. — "Je dirai alors une amabilité de plus au crédit du régime.

"L'hon. Ministre du Commerce peut s'y connaître en électricité, mais qu'il n'oublie pas une chose: quand il s'agira de lois d'électricité, nous lui prouverons que nous sommes capables aussi bien que lui de lire entre les lignes et de voir les pièges.

"Nous municipaliserons dans la Ville de Québec quand un gouvernement national aura remplacé, dans Cette Chambre, un Régime de trahison capable de sacrifier tout un peuple à quelques monstres de la haute finance.

M. Taschereau. — "Je proteste de nouveau, M. le président. C'est bien beau de faire des retraites ouvertes, mais mon hon. ami retombe toujours dans les mêmes péchés.

M. Duplessis. — "L'hon. premier ministre parle de retraite ouverte : la sienne serait un bienfait pour toute la province. L'hon. premier ministre n'a pas le droit d'insulter le député de Montmagny. Le régime, ce n'est pas nécessairement le Gouvernement.

M. Grégoire. — Nous municipaliserons quant un gouvernement national nous permettra d'exproprier à leur valeur réelle les réseaux de distribution que les compagnies ont construits dans nos rues, afin qu'il n'y ait pas, une duplication sans nécessité des réseaux de distribution d'électricité dans un même endroit, tel que ça été fait à St-Hyacinthe. — Les municipalités, aujourd'hui, n'ont plus les moyens d'engager une armée d'experts et d'avocats pour lutter contre ces monopoles devant les diverses commissions.

L'hon. Ministre du Commerce devait obtenir 100% de ce qu'il demandait, avant d'entrer dans le Ministère. N'avait-il pas présenté comme Résolution devant la Commission Lapointe :

"L'aménagement par ue gouvernement de certains pouvoirs d'eau non encore vendus ou affermés ou réintégrés dans le domaine public pour vendre du courant en gros aux municipalités pour que celles-ci en fassent la distribution à leurs contribuables".

Où est-il cet aménagement, M. le ministre du Commerce ? Vous avez cru depuis vingt-cinq ans à la conversion de vos collègues à vos idées sur l'électricité...

M. Taschereau. — "L'hon. député devrait s'adresser à l'Orateur.

M. Duplessis. — "Le premier ministre devrait se lever quand il parle.

M. Taschereau. — "Il faudrait que je sois toujours debout.

M. Grégoire. — "M. l'Orateur, c'est ce même ministre du Commerce qui, après avoir dit qu'il fallait réintégrer toutes les chûtes d'eau inactives au prix que les compagnies les avaient payées, sans intérêt, vient en Chambre nous répéter qu'il la obtenu tout ce qu'il demandait et mettre en doute la sincérité de ses amis d'hier. Nous irons devant le peuple bientôt...

Voix à droite. — "Dans cinq ans.

M. W. Tremblay. — "Vous allez trouver les cinq ans courts.

M. Grégoire. — "Nous irons devant le peuple bientôt et la droite de la Chambre verra si le peuple se laisse tromper indéfiniment sans flétrir les coupables. La leçon du 25 novembre aurait dû suffire.

"La municipalisation avec des lois comme nous en avons et un gouvernement avec l'esprit manifestement sympathique aux monopoles, il est inutile d'y songer".

LA BEAUHARNOIS

"M. le ministre du Commerce a prétendu qu'il n'avait jamais été pour la reprise de la Beauharnois; c'est ce qu'il a dit en réponse à une affirmation du député de Jacques-Cartier. Or, devant la Commission Lapointe, le 8 novembre 1934, M. le Ministre du Commerce a rappelé que dès 1931 lorsque le projet fut mis de l'avant au Parlement de Québec, il s'est opposé à ce que l'on abandonne cette entreprise à l'initiative privée. Si c'était mal de céder la Beauharnois à l'entreprise privée, ne devait être bien pour l'Etat que d'en redevenir propriétaire ?

M. Bouchard. — "Pas en l'expropriant.

M. Grégoire. — "Je répète que si c'était mal de céder la Beauharnois à l'entreprise privée, ce devait être bien pour l'Etat d'en redevenir propriétaire.

M. Bouchard. — "A condition qu'on ne paye pas trop cher.

M. Grégoire. — "Ah ! Ah ! Nous y sommes. Alors, M. le président, l'hon. ministre du Commerce serait en faveur de la reprise de la Beauharnois à condition que l'on ne paye pas trop cher. Vous êtes du mauvais côté de la Chambre, M. le ministre.

M. Bouchard. — "Du mauvais côté pour vous, pas pour moi.

M. Grégoire. — "Pour vous, M. le ministre".

L'Orateur résume sa pensée au sujet de la municipalisation en disant que c'est plus difficile de municipaliser aujourd'hui que ce ne l'était auparavant.

NOUS LUI ECRIRONS

M. Grégoire reprend :

"Sans avoir plus de confiance qu'il ne faut en la Commission de l'Electricité, nous lui écrirons pour demander l'annulation du contrat et l'application des taux des ingénieurs experts. Ces taux ont été établis après une enquête qui a coûté plus de $25,000."

L'orateur cite ici des paroles prononcées par l'hon. M. Lucien Cannon,é avocat de la compagnie, et l'hon. M. Taschereau, en mars 1933, lorsque le bill de Québec demandant le droit de municipaliser est venu devant le comité des bills privés. MM. Cannon et Taschereau exprimaient leur entière confiance envers les experts nommés et ne mettaient aucunement en doute leur compétence. Il continue :

"Or, ces ingénieurs ont prouvé, M. le Premier Ministre, que la QUEBEC POWER abusait de la population. Ils ont démontré clairement que nous pourrions fournir l'électricité à la Ville de Québec avec des usines thermiques alimentées par de la houille et économiser au moins $455,973.00 par année. Cependant, le Premier Ministre ne fait rien si ce n'est que de permettre à ces fils de travailler à lier la Ville de Québec par un contrat de douze ans.

"M. le Ministre du Commerce peut chanter toutes les louanges qu'il voudra à l'endroit du Premier Ministre, nous savons ce qu'il en pense dans l'intimité (rires et applaudissements à gauche), et nous connaisosns de plus la'ttitude du Premier Ministre à l'endroit des consommateurs de cette ville."

M. Grégoire dit qu'on ne peut plus avoir confiance en une Hydro provinciale quand on ne peut pas exproprier la Beauharnois et qu'il est fort discutable qu'on puisse se rendre maître du reste de chevaux-vapeur disponibles; à moins que ce ne soit une "hydro à l'huile" comme dans St-Hyacinthe.

Il cite plusieurs discours prononcés par l'honorable M. Bouchard en 1934, et en particulier une attaque contre le premier ministre.

"Que le premier ministre veuille donc écouter encore ces paroles de son collègue, l'hon. ministre du Commerce. C'est la reponse à son attitude indigne à l'endroit des Archevêchés, des Séminaires et des Institutions religieuses. M. Bouchardt disait :

Toute cette histoire de prêtres, de religieux, religieuses qu'on veut défendre sans qu'ils aient demandé le moindre appui de ceux qui, en somme, ont été leurs véritables exploiteurs, me met en mémoire une pensée du grand Bossuet qui écrit dans son histoire: "Que l'intérêt est puissant et qu'il est nardi quand il peut se couvrir du prétexte de la religion".

M. Bouchard. — "Très bien, très bien.

M. Grégoire. — "Mais je veux être bien compris. C'est l'hon. premier ministre qui invoquait cet argument et c'est l'hon. ministre du Commerce qui lui répondait.

"Il fut un temps où M. le ministre du Commerce a été, lui aussi, qualifié de démagogue. Devenu docile, aujourd'hui, il est membre d'un ministère où l'on ne pense pas comme lui en matière d'électricité, et les épithètes de démagogue et d'agitateur ne lui sont plus jetées à la tête. Nous pouvons lui faire remarquer que ses amis d'hier, parce qu'ils n'ont pas changé d'attitude, continuent d'être injuriés, comme il l'était avec eux, autrefois. Et pour preuve, écoutez les discours que M. Parizeau prononce à la radio, le porte-parole du premier ministre dans l'opinion publique.

"Que le gouvernement n'oublie pas que les plus dangereux agitateurs du peuple, ce sont l'injustice et le mensonge, les deux armes favorites du Gouvernement pour se maintenir au pouvoir, les deux armes utilisées pour maintenir en vigueur dans cette province du régime des monopoles et particulièrement de celui de l'électricité."

LA GUILLOTINE

Le député de Montmagny répond ensuite à l'hon. M. Bouchard qui l'a accusé d'employer tout son temps à graisser la guillotine municipale.

"On nous reproche d'abuser de la guillotine, et c'est un véritable esprit de guillotine qui sévit dans les rangs ministériels. Pendant les élections, on a vu s'ériger dans la province autant de guillot

UNE COMPAGNIE MUTUELLE
NORTH AMERICAN LIFE
Solide comme le continent.
J. Chouinard, C.L.U., Gérant de Succursale, 126, rue St-Pierre, Québec.
TOUS LES PROFITS AUX ASSURES

Les emmurés de Moose-River ont été libérés

(Suite de la 1ère page)

L'hon. M. Dwyer, ministre des Mines de la Nouvelle-Ecosse, dans une brève allocution à la radio, a également rendu un hommage ému aux mineurs de sa province pour leur beau travail et leur dévouement héroique.

C'est ainsi que s'est terminée une lutte héroique de plus d'une semaine pour retirer des entrailles de la terre, où ils avaient été ensevelis, le jour de Pâques, le Dr. Robertson, A. Scadding et M. Magill (ce dernier avait succombé dès dimanche dernier).

Le travail des sauveteurs s'est poursuivi sans relâche, depuis l'ensevelissement, augmentant d'intensité à mesure que les jours se multipliaient. Hier soir, on apprit qu'un nouvel éboulis avait retardé la libération de Robertson et de Scadding.

Hier midi, on crut un instant qu'on était arrivé au but. Les sauveteurs avait percé un trou et c'est pour cela qu'on fit descendre aussitôt dans le puits les civières spéciales qui avaient été préparées et qui, depuis deux jours, attendaient à l'orifice du puits.

Avant de parvenir aux deux emmurés, les sauveteurs durent se frayer un chemin à travers des amoncellements de pièces de fer tordues et de poutres de bois brisées. Et, derrière cela, encore de la terre et des débris de roc. On pouvait cependant causer avec le Dr Robertson et son compagnon, ce qui, sans nul doute, dut réconforter les malheureuses victimes, réalisant avec une joie facile à comprendre que leur libération était proche, assurée.

La présence de ces nouveaux amoncellements de roc créa de nouvelles difficultés qui ne furent pas annoncées à la surface de la terre, le ministre des Mines, M. Dwyer ayant donné des ordres pour qu'on ne rapporte rien de ce qui se passait au fond de la mine. Aucune raison ne fut donnée pour cet ordre qui privait les journalistes d'une foule de renseignements attendus.

Le temps se passait et on était toujours sans nouvelles de ce qui se passait plus bas. La joie des premiers moments disparut et la foule, accourue de toutes parts, commença à se disperser. Seuls les journalistes, pour la plupart en service depuis plus de 24 heures, restèrent au bord du puits. Des mineurs dirent que la libération ne pourrait se faire avant quatre ou cinq heures de travail.

A 6 heures 30, hier soir, le Dr MacDonald, chef des médecins à la mine, publia un communiqué disant que les sauveteurs n'étaient pas encore parvenus à rejoindre les victimes. A ce moment-là, le Dr. Davis, ministre de l'Hygiène dans le cabinet de la Nouvelle-Ecosse, était dans la mine avec tous les médicaments nécessaires pour donner les premiers soins au Dr Robertson et à son compagnon. Le Dr. MacDonald ajouta que les victimes et les sauveteurs pouvaient cependant causer, ce qui indiquait qu'il n'étaient pas très loin les uns des autres.

A 6 heures 45, une nouvelle équipe de sauveteurs descendit dans la mine. A la surface, grâce au tuyau percé dimanche, les officiels pouvaient se rendre compte de ce qui se passait plus bas, entendant les emmurés et les sauveteurs causer ensemble. A ce moment là, le Dr Robertson et Scadding étaient dans la galerie depuis 237 heures.

A 10 heures, M. Magervey, inspecteur provincial des mines, déclara qu'on ne craignait pas de nouvel éboulis. "Les sauveteurs, dit-il, sortent avec précautions les débris de toutes sortes qui encombrent la galerie. Le seul danger qui existe est qu'on ne puisse arriver en temps pour sauver la vie aux deux victimes."

Au milieu de la soirée, constatant que les sauveteurs étaient sents à arriver près d'eux, les deux victimes semblent avoir eu un moment de découragement et de faiblesse. La conversation se ralentit et le Dr. Robertson, ayant cru comprendre qu'on lui demandait, à lui et à son compagnon de reculer autant que possible, afin de permettre aux sauveteurs de faire partir une mine, dit, avec force: "Ne minez pas, pour l'amour de Dieu. Avancez seulement". Des mineurs, en remontant à la surface, dirent que la voix du Dr. Robertson n'était plus la même.

A minuit, heure de l'Atlantique, il y avait, dans le puits Reynolds, travaillant au déblaiement, une cinquantaine d'hommes. Le ministre des Mines, l'hon. M. Dwyer dit alors qu'il n'y avait plus rien à craindre et qu'un contact avait été établi entre les victimes et leurs sauveurs.

Le gérant de la mine, M. Henderson, dit aux journalistes que le Dr. Robertson et Scadding causaient parfaitement "aussi bien que vous et moi", avec les mineurs. Quelques minutes plus tard, les civières furent descendues dans le puits et les moteurs des ambulances furent mis en marche. Il semblait certain que le sauvetage était assuré. Des mineurs dirent que ce n'était plus que l'affaire de quelques minutes. On déclara même que le ministre des Mines avait dit que les deux hommes étaient encore assez forts pour marcher et sortir seuls de la galerie. Le ministre déclara cependant qu'il ne leur permettrait pas d'agir ainsi. Les mineurs forcèrent les deux hommes à prendre place sur les civières préparées spécialement pour eux, on les y attacha et c'est ainsi qu'on les sortit de la galerie et qu'on les remonta à la surface après une captivité de 242 heures.

Le Dr Robertson, Scadding et Magill, tous de Toronto, ont été ensevelis dans la mine d'or de Moose River, le 12 avril, jour de Pâques, vers 1 1heures du soir, Robertson, un riche médecin, et Magill, un avocat venaient d'acheter la mine. Ils étaient à faire l'inspection de la mine, avec Scadding, gardien.

La vieille mine n'avait pas été opérée depuis 25 ans. Avec la hausse du prix de l'or, on crut qu'elle pouvait être exploitée avec profit.

Tandis que les trois hommes étaient dans une galerie, un éboulis se produisit dans le puits par lequel ils étaient descendus, précipitant des tonnes de terre et de roc, avec un bruit formidable, qui fut entendu du village voisin, et bloquant toute issue.

Au début, on crut que les trois hommes avaient été écrasés à mort. Le lendemain, un filet de fumée traversant les débris donna espoir et tout un appareil fut transporté sur les lieux pour commencer les travaux de sauvetage. Des mineurs, venant de plusieurs milles à la ronde, s'offrir comme volontaires pour exécuter le dangereux travail de sauvetage. On voulut d'abord déblayer le puits principal, mais de nouveau éboulis se produisirent. Il aurait fallu plusieurs semaines pour accomplir le travail. On décida alors de creuser un tunnel ou des glissements se produisirent, rendant le travail dangereux et lent.

Dimanche dernier, on réussit, avec une foreuse, à percer un trou d'un diamètre de 5 pouces, de la surface à la galerie, et c'est alors qu'on découvrit que les trois hommes étaient encore vivants. Le travail reprit avec une plus grande activité et des secours furent envoyés aux victimes. Il était malheureusement trop tard pour l'un des trois hommes, M. Magill, qui succomba quelques heures plus tard. A la surface, l'activité devint grande. On se prépara pour le moment de la libération et les journées de lundi, de mardi et de mercredi parurent interminables à tous.

Hier soir, soit dix jours après l'accident, les deux survivants étaient ramenés à la surface, mettant ainsi fin à des heures d'angoisse et à une des plus émouvantes tragédies minières du Canada.

LA RENCONTRE

Les toris mineurs qui, les premiers atteignirent Robertson et Scadding, furent Georges Morrow, Jack Simpson et T. Hirschfield. Ils se glissèrent, avec assez de difficultés, à travers une petite ouverture et les lumières électriques que chacun portait à sa casquette, éclairèrent une scène tragique: deux hommes, debout sur un sol humide et s'appuyant à la paroi de la galerie, et, à quelques pieds derrière, le cadavre de Magill.

En apercevant les mineurs, le Dr Robertson dit d'une voix forte: "Je suis content de vous voir." Et Hirschfield répondit: "Docteur, je suis sûrement content de vous voir."

Scadding qui, devant la lumière qu'il n'avait pas vu depuis 10 jours, se tenait les yeux fermés, dit à son tour: "Que c'est bon de vous voir."

Les deux hommes, affaiblis, ne purent rester debout plus longtemps, pas même en s'appuyant sur la paroi; ils durent s'asseoir, les coudes sur les genoux. Tous deux étaient pratiquement recouverts d'une boue jaune de la tête aux pieds. Scadding avait enlevé ses bottes, ne pouvant plus les endurer.

Les sauveteurs enlevèrent alors leurs gilets de laine et en revêtirent Robertson et Scadding; ils firent de même pour leurs paletots. Pendant ce temps là, le Dr Robertson et Scadding parlaient, s'interrompant souvent l'un et l'autre. A certain moment, la joie des deux hommes ressemblait à de l'hystérie. Et le Dr Robertson redit à plusieurs reprises: "Je n'ai jamais rien vu d'aussi beau que vous."

Le Dr F.-R. Davis, ministre provincial de la Santé, qui n'avait jamais pénétré dans une mine, arriva peu après. Il ausculta les deux hommes assez longuement et parut surpris; il leur donna des stimulants et se demanda, pensant tout haut, comment on allait faire pour les remonter à la surface de la terre. Robertson et Scadding se mirent à rire, se croyant assez forts pour remonter seuls.

Robertson et Scadding se dirigèrent alors vers l'orifice. Les sauveteurs voulurent les porter. Robertson refusa carrément. Scadding dut accepter, ne pouvant presque pas se porter sur ses pieds. Robertson consentit, tout au plus, à ce qu'on le soutienne par les coudes. En route, Robertson s'arrêta quelquefois, admirant le travail de ses sauveteurs. En certains endroits, rescapés et sauveteurs durent marcher à quatre pattes.

Rendus à l'orifice du puits, les deux hommes furent confiés aux médecins qui les conduisirent aux ambulances, puis à l'hôpital. Robertson était déjà au lit lorsque Scadding arriva à son lit. "Donnez-moi sept heures de sommeil et je vais marcher," a dit le Dr Robertson en se mettant au lit.

Le cadavre de Magill a été remonté peu après le sauvetage de Robertson et de Scadding et on l'a placé dans une des maisons du village minier de Moose River en attendant de le transporter à Halifax.

3 journées de colonisation au diocèse de Valleyfield

(Suite de la 1ère page)

maire de Valleyfield.

10 hrs. — Rapports des Comités paroissiaux.

10 hrs. 30 — "La Colonisation est-elle nécessaire ?"—M. l'abbé Jean Bergeron, directeur des missionnaires-colonisateurs, Ministère de la Colonisation.

11 hrs. 15 — "Les Sociétés de Colonisation". — Mgr Auguste Boulet, président de la Fédération des Sociétés de Colonisation de la Province de Québec.

Midi. — Diner.

Deuxième séance sous la présidence de Mgr J.-D. Nepveu, curé de la Cathédrale.

2 hrs. 30 — "La Situation de la Classe agricole dans les comtés de Châteauguay, Beauharnois et Huntingdon". — M. Nolasque April, agronome, directeur de l'cole d'Agriculture de Sainte-Martine.

3 hrs. 30 — "La Colonisation intéresse-t-elle le Diocèse de Valleyfield ?" — M. l'abbé Henri Cloutier, missionnaire-colonisateur.

6 hrs. — Souper.

Troisième séance sous la présidence de S. E. Mgr J.-A. Langlois.

8 hrs. — "Un Plan de Colonisation". — Honorable Hector Authier, Ministre de la Colonisation.

Film. — Retour à la Terre — "De la Rue à la Charrue".

Messe: " ad libitum".

Première séance sous la présidence de M. Nolasque April, agronome, directeur de l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Martine.

10 hrs. — "Nos territoires de Colonisation, et l'tablissement de nos fils de Cultivateurs". — M. l'abbé Geo.-M. Bilodeau, missionnaire-colonisateur, Ministère de la Colonisation.

11 hrs. — "Colonisation et Agriculture famlliale". — M. Albert Rioux, président de l'Union Catholique des Cultivateurs.

Midi. — Diner.

Deuxième séance sous la présidence de M. Albert Rioux, président de l'Union Catholique des Cultivateurs.

2 hrs. — "Possibilités agricoles de l'Abitibi". — M. Frank Blais, M. P., député de Chapleau (Abitibi).

2 hrs. 30 — "Les Marchés — Les Ressources minières, et les Marchés qu'elles développent". — M. Arthur Sullivan, Ingénieur.

3 hrs. — "La Colonie de Rochebeaucourt". — M. l'abbé Emile Girard, Desservant de la colonie de Rochebeaucourt, et M. Médard Leduc, B. S. A., colon de Rochebeaucourt.

3 hrs. 45 — "La Colonisation dans le Diocèse". — M. l'abbé Emile Sauvé, curé de Sainte-Clothilde.

4 hrs. 30 — Résumé. — J.-E. Laforce, agent général, Départements de Colonisation et d'Agriculture, Chemin de fer National du Canada.

5 hrs. — Rapports du Comité des Voeux et Récolutions. — M. J.-Médard Leduc, N. P., Secrétaire de la Société diocésaine de Colonisation.

A Rigaud. —Salle du Collège. — Président S. . Mgr J.-A. Langlois.

9 hrs. — Grand'messe l'église paroissiale.

Première séance sous la présidence du Rév. Père Sénécal, C. S. V., Supérieur du Collège Bourget.

10 hrs. — Rapports des Comités paroissiaux.

10 hrs. 30 — "Les Sociétés de Colonisation". — Mgr J.-C. Chaumont, président de la Société de Colonisation du Diocèse de Montréal.

11 hrs. 30 — "La Situation des Agriculteurs et l'Etablissement de leurs Fils dans les comtés Vaudreuil — Soulanges". — M. Aldéric Lalonde, président régional de l'U. C. C.

Midi. — Diner.

Deuxième séance sous la présidence de M. Aldéric Lalonde, président régional de l'U. C. C.

2 hrs. — "Nos territoires de Colonisation, et l'Etablissement de nos Fils de Cultivateurs". — M. l'abbé Geo.-M. Bilodeau, missionnaire-colonisateur, Ministre de la Colonisation.

3 hrs. — "La Colonisation intéresse-t-elle le Diocèse de Valleyfield ?" — M. l'abbé Henri Cloutier, missionnaire - colonisateur.

4 hrs. — "La Colonie de Rochebeaucourt". — M. l'abbé Emile Girard, Desservant de la colonie de Rochebeaucourt, et M. Médard Leduc, B. S. A., colon de Rochebeaucourt.

6 hrs. — Souper.

Troisième séance sous la présidence de Mgr Sabourin, P. D., curé de Rigaud.

8 hrs. — "La Colonisation est-elle nécessaire ?" — M. l'abbé Jean Bergeron, directeur des missionaires-colonisateurs, Ministère de la Colonisation.

Film. — Retour la Terre — "De la Rue la Charrue".

ILS NE LE SONT PLUS

—Vous et votre soeur, vous êtes jumeaux ?

—Pas depuis que nous avons grandi; elle a vingt-deux ans et moi trente-et-un.

Depuis 31 Ans, nous avons Servi et Conservé la Meilleure Clientèle de Québec.

Henri Duclos Limitée

68 DE LA COURONNE
MEUBLES, TAPIS, DRAPERIES.

Qualité - Nouveauté - Service - Bas Prix

Voilà les Grands Facteurs de la Popularité de notre Maison

Venez et visitez notre magasin. Vous y trouverez un personnel courtois et dévoué, toujours disposé à vous bien servir, avec l'assurance que vous ne serez jamais importuné pour acheter. Nos étalages de nouveaux meubles vous intéresseront et nos prix raisonnables vous conviendront sûrement.

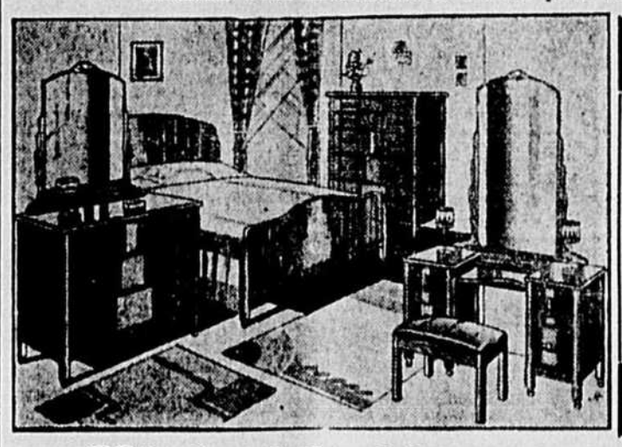

CONDITIONS FACILES
Bénéficiez de notre Mode de Paiements Différés
LOYAL et HONORABLE
Pas de Collecteurs
Pas de Solliciteurs

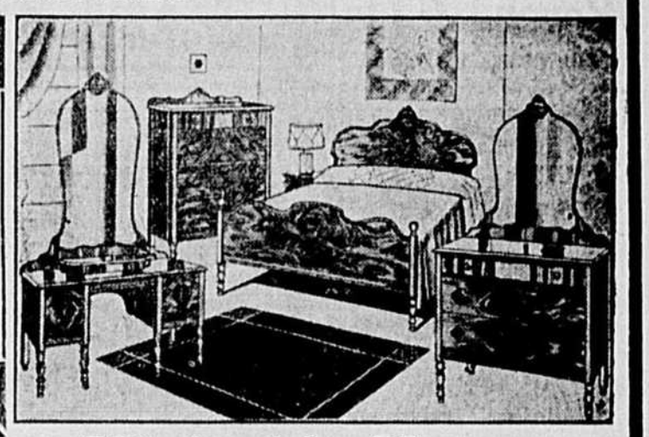

Véritable Noyer
Décorations d'Erable Piqué
Tel qu'illustré. — Quatre meubles de construction très soignée, en véritable noyer, panneaux en érable moucheté sur le devant de chaque meuble. Grands miroirs Vénitiens, du type Art Moderne. Seulement $89.00
Autres Nouveaux Modèles, à partir de .. $39.00

Véritable Noyer
Décoré de Noyer Oriental
Tel qu'illustré. — Quatre meubles en véritable Noyer Oriental, parfaitement appareillé en "V" et fini en deux tons. Miroirs Vénitiens, ronds, sur le Bureau, la Vanity et la Commode. Très spécial $98

VOTRE CHOIX $89.

GLACIERES
Acier Emaillé
La glacière "Barnett" est reconnue comme étant la plus moderne, la plus hygiénique et la plus économique sur le marché. Toutes les grandeurs, pour grandes et petites familles, dans les finis ivoire, ou ivoire nuancé de vert.
Prix, à partir de **$12.75**

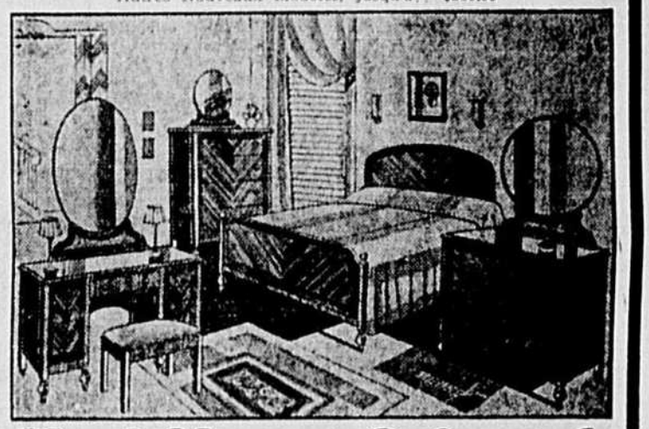

Vrai Noyer Oriental
Joliment Appareillé en "V"
Tel qu'illustré. — Quatre meubles de lignes sobres et distinguées, en véritable coeur de noyer repoli, artistiquement décoré de Noyer Oriental. Miroirs anglais, ronds et Vénitiens. Très spécial $98

Noyer de Haut Ton
Panneaux de Noyer Oriental
Tel qu'illustré. — Quatre meubles de style entièrement nouveau, en noyer de choix, coeur de noyer et noyer Oriental. Remarquez la forme arrondie des côtés de chaque meuble et la forme élégante de la Commode. Grands miroirs Vénitiens, ronds. Très spécial, à $179

Pour la Santé de Bébé !
Carrosses anglais, dans le genre du cliché, dans les teintes les plus nouvelles. A partir de. **$18.50**
Carrosses pliants, avec ou sans couverture. Légers et très pratiques. A partir de **$3.49**

Salle à Manger
En Riche Noyer Oriental
Tel qu'illustré. — Neuf meubles en Noyer Oriental spécialement choisi et admirablement appareillé: Table à rallonge avec base Renaissance; Chaises à dossier plein et sièges en beau cuir rouge; grand buffet et magnifique Vitrine à porcelaine. Très spécial à $129

RUGS

Valeurs Sensationnelles en Carpettes Anglaises
WILTON et AXMINSTER
Dessins et coloris des plus attrayants; toutes les grandeurs régulières. Voyez ces valeurs spéciales.

AXMINSTER
Sans Coutures
Dimensions, 6-9 x 9-0
Très spécial à **$18.00**

AXMINSTER
Anglais
Dimensions, 9-0 x 10-6
Régulier, $78.00, pour **$59.00**

AXMINSTER
Qualité "Orienta"
Dimensions, 6-9 x 9-0
Régulier, $40.00, pour **$29.00**

WILTON
Anglais
Dimensions, 6-9 x 9-0
Régulier, $41.00, pour **$29.00**

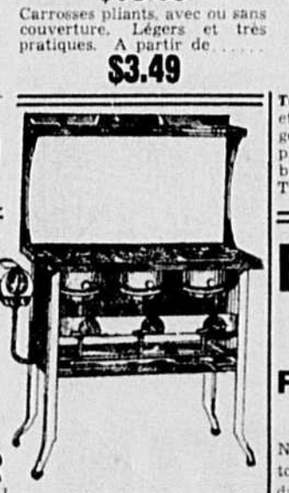

Poêles à Pétrole
Fini Emaillé Ivoire et Vert Nil
Deux Brûleurs **$13.75 et $18.50**
Trois Brûleurs **$15.75 et $22.50**
3 Brûleurs, avec Tablette **$27.00**
Quatre Brûleurs **$27.50**

Economisez !
sur l'achat de vos PRELARTS et CARPETTES !
Notre vaste assortiment comporte tous les plus nouveaux patrons, dans toutes les meilleures marques anglaises et canadiennes.

VEL-FELT
2 verges de largeur. Qualité durable. La verge carrée ..... **45c.**

REXOLEUM
Surface souple et bien vernie. La verge carrée ..... **34c.**

CARPETTES

CONGOLEUM
Dimensions, 6 x 9 Très spécial à $4.49
Dimensions, 9 x10-6 Très spécial à $7.65

VEL-FELT
Dimensions, 6 x 9 Très spécial à $3.90
Dimensions, 9 x 10-6 Très spécial à $6.90

Choix de Prélarts, Linoléum, Linoléum Incrusté, Etc.

La Vie Sociale

Le lieutenant-colonel et madame J.-S. O'Meara ont reçu à dîner, hier soir, en l'honneur du colonel et madame Victor Tremaine, de Kingston, qui sont actuellement les invités de M. le docteur et madame R.-H. Hastings.

Mademoiselle Hélène Grenier, de Montréal, est actuellement en notre ville à l'occasion du concert de la Société Symphonique de Montréal. Elle a pris son appartement au Château Frontenac.

Madame Paul Taschereau reçoit à l'heure du thé, cet après-midi, au Quebec Winter Club, en l'honneur de madame Lucien Dugas, de Joliette, épouse de l'Orateur de l'Assemblée Législative. Le thé est servi par madame Cortland Fages, madame Robert Taschereau, mademoiselle Germaine Samson et madame J.-E. Barnard.

Madame L.-J.-A. Amyot passe quelques jours à New-York.

Mademoiselle E. Seifert fait séjour dans la métropole.

Votre prochain cadeau de noces
HORLOGES de FOYER
Offrez une horloge de Foyer à votre parent ou ami qui se marie... un tel cadeau plaira.
Nous en avons un choix très varié et des plus nouveaux.
5.50 à 25.00
Renaud & Cie

Le Docteur
L.-P. LECLERC
avise sa clientèle et le public que ses bureaux ont été transportés de
608 à 610 rue ST-JEAN

FOURRURES
Ayant fait un achat très avantageux de MARTRES DE ROCHE
J.-O. NADEAU
vous offre, cette semaine, des sets de deux et trois peaux, à des prix pour convenir à votre bourse.
J.-O. NADEAU
160, Côte d'Abraham.
Tél. 3-4245 Québec

M. et madame John Porteous et leur fillette, Suzanne, quitteront Montréal samedi pour Woodlands où ils passeront la saison d'été.

Mademoiselle Colette Beaudry a reçu à l'heure du thé, mardi après-midi, à la résidence de ses parents, M. et madame Charles Delagrave, en l'honneur de mademoiselle Marianne Willis, de Trail, C.B.

Mademoiselle Marcelle Lynch est de retour à Québec après un court voyage à Montréal.

M. et madame Victor Doré, madame Athanase David, madame Henri Geoffrion, madame Marthe Letondal, M. Jean Lallemand et M. Jean Dufresne sont arrivés ce midi de Montréal pour assister au concert donné par la Société des Concerts Symphoniques au Palais Montcalm.

Madame J.-C. McLimont et mademoiselle Christine McLimont passent quelques jours à Montréal.

Madame Henri Geoffrion, de Montréal, est actuellement l'invitée de mademoiselle Ida Donohue.

M. et madame Emile Cusson sont retournés dans la métropole après avoir passé quelques jours en notre ville.

Mademoiselle Pauline Bertrand est actuellement l'invitée de mademoiselle Marguerite Fortier.

Le baron H. Thiery, de Paris, qui visite notre ville, est descendu au Château Frontenac.

Saint-Roch

LINGE USAGE. — C'est ce soir que les membres du comité paroissial feront leur dernière collecte. Ils seront porteurs d'un insigne.

IL EST PARTI. — Le club ouvrier qui nichait en face de l'église a transporté ses pénates ailleurs. Il sera plus à l'aise pour faire sa réclame sans troubler les fidèles.

L'ANNONCIATION. — La solennité de l'Annonciation sera célébrée dimanche prochain. C'est le devoir de chacun des fidèles de s'y associer de son mieux.

GRAND'MESSES. — Les grand'messes de demain seront chantées aux intentions suivantes: A 6 hres, aux intentions de ceux qui contribuent aux collectes pour gand'messes; à 6 1-2 hres, pour l'âme de M. Rosario Parent; à 7 1-4 hres, pour l'âme de M. J.-B. Parent; à 8 hres, pour les membres défunts de la famille Edouard Demers; à 7 hres, dans la crypte, service d'Union de Prières, de madame F.-X. Gosselin.

Cabano

A. C. J. C. — Cabano, Témiscouata. —L'assemblée régulière du "Cercle Cyr" a eu lieu le 5 courant, à laquelle assistait un grand nombre de membres et sous la présidence du Dr Edmée Latulippe.

Le conférencier d'honneur a été le Dr Léon Côté, qui traita ce sujet: "L'ESPRIT PAROISSIAL", avec érudition et connaissance de cause. Les conférenciers suivants furent MM. Valère Bérubé et le jeune Adrien Lebel, lesquels traitèrent de leurs préférences, le premier, la ville, le second, les avantages de la campagne.

Au programme d'amusement: M. Ernest Pelletier, industriel, intéressa fort l'auditoire, par ses chansons et les jeunes MALLANDAIN par leurs récits comiques.

Nous sommes heureux de constater que nos acéjistes s'intéressent de plus en plus à leur association.

MARIAGE PERSPECTIVE.— On annonce le mariage de M. Albert Morissette, de Causapscal, P. Q., et de Mlle Albertine Boucher, de Cabano, nièce de M. Emilius Boucher, forgeron, également de Cabano.

Saint-Octave

BAPTEME. — St-Octave, Matane.— M. et Mme Georges Bélanger, une fille baptisée sous les prénoms de Marie-Léonide-Gabrielle.

Parrain et marraine: M. et Mmes J.-B. Bélanger, oncle et tante de l'enfant.

NOTES. — MM. Adrien et J.-B. Dubé sont revenus d'un court voyage à St-Moïse.

—M. Emile Lévesque est allé à Ste-Angèle, par affaires, dernièrement.

—Mme Thomas Dufour, de St-Moïse, est actuellement l'invitée de sa cousine, Mlle Yvonne Dufour.

—M. Jean-Baptiste Deschênes, Mlles Juliana et Valentine Deschênes ont passé quelques jours à St-Donat, chez des parents.

—M. Georges Driscoll, de Rimouski, à St-Octave récemment, par affaires.

—M. Charles Michaud, "Des Hauteurs", est en visite chez sa fille, Mme Albert Morin.

—M. T. Landry est de retour d'un voyage à Val-Brillant.

Saint-Moïse

JOURNEE AGRICOLE.—St-Moïse, Matane. — Dernièrement, les cultivateurs de notre paroisse avaient l'avantage de bénéficier d'une journée agricole avec le concours de 3 agronomes: Messieurs Rinfret, Arseneault et Gaudet et un médecin-vétérinaire, M. Dumais, d'Amqui.

M. Rinfret nous parla des pacages permanents. M. Arseneault, du jardin potager et M. Dumais, sur les maladies des animaux de la ferme et en particulier des différents parasites du cheval.

Les cultivateurs fournirent une belle assistance et écoutèrent avec attention ces conférences. Nous ne doutons pas qu'ils puissent mettre à profit dès immédiatement quelques-uns des renseignements donnés par les conférenciers.

M. Henri Dassylva, maire du village de la Gare présenta les orateurs et ils furent remerciés par M. le vicaire.

REUNION DES JEUNES. — Lundi, le 23 mars, il y avait à la salle, réunion de nos jeunes pour la distribution des rôles d'une pièce qu'ils doivent jouer en mai. Nous espérons qu'elle aura les succès de la dernière.

CLOTURE DU MOIS DE ST-JOSEPH. — Cette année encore, nous avons eu tous les soirs, à la fermeture des classes, les exercices du mois de St-Joseph. Les paroissiens et les élèves les ont suivis pieusement et en grand nombre et notre Saint Protecteur les a certainement récompensés.

DE PASSAGE. — MM. les abbés Pierre Saindon, Elphège Bouchard, Léo Lebel et Léopold Beaulieu, étaient de passage au presbytère dernièrement.

BAPTEME. — Le 27 mars, Marie-Gertrude, née la veille, fille légitime de Georges Ouellet et de Rose-Anna Chassé. Le parrain a été Robert Otis, la marraine, Marie-Ange Ouellet, soeur de l'enfant.

Un premier prix de $25.00, autres prix en argent et 100 livres de cuisine gratuits aux MENAGERES DE QUEBEC et de la région pour célébrer les

LE CONSEIL DE MLLE. "CORDON BLEU"
"POUR CUIRE DES PATISSERIES VRAIMENT DELICIEUSES, DES TARTES ET DES GATEAUX DONT CHACUN SE REGALE, IL FAUT LA FIVE ROSES, LA FARINE MERVEILLEUSE."
Ecrivez la dernière ligne.

LISTE DES PRIX
1er prix - $25.00
2ème prix - 10.00
3ème prix - 2.00
4ème prix - 2.00
5ème prix - 2.00
6ème prix - 2.00
7ème prix - 2.00
• Avec, en plus, 100 autres prix sous la forme du précieux Livre de Cuisine FIVE ROSES

SEMAINES FIVE ROSES

Des Semaines FIVE ROSES seront observées dans la ville de Québec et de la région! Durant ces trois semaines, qui se termineront le 5 mai, 107 prix, y compris des sommes d'argent, ainsi que 100 exemplaires du fameux Livre de Cuisine FIVE ROSES, contenant 1,001 recettes éprouvées, seront offerts absolument gratis!

LE BUT DE CE CONCOURS

La Lake of the Woods Milling Company voudrait que chaque ménagère de la ville de Québec et de la région sache et comprenne bien pourquoi la Farine FIVE ROSES est la préférée des ménagères canadiennes dans toutes les parties du pays.

Voici quelques-unes des raisons:

1. La Farine FIVE ROSES est faite exclusivement de blé dur du printemps de l'Ouest, fameux dans le monde entier.
2. Quand vous achetez de la FIVE ROSES, vous n'avez besoin d'aucune autre farine. C'est vraiment la farine pour toutes fins.
3. La Farine FIVE ROSES brunit et devient croustillante rapidement, sans lourdeur ni moiteur.
4. La qualité de la Farine FIVE ROSES est toujours uniforme. C'est une farine sur laquelle vous pouvez toujours compter, qui ne vous expose à aucun ennui et que, pourtant, vous pouvez employer en quantité moindre. Sa force, sa couleur, sa saveur et son rendement sont toujours les mêmes. Elle ne faillit jamais.

Les épiciers de Québec et de la région font des étalages spéciaux de FARINE FIVE ROSES durant ces trois semaines. Passez chez le vôtre aujourd'hui même. *Vous pouvez envoyer autant d'entrées que vous voudrez.* Rappelez-vous qu'il n'est pas nécessaire d'acheter quelque chose pour gagner un prix.

Les juges du concours seront J. E. Barnard, rédacteur au "Soleil"; Dr. Jules Dorion, rédacteur à "l'Action Catholique" et l'agence de publicité J. Walter Thompson Limited. Leurs décisions seront finales et sans appel.

Il est facile de concourir
Les conditions sont très simples

1. Ecrivez la dernière ligne de la rimette incomplète contenue dans cette annonce.
2. Procurez-vous chez votre épicier une formule d'entrée ou coupon de concours gratuit. Remplissez-le et adressez-le à la Lake of the Woods Milling Company, Limited, Montréal.
3. Toutes les entrées doivent être inscrites sur les formules régulières, procurables seulement chez les épiciers de Québec et de la région. Vous n'avez pas besoin de rien acheter pour gagner un prix, mais si, avec votre entrée, vous incluez un coupon de vente de votre épicier indiquant un achat de Farine FIVE ROSES, vous lui donnez la chance de gagner un prix spécial. Toutes les entrées devront avoir été mises à la poste pas plus tard que le 5 mai 1936.

Les envois seront jugés au mérite. N'importe qui peut gagner un prix!... **FARINE FIVE ROSES**

$500.00 DE PRIX EN ARGENT
POUR LA MEILLEURE RÉPONSE À CETTE SIMPLE QUESTION:

QU'A RÉPONDU MARGOT?

LA COMPAGNIE DE THÉ LIPTON désirant populariser dans la Province de Québec l'usage du thé Lipton, renommé par le monde entier pour son arôme délicat et sa saveur délicieuse, à organiser un concours exclusivement réservé aux canadiens-français. Ce concours pour lequel la compagnie Lipton a consacré 178 prix en argent est très simple. Il consiste à: Ecrire en 15 mots la réponse à la question posée à Margot et nous l'adresser. Joignez-y la signature-étiquette d'un paquet de thé Lipton en même temps que votre nom, votre adresse et ceux de votre fournisseur. *Votre réponse gagnera peut-être un $100.00 en argent.*

Tentez votre chance. *Quelqu'un* gagnera certainement le premier prix—et il y en a 177 autres. Commencez dès aujourd'hui. Procurez-vous un paquet de thé Lipton, goûtez son arôme délicat et sa saveur délicieuse et attachez à votre réponse la signature-étiquette du paquet.

Le thé Lipton est fait d'un mélange des meilleurs thés des Indes et du Ceylan. Le fait que c'est le thé qui se *vend le plus* au monde est une marque de sa supériorité. Ce thé, venant directement des jardins de thé Lipton dans leur propre boite métallique, est préparé au Canada d'une manière toute spéciale afin de répondre au goût des Canadiens, de telle sorte qu'il est aussi frais lorsque vous vous le procurez chez votre épicier que le jour où ses feuilles tendres et aromatiques ont été cueillies dans les vastes plantations Lipton: *et cependant son coût n'est pas plus élevé que celui des thés ordinaires.*

LISEZ BIEN LES RÈGLES DU CONCOURS

1. Ecrivez ce que vous croyez être la meilleure réponse (pas plus de 15 mots) sur un blanc de concours que vous obtiendrez chez votre épicier ou sur l'envers de l'extrémité cartonnée du paquet de thé Lipton. Ecrivez votre nom et adresse distinctement ainsi que ceux de l'épicier chez qui vous vous êtes procuré votre thé.
2. Envoyez autant de réponses que vous désirez à condition d'accompagner chacune d'elles de l'étiquette se trouvant à l'extrémité du paquet de thé Lipton portant la signature "Thomas J. Lipton". Adressez vos réponses au Département du concours, Thomas J. Lipton Ltd., 417 rue St-Pierre, Montréal, Qué. Votre réponse doit être rendue à cette adresse avant 6 p.m. le samedi, 9 mai.
3. Les prix sont comme suit:—premier prix $100.00 accordé à la personne qui enverra la meilleure réponse. Deuxième prix $50.00. Troisième prix $25.00. Il y a en plus 25 prix de $5.00, 50 prix de $2.00 et 100 prix de $1.00 chacun.
4. La décision des juges est définitive et la compagnie n'entreprendra aucune correspondance relative à ce concours. Les noms des gagnants seront publiés dans les journaux vers le 19 mai 1936.
5. Toutes les réponses deviennent la propriété de Thomas J. Lipton Ltd.
6. Ce concours est ouvert à tous les résidents du Québec, exception faite pour les employés de Thomas J. Lipton Ltd., de leurs agents et de leurs familles.

CHAQUE RÉPONSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE LA SIGNATURE-ÉTIQUETTE SE TROUVANT SUR TOUS LES PAQUETS DE THÉ LIPTON

THÉ LIPTON
CEYLAN INDES

GRATIS, de magnifiques pièces d'argenterie—*Chaque paquet d'une livre et d'une demi-livre de thé Lipton contient un coupon de valeur. Ces coupons sont échangeables pour des pièces d'argenterie de la maison Wm. Rogers & Son. Demandez par poste une liste des primes et commencez dès aujourd'hui à conserver vos coupons.*

DEMANDEZ TOUJOURS LES PAPIERS DE TOILETTE
WHITE SWAM
★ NAVY ★
DREADNOUGHT
EDDY
STÉRILISÉS ★ SÛRS ★ ABSORBANTS

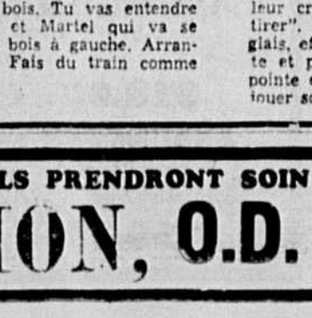

"Une de perdue deux de trouvées"

98 (G. de Boucherville) Illustrateur: Jules Paquette

Editeur:
L'Association Catholique des Voyageurs de Commerce
Section des Trois-Rivières.

Quand l'éclaireur eut plongé dans la rivière, Siméon sortit de sa cachette. A ce moment son homme de l'aile droite, qui avait piqué à travers champ, arrivait. On enleva le reste des pavés. "Tout est correct, dit Siméon, va reprendre ta place. Quand je corneral trois coups, tu tireras du fusil dans la direction du bois. Tu vas entendre Ludger corner à son tour et Martel qui va se mettre à tirer dans le petit bois à gauche. Arrange cela pour lui répondre. Fais du train comme si tu étais plusieurs.

Le plan réussit à merveille. En voyant approcher le régiment anglais, Siméon se mit à corner, Ludger répondit en arrière. Les hommes de gauche et de droite firent feu. On donnait de partout des commandements. Les anglais se crurent cernés. Alors Siméon s'avança, l'arme au poing et leur cria :"Rendez-vous, ou je donne l'ordre de tirer". — Que faut-il faire demandèrent les anglais, effrayés? — Déposez tous vos fusils par terre et passez de l'autre côté de la rivière, sur la pointe en face" répondit Siméon en continuant de jouer son rôle.

Les anglais déposèrent leurs fusils et commencèrent à traverser en file indienne. Siméon surveillait le défilé et riait dans sa barbe en les voyant à tour de rôle lever les mains et rentrer dans le lit de la rivière. Trop heureux de s'en tirer pour si peu, les soldats ne se faisaient pas prier pour exécuter la manoeuvre. Siméon en compta 190. En cette nuit-là six hommes seulement prirent d'en capturer une coupe de centaines grâce à l'habile charivari qui avait si bien tourné.

"PRENEZ SOIN DE VOS YEUX, ILS PRENDRONT SOIN DE VOUS"
POUR TOUT TROUBLE DE LA VUE- CONSULTEZ TOUJOURS
ANDRE DORION, O.D.
OPTOMETRISTE-OPTICIEN
BACHELIER EN SCIENCES DE L'UNIVERSITE LAVAL, QUEBEC
BACHELIER EN OPTOMETRIE DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
62, RUE ST-JOSEPH -:- TEL.: 4-1140

LES DERNIERES TOILLETTES POUR DAMES

Chez JOS. THIVIERGE, Ltée

Sont appréciées à leur juste valeur, étant choisies par une experte féminine; les lignes des silhouettes reflètent la vraie note personnelle, et le style d'une élégance choisie.

JOLIS COSTUMES " SWAGGERS "

Jaquettes longues ou trois quarts, style ample ou ajusté, faites dans les plus nouveaux tissus importés, tels que : crêpe de laine, tweed de fantaisie. Valeurs insurpassables

$11.95 $14.95 $19.95

DELICIEUX COSTUMES

Strictement tailleur, nous les montrons en trois styles différents. Jaquettes courtes ou longues, confectionnées de worsteds anglais, unis et de fantaisie, venant d'être reçus.

$12.95 $18.95 $26.95

EXTRA SPECIAL

75 manteaux échantillons. Hautes nouveautés, 4 modèles différents dans les tweeds mélangés et tissus unis, style Sports ou de toilette. Une vraie occasion, à

$9.95 $10.95 $12.95

COSTUMES TRICOT

Nouvelles collections de splendides costumes tricot, laine Botany, faits en 2 ou 3 pièces, dans toutes les nouvelles teintes du jour. Vous les aimerez, car les styles sont tout à fait gracieux.

$5.95 $9.95 $16.95

Vérifiez nos prix et vous constaterez que vous payez moins cher chez

JOS. THIVIERGE Limitée
133-135 ST. JOSEPH QUEBEC

Warwick

MAGIE. — Warwick, Arthabaska. — Samedi dernier, le 21 mars, M. le professeur Willety Donat, pendant deux heures, sut captiver l'attention des spectateurs par ses tours de magie blanche.

La soirée fut organisée par le cercle Melançon de Warwick. Dans l'après-midi, l'admission était gratuite pour les écoliers qui, par leur nombre, remplirent la salle paroissiale. Monsieur Donat est très habile en son métier et intéresse son auditoire, qui, après l'avoir vu une fois à l'oeuvre, aime le revoir encore.

LINOLEUM BATTLESHIP DOMINION

De dessins et coloris discrets et distingués . . . silencieux et durable . . . le Linoléum "Battleship" Dominion est le couvre-plancher idéal pour les églises, hôpitaux, écoles, collèges, couvents et autres institutions. Permet de réaliser des dessins s'harmonisant avec le thème général de la décoration intérieure. Le "Battleship" Dominion a été posé dans plusieurs de nos principales églises et institutions. Ecrivez pour obtenir des détails.

DOMINION OILCLOTH & LINOLEUM CO. LIMITED MONTREAL

DISTRIBUTEURS
En gros seulement, pour la ville et le district, des Rugs et Carpettes.
LINOLEUM

JOS. BRODRIQUE & Fils, Ltée
375, Boulevard Charest
TEL. : 3-0136
Assortiment complet à nos salles d'échantillons

ARRET SPECIAL A QUEBEC

A l'occasion du voyage que l'"Action Catholique" organise pour les Bermudes, Nassau et la Jamaique, en collaboration avec le Canadien National, le "Lady Somers" fera un arrêt spécial à Québec, l'avant-midi du 28 mai 1936, pour y prendre nos voyageurs. Ces mêmes voyageurs seront également débarqués à Québec au retour.

Il est bon de remarquer que ces arrêts à Québec seront les seuls de la saison et permettent une économie substantielle aux voyageurs du district désirant faire ces magnifiques croisières des "Lady" du Canadien National.

Conditions spéciales dans les cas de voyages de noces et d'anniversaires. Pour programmes, renseignements et locations, s'adresser immédiatement à l'"Action Catholique", Tél. : 2-4771 ou à M. A.-P. Bibeault, agent Canadien National, 10, rue Ste-Anne, Québec, Tél. : 2-8201

Banquet à M. Michel Monaghan

A l'occasion de son 80e anniversaire de naissance. — M. J.-N. Roy préside. — L'hon. M. J.-E. Perrault est présent.

LE BILL DROUIN

M. Michael Monaghan, gérant de la Mutual Life of Canada à Québec, a été l'objet d'une magnifique démonstration, hier midi, au Château Frontenac, à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire de naissance. Une quarantaine d'invités entouraient le vénérable jubilaire durant le banquet donné en son honneur. Parmi les convives, on remarquait : l'hon. M. J.-E. Perrault, procureur-général, directeur de la compagnie Mutual Life of Canada.

La fête était sous la présidence de M. J.-N. Roy, gérant du district rural. M. Somerville, gérant-général de la compagnie, M. le baron Stears, surintendant des agences, et plusieurs membres de la famille de M. Monaghan étaient présents.

Plusieurs orateurs rappelèrent la carrière bien remplie de l'hôte d'honneur et l'hon. M. Perrault prit ensuite la parole. Ce dernier explique qu'il était heureux d'être directeur de cette compagnie, mais que le bill de M. Oscar Drouin allait le forcer à démissionner avec regret. Il ajoute aussitôt que le bill ne le ferait pas démissionner de la Mutual Life parce qu'il ne vise que les sociétés par actions et non les mutuelles. Le Procureur-général fit l'éloge de M. Monaghan et le dernier orateur fut M. Somerville, gérant-général.

Réunion des hôteliers de la province

(Suite de la 3ème page)

coopération pour développer le tourisme et aider les Hôteliers. Ont aussi parlé à cette occasion, M. E.-H. Frappier, président de l'association, de même que M. Léo Gagnon, président des Hôteliers de campagne, et MM. W. Stead et Oscar Gilbert.

Le déjeuner d'hier midi était sous la présidence de M. E.-H. Frappier, de l'Hôtel LaSalle, président de l'Association. M. Frappier avait à ses côtés les honorables MM. Stockwell, Bouchard, Côté et Rochette, M. J.-Léo Gagnon, président de l'Association des hôteliers de la campagne; M. F. Fortin, de l'Hôtel Continental, Sherbrooke; M. B.-A. Neale, gérant du Château Frontenac; M. J.-A. Dubé, de Matapédia; M. le docteur Alf. Lapointe, de St-Jérome; M. W. Gaboury, gérant de l'Hôtel St-Louis; M. G. Harris, de Drummondville; M. E. Langevin, de Huntingdon; M. T. Levesque, de l'Hôtel Queen, Montréal; M. Arth-G. Garinther, gérant de l'Hôtel Ford, secrétaire de l'Association; M. Louis Trudel, directeur du service provincial des hôtelleries; M. L.-C. Barbeau, de Montréal; M. P.-E. Drapeau, de l'Hôtel Clarendon; M. W. Stead, de l'Hôtel Windsor, Montréal; M. W.-F. Finlay, de l'Hôtel St-Maurice, Trois-Rivières; M. A.-J. Pelland, de l'Hôtel Montcalm, Québec; Mlle Clara Roestead, de l'Habitant In. Québec; le colonel Oscar Gilbert, de l'Hôtel St-Roch, Québec, M. A.-E. Carr, de l'University Tower, Montréal.

DECES

JACQUES. — A Lévis, est décédé le 23 avril 1936, à l'âge de 81 ans et 6 mois M. Olivier Jacques, marbrier, époux de feu dame Marie Tardif.

Les funérailles auront lieu lundi, à 9 heures.

Départ de la maison mortuaire à 24 rue Carrier à 8 h. 4 pour l'église Notre-Dame de Lévis et de là au cimetière Mont-Marie.

3892—23-4 (3 fois)

LAMONTAGNE. — A Québec, le 22 avril 1936, est décédé, à l'âge de 70 ans et 3 mois, M. Joseph Lamontagne, époux de Dame Dérila Fournier.

Les funérailles auront lieu samedi matin, à 9 heures.

Départ de la maison mortuaire, No 297 1-2, rue Saint-Olivier, à 8 heures 45, pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont.

3891—23-4 (2 fois)

LETARTE. — A Québec, le 22 avril 1936, à l'âge de 62 ans, est décédée Dame Mathilda Masson, épouse de M. Edouard Letarte.

Les funérailles auront lieu samedi à 8 heures.

Départ du salon mortuaire, chez M. Laberge, entrepreneur de pompes funèbres, 185 des Oblats, à 7 heures 45 pour l'église du Sacré-Coeur et de là au cimetière St-Charles.

3778—23-4 (2 fois)

UN RAGOÛT requiert 2 ou 3 CUBES OXO

POUR LUI DONNER DE LA SAVEUR

Groupe de membres du personnel de l'Action Sociale Catholique et de l'Action Catholique photographiés à l'issue du souper de famille donné lundi soir, dans la grande salle du "Foyer", rue Dauphine, à l'occasion du bazar qui se tient cette semaine en faveur de l'Oeuvre de la Portection de la jeune fille. Au centre, M. le chanoine J.-A. Chamberland, directeur de l'Action Sociale Catholique, ayant à sa droite M. Ernest Beaubien et le not. Oscar Hamel et à sa gauche, MM. Onésime Chalifour, Arthur Drolet et A.-F. Mercier.

La Femme Dont la Beauté Décline

ELLE ne peut plus s'illusionner: son miroir le lui révèle, dans un moment d'angoisse que connaissent tôt ou tard toutes les femmes, elle vieillit. *Vieillir!* Quand elle pouvait encore jouir du plaisir d'être jeune! Mais les rides ont envahi sa figure; ses yeux ont perdu leur éclat; même son sourire est amer, tant elle se sent fatiguée!

Les hommes comme les femmes s'étonnent et se désolent de voir se flétrir leur jeunesse, du soir au matin, semble-t-il. Souvent c'est l'oeuvre de la constipation.

Quand la constipation ordinaire s'en mêle, elle cause des maux de tête, des rides et rend le teint livide. Tout cela est dû au défaut de matières inassimilables qui régulariseraient l'intestin.

Corrigez ce malaise avec le Son ALL-BRAN Kellogg. Il fournit à l'organisme, en abondance, des matières inassimilables, douces et efficaces. Ces matières absorbent l'humidité, se forment en masses molles, stimulent doucement l'organisme et le nettoie.

Des épreuves scientifiques ont démontré que le Son ALL-BRAN est un aliment légèrement laxatif. Deux cuillerées à soupe chaque jour suffisent généralement. Les cas obstinés peuvent exiger davantage. Ne vaut-il pas mieux se régaler de cet aliment naturel que d'absorber des pilules et des drogues?

Le Son ALL-BRAN Kellogg se sert comme céréale ou cuisiné dans des gaufres, des muffins savoureux, etc. En plus de ses matières inassimilables, le Son ALL-BRAN est riche en vitamines B et en fer. Le Son ALL-BRAN Kellogg ne guérit pas tous les maux, il corrige la constipation ordinaire.

Le Son ALL-BRAN est garanti par la Compagnie Kellogg. Se trouve dans toutes les épiceries. Fabriqué par Kellogg, à London, Ont.

Cet aliment naturel corrige la constipation

L'INTREPIDE GEORGES — Rencontre — par HARRY F. O'NEILL — 1063

L'INTREPIDE GEORGES — Vantardise — par HARRY F. O'NEILL — 1064

Echos du sport

J. Asselin ouvre sa saison de lutte avec Robert et Stringari en finale

Le populaire promoteur donnera une séance hebdomadaire à l'Arena local.—Des hommes nouveaux à l'affiche.—Asselin a confiance en l'encouragement du public.—Le futur champion Yvon Robert s'est amélioré et jouit d'une belle popularité.—La carte pour l'inauguration de la saison est des plus rassurantes pour les futures séances.

Jos. Asselin, le promoteur populaire de lutte professionnelle, qui ouvrira une grande saison de lutte, à l'Arena, mercredi, le 29 prochain.

UNE NOUVELLE EPATANTE POUR LES AMATEURS

Le promoteur Jos. Asselin inaugurera sa saison de lutte mercredi prochain, à l'Arena local. C'est la nouvelle que nous apportait le promoteur lui-même, hier soir, de retour de Montréal. Asselin nous a également annoncé qu'il présentera une carte excellente toutes les semaines durant toute la saison. Voilà une nouvelle qui réjouira tous les fervents de la lutte qui désirent depuis longtemps voir de la lutte professionnelle, des hommes nouveaux, des gladiateurs de renommée internationale.

Il est inutile d'insister sur le fait que Jos. Asselin assume les risques d'une entreprise de ce genre. Le promoteur compte sur l'encouragement de tous les sportifs pour faire un succès de la saison qui commence. Si les sportifs québecois manifestent de l'intérêt, les spectacles seront de plus en plus intéressants. Il faut que la lutte professionnelle renaisse en notre ville. Les sportifs ne manquent pas et il n'y a aucune raison pour que les séances prochaines ne soient pas couronnées du plus franc succès.

Le programme d'ouverture sera un gala de lutte sans précédent. Les amateurs auront l'occasion de voir des hommes nouveaux dont ils n'ont eu qu'une pâle lueur dans les pages sportives étrangères. Ils auront également l'opportunité de revoir de vieilles figures. Plusieurs lutteurs sont déjà venus ici, mais la plupart sont des gladiateurs nouveaux. Ils viendront à Québec pour y faire de beaux débuts.

Asselin nous a assuré que ses programmes offriront de l'action. "Mes séances trancheront sur tout ce que l'on a vu jusqu'ici dans la vieille capitale" nous disait le promoteur. Je sais que la population a confiance en moi et je n'abuserai pas de sa confiance. Il s'agit de satisfaire le public et je m'y emploierai".

La carte de mercredi prochain comprend pour la finale Yvon Robert, la merveille de l'arène, celui que l'on désigne comme futur champion mondial du matelas. Robert a pris de l'ampleur depuis quelque temps. Il s'est frotté à Dan O'Mahoney et a été à deux doigts de la victoire. On ne le reconnaitra plus lorsqu'on le verra à l'oeuvre. Il sa5ttaquera, mercredi, à Carlos Stringari, un Italien de grande envergure. Ce gladiateur est, parait-il, le plus beau type de lutteur. Contre Robert, il donnera tout son rendement et surprendra tout le monde. Robert pèse 220 livres et Stringari, 230 livres.

La semi-finale mettra aux prises Gentleman Jack Washburn, de Los Angeles, 229 livres, contre George Hagen, des Etats-Unis, 210 livres. On parlera longtemps de cette rencontre. Ils ont fait merveille partot où on les a vus à l'oeuvre.

La première préliminaire permettra de voir à l'oeuvre Al Morelli, que l'on a vu ici, il y a trois ans. Il pèse 210 livres. Morelli se mesurera à Yvan Petroff, de Bulgarie. Ce dernier pèse 211 livres. Ces deux hommes donnent toujours de l'action.

Comme lever du rideau, les amateurs verront en lice John Spellman, l'homme gorille, 217 livres, contre Arthur LeGrand, de St-Philippe, La Prairie, 222 livres. Voilà un numéro qui aurait pu faire une belle finale. Les deux hommes sont scientifiques et de véritables artistes du matelas.

Comme on peut le constater, le programme d'ouverture fait augurer une belle saison de lutte. Les sportifs québecois voulaient du nouveau, ils en auront, c'est Asselin qui le leur assure.

PAS A QUEBEC !

Il est déplorable tout de même de constater la mauvaise publicité que nous nous sommes fait à l'étranger en ce qui concerne le sport du gouret. Il n'y a pas d'intérêt pour aucune équipe de venir s'entrainer en notre ville. Les Indiens iront à Ottawa l'automne prochain et le Canadien ira sur la côte du Pacifique. Cette décision n'est pas finale si l'on veut, mais nous serions très surpris d'apprendre que MM. Garneau et Savard ont reconsidéré leur décision.

Quel intérêt en fait pour une équipe de s'entrainer en notre ville? L'automne dernier, les Indiens et les Tricolores nous ont donné de fameuses exhibitions devant des gradins vides à l'arena. Les directeurs du Canadien en furent des plus surpris.

Que faudra-t-il donc faire pour faire revivre le sport du gouret à Québec? Nous ne sommes pas le seul à connaitre les remèdes qu'il faudrait apporter: construction d'un forum confortable; formation d'une équipe solide et victorieuse; publicité sage et méthodique.

Qu'est-ce que l'avenir nous réserve ?

LE DETROIT

Les experts de baseball assurent que le Détroit est assuré de remporter le championnat de la ligue Américaine, une troisième année consécutive, pour cinq raisons que voici :

1. — Mickey Cochrane, comme gérant; 2. — Mickey Cochrane comme receveur qui voit à son département de lanceurs; 3. — Le coup de bâton que peuvent produire les Greenberg, Gehringer, Cochrane, Simmons, Goslin, Fox: 4. — Un jeune et bon département de lanceurs qui devrait s'améliorer davantage de saison en saison. Particulièrement Rowe et Auker, qui n'ont pas encore 25 ans; 5. — Le club le mieux conditionné physiquement.

TENNIS EN FRANCE

La France entend bien reconquérir la suprématie du tennis. On vient de choisir les joueurs de l'équipe française pour les éliminatoires de la Coupe Davis. Le vétéran Burgon et le jeune Bernard Destremeau joueront en simples et Jean Borotra, Marcel Bernard, en doubles.

Pour reprendre la popularité perdue dans ce domaine, la France compte beaucoup sur des jeunes comme Jamain, Pelliza et Lesueur.

LIGUE QUEBEC-DISTRICT

La Ligue de baseball Québec-District se réorganisera, en dépit de la démission du club Canadien. C'est la déclaration que nous a faite, hier soir, le président du circuit, M. Georges Pouliot. Une assemblée sera tenue, ce soir, à sa résidence, et l'on connaitra alors le nouveau club qui songe à remplacer le Canadien pour remplir les cadres du circuit.

La question du terrain de la rue Fraser à Lévis sera aussi remise sur le tapis. Il appert que les propriétaires en sont venus à de nouvelles ententes avec les dirigeants de la ligue.

Nous ne faisons qu'un voeu, c'est que tout s'arrange pour le mieux dans un avenir aussi rapproché que possible.

Charles Vallée-Godbout

Le tournoi des "espoirs blancs" sera un franc succès

Dit Léo Bourgault.— Il croit pouvoir trouver un pugiliste de carrière parmi ceux qui s'inscriront dans le tournoi du 18 prochain.

FORMULE D'INSCRIPTION

Léo Bourgault est convaincu que le tournoi des "espoirs blancs" qui aura lieu à l'arena local, le 18 mai prochain, remportera un éclatant succès. Il fera connaitre dans quelques jours les inscriptions reçues à date. "Je crois" a déclaré Bourgault, "que de tous ces tournois sortira un pugiliste de grande envergure qui fera sa marque dans le pugilat mondial. Il ne faut pas oublier que Québec est l'endroit idéal pour un tournoi de ce genre. Ne sommes-nous pas entourés d'endroits réputés où les citoyens sont de taille herculéenne, de costaux aux muscles d'acier et aux bras de fer."

"Jusqu'ici" ajoutait Léo, "ces jeunes gens de taille formidable n'ont pas fait parler d'eux. Demeurant loin des grands centres et ne connaissant aucun rédacteur sportif pour les faire connaitre au grand public ils étaient des inconnus. Mais, mon tournoi du 18 leur permettra de se montrer et de se faire valoir. Ils pourront donc se mettre en vedette comme les Chapdelaine, les Florian Lebrasseur, les Brousseau, les Jack Reneault, des hommes qui ont fait leur marque dans le domaine si vaste du pugilat. Qui sait si parmi eux nous ne trouverons pas un futur champion du monde?"

Et Bourgault, prenant un document sur son bureau nous dit: Voici la première inscription. Elle est celle d'un nommé Gérard Landry, de 21 ans et pesant 235 livres. Il vient de Carleton et si j'en juge par son poids respectable, il sera peut-être une étoile. Il est bûcheron de son métier et déclare dans sa lettre qu'après avoir bûché des arbres, il aimerait à essayer de bûcher sur la caboche d'un rival pour voir s'il tomberait aussi vite que son arbre. Nous verrons s'il réusisra."

Pour tous renseignements concernant ce tournoi, les amateurs intéressés sont priés de s'adresser à Léo Bourgault, 128, rue de la Couronne, Québec.

Voici la formule d'inscription qu'il faudra remplir et envoyer à Léo Bourgault aussitôt que possible :

Veuillez m'envoyer par le prochain courrier, toutes les informations au grand tournoi d'"Espoir Blanc" de Jack Dempsey qui aura lieu à l'arena de Québec, le 18 mai.

Mon nom est .....
Mon âge est .....ans
Mon poids est .....livres
Ma nationalité .....

Je désire obtenir tous les détails au sujet du tournoi "Espoir Blanc" de Jack Dempsey et mon adresse est:

Adresse .....
.....

Le banquet de fin de saison du hockey aura lieu le 2 mai

A l'hôtel St-Louis.— Ainsi en décide le comité formé pour la préparation de cet événement.—Nap. Côté souscrit $50.00.—Les différentes charges.

A L'OEUVRE !

Le grand banquet qui clôturera la saison du hockey à Québec sera tenu, le 2 mai prochain, à l'hôtel St-Louis. La question a été réglée hier soir, à une assemblée tenue sous la présidence de Mtre Gavan Power, président de la Ligue de la Cité et qui a été choisi pour présider le banquet en question. On sait que c'est notre confrère Roy Halpin qui avait suggéré l'idée de ce banquet de clôture. On a formé les différents comités d'organisation, hier soir, et tout le monde va mettre l'épaule à la roue afin de faire un succès de cette manifestation sportive.

Voici les sportifs qui ont été chargés d'un département dans la préparation du banquet: président, M. Gavan Power, avocat; maître de cérémonies, Roy Halpin; trésorier, M. Guy Lavallée; publicité: MM. Edmond Piché et Charles Miville-Deschênes; programme récréatif: Lionel Le Bel; rafraichissements: Roy Halpin; coupes: Albert Racette; billets: Wilfrid Thibault et Vincent Fusk; contributions: Pierre Lachance.

Au cours de la réunion, M. Nap. Côté, un des propriétaires de l'Arena, a assuré le comité d'une somme de $50 pour assurer le succès du banquet.

Cette manifestation mérite d'être encouragée.

Le club "Feuille d'Erable" effectuera des améliorations

A son chalet afin de rendre le club plus attirant encore.—Le club sera doté d'une douche.—Amélioration de luminaire.

AFFILIATION DU CLUB ?

De passage à notre bureau, hier après-midi, Fernand Guay, le président du club de tennis "Feuille d'Erable" nous a déclaré que la saison du club sera épatante cette année. La nouvelle direction du club se compose comme suit: président, Fernand Guay; vice-président, Freddy Hazel; secrétaire, Gérard Guay, trésorier, Alphonse Turgeon; directeur, Arthur Faucher.

Plusieurs importantes améliorations seront effectuées au chalet et sur les courts. Le club sera doté d'une douche, ainsi que de casiers et de toilettes à l'extérieur. On sait que le club Feuille d'Erable possède l'un des meilleurs luminaires. On améliorera encore ce luminaire cette année afin qu'il donne le maximum de rendement.

Toute personne désirant faire partie du club n'aura qu'à communiquer avec l'un des officiers.

Lors de la prochaine réunion, il sera question de l'affiliation d'une ligue. On se demande si le Feuille d'Erable fera partie de la Ligue Provinciale ou de la Ligue Boisseau. Les membres trancheront la question.

Résultat des joutes

ASSOCIATION AMERICAINE

Minneapolis	000	000	000—0	6	1
Louisville	000	120	00x—3	6	0
Grabowski et George; Holley et Ringhofer.					
Milwaukee	010	200	000—3	7	1
Columbus	002	000	000—2	6	4
Pressnell et Detore; Cox, Stout et Owen.					

St-Paul à Minneapolis. Remis: froid.
Kansas City à Toledo. Remis: froid.

LIGUE INTERNATIONALE

Montréal	102	014	300	11	15	2
Baltimore	000	010	000—1	9	1
Myllykangas et Myatt; Pearce, Lohrman, Melto net Spencer.					
Buffalo	000	000	000—0	5	2
Albany	000	000	20x—2	4	0
Harris et Philipps; Burke et Savino.					

Toronto à Syracuse. Remis: froid.

Rochester	000	010	100—7	10	1
Newark	002	311	03x-10	14	1
Kaufmann, Kleinke, Micheles, Munns et O'Farrell; Miller, Chandler, Wicker et Hershberger.					

LIGUE AMERICAINE

Washington	000	001	002—3	12	0
Boston	100	021	00x—4	6	0
Newsom et Bolton; Obstermueller et R. Ferrell.					

New-York à Philadelphia. Remis: froid.

Chicago à Cleveland. Remis: froid.					
Detroit	000	112	000—4	10	1
St-Louis	312	101	04x-12	18	3
Crowder, Lawson, Sullivan, Wade et Hayworth; Cain et Hemsley.					

LIGUE NATIONALE

Boston	000	000	000—0	5	1
Brooklyn	211	000	10x—5	10	1
Chaplin, Aels et Lopez; Earnshaw et Berres.					

Pittsburg à Chicago. Remis: froid.

Philadelphie	000	000	200—2	8	0
New-York	300	021	10x—7	16	1
E. Moore, Passeau et Wilson; Hubbel et Danning.					
St-Louis	002	000	022—6	7	3
Cincinnati	111	000	13x—7	10	1
Parmelee et Davis; Hollingsworth, Schott et Campbell.					

Des remerciements

Les organisateurs de la course des Taverniers remercient tous ceux qui de près ou de loin ont contribué au succès de cet événement sportif.

Stripp a signé

New-York, 23. — Joe Stripp, vétéran troisième-but, a terminé sa grève prolongée aujourd'hui en acceptant les termes de son contrat avec les Dodgers de Brooklyn.

Venez en foule !

Depuis lundi dernier, une grande activité règne à la Halle St-Pierre où a lieu la grande tombola, organisée par la Direction de la ligue de balle-molle Interparoissiale. C'est un va-et-vient continuel, tout le monde s'y amuse bien. De nombreux amusements sont offerts aux vieux comme aux jeunes. Les dames seront grandement intéressées de visiter le "département des lingeris" Il y a aussi les jeux de hasards de toutes sortes, tels que bingo, roue de fortune, etc....

En un mot il y a tout ce qu'il est requis pour amuser les visiteurs généreux. Qu'on ne manque pas de se rendre en foule à la salle St-Pierre encourager les organisateurs dévoués, qui ne négligent jamais rien pour sauvegarder le moral de la jeunesse canadienne en leur procurant des jeux.

QUEBEC SPORTIF
Enrégistré
Equipements complets pour Balle au camp, Balle-molle, Golf, Tennis, Pêche.
Spécialité : Réparation de raquettes de tennis.
SI C'EST POUR LE SPORT NOUS L'AVONS
108, rue St-Jean, QUEBEC.

Le banquet du club sportif de la "Voirie"

Nous recevons l'avis suivant du club de la Voirie, à l'occasion de la soirée de clôture:

BANQUET ET SOIREE DE FERMETURE

Dimanche soir, le 26 avril 1936, à 9 heures précises, dans la grande salle du Club, Avenue Laurier.

Sous la présidence du Lieutenant-Colonel J.-L. Boulanger, sous-ministre de la Voirie, le Club de Ski de la Voirie, donera un grand banquet pour clôturer la saison des Sports d'Hiver et pour distribuer les trophées gagnés au cours de la saison.

Conrad Delisle, Marcel Lavoie, St-Charles Côté, Marc Fortier, Gordon Dale, etc., ont figuré avec honneur pour le Club de Ski de la Voirie dans les tournois locaux, provinciaux et dans ceux du Dominion. Ils ont porté le nom de la Ville de Québec par delà les confins de la Province et ont remporté les meilleures positions.

Le Club de Ski de la Voirie mérite votre encouragement. Venez au banquet, louanger avec nous les skieurs, applaudir à leurs succès et être témoin de la distribution des trophées les plus enviés des skieurs québecois.

On est prié de réserver ses cartes d'entrée d'avance en s'adressant à M. L.-A. Dupuis, 2-0486 ou 3-0517 et au Chalet du Club.

ENTREE: — Couvert: **$1.00 — $1.50** le couple.

CLUB DE SKI DE LA VOIRIE

L'habit n'est pas de rigueur.

Les Québecois verront le fameux Berkeley Bell

Le fameux joueur de tennis viendra à Québec.—Un jouur de réputation.— La technique de Bell est merveilleue. — Avec Vines, Lott et Stoefen.

LE 8 MAI PROCHAIN

L'une des plus intéressantes personnalités du tennis moderne est sans contredit Berkeley Bell, le fermier du Texas. Le style enlevant de son jeu a mis sur pied des milliers de spectateurs, tant en ce pays qu'en Europe. Bell est un véritable ouragan sur le court. Jamais il ne ralentit son attaque, qu'il perde ou gagne. Il ne s'avoue jamais vaincu tant que le dernier point n'a pas été fait contre lui.

Bell est essentiellement un joueur à la volée, qui prend des chances en tout temps. Apparemment il semble vouloir mettre en pratique la théorie qui veut qu'une bonne offensive soit la meilleure des défensives. C'est pour cette raison qu'il lui est impossible de rester près de la ligne de fond pour y attendre des ouvertures. Il cherche constamment à provoquer ces ouvertures pour avoir ensuite l'occasion de "tuer" la balle. Aussi déserte-t-il la ligne de fond plus souvent qu'à son tour pour monter au filet à tout propos. Bien que ses coups ne soient pas exécutés de façon... orthodoxe, ils n'en sont pas moins effectifs. Ses coups droits et ses revers d'une puissance indescriptible, et ses vicieuses balles coupées de la droite constituent le barrage de coups qui servent à protéger la montée au filet du joueur du Texas.

Une fois rendu au filet, son agilité toute féline, et son merveilleux sens d'anticipation lui permettent d'exécuter des coups à la volée qui font littéralement dresser les cheveux sur la tête ! Son service est puissant, et son "smash"... mortel. En tout temps il est froid sur le court, et possède un splendide tempérament de tennisman.

Belle aime gagner, mais il sait aussi comment accepter une défaite. Il a dit lui-même: "Pour être un bon joueur de tennis, il faut être capable d'apprendre à "encaisser !"

x x x

Berkeley Bell jouera à Qébec, vendredi le huit mai prohain, avec Ellsworth Vines, Geore-M. Lott et Lester Stoefen, trois autres brillants professionnel du groupe de Bill O'Brien dont la direction du Quebec Tennis Club a été assez heureuse de s'assurer la présence pour présenter aux fervents du tennis de la région de Québec la plus belle exhibition de l'histoire du tennis local.

Belle offre à LeBrasseur

Boston, 23. — S.-J. Mahoney, un journaliste de Boston vient de faire à Florian Le Brasseur, et son gérant, Bil Brennan, des offres intéressantes pour une série de combats en Australie cet été. Cette proposition a été faite au nom de Tom Andrews, représentant du club Rushcutter's Bay aux Etats-Unis, et Florian LeBrasseur a promis de donner une réponse définitive à la fin de mai, mais a annoncé qu'il étudiait sérieusement la question.

Bill Brennan, son gérant, aurait l'intention de passer par la Californie, d'y livrer une couple de rencontres, puis de se rendre à Honolulu, où LeBrasseur ferait encore une couple de combats. Le boxeur canadien-français se rendrait ensuite à Melbourne, et le contrat qu'on lui a offert lui assure trois rencontres, avec une garantie, toutes dépenses payées et un pourcentage sur les recettes.

Maxie Rosenbloom et Ambrose Palmer sont déjà en Australie et doivent se rencontrer sous peu.

La Vie de "CHEZ NOUS"

Deuxième d'une série d'illustrations d'après des extraits d'oeuvres d'auteurs canadiens-français.

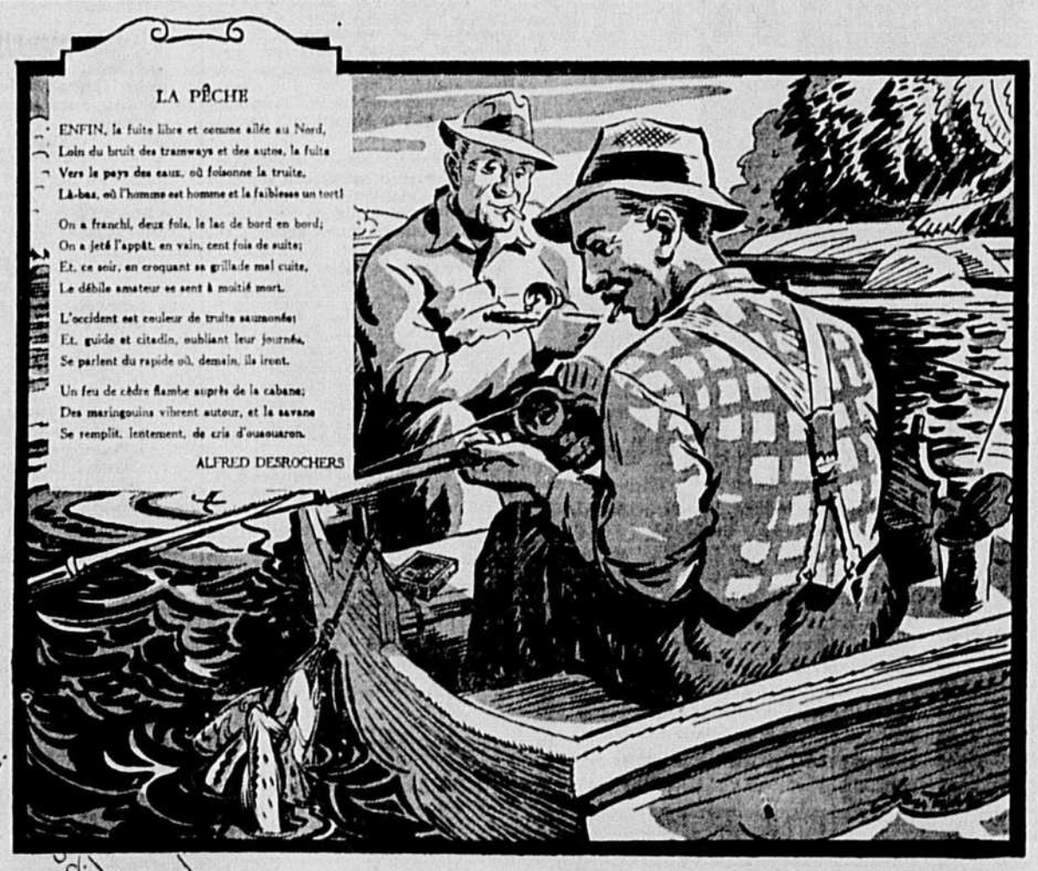

Pour s'évader de la routine, pour oublier les tracas journaliers, pour se REFAIRE le corps et l'esprit, rien ne vaut un séjour au bord d'un lac, sur les hauteurs. La fatigue physique chasse la lassitude mentale. On dirait que les Canadiens, au contact de la forêt, réacquièrent la vigueur ancestrale. Qu'il s'agisse de l'homme d'affaire ou de l'ouvrier d'usine, le citadin se retrouve chez lui dans les bois. C'est que des générations et des générations d'aïeux y ont passé toute leur vie. La forêt fait partie des traditions canadiennes.

De même en est-il de la firme L.-O. Grothé, Limitée, la plus ancienne et la plus importante des manufacturières indépendantes de tabac préparé au Canada. Elle fait partie de la tradition. Et fumer une cigarette GRADS, très douce, est la détente par excellence; tout comme la course en forêt, c'est "un changement pour le mieux."

ALFRED DESROCHERS

Formez un album précieux de la vie de "chez nous". Conservez cette annonce ainsi que celles qui paraîtront dans la suite.

Cigarettes GRADS

L.-O. GROTHÉ, Limitée
Une maison indépendante de "CHEZ-NOUS"

Messieurs !
ECONOMISEZ
sur l'achat de vos
CHEMISES
PROCUREZ-VOUS LES "PLM" et "ARISTOCRATE"
DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

Nous vendons maintenant nos chemises "PLM" et "ARISTOCRATE" directement à nos salles d'échantillons, vous faisant ainsi économiser le bénéfice de l'intermédiaire. Venez choisir vos chemises directement chez-nous. Nous avons au-delà de 200 dessins à votre disposition et toutes les couleurs à la mode.

MORENCY, MORIN & CIE, Ltée
SALLE D'ECHANTILLONS ET MANUFACTURE
472, rue ST-VALLIER QUEBEC Tél.: 3-0391

SPORT

On veut plus de lutteurs du dehors au club "Mutuel"

Les gladiateurs étrangers suscitent plus d'intérêt.— Le programme de vendredi est exceptionnel.— Harry Madison vs Dynamite Dunn en finale.

TRES VIF INTERET

L'expérience a démontré au promoteur du club Mutuel que si les sportifs de notre ville s'intéressent et goûtent les lutteurs locaux leur intérêt s'éveille plus rapidement quand des gladiateurs étrangers sont à l'affiche. Aussi, la direction du club vient de décider de faire venir chaque semaine un nombre plus considérable de lutteurs du dehors. Il est naturel que l'on prépare des figures nouvelles.

Le programme de lutte de vendredi au Mutuel plaira certainement à ce point de vue. La finale mettra en vedette le fameux Harry Madison que tous les sportifs désirent voir à l'oeuvre. Madison aura comme adversaire l'incomparable Dynamite Dunn. Ce dernier est très populaire dans la métropole. Il sera certainement apprécié ici.

La semi-finale n'est pas à dédaigner non plus. Le populaire Jacques Trudeau, qui a fait des siennes ici à maintes reprises, aura un adversaire de bon calibre en la personne de Johnny Dallas, un dur à cuire lui aussi. Cette rencontre promet autant que la finale.

Le numéro spécial mettra en vedette Dave Johnson et Tony Shade, deux gladiateurs très appréciés des fervents de la lutte. Ce sont deux artistes du maelas que les promoteurs montréalais s'arrachent.

Les deux préliminaires sont des engagements de choix. On aura le plaisir de revoir le fameux petit Japonais Al Tabah aux prises avec Maurice Fortin, le seul lutteur de Québec sur la carte de vendredi. Le "jiu-jitsu" de Tabah terrassera-t-il Fortin? Enfin, Paul Savary luttera contre le rude Young Sonnenberg.

Il n'y a pas de doute qu'avec une telle carte, le club Mutuel sera rempli à déborder vendredi soir.

GRATIS
Flacon d'essai de
KRUSCHEN
● Procurez-vous-en un
Demandez chez votre pharmacien le "gros paquet" de Kruschen à 75c, contenant un flacon ordinaire et un flacon d'essai. Employez d'abord celui-ci et, si vous n'êtes pas satisfait, renvoyez le flacon régulier non ouvert. Votre argent vous sera remboursé.

Les Américains se prépareront

De façon à bien figurer dans les tournois de nations des Jeux Olympiques. — Une leçon profitable.

LES RECORDS

Les nageurs américains n'ont pas l'intention de se laisser prendre au dépourvu lors des Olympiades de Berlin. Ils se souviennent des Jeux de Los Angeles de 1932 où les fils de Nippon ont décroché cinq des six premières places et ont établi quatre nouveaux records olympiques pour couronner leurs brillantes performances. Les résultats des derniers tournois et championnats intérieurs portent à croire que les Etats-Unis seront représentés cette année par la plus forte équipe de nageurs dans l'histoire des jeux internationaux.

Aux derniers jeux olympiques, Kiyasaki a établi un nouveau record pour les 100 mètres, nage libre, en 58 secondes. Kitamura a couvert la distance de 1500 mètres, nage libre, en un temps record de 19 minutes 12.4 secondes. Koite a inscrit son nom dans le livre des records avec un temps de 2 minutes et 44.9 secondes pour les 200 mètres à la brasse, tandis que l'équipe a relayé a abaissé l'ancien record établi pour les 800 mètres avec un temps de 8 minutes et 58.4 secondes.

Ces performances ont été enregistrées à Los Angeles. Elles n'ont réellement été accomplies et personne n'a discuté la décision des juges.

Les Américains semblent avoir profité de la leçon qui leur a été faite en 1932. Ils prétendent que les championnats aquatiques seront leurs l'été prochain. Tant qu'ils se sont crus imbattables, les nageurs américains se sont laissés vivre... sans beaucoup s'occuper de leur santé, ni de leur entraînement.

A l'heure actuelle, Peter Fick semble être le nageur le plus rapide du monde pour les 100 mètres. Il est en outre secondé par Adolph Kiefer, Al Va Der Weghe et Danny Zerh.

Jack Kasley a établi récemment un nouveau record pour les 200 mètres à la brasse. Cette épreuve en est une du programme olympique. Les 400 et 1500 mètres seront une affaire disputable entre Jack Medica, Johnny Macionis et Ralph Flanagan. En vérité, les Japonais n'auront pas le travail facile cette fois-ci.

McLarnin fera une tournée en Europe

New-York, 23. — Après son combat contre Tony Canzonery, Jimmy McLarnin fera une tournée en Europe. Ensuite, il se rendra en Australie pour tenter de rencontrer le fameux Jack Carroll. Ce dernier veut rencontrer Barney Ross, mais McLarnin croit qu'il pourra devancer le champion actuel.

Vancouver, C. B. — Charles Lucas, promoteur australien est en route pour Chicago, où il demandera à Barney Ross, champion mi-moyen, d'aller défendre sa couronne contre Jack Carroll, en Australie.

Le promoteur est prêt à déposer $25,000 immédiatement, de la bourse de $40,000 qu'il recevra pour cette rencontre. Lucas avance que $40,000 est la plus grosse bourse offerte à un boxeur en Australie, depuis le combat Tommy Burns-Jack Jackson, il y a 28 ans.

Le combat Ross-Carroll aurait lieu en novembre prochain.

UNE RARE OCCASION

d'obtenir un service d'argenterie Wm. A. Rogers, qualité A-1 Plus, dans l'attrayant dessin Croydon et fabriquée par Oneida Ltd.

OLD DUTCH
vous offre

1 SIX CUILLERS A THE — valeur de $2.50 la douzaine — pour 3 panneaux du moulin à vent des étiquettes Old Dutch, et 50c
2 UN COUTEAU DE TABLE (lame en acier inoxydable) et une fourchette — valeur de $16.80 la douzaine — pour 3 panneaux du moulin à vent des étiquettes Old Dutch, et 50c
3 TROIS CUILLERS OVALES A SOUPE — valeur de $6.00 la douzaine — pour 3 panneaux du moulin à vent des étiquettes Old Dutch, et 50c
4 TROIS FOURCHETTES A SALADE — valeur de $6.50 la douzaine — pour 3 panneaux du moulin à vent des étiquettes Old Dutch, et 50c
5 TROIS CUILLERS A BREUVAGE GLACE — valeur de $6.00 la douzaine — pour 3 panneaux du moulin à vent des étiquettes Old Dutch, et 50c
6 TROIS COUTEAUX A BEURRE — valeur de $6.00 la douzaine — pour 3 panneaux du moulin à vent des étiquettes Old Dutch, et 50c
7 TROIS FOURCHETTES A HUITRES OU A COCKTAIL — valeur de $6.00 la douzaine — pour 3 panneaux du moulin à vent des étiquettes Old Dutch, et 50c
8 TROIS CUILLERS A TABLE OU A SERVIR — valeur de $6.00 la douzaine — pour 3 panneaux du moulin à vent des étiquettes Old Dutch, et 50c
9 UNE FOURCHETTE A VIANDE — valeur de $1.05 — pour 3 panneaux du moulin à vent des étiquettes Old Dutch, et 50c
10 UNE LOUCHE A SAUCE — valeur de $1.50 — pour 3 panneaux du moulin à vent des étiquettes Old Dutch, et 50c
11 UNE SPATULE A BEURRE ET UNE CUILLER A SUCRE — valeur de $1.00 — les deux pour 3 panneaux du moulin à vent des étiquettes Old Dutch, et 50c

(Fourchettes à Salade)

COMMENT OBTENIR CETTE ARGENTERIE

Envoyez 50c et les panneaux de moulin à vent de 3 étiquettes Old Dutch pour l'un quelconque des articles mentionnés dans cette annonce. Commandez-en un ou plusieurs à votre gré. Vous pouvez obtenir un service complet à un bas prix étonnant. Cette offre, valable seulement au Canada, expire le 31 décembre 1936.

OLD DUTCH prolonge la durée de la surface et fait épargner de l'argent

Fabrication canadienne

Old Dutch nettoie sans danger parce qu'il est fait de Seismolite*, une fine substance nettoyante et polissante, exempte de gravier dur et pouvant égratigner. Old Dutch est d'une action si rapide qu'il abrège votre nettoyage de moitié. C'est aussi le nettoyeur le plus économique qui soit à cause de sa grande efficacité. Servez-vous-en pour la chambre de bain et la cuisine, pour parquets et boiserie peinte, chaudrons et casseroles, fenêtres et métaux, bref pour tout dans la maison.

*Enr. au Canada.

Rappelez-vous que pour chaque unité d'argenterie il vous faut envoyer 50c et 3 panneaux du moulin à vent des étiquettes Old Dutch.

OLD DUTCH CLEANSER, Dépt. 24 U 64 Macaulay Ave., Toronto

Ci-inclus.....panneaux du moulin à vent des étiquettes Old Dutch (ou étiquettes complètes) et.....é pour lesquels veuillez m'envoyer

☐ 6 cuillers à thé ☐ 3 cuillers ovales à soupe ☐ 3 cuillers à table
☐ 3 fourchettes à salade ☐ 3 cuillers à breuvage glacé ☐ 1 fourchette à viande froide
☐ 3 fourchettes à huitres ☐ 3 couteaux à beurre ☐ 1 louche à sauce
☐ 1 couteau de table et fourchette ☐ 1 spatule à beurre et 1 cuiller à sucre

Nom.....
Adresse.....
Ville.....Province.....

Grand discours de M. Grégoire en Chambre

(Suite de la page 8)

PROVINCIAL ET FEDERAL

"M. le Premier Ministre s'est donné, jeudi comme toujours, beaucoup de peine pour confondre les questions fédérales et provinciales, les hommes publics fédéraux et provinciaux", dit ensuite M. Grégoire. Si une telle confusion peut servir sa propre cause perdue, elle est funeste au peuple, qui a besoin de distinguer parfaitement les deux domaines parlementaires. C'est l'un des grands mérites de l'Union Nationale d'avoir séparé complètement la politique fédérale et la politique provinciale, ce qui est beaucoup plus honnête, parce que plus favorable à la pénétration de la vérité dans les esprits. (Appl. à gauche)

"De même que certains libéraux et certains conservateurs fédéraux qui voudraient accaparer le mouvement de l'Union Nationale pour grossir indéfiniment leur machine électorale, l'hon. Premier Ministre se montre fort mauvais serviteur du peuple, en essayant de l'empêcher de démêler les questions fédérales et provinciales, sous lesquelles il est appelé à se prononcer.

"Si les vieux partis, principalement celui qui usurpe le pouvoir en ce moment, ne songent qu'à bâtir les machines électorales les plus grosses possibles, tel n'est pas le cas de l'Union Nationale, qui ne veut faire que de la politique provinciale, mais qui veut en faire pour tout de bon, et qui ne compte pour organiser ses élections et ses triomphes que sur la popularité méritée par l'accomplissement d'actes utiles au peuple. (Appl.) Les intrigues tentées des deux côtés à la fois pour accaparer l'Union Nationale vont échouer, j'en ai la ferme conviction, car les 42 députés de l'Union Nationale sont tous animés d'un idéal politique bien au-dessus des appétits de crèche. (Appl.) Si enveloppantes que soient les sollicitations, si riches que soient les prébendes offertes, si plates et si surprenantes que soient les invitations à la trahison prononcées même en cette Chambre, nos compagnons d'armes, j'en ai la ferme conviction, resteront loyaux comme ils l'ont été jusqu'ici au drapeau de la restauration politique, principe de la restauration économique et sociale dans notre chère province de Québec en général et dans les municipalités en particulier.

LA CONSTITUTION

"M. le Premier Ministre se dit disposé à accepter certains amendements à la constitution. Nous avons hâte de voir quelles sont les concessions qu'il veut accorder au gouvernement fédéral mais je puis lui dire tout de suite notre attitude sur cette question: nous n'accepterons que des amendements de détails. La province de Québec est un Etat qui veut se conduire d'après ses propres lois tout en coopérant avec le pouvoir central sur les points qui ne peuvent véritablement pas être résolus par les seules forces provinciales. (Appl.)

"Au lieu de sacrifier pour toujours notre autonomie provinciale au bénéfice d'Ottawa, nous devons conserver jalousement notre autonomie et perfectionner le système des conférences provinciales, en faire pour ainsi dire un organisme permanent qui traitera, au fur et à mesure des besoins, les questions interprovinciales et préparera les accords nécessaires entre les gouvernements Fédéral et Provinciaux. (Appl.)

"Sur la question de race, l'hon. premier ministre a prononcé ici, le 26 mars, des paroles qui expliquent bien la déchéance des canadiens-français dans la province gouvernée par le chef actuel du parti libéral depuis quinze ans.

"De la bonne entente, moi aussi, j'en veux. En effet, je me flatte de compter beaucoup d'amis parmi nos concitoyens de langue anglaise. Mais je constate que la bonne entente chez les Américains, les Anglais et les Juifs qui nous ravissent notre patrimoine national comme chez ceux qui les laissent le prendre, cela signifie presque toujours asservissement. Sous le Régime de bonne entente présidé par l'hon. premier ministre actuel, notre peuple s'est prolétarisé de façon lamentable.

LE CAPITAL ETRANGER

"Je ne suis pas hostile à l'entrée du capital étranger en cette province. Je veux même la collaboration des capitaux de l'extérieur. Mais il ne faut pas entretenir une conception trop simpliste de l'organisation économique. Le capital est utile à la condition seulement qu'il permette au travail de vivre et qu'il se conduise honnêtement, sous une législation sévère pour les grands voleurs que pour le chômeur affamé qui vole un pain pour sa famille. (Appl.)

"Les capitalistes étrangers ont fait en cette province la pluie et le beau temps depuis un certain nombre d'années. Ce sont eux, les véritables gouvernants de la province, car ils ont organisé notre industrie sans que nos gouvernants élus songent à imprimer un caractère national à l'industrie québecoise. Dans ces conditions il eut valu mieux nous industrialiser moins vite, mais plus conformément à nos besoins, et de manière à offrir à nos compatriotes d'autres situations que celles de manoeuvres — et de commis en attendant le chômage.

"Scieurs de bois et porteurs d'eau", nous le sommes beaucoup plus, sous le Régime installé en cette province depuis quinze ans, qu'au jour où l'un de nos détracteurs a lancé pour la première fois contre nous cette expression de mépris. C'est Durham, je crois, qui a lancé cette épithète, contre nous, et c'est le régime Taschereau qui cent ans plus tard s'est chargé de donner raison à Durham."

"J'affirme devant cette Chambre, continue plus loin, M. Grégoire, que l'honneur du gouvernement d'Ontario est dix fois plus sauf, après la rupture de contrats imposés à l'ancienne administration ontarienne par nos compagnies corruptrices que ne l'est l'honneur du gouvernement de Québec, après la rupture, pour plaire à la Cie Duke Price, des contrats par lesquels il avait livré précédemment aux colons les lots situés sur les bords du lac St-Jean. (Appl.)

"Si M. le premier ministre a encore sur le coeur une rupture de contrats effectuée dans la province voisine au bénéfice du peuple et au détriment du trust de l'électricité, le peuple de cette province ne peut pas oublier lui, la rupture de contrats par le gouvernement de Québec au détriment de l'agriculture et des agriculteurs au bénéfice du même trust de l'électricité. Evidemment, chacun a ses tendresses: M. le premier ministre a les siennes: s'il n'est pas permis de les lui reprocher, on peut du moins les constater.

"Et quand nous songeons à la scandaleuse affaire du Lac St-Jean, nous nous demandons comment M. le premier ministre peut venir nous dire ici en pleine Chambre: "La Province de Québec n'a jamais rompu ses contrats et j'espère qu'elle ne les rompra jamais.

"Rien de plus simple: les contrats sont pour M. le premier ministre, des choses sacrées lorsqu'ils avantagent les trusts; mais ils deviennent quantité négligeable quand ils entravent la liberté de ces mêmes trusts.

"De grâce, ne parlons pas plus de sainteté des contrats dans cette Chambre que de corde dans la maison d'un pendu."

Il est alors 11 heures. La Chambre s'ajourne à cet après-midi alors que M. Grégoire continuera son discours.

L'hon. Gordon Scott et notre législation sociale

(Suite de la dernière page)

nement provincial. Je veux parler des unités sanitaires établies dans les centres ruraux, et même dans plusieurs villes, comme St-Hyacinthe, par exemple. Dans la suite, le gouvernement met à la disposition de l'enfant des écoles publiques où il peut recevoir son éducation gratuitement s'il est trop pauvre. Plus tard, si l'enfant a atteint l'âge majoritaire et qu'il désire fréquenter une université, des bourses sont mises à sa disposition par le gouvernement, et il n'en coûte absolument rien à ses parents. Des millions de dollars ont été dépensés par le gouvernement chez nous pour permettre aux fils de parents infortunés de poursuivre leurs études universitaires".

—"D'autre part, pour celui qui ne peut fréquenter les universités, et qui doit gagner sa vie à l'atelier, le gouvernement ne se montre pas indifférent. Il a mis en vigueur la loi des contrats collectifs afin de lui assurer des gages raisonnables. Sans doute, cette loi peut être améliorée, comme le premier ministre l'a fait remarquer récemment à une délégation, mais elle assure des heures de travail raisonnables à l'ouvrier, et elle lui permet d'obtenir un meilleur salaire. S'il s'agit d'une jeune fille qui doit gagner sa vie, elle est protégée par la Loi du Salaire Minimum des Femmes.

"De plus, dans les cas d'accidents à l'atelier ou à l'usine, le travailleur est protégé par la Loi des Accidents du Travail. L'industrie en général, est divisée en vingt-quatre catégories, et chaque catégorie est appelée à payer une certaine somme. Par suite de ce système, les employeurs de chacune des catégories sont appelés à payer pour les accidents dont les travailleurs sont victimes".

L'hon. M. Scott parle ici des secours accordés aux chômeurs en ces dernières années.

"Comme question de fait", dit-il, "des milliers de gens ont reçu et reçoivent encore du secours qui n'ont jamais travaillé qui n'ont jamais voulu travailler et qui trop souvent obtiennent de l'aide sous de faux prétextes. Je suis informé, et ceci ne s'applique pas seulement à la province de Québec, que le plus urgent de tous nos besoins sociaux en ce moment est un réajustement des listes des secourus de façon que l'homme ou la femme honnête qui a besoin de secours ne souffre d'aucun dommage et d'aucune injustice".

L'orateur rend hommage au Gouvernement d'Ottawa et au Gouvernement de cette province pour tout ce qu'ils ont fait dans le but de subvenir aux besoins de ceux qui avaient faim pendant ces périodes de dépression. Ce fut un lourd fardeau pour nos finances, mais ce fut aussi un pas nécessaire dans le sens de la justice sociale.

Il rappelle aussi tout le bien fait à la population de cette province par la Loi des Logements Ouvriers et la Loi de l'Assistance Publique. "On a dit qu'en matière de pensions de vieillesse la province était restée en arrière", continue l'orateur. "La chose est actuellement à l'étude et sans aucun doute il y sera remédié dans un avenir très rapproché".

Puis il fait la constatation suivante: "Dans notre désir d'améliorer le sort de nos concitoyens, nous avons peut-être oublié une autre grande responsabilité sociale. Je veux parler de la préservation du caractère et de la force physique et mentale de notre peuple.

"Le caractère humain et la force humaine se développent par l'exercice et par l'effort appliqués à des problèmes et à des tâches. L'instinct de conservation et la lutte pour l'indépendance sont les forces qui ont développé notre civilisation à son état actuel dans l'histoire du monde. Le beau caractère et le physique de notre peuple du Québec ont été développés et embellis par la lutte supportée par nos pères et nos grands-pères contre des conditions adverses. Si ce besoin de conservation et cette lutte si nécessaires pour l'exercice de notre force mentale et physique disparaissent à un degré suffisant, l'effet sur le caractère et la capacité de notre peuple sera certainement désastreux.

"La nature humaine aime le loisir. Cependant, une inactivité trop prolongée et une assistance trop directe de l'Etat minent l'initiative personnelle de sorte que le caractère et la force de notre peuple peuvent en souffrir.

"Comme je l'ai dit au début, il faut que les réformes sociales s'arrêtent au point précis où l'initiative individuelle se trouverait en danger".

L'hon. M. Scott voit un autre danger dans une législation trop accommodante pour certaines classes populaires: celui de décourager la production par un fardeau trop lourd imposé à ceux qui travaillent.

"Pour résumer ma pensée, je crois que la province de Québec est allée aussi loin qu'elle pouvait convenablement aller en matière de réformes sociales; et plusieurs croient même qu'elle est allée trop loin, étant donnée sa position financière.

"En demandant la production d'une copie de toute la correspondance échangée entre le Gouvernement de cette province et les représentants officiels des organisations sociales et ouvrières, je n'ai d'autre désir que celui d'examiner avec précision quels sont les désirs de ces organisations et de me tenir parfaitement au courant des idées en ce qui concerne cette importante partie de la responsabilité gouvernementale".

La préparation à l'Action catholique

(Suite de la dernière page)

rieure profonde, un amour ardent de Dieu et des âmes.

Sous l'action des Exercices, on ravive et éclaire sa foi. Le retraitant comprend mieux d'où il vient, où il va, par quel chemin il atteindra sa fin.

On affermit aussi sa vie intérieure. Ce contact avec Dieu, loin du bruit, dans la solitude, sous la direction d'un maître éclairé, fait mieux apprécier les choses éternelles, la nécessité de la perfection, de la sainteté.

On y réchauffe enfin son zèle. N'a-t-on pas appelé les maisons de retraite des fabriques d'apôtres. C'est là, a dit Pie XI, que les âmes sentent s'allumer en elles la flamme de l'apostolat.

Mais ces retraites pour donner tous leurs fruits exigent certaines conditions. Le travail personnel d'abord, c'est-à-dire la réflexion, la méditation, et d'après un plan bien ordonné, comme sont les Exercices de saint Ignace que les Souverains Pontifes ont particulièrement recommandés. Le silence, extérieur et intérieur. Un espace de temps convenable, quelques jours dit le Pape, pour que l'âme puisse se pénétrer des vérités qui lui sont exposées. Un groupement, enfin, homogène et pas trop nombreux.

Sans ces conditions, les Exercices spirituels pourront bien donner quelques résultats, ils ne produiront pas cette réforme intérieure profonde, cette rénovation individuelle e tsociale qu'on est en droit d'en attendre d'eux.

Le R. P. Archambault cite, en terminant, la lettre récente du Souverain Pontife au cardinal patriarche de Lisbonne dans laquelle Pie XI insiste sur l'importance de former d'abord une élite, un petit groupe de dirigeants. "Il faut se soucier d'avantage de la qualité que de la quantité des militants".

Importante décision du juge L. Roy

(Suite de la 3e page)

Lorsque l'accusé est poursuivi pour vente faite par une autre personne, à son insu, souvent malgré ses recommandations, la Commission est-elle tenue d'alléguer que cette vente a été faite de cette manière? Je crois que oui. En 1925 la Cour d'Appel aussi, a dit oui mais en 1926 elle s'est ravisé et a dit non. Avec beaucoup de respect je crois que c'est en 1925 qu'elle avait raison.

Cette Cour croit que la Commission n'est pas tenue de faire cet allégué parce que l'article 61 de la Loi des Convictions Sommaires de Québec dit "qu'une procédure n'est pas illégale parce qu'elle ne spécifie pas les moyens par lesquels l'infraction a été commise. Mais n'a-t-on pas oublié que cette disposition se retrouve sous l'article 855 du Code Criminel qui dit qu'une accusation n'est pas irrégulière si "elle ne precise pas les moyens par lesquels l'infraction a été commise" comme on le voit ces deux dispositions sont substantiellement les mêmes.

Et cependant la Cour du Banc du Roi dans la cause de MERCURIO a déclaré qu'il faut désigner la façon dont un vol a été commis. Sans aller jusque là je crois tel que décide par la Cour Suprême d'Ontario dans la cause de BUCK que les particularités suffisantes doivent être fournies de façon à ce que l'accusé ait un procès équitable. L'obligation de fournir des détails équivalait au fond à l'obligation qu'impose le tribunal de compléter l'acte d'accusation. Et pourquoi? Parce que la règle souveraine est que l'accusé a droit à une défense complète et si l'on n'allegue pas la façon dont l'accusé est coupable de la vente, on le laisse dans l'ignorance complète de ce que l'on veut prouver contre lui. Et remarquons-le, sous l'article 98 il est coupable, sans avoir le droit de faire de défense, si quelqu'un dont il souffrait la présence a vendu. Quelle est donc la défense qu'il peut apporter? Une seule, c'est de prendre le fait et cause du véritable délinquant, et comment peut-il le faire s'il ignore que cette preuve va être faite contre lui.

Dans la cause de **Colson** le Juge en Chef de la Cour d'Appel d'Ontario répétait la même théorie que l'on retrouve aussi dans celle de **Leary** et en Angleterre, où l'on est chatouilleux sur cette question, le Juge en Chef Alderstone dit que la règle qui a toujours été suivie depuis 200 ans de décrire l'offense dans les termes détaillés et spécifiques qui peuvent renseigner l'accusé n'a pas été anéantie par la disposition de la loi qui édicte qu'il est suffisant de décrire l'offense dans les termes mêmes du Statut, nous avons ici une disposition semblable.

Je me range donc à l'opinion de la Cour d'Appel de 1925 et je crois que la Commission doit alléguer s'il s'agit d'une vente faite par l'accusé ou par un tiers. Par ailleurs, la motion faite par la Commission pour amender est tardive car tous les témoins ont été entendus de part et d'autre et la défense se trouverait incapable de faire une défense équitable en loi, vu que tous ses moyens ont été épuisés en face d'une accusation distincte de celle que l'on veut maintenant diriger contre lui. Motion rejetée.

L. ROY,
J. S. P.

A Stadacona

Soixante-quinze enfants de la paroisse de Stadacona ont fait hier matin, leur première communion.

C'est M. le curé A. Dion qui a célébré le Sacrifice de la Messe.

Au cours de la cérémonie et après, M. l'abbé Paul Ouvrard a adressé la parole.

Un beau programme de chants appropriés à la circonstance a été exécuté avec beaucoup de piété par la Maîtrise.

A dix heures, a eu lieu le renouvellement des promesses du baptême.

Feu M. Jean Cayen

Nous avons l'avantage de publier aujourd'hui une photographie de M. Jean Cayen, un des pionniers de la paroisse de St-Ubald comté de Portneuf. M. Cayen est décédé le 16 janvier dernier, à l'âge de 84 ans.

C'était un citoyen très avantageusement connu et sa mort a causé de vifs regrets. Le défunt avait largement contribué au développement de la paroisse.

Encouragez Nos Annonceurs

LES DERNIERS
Paletots et Complets
DU JOUR

STYLES, CONFECTION ET MATERIAUX DE QUALITE

COMPLETS
pour Hommes et Jeunes Gens
2 pantalons confectionnés dans les plus fins worsteds ou de tweeds écossais, dans une grande variété de couleurs, simple ou double croisure. 34 à 44. Venez comparer cette valeur à .....
$19.95

4 NOUVELLES COLLECTIONS DE
PALETOTS
fabriqués dans les meilleurs tissus importés, unis et de fantaisie. Tons: brun, cocoa, gris moyen ou bleu. Modèles: Raglan, Balmacan, Slip-On ou ajusté.
Tailles: 34 à 44.
$10.95 $12.95
$16.95 $19.95

COMPLETS DE GARÇONS
Tweeds unis ou mélangés, ainsi que bleu-marin; 2 pantalons. Tailles: 22 à 28.
$5.95 $6.95
Grands garçons. 29 à 34; 2 pantalons, un long et un golf, dans un grand choix de jolis tweeds et teintes de fantaisie et unis.
$7.95 $8.95 $9.95

Vérifiez nos prix et vous constaterez que vous payez moins cher chez
JOS. THIVIERGE Limitée
133-135 ST. JOSEPH QUEBEC

"C'est le temps pour tous les bons patrons de venir en aide à leurs dactylos..."

NOMBREUSES sont les dactylos qui, après s'être évertuées tout le jour à faire un travail présentable avec une machine d'un autre âge, rentrent, chaque soir, fourbues découragées et en proie à la tension nerveuse. Les dactylographes ne sont que des machines. Et si durables et si excellents que soient les Underwood, *ils viennent pourtant à s'user*. On peut bien les faire réparer, mais il est évident qu'on ne peut obtenir d'une vieille machine le même rendement, aux points de vue propreté, vitesse et exactitude, que d'une autre qui est toute neuve. C'est pourquoi tant de lettres fourmillent de ratures et jettent du discrédit sur les firmes qui les envoient. C'est un fait reconnu qu'environ 75% des dactylographes actuellement en usage ont besoin d'être remplacés. Inutile de dire que nous ne nous attendons pas à ce que tous ces remplacements vont s'effectuer d'un seul coup. Nous croyons cependant que les hommes d'affaires vont enfin comprendre que leurs dactylos ont besoin de nouveaux Underwood pour accomplir un travail qui ne laisse absolument rien à désirer. Bien plus, avec les extrêmes facilités de paiement, par mensualités minimes, que consent la compagnie Underwood, c'est chose réellement facile de remplacer toutes les vieilles machines par de nouveaux Underwood.

Comme nous le disions au commencement, c'est le temps pour tout bon patron de venir en aide à ses dactylos, et c'est notre intime conviction que non seulement les hommes d'affaires, mais aussi les bonnes dactylos feront écho à cet appel.

Si vous lisez cette annonce au bureau, téléphonez-nous de vous envoyer un représentant. Si vous la lisez à la maison, prenez en note de nous téléphoner demain matin. Nous vous accorderons une généreuse remise pour votre vieille machine. Rappelez-vous que nous sommes les manufacturiers et dépositaires exclusifs des nouveaux dactylographes Underwood. Aucune autre firme ne vend les nouveaux Underwood.

Dactylographe Underwood
ORDINAIRE PORTATIF SILENCIEUX
UNDERWOOD ELLIOTT FISHER LIMITED
J.-J. SEITZ, président
CLEMENT & CLEMENT, Enr. E. L. Chaloult, gérant
Distributeurs pour la ville de Québec: 104, Côte de la Montagne — Téléphone: 2-1422

CHANGEMENTS À L'HORAIRE
en vigueur
dimanche, le 26 avril
Pour renseignements complets, s'adresser aux agents
CANADIEN PACIFIQUE
NATIONAL CANADIEN

Les cours se sont ralliés et les gains ont varié d'une fraction à trois points à W.-S.

Divers

Les profits nets de Shell Union Oil Corporation et de ses filiales, au cours du trimestre termine le 31 mars dernier, se sont elevés à 9 cents par action ordinaire, vis-à-vis d'un deficit net de $1,121,040 au cours de la meme periode de 1935.

Minneapolis Honeywell Regulator Company et ses filiales ont gagné des profits nets de 27 cents par action ordinaire, au cours du premier trimestre de 1936.

Les profits nets de Walgreen Company, pour les six mois terminés le 31 mars 1936, furent de $1.48 par action contre $1.19 en 1935.

Les pertes nettes de West Virginia Coal and Coke Corporation, durant le premier trimestre de 1936, furent de $22,977, contre des profits nets de $263,357, ou de 66 cents par action l'an dernier.

Les profits de Dome Mines Limited, au cours du premier trimestre de 1936 ont été de $1,968,310. contre $1,070,146. en 1935.

Bayuk Cigards Inc. a gagné des profits de $1.18 par action ordinaire durant le premier trimestre de l'année courante contre $1.10 par action en 1935.

Texas and Pacific Railway a gagné des profits nets de $1. par action privilégiée 5 pour cent au cours du premier trimestre de 1936 vis-à-vis d'un déficit de $146,521. il y a un an.

La production de pétrole de la Californie la semaine dernière s'est accrue de 1,959 barils à 775,000 barils, par jour.

Les profits nets de la United Gas Corporation et de ses subsidiaires, en 1935, ont été de $2.02 par action vis-à-vis de $1.67 en 1934.

Au cours des douze mois terminés le 31 janvier 1936, Philia Company et ses subsidiaires ont gagné des profits nets de $8,163,386. contre $7,733,610. au cours des douze mois précédents.

Standard Oil of California rapporte pour 1935 des profits nets de $1.42 par action contre $1.40 en 1934.

Continental Baking Corporation et ses subsidiaires ont gagné des profits nets de $5.0,315. au cours des reize mois terminés le 28 mars 1936 comparativement à $303,097. au cours des treize mois précédents terminés le 30 mars 1935.

Le rapport préliminaire de l'Atlantic Refining Company et de ses subsidiaires, durant le premier trimestre de 1936, indique un profit net de 74 cents par action ordinaire contre un déficit de $129,000. durant la période correspondante de 1935.

Carterpillar Tractor Company a gagné des profits nets de $1.03 par action au cours du premier trimestre de 1936 vis-à-vis de 58 cents en 1935.

Julius Kayser and Co. annonce en paiement d'un dividende de 37 1-2 cents par action ordinaire, payable le 15 mars aux actionnaires inscrits le 1er mai.

Price Brothers

A la suite d'une réunion de la société Pacona Limited tenue hier à Montréal, on a annoncé que le montant des obligations de Price Brothers achetées du comité de protection des obligataires s'élevait à $8,598,600. Pacona Limited payera toutes les obligations 6 pour cent déposées entre les mains du comité au pair et l'intérêt couru. La société a déjà en mains $1,585,800 d'obligations qui n'avaient pas été déposées au comité des obligataires. Comme le montant total des obligations de Price Brothers en cours est de $11,061,000, il reste donc encore en circulation $877,200 d'obligations.

L'assurance-vie le 1er trimestre

$96,000,000. de nouvelles polices ordinaires ont été vendus au Canada et à Terre-Neuve.

GAIN DE 3 p. c.

Toronto, 23. — Plus de $96,000,000 de nouvelles polices d'assurance-vie ordinaires, les annuités et les bons de pension non compris, ont été vendus au Canada et à Terre-Neuve, au cours des trois premiers mois de l'année courante, soit une augmentation de plus de trois pour cent sur les ventes de la période correspondante de 1935.

Les rapports fournis, hier, par dix-neuf compagnies contrôlant 90 pour cent des affaires au Life Insurance Sales Research Bureau, accusent une amélioration de plus de 18 pour cent en Colombie Britannique; de près de 11 pour cent en l'Ile du Prince-Edouard; de plus de six pour cent en Ontario et de plus de trois pour cent au Manitoba.

Le détail des ventes suit immédiatement :

C.-Britannique	$ 7,358,000
Alberta	3,727,000
Saskatchewan	3,104,000
Manitoba	4,838,000
Ontario	44,739,000
Québec	26,129,000
N.-Brunswick	2,189,000
N.-Ecosse	3,241,000
Ile du P.-Edouard	316,000
Terre-Neuve	484,000
Total	$96,125,000

Les ventes de mars s'élèvent à $31,664,000 et se répartissent ainsi :

C.-Britannique	$ 2,413,000
Alberta	1,322,000
Saskatchewan	989,000
Manitoba	1,814,000
Ontario	14,251,000
Québec	8,808,000
N.-Brunswick	778,000
N.-Ecosse	1,043,000
Ile du P.-Edouard	96,000
Terre-Neuve	150,000
Total	$31,664,000

Bourse de New-York

Cours fournis par Barry & McManamy, 79, rue St-Pierre.

Séance du 22 avril

	Ouv.	Ferm.
Air Reduction	61½	61¾
Allied Chemical	191	191
American Can	127¼	126½
American Tel. et T	163½	164⅝
American Tobacco B	91¼	91
Atchison et Santa Fe	77½	77
Auburn	43	41¼
Bethleem Steel	57⅝	58⅛
C.P.R.	12¼	12¼
Case	161¼	164⅝
Columbia Gas	19½	19¼
Cons. Gas	32⅛	31⅝
Dupont	145⅝	144⅝
General Electric	38⅝	39
General Motors	66⅛	67½
Int. Nickel	48	48⅛
Int. Telephone	14½	14⅝
Montgomery	42¼	42½
New York Central	37⅝	38⅛
Pennsylvania	32⅝	32
P. S. New-Jersey	41	41
Radio Corp.	11⅞	11⅞
Sears	66½	67⅛
United Aircraft	24¼	24⅛
Union Pacific	126½	126
U. S. Steel ord.	67⅝	68¼

Total des ventes : 1,200,000.

Bourse de Toronto

Cours fournis par J.-A. Hébert & Cie, 109, Côte de la Montagne, Québec.

Séance du 22 avril

	Ouv.	Ferm.
Bear Exploration	40	39
Bralorne Mines	750	750
Canadian Malartic	110	112
Central Patricia	331	330
Dome Mines	49	49½
Eldorado	105	105
Falconbridge	830	850
Granada	2[illegible]	20¾
Hollinger	1450	1465
Howey Gold	58	60
Home Oil	103	105
Lake Shore	53¼	53¼
Macassa	375	372
McWatters Gold Mines	132	136
McIntye	43	43
Mining Corp	115	115
Newbec	103	103
Noranda	53½	53⅞
O'Brian Gold Mines	40	40
Premier	225	225
San Antonio	233	235
Sherritt Gordon	125	125
Siscoe	350	354
Stadacona	32	32
Sullivan	92	93
Teck Hughes	460	465
Ventures	199	206
Wayside Mines	13	12¾

MINES NON INSCRITES

	Off.	Dem.
*British Type Inv	38	48
Can America Trust	4	4½
Can Inter Trust	5¼	5¾
Common Int Corp	3⅝	4⅛
*Cumulative T Shares	5.70	5.80
*DiversifiedT S "B"	10⅛	10⅜
Do "C"	4.45	4.80
Do "D"	6.60	7.30
First All Can Units 1945	7¼	8
*Fundamental T S "A"	.575	5.85
*Do "B"	5.50	5.60
*Independent Trust	2.95	3.05
Mas Investors Corp	26.03	27.21
*Quarterly Inc Sh	1.53	1.57
Supervised Shares	13.05	14.90
*United Gold Eq of Can		2.96
*United Ins Trust	1⅞	2⅛
*United N Y Bank Trust	3½	4
*United Oil Trust	3½	4

CANADIAN DEPOSITOR CORP.

	Off.	Dem.
New Corp T S Accum	3.26	3.30
*Do Distrib	3.30	3.42
Old Corp T Shares	2.72	2.76

CALVIN BULLOCK ISSUES

	Off.	Dem.
Can Ivest Fund xd	4.15	4.45
*Nation Wide Sec "B"	4.20	4.30
*Do Voting	1.73	1.73⅞
*U S Elect L and P "A"	18½	18¾
*Do "B"	2.77	2.87
*Do Voting	1.05	1.10

Les spécialités de l'industrie ont dirigé le mouvement de hausse. — Vigueur des parts de mines, de pétroles, de caoutchouc, d'automobiles, d'aciéries et de chemins de fer.—Défaut d'activité après la première heure.

LE DOLLAR A $0.99 15-32

New-York, 22. — Les cours se sont ralliés, hier, sur la Bourse de New-York et les gains ont varié d'une fraction de point à deux points et plus.

Les spécialités industrielles ont dirigé le mouvement de hausse, bien que les automobiles, les aciéries, les ferroviaires, les mines, les pétroles et les parts de caoutchouc n'aient pas été lents à emboîter le pas.

On notai, cependant, au début de la deuxième heure, un défaut d'activité sur le marché.

Les principaux titres à gagner du terrain furent ceux de Case, Columbian Carbon, Johns-Manville, Chrysler, Santa Fe, U. S. Steel, Douglas Aircraft, Deere, Allied Chemical, Bendix, Westinghouse, American Telephone, Western Union, Northern Pacific, Southern Pacific, N. Y. Central, Consolidated Edison, Kennecott, Anaconda, American Smelting, Goodyear, U. S. Rubber, Standard Oil of New Jersey, American Can et Fajardo Sugar.

Parmi les valeurs canadiennes, Dome, McIntyre, International Nickel, Distillers Corporation-Seagrams et Canadian Pacific étaient plus hauts d'une fraction de point. Sur le Curb, Lake Shore s'est amélioré légèrement. Les obligations du Gouvernement étaient stationnaires. Le dollar canadien a fléchi de 1-32 de point à $0.99 15-32.

Les obligations et le froment ont avancé, tandis que la faiblesse du franc fut préjudiciable à plusieurs devises étrangères, sur le marché des changes.

Valeurs étrangères

Séance du 21 avril)

Argentine Ex 6's 1961	99½	100
Australie 5's 1965	105¼	105⅞
Belgique 6½'s 1949	107¼	107⅞
Do 6's 1955	104	104¾
Bolivie 7's 1958	7⅛	7¼
Brésil 6½'s 1957	24½	25
Do 7's 1952	26	26¾
Do 5's 1961	67	67½
Brisbane 5's 1936	99⅛	99⅞
Buenos Aires 6's 1961	60⅜	62¾
Chili 6's 1961	14½	14¾
Colombie 6's 1961	21	21⅜
Cundimarca 6½'s 1959	11	11½
Canada 5's 1962	112½	113¼
France 7½'s 1941	175	180½
Do 7's 1949	176½	178
Allemagne 5½'s 1965	24½	25½
Haïti 6's 1952	94½	95
Italie 7's 1951	73	73½
Japon 5½'s 1965	80	81½
Medellin 6½'s 1954	9	9⅝
Milan 6½'s 1952	60	60¾
New South Wale 5's 1957	101½	102½
Parana 7's 1958	21½	22¾
Pérou 6's 1960	12½	13
Pologne 6's 1940	76	76⅝
Do 7's 1947	102¾	103½
Rio de Janeiro 6½'s 1959	15⅜	16
Do 6½'s 1953	15	15½
Rio G de S 6's 1968	15½	16
Rome 6½'s 1952	63	64½
San Paulo 7's 1940	87½	89¼
Serbie 7's 1962	24½	26½
Soissons 6's 1936	157	
R U de G B 5½'s 1937	105¼	105½

COURS APPROXIMATIFS

Athabasca	.20	.25
Albany River	.41	.43
Alschback	.07	.10
Adanac	.06	.09
Ardeen	.24	.26
Athona	.46	.49
Bankfield	.43	.45
Bidgood Kirkland	1.28	1.30
Bousquet	.12½	.14

Bourse de Montréal

Cours fournis par L.-G. Beaubien & Cie, 70, rue St-Pierre.

Séance du 22 avril

	Ouv.	Ferm.
Bell Telephone	145	145
Brazilian	11⅝	12
Can. Hydro prof.	30	30¼
Can. Ind. Alcohol	8⅝	8⅝
C.P.R.	12¾	12¼
Cons. Smelting	270	270
Dom. Bridge	37	37
Int. Nickel	48⅝	48⅝
McColl Frontenac	16½	16⅝
Montreal Power	32	32¼
National Breweries	43	43⅝
Power Corporation	14	14
Quebec Power	18	18
Shawinigan	21¾	21⅝
Steel of Canada	65	65
Do pref	89½	89½
BANQUES :		
Commerce	151	151
Montréal	185	185
Royale	170	170
Nationale	135	135

Un demi-Siècle au Service du Public

GIROUX & COTE

Assurances Générales

93, St-Pierre, Québec

Les Soeurs de la Charité de Québec

AVIS aux détenteurs des obligations à 5% faisant partie d'une émission de $300,000 datée du 1er juillet 1928.

AVIS est par les présentes donné que, conformément aux termes de l'acte de fiducie et d'hypothèque par LES SOEURS DE LA CHARITE DE QUEBEC, en date du vingtième jour d'août, mil neuf cent vingt-huit, en faveur de la Société d'Administration et de Fiducie, ladite corporation rachètera avant échéance, le premier juillet, mil neuf cent trente-six, au pair (100%) et avec intérêt couru, toutes les obligations en circulation de l'émission de $300,000 créée par l'acte de fiducie ci-dessus, et échéant le 1er juillet 1938.

Tous les détenteurs devront présenter et remettre leurs titres pour rachat à cette date du 1er juillet 1936, aux bureaux de La Banque Provinciale du Canada à Québec, avec les coupons échéant le 1er juillet 1936, et tous les coupons suivants. Les obligations qui n'auront pas été présentées pour paiement à cette date cesseront de porter intérêt.

DONNE à Québec, ce vingt-deuxième jour d'avril, mil neuf cent trente-six.

LES SOEURS DE LA CHARITE DE QUEBEC.

22-23-29-30 4
H.F.

Indice des prix de 23 stocks miniers

Il s'est produit une faible augmentation durant trois jours la semaine dernière, au Canada.

UN DEMI-POINT

Ottawa, 23—Il s'est produit une faible augmentation dans l'indice général des valeurs minières durant la courte période de trois jours la semaine dernière. L'indice est monté de 146.3 pour la semaine du 9 avril à 146.8 pour la semaine du 16 avril. L'indice pour la semaine correspondance de 1935 était de 128.9.

Le cours de l'or a été irrégulier et l'indice a enregistré un faible gain pour la quatrième semaine consécutive. L'indice était de 122.5 pour la semaine du 16 avril contre 122.2 pour la semaine précédente et 124.3 pour la semaine correspondante de l'an passé.

Avec le gain qu'a enregistré Noranda, l'indice des actions de trois métaux communs a monté de 245.9 pour la semaine du 9 avril à 247.2 pour la semaine du 16 avril contre 151.2 pour l'année précédente.

Prix de gros

A MONTREAL

Oeufs :	
A-1 gros	0.27—0.23
A-1 médium	0.24—0.27
A-gros	0.23
A-medium	0.22
A-poulettes	0.21
C	0.20
Fromage :	
Ontario No 1	10—10½
Beurre :	
No 1	21¼—22
Patates :	
Ile P. E. Montagnes, en sac de 80 lbs	$1.65—$1.70
Ile P. E. cobblers en sac de 80 lbs	$1.70—$1.75
N.-Brunswick, en en sacs de 10 lbs	0.22—0.23
N.-Brunswick, en sacs de 80 lbs	$1.70—$1.75
No 1 Québec, Montagnes en sacs de 80 lbs	$1.55—$1.60
No 2 Québec	$1.45—$1.50
Les grains :	
Blé nord No 1	0.93
Blé Nord No 2	0.91
Avoine d'ngrais No 1	0.37
Orge Ouest No 3	0.49
0Orge No 5	0.45
Graine moiue à engrais :	
Son	$20.25
Gru blanc extra	$25.25
Gru rouge	$21.25
(par tonnes, comprenant les sacs, ex-vole ferrée moins 25 centins par tonne pour	
Grain séché de brasserie	$18.00
partonne : au détail	$20.00
Avoine roulée (gruau par sacs de 90 lbs au détail	$2.75
Farine de blé d'hiver :	
Qualité de choix, au wagon, par baril ex-magasin	$3.60
Qualité de choix irrégulière par baril ex-magasin	$3.80—$3.90
Farine de maïs blanc par baril en sacs de chanvre livrée	$4.30—$4.40
Farine de blé de printemps :	
Première patente	$5.50
Deuxième patente	$5.10
Patente à boulanger	$5.00
Foin pressé :	
Extra No 2	$10.00
No 2 Timothy	$9.00
No 3 Timothy	7.00
Volailles :	
Dindons pour rôtir	0.26—0.23
Oies	0.16—0.18
Volailles de choix	0.21—0.23
Poulets de choix	0.25—0.27
Canards domestiques	0.19—0.21
Poulets nourris au lait	0.27—0.29
Melasse d'engrais :	
Canne à sucre, Indes Occidentales (final blakstrap) par gallon à Montréal, f.a.m., quantités de 54 à 60 barils par wagon y compris	
Chevaux :	
Chevaux pour travail général	$70 à $115.
Chevaux pesants	$125—$155.
Bêtes à cornes (au 100 lbs)	
Bouvillons, choix	$5.75—$6.25
Bouv. qual. moy.	$5.00—$5.50
Qualité commune	$3.50—$4.50
Vaches	$2.75—$4.25
Coupe et salaison	$2.00—$2.50
Taureaux	$3.00—$4.00

Henri TURGEON

Notaire

435, rue ST-JEAN

(BOITEAU & TURGEON)

Tél. : Bureau : 2-3430

Rés. : 2-1797

Compagnie du chemin de fer Québec et Montmorency

Avis est par ces présentes donné que HOWARD MURRAY, vice-président; WILLIAM-STEPHEN HART, vice-président; JAMES WILSON, vice-président; HENRY-GORDON BUDDEN, trésorier; tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec; et JOSEPH-EUGENE TANGUAY, gérant général, de la cité de Québec dans la dite province de Québec, s'adresseront au parlement du Canada, à sa présente session, aux fins de faire adopter une loi incorporant, pour l'avantage général du Canada, un chemin de fer sous le nom de "COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER QUEBEC ET MONTMORENCY" avec faculté d'acheter ou louer, diriger et administrer, la division Montmorency de la Quebec Railway Light & Power Company, comprenant les lignes actuellement construites et en opération s'étendant de la gare terminale dudit chemin de fer dans la partie basse de la ville de Québec au cap Tourmente sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, y compris les embranchements, stations et autres dépendances y appartenant; avec faculté d'acquérir, transmettre et distribuer du courant électrique et autre énergie; de bâtir et d'ériger des lignes télégraphiques et téléphoniques et se faire payer des frais pour transmission de messages par ces lignes; de construire des quais, bassins, élévateurs, entrepôts, etc.; de passer des contrats avec le chemin de fer National-Canadien et la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, ainsi que pour d'autres fins incidentes.

DATE à Québec, dans la province de Québec, ce 14ème jour d'avril, A.D. 1936.

Les procureurs des demandeurs : MacDOUGALL, MacFARLANE SCOTT & HUGESSEN

16-23-30 Avril, 7-14 Mai.

Le rapport annuel de Canadian Light

Montréal, 22.—Le rapport financier de la Canadian Light and Power Company, couvrant l'année terminée le 31 décembre 1935, indique des profits bruts de $408,917. à rapprocher de $402,984. en 1934 et de $400,349. en 1933. Déduction faite de $142,563. pour les dépenses d'exploitation et de $144,655. pour les intérêts sur les obligations, le revenu net s'est élevé à $121,699 comparativement à $128,409. l'année précédente, alors que les dépenses d'exploitations avaient été de $127,532. Dans ses remarques aux fonctionnaires, le président Julian C. Smith a déclaré que les réparations effectuées aux usines de la compagnie étaient pour quelque chose dans la diminution des profits.

Après avoir déduit du revenu net un montant total pour les dividendes et la dépréciation, il est resté un surplus de $8,451.

Marché du bétail

Montréal, 23. — Les acheteurs ne se sont pas montrés empressés outre-mesure à faire leurs achats sur les deux marchés locaux des bestiaux hier matin.

Arrivages: 24 bêtes à cornes, 149 veaux, 12 moutons et 156 porcs.

Les veaux furent stables, changeant de main à des prix variant de $4 à $4.25 en lots mixtes, tandis que quelques bêtes de qualité moyenne obtenaient $5.

Sur le marché des moutons les prix oscillèrent entre $3.50 à $5.-50, selon la qualité des animaux achetés.

Pour le porc à bacon on payait ce matin $9 (nourris et abreuvés) avec la prime habituelle de $1 par tête sur les plus beaux. Pour la boucherie, les pesants et les légers on payait $8.50 et pour les extra pesants $8. Les truies se vendaient à des prix variant de $6 à $7.

Il n'y eut pas suffisamment de bêtes à cornes à vendre pour que l'on pût établir une échelle officielle de prix.

Curb de Montréal

Cours fournis par L.-G. Beaubien & Cie, 70, rue St-Pierre.

Séance du 22 avril

	Ouv.	Ferm.
B. A. Oil	24¼	24⅝
Beauharnois	2¾	2¾
Home Oil	105	100
Imperial Oil	22¾	22¼
International Petroleum	37½	37½
Noranda	53½	54
Parkhill	22	21½
Read Authier	206	206
Siscoe	350	357
Stadacona	32	32
Sullivan	93	94
Walkerville	2¾	3

Les Pères Eudistes de la Province de Québec

AVIS aux détenteurs des obligations à 5% faisant partie d'une émission de $130,000 datée du 1er janvier 1928.

AVIS est par les présentes donné que, conformément aux termes de l'acte de fiducie et d'hypothèque par LES PERES EUDISTES DE LA PROVINCE DE QUEBEC, en date du neuvième jour de juin, mil neuf cent vingt-huit, en faveur de la Société d'Administration et de Fiducie, ladite corporation rachètera avant échéance, le premier juillet mil, neuf cent trente-six, au pair (100%) et avec intérêt couru, toutes les obligations en circulation de l'émission de $130,000 créée par l'acte de fiducie ci-dessus et échéant le 1er juillet 1940.

Tous les détenteurs devront présenter et remettre leurs titres pour rachat à cette date du 1er juillet 1936, aux bureaux de La Banque Provinciale du Canada à Québec, avec les coupons échéant le 1er juillet 1936, et tous les coupons suivants. Les obligations qui n'auront pas été présentées pour paiement à cette date cesseront de porter intérêt.

DONNE à Laval-des-Rapides, ce vingt-deuxième jour d'avril mil neuf cent trente-six.

LES PERES EUDISTES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

22-23-29-30 4
H.F.

L'enregistrement des automobiles

En 1935, 1,176,126 véhicules à moteur ont été enregistrés au pays contre 1,129,532 en 1934.

4 POUR CENT

Ottawa, 23 — En 1935, 1,176,126 véhicules à moteur ont été enregistrés au Canada contre 1,129,532 en 1934, soit une augmentation de 46,594 ou de plus de 4 p.c. Ces inscriptions comprenaient 980,844 automobiles de voyage et de taxi, 172,775 camions, 10,484 motocyclettes, 1,848 autobus et 1,265 tracteurs de route, ambulances, automobiles de service, etc.

Voici les inscriptions, par provinces, chiffres de 1934 entre parenthèses: Ontario, 564,076 (542,-245); Québec, 170,644 (165,526); Colombie Britannique, 98,411 (92,021); Saskatchewan, 94,792 (91,-461); Alberta, 93,870 (89,369); Manitoba, 70,660 (70,430); Nouvelle-Ecosse, 43,952, (41,932); Nouveau-Brunswick, 31,227 (29,094); Ile du Prince-Edouard, 8,231 (7,206); Yukon, 263,248.

En plus de l'inscription des véhicules à moteur, on a inscrit 39,576 remorques; Ontario, 24,232; Québec, 5,108; Manitoba, 3,870; Saskatchewan, 2,248; Colombie Britannique, 1,908; Nouveau-Brunswick, 1,156; Nouvelle-Ecosse, 858; Ile du Prince-Edouard, 196.

Les changes

(Séance du 21 avril)

	N.-Y. Ferm.	Mont. Ferm.
Angleterre, lv. st	4.94 (pair	$4.86 2-3)
Australie, lv. st	3.9525 (pair	$4.86 2-3)
Nll-Zélande, lv. st	3.9643 (pair	$4.86 2-3)
France, franc	.0658¼ (pair	$0.0392) .0662
Belgique, belga	.1692 (pair	$0.1390) .1700
Italie, lire,	.0790 (pair	$0.0520) .0794
Suisse, franc,	.3260 (pair	$0.1930) .3276
Hollande, florin,	.7686 (pair	$0.4020) .6820
Espagne, peseta,	.1366 (pair	$0.1930) .1373
Allemagne, reichem,	.4024 (pair	$0.2330) .4044
Suède, couronne,	.2548 (pair	$0.2680) .2561
Norvège, couronne,	.2483 (pair	$0.2630) .2495
Danemark, couronne,	.2206 (pair	$0.2680) .2217
Tchéco-Slov., couronne,	.0414 (pair	$0.0295) .0416
Brésil, milreis,	.0568 (pair	$0.1190) .0567
Pologne, zloti,	.1886 (pair	$0.1121) .1895
Autriche, schilling,	.1875 (pair	$0.1497) .1884
Chine, Hong Kong, dol., (étail-argent)	.3270 (pair	$0.4980) .3256
Japon, yen,	.2891 (pair	$1.00) .2905
Canada, dollar,	½ % P. (pair	½ % E. $1.00)

La Congrégation des Soeurs de la Charité de Saint-Louis

AVIS aux détenteurs des obligations à 5½% faisant partie d'une émission de $45,000 datée du 1er juillet 1931.

AVIS est par les présentes donné que, conformément aux termes de l'acte de fiducie et d'hypothèque par LA CONGREGATION DES SOEURS DE LA CHARITE DE SAINT-LOUIS, en date du vingt-neuvième jour de septembre, mil neuf cent trente-et-un, en faveur de la Société d'Administration et de Fiducie, ladite corporation rachètera avant échéance, le premier juillet, mil neuf cent trente-six, à cent un pour cent (101%) de leur valeur nominale et avec intérêt couru, toutes les obligations en circulation de l'émission de $45,000 créée par l'acte de fiducie ci-dessus, aux échéances de janvier 1937, à janvier 1948 inclusivement.

Tous les détenteurs devront présenter et remettre leurs titres pour rachat à cette date du 1er juillet 1936, aux bureaux de La Banque Provinciale du Canada à Québec, avec les coupons échéant le 1er juillet 1936, et tous les coupons suivants. Les obligations qui n'auront pas été présentées pour paiement à cette date cesseront de porter intérêt.

DONNE à Bienville, ce vingt-deuxième jour d'avril, mil neuf cent trente-six.

LA CONGREGATION DES SOEURS DE LA CHARITE DE ST-LOUIS.

22-23-29-30 4
H.F.

Rendez-lui visite régulièrement

Faites-vous connaître du gérant de notre succursale la plus rapprochée.

Pour jouir de la sécurité, advenant l'imprévu, pour parer aux ennuis de tous genres, tels que : accidents fortuits, maladie, chômage, il importe que vous ayez constamment en disponibilité une réserve en banque.

C'est pendant que votre revenu est assuré, c'est pendant que vous travaillez que vous devez déposer.

Il existe dans votre localité une succursale de la Banque Provinciale du Canada. Rendez visite à notre gérant local. Devenez client, si vous ne l'êtes déjà et déposez régulièrement.

Utilisez le concours de notre petite banque à domicile qui vous aidera à recueillir les sous qui font les dollars.

La Banque Provinciale du Canada

Succursales de la ville de Québec :

Arthur Foster, Rue St-Pierre.
J.-A. Desrochers, Limoilou.
Jules Gauvreau, St-Sauveur.
F. Gamache, Rue de la Fabrique.

Le commerce des E.-U. le mois dernier

Washington, 23 — BUP—Le Département du Commerce des Etats-Unis rapportait hier une balance commerciale défavorable de $4,959,000 en mars 1936, dans son analyse mensuelle du commerce étranger.

La balance représente une diminution de $5,000,000 dans l'excès des importations sur les exportations au cours de février.

Le Département du Commerce rapporte que les exportations ont diminué de 7 pour cent et les importations, de 4 pour cent sur le mois précédent. Cependant, elles ont contigué pour le troisième mois consécutif de 1936, d'excéder les exportations et les importations du mois correspondant de 1935.

Les exportations, y compris les réexportations, se sont totalisées à $195,336,000 comparativement à $181,838,000 en février et à $185,026,000 en mars 1935. Près de la moitié de l'accroissement sur le mois demars de l'an dernier est due aux expéditions plus importantes de produits agricoles

Les exportations de coton non manufacturé se sont élevées de $21,817,000 en février à $26,322,000. en mars 1936.

Curb de New-York

Cours fournis par Barry & McManamy, 79, rue St-Pierre.

Séance du 22 avril

	Ouv.	Ferm.
Alum of Am	131½	133
Am. Gas and Elec	37¼	37
Am. Superpower	2¼	2⅜
Can. Marconi	2	2¼
Cities Service	5⅛	5¼
Elec. Bonds and Share	20⅞	20¾
Ford Motors	23½	23½
Imperial Oil	22¼	22¼
Creole Pete	22½	23⅛
Niagara and Hudson	9¼	9¼
Cons Gas of Baltimore	8¼	8¼
St-Regis Paper	4	4
Carryer Corp	9	9
United Light et Power	5⅜	5⅜
Tecknicolor	30	30

Obligations canadiennes

(Séance du 21 avril)

DOMINION DU CANADA

2½ p.c. 1 Juin 1943	102	103
p.c. 1 Juin 1950-55	98⅝	99
2½ p.c. 15 Oct. 1939	100⅛	100⅜
3 p.c. 15 Oct. 1942	104½	105
3½ p.c. 15 Oct. 1944-49	103¼	104
4 p.c. 15 Oct. 1943-45	106	106
4 p.c. 15 Oct. 1939	107¼	108
5½ p.c. 1 Déc. 1937	107¾	108
5 p.c. 1 Mars 1937	104	104
4 p.c. 15 Oct. 1947-52	107	108
4½ p.c. 1 Sept. 1940	110	111
4½ p.c. 15 Oct. 1944	112	113
4½ p.c. 1 Fév. 1946	112	113
4½ p.c. 1 Nov. 1946-56	109½	110½
4½ p.c. 1 Nov. 1947-57	109½	110½
4½ p.c. 1 Nov. 1948-58	109½	110½
4½ p.c. 1 Nov. 1949-59	109½	110½
5 p.c. 1 Nov. 1941	113	114
5 p.c. 13 Oct. 1943	114	115
5 p.c. 15 Nov. 1936	102	102

OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT GARANTIES

C.N.R. 2% 1935	100¾	101⅛
Do 3% 1944	102¾	103¼
Do 3% 1945-50	98⅛	98½
Do 4½% 1951	113	114
Do 4½% 1936	113¼	114
Do 4½% 1957	111¾	112¼
Do 4½% 1955	118½	119
Do 5% 1954	118½	119
Do 5% 1949-59	118¾	119
Comm Havre M 5% 1949-69	118¾	119¼
C.N.R. 5% 1955	118½	119

OBLIGATIONS PROVINCIALES ET MUNICIPALES

Alberta 4½ p.c. 1956	77	80
C.-Anglaise 5½ p.c. 1945	84½	86
Manitoba 4½ p.c. 1956	99	100
Do 6 p.c. 1947	102	104
N.-Brunswick 4½ p.c. 1961	109	110
N.-Ecosse 4½ p.c. 1960	108½	110
N.-Brunswick 5 p.c. 1954	109½	110
Ontario 4 p.c. 1962	103¾	104
Do 4½ p.c. 1949	107¼	108
Prov de Québec 4 p.c. 1954	106	106
Do 4½ p.c. 1958	109	111
Do 4½ p.c. 1963	111	113
Prov de Sask 4 p.c. 1954	83½	86½
Do 4½ p.c. 1951	99	101
Cité de Montréal 4 p.c. 1945	99	101
Do 4½ p.c. 1947-48	100½	102
Do 5 p.c. 1945	102½	104
Do 6 p.c. 1944	106	106
Eco C Montréal 6 p.c. 1937	101	102
C Métropolitaine 4½ pc 1962	100½	102
Do 4 p.c. 1947	99	101
Cité de Québec 4½ p.c. 1950	103½	104
Cité de Toronto 4½ pc 1945	107	108
Cité des T.-Riv. 4½ p.c. 1956	101	102

OBLIGATIONS DE COMPAGNIES

C.P.R. 3½ p.c. 1951	95¾	97
Do 4 p.c 1949	104½

Courrier de Lévis

Ville et district

Madame Edouard Roberge à son dernier repos. — Un dernier tribut d'hommages a été rendu à la mémoire de madame Edouard Roberge, lors de ses imposantes funérailles, qui eurent lieu le 13 avril, en l'église de Christ-Roi, de Villemay.

La levée du corps, à l'église, a été faite par M. le curé Chs Rodrigue.

Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé P. Godbout, assisté de MM. les abbés C. Rodrigue et Arthur Lecours, comme diacre et sous-diacre.

Le R. P. Albert Côté, supérieur du Patronage de Lévis, assistait au chœur.

Des messes basses furent dites aux autels latéraux par MM. les abbés L.-P. Lecours et A. Gagnon, du Collège de Lévis.

Des soli furent rendus: "O Salutaris" par M. Ph. Lemelin; "In manus tuas" par M. Ed. Proulx; "Désirs du ciel" par M. Laval Dumont.

Portait la croix: M. H.-H. Lemieux, accompagné de Mme Lemieux.

Les porteurs d'honneur étaient: M. et Mme Honorius Carrier, M. et Mme Joseph Ouellet, M. et Mme Alfred Desrochers et M. et Mme J.-A. Lecours.

Conduisaient le deuil, l'époux de la défunte: M. Edouard Roberge, ses fils: M. Léopold Roberge, d'Amos, Abitibi; M. Wilfrid Roberge, de Uxbridge, Mass., son gendre; M. J.-Théodore Paradis; son petits-fils: Roger Paradis, de St-Isidore; ses frères: M. Philipps Fortier, de Montréal; M. Joseph Fortier, de Roberval; M. François Fortier, de La Tuque et M. Arthur Fortier, de Robertsonville.

Allèrent la reconduire à sa dernière demeure: sa mère, Mme Vve Télesphore Fortier, de Robertsonville; ses filles: Mlle Doréa Roberge et Mme J.-T. Paradis, de St-Isidore; sa sœur: Mme Joseph Paradis; ses belles-sœurs: Mmes François et Arthur Fortier; sa petite-fille: Rita Paradis; sa filleule: Mme Vve Honoré Carrier, de Pintendre; ses neveux et nièces: M. Freddy Lamontagne, de Thetford Mines, M. et Mme Gaudias East et leurs fils Omer et Robert, Mlle Thérèse Fortier, de Montréal; ses cousins: M. et Mme Valère Fortier, M. et Mme Joseph Fortier, Mme Philippe Nadeau, Mme Henri Longchamps, tous de St-Isidore, M. et Mme H. Roy, de Scott, M. Nap. Maranda et M. H. Faucher, de Lauzon.

Les funérailles étaient sous la direction de M. Maurice Gilbert.

A la famille en deuil, nous réitérons nos sincères sympathies.

Les arts domestiques. — Ce soir, après la cérémonie à Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus, on recevra pour la dernière fois, les inscriptions pour les concours paroissiaux d'arts domestiques.

Heureux gagnant. — M. le docteur Charles Dussault, de St-David de l'Auberivière, est l'heureux gagnant de la magnifique montre, mise en raffle au profit de la J.O.C., de Bienville.

Trait d'honnêteté. — La semaine dernière, une dame de Bienville perdait son porte-monnaie, contenant une assez bonne somme d'argent. Un jeune homme, M. Jean-Paul Picard, fils de M. Philippe Picard, le trouva et le remit à sa propriétaire qui le remercia et le félicita de son beau trait d'honnêteté.

Convention des Zouaves. — La compagnie des Zouaves de Lévis a tenu lundi soir, à son chalet, une assemblée en vue de la préparation de la convention des Zouaves Pontificaux canadiens, qui aura lieu, cette année, à Lévis.

"Le signe de la croix". — Ce soir, 23 avril, en la salle St-François-Xavier, la troupe Jean Dubreuil, de Québec, donnera un grand drame chrétien, intitulé: "Le signe de la croix".

L'admission à cette soirée sera de 25 sous.

Les recettes de cette soirée sont au profit du maintien des léproseries des Soeurs Blanches Missionnaires d'Afrique.

Le R. Père Boudreau, à Bienville. — Le R. Père Boudreau, des Pères Blancs d'Afrique, a donné dimanche, l'instruction, à toutes les messes, en l'église St-Antoine de Bienville. Il a parlé et fait une quête après toutes les messes, en faveur des missions africaines. Il devait aussi donner une causerie avec projections lumineuses, mais le manque de local ne lui permit pas de la donner.

Dans le deuil. — Madame Joseph Lepage, de Bienville vient d'être plongée dans le deuil, par la mort de son frère, M. Thomas Ganong, des Etats-Unis. Nos sincères sympathies.

Mort d'une religieuse. — La Révérende Soeur St-Gabriel, née Maria Bourget), des Religieuses de Jésus-Marie, est décédée, à l'âge de 56 ans, à Manchester, dans sa 34e année de profession religieuse.

Elle était la fille de feu sieur Honoré Bourget, de Lauzon et la soeur de M. Adjutor Bourget, du même endroit.

Nous offrons nos sincères sympathies à la famille et à la communauté en deuil.

Réorganisation de bibliothèque. — M. le curé Sévère Villeneuve, de Bienville, a demandé à ses paroissiens de remettre à la bibliothèque paroissiale, tous les livres qu'ils ont en leur possession, même ceux qui n'ont pas été remis depuis quelques années. Il s'agit de la réorganisation de la bibliothèque paroissiale.

Cordial merci . . . — Malgré une température indécise, le EUCHRE-BRIDGE du lundi de Pâques en faveur du Patronage a remporté un réel succès.

Répondant à notre appel, les Dames et les Demoiselles arrivaient avec un paquet plus ou moins gros de boîtes de conserves. Certaines de nos bienfaitrices, retenues à la maison pour des raisons majeures, nous ont fait parvenir leur offrande par un intermédiaire. Aussi le panier placé à l'entrée a vite été rempli.

La Direction remercie toutes et chacune des personnes qui ont bien voulu lui manifester de l'intérêt, soit en s'occupant de placer des cartes, (ce qui n'est pas toujours facile), soit en faisant des démarches multipliées pour obtenir des cadeaux, soit encore en préparant la salle.

Un merci tout à fait spécial d'abord à M. le Curé qui a mis la salle paroissiale à notre disposition, à notre dévouée organisatrice et à ses aides de camp, ainsi qu'aux demoiselles du Cercle Madeleine de Verchères qui ont bien voulu assumer la tâche du poinçonnage et de la vente des billets de rafle, sans oublier les personnes qui nous ont donné des prix.

Voici la liste de quelques-unes des heureuses gagnantes:

Prix de présence: 1o Lampe électrique donnée par le Quebec Power, gagnée par Mlle Alice Brochu; 2o Fer à repasser, don de M. J.-T. Larochelle, M.P.P., gagné par Mlle Géraldine Blais; 3o Sac de farine (100 lbs), don de M. Faucher, boulanger, gagné par Mlle Claire Laflamme et généreusement offert au Patronage.

Voici le produit de la rafle: $18.30.

1o Magnifique lampe de salon, don de la Maison Crane, gagnée par Mlle Julienne Bouthillette.

2o Horloge électrique, donnée par Mme Ph. Guay, et gagnée par Mme Maurice Dion.

3o Service de toilette, offert par Mme Th. Beaudoin, gagné par Mme Réal Olivier.

Aussitôt que nous aurons le résultat total, nous le ferons connaître au public. Cordial merci . . .

LA DIRECTION.

Un beau succès. — Les cours d'art culinaire donnés lundi et mardi soirs derniers, par mademoiselle Estelle Leblanc, à la salle paroissiale de Lévis, ont remporté un immense succès, puisqu'ils furent suivis par plus de 400 dames et demoiselles.

Les cours donnés par Mlle Leblanc, une graduée de l'Ecole Ménagère de St-Pascal, portèrent sur la préparation et la cuisson du poisson.

Les cours sont donnés dans le but de diffuser l'usage du poisson.

En terminant ses cours, Mlle Leblanc a adressé des remerciements à M. le curé J.-E. Carrier, V. F., M. le Dr Arthur Fafard, M. Irénée Lecours, la Quebec Power, M. Achille Beaudoin, M. Coulombe du "Magasin de Thé" et au président des Zouaves.

Un règlement trop ignoré. — Dimanche dernier, M. le curé Carrier, de Notre-Dame de Lévis, attirait l'attention de ses paroissiens, sur un règlement concernant le cimetière Mont-Marie, de Lévis:

"Le propriétaire d'un lot, ses héritiers ou représentants paieront à la Fabrique de Notre-Dame de Lévis, en les mains du marguiller en exercice ou de son représentant, à l'expiration de chaque cinq ans, à perpétuité, 25 sous courant de rente foncière, perpétuelle, non rachetable, et il est expressément convenu entre les dites parties que dans le cas où le dit propriétaire ou détenteur du dit lot de terre manquerait de payer la dite rente, pendant trois termes consécutifs, l'acte de vente sera nul et résolu de plein droit du jour même que le troisième terme de paiement sera expiré et toujours à compter du premier janvier de l'année de l'acte d'achat, et la Fabrique redeviendra propriétaire absolue du dit lot de terre."

Comme on peut s'en rendre compte, cet article du règlement du cimetière Mont-Marie de Lévis est très important pour les personnes qui désirent conserver leurs lots.

En l'honneur de sainte Thérèse. — Dimanche dernier, M. le curé Carrier a annoncé à ses paroissiens que les jeudis à sainte Thérèse seront continués afin de l'implorer pour obtenir son intercession dans nos demandes de travail:

La cérémonie aura lieu ce soir, à 7.30 hres.

De passage à Lévis. — L'honorable juge W.-F.-A. Turgeon, de Régina, juge de la Cour Suprême de la Saskatchewan, viendra visiter sa ville natale: Lévis, lors de son passage à Québec.

Il est arrivé hier à Québec, pour faire enquête sur les conditions de travail qui existent à la filature de St-Grégoire de Montmorency.

Installé à Régina, peu de temps après avoir été reçu avocat, il entra dans la politique et obtint de brillants succès. Il fut député, puis procureur-général et enfin juge de la province de Saskatchewan.

Une vente de charité. — Dimanche dernier, M. le curé Charles Rodrigue, de Christ-Roi, a demandé à ses paroissiens de préparer ce qu'ils voudront donner pour la vente de charité, qui sera organisée, au profit de l'église, en juillet prochain.

Visite à Sorosto. — Vendredi après-midi, M. le curé C. Rodrigue se rendra faire la visite de l'école de Sorosto. Il confessera aussi les enfants qui fréquentent cette école.

Une partie de cartes sera donnée, samedi, le 25, au Couvent de Lauzon, pour toutes les Anciennes et leurs amies. Les billets se vendent: à Québec chez Mme G.-S. Marceau, 15, rue des Remparts. Tél.: 9629. A Lévis, chez Mme A.-J.-K. Laflamme, 6, rue Samson. Tél.: 333. A Lauzon, chez Mme M.-L. Fournier, 3, rue Lagueux. Tél.: 379w.

DE PASSAGE A LEVIS

M. l'abbé Théodore Beaudoin, de l'évêché d'Haileybury, Ontario, est présentement de passage à Lévis. M. l'abbé Beaudoin est venu chanter le service anniversaire de son père, M. Théodore Beaudoin, époux de Eléonore Blouin, qui a eu lieu mardi le 21 courant, dans l'église de Notre-Dame de Lévis. M. l'abbé Beaudoin retournera dans quelques jours reprendre ses activités à l'évêché d'Haileybury.

Un mélange des plus savoureux thés verts

THÉ VERT "SALADA"

32OF

Conditions de travail et de salaire à la D. Textile

(Suite de la 3e page)

dent. Ce qui faisait dire au témoin: le maître veut une chose et le contremaître en veut une autre. Ils ne sont même pas capables de s'entendre entr'eux. Il donna ensuite quelques détails sur les toilettes. Il déclara que les toilettes étaient très petites et qu'elles étaient toujours malpropres. Il donna ensuite un nouvel aspect sur les conditions de travail. Dans notre département, nous sommes environ 45, et 30 d'entre nous travaillons pieds nus.

—"Pourquoi cela?" lui demanda Mtre Elie Beauregard qui le questionnait.

—"Afin de prévenir tout accident. Il fait chaud, les pieds nous collent sur le plancher et lorsque nous avons à nous pencher au-dessus de la machine, il n'y a pas de danger de tomber dans les engrenages et de se blesser".

—"Y a-t-il des jours où il vous arrive de n'être pas payé?

—"Oui, le vendredi, durant l'heure".

Le vendredi, une heure est spécialement réservée pour faire le nettoyage des machines et c'est durant ce temps que certains ouvriers travaillent sans rémunération. Et il semble bien que le témoin ne prisait pas beaucoup cet ordre de chose.

—"Est-ce que vos contremaîtres se sont déjà plaints de vous?"

—"Non, pas à ma connaissance et je travaille là depuis 7 ans".

M. Adolphe Boutet

Le témoin suivant est M. Adolphe Boutet, âgé de 43 ans, qui travaille à la Dominion Textile depuis 29 ans. Il est tisserand depuis plus de 20 ans. Il dirige actuellement 51 métiers, mais il en a déjà dirigé jusqu'à 65. A la dernière paye, le 17 avril dernier, il a reçu un salaire de $21.55 pour 6 jours de travail. La paye se fait tous les quinze jours et il a travaillé 2 jours dans une semaine et 4 jours dans l'autre. M. Boutet travaille de jour. Il commence à 6 heures 30 du matin, arrête à midi, recommence à 1 heure pour finir à 6 heures.

Par Mtre Beauregard:

—"Pourquoi commencez-vous à 6 heures 30 au lieu de 7 heures".

—"Parce que je dois préparer les machines pour les mettre en marche vers 6 heures 55. Je dois faire partir une par une chacune des 51 machines. Je dois veiller aussi à ce que tout soit en ordre. Et pour tout cela je n'ai aucune rémunération".

—"Quel est votre plus gros salaire?"

—"Durant le temps de la guerre, $55 par quinzaine. Mais depuis ces dernières années, j'ai eu en 1935, une paye de $39 pour 15 jours".

Le témoin ajoute que depuis trois ans, il ne sait pas sur quelle base son salaire est établi. On ne peut jamais prévoir d'avance comment on va gagner, dit-il. On ne peut savoir si c'est à l'heure, à la cote, ou à la longueur du coton que l'on reçoit son salaire. Avant 1933, on pouvait dire d'avance: "Cette semaine, je gagnerai tant", mais aujourd'hui, 24 heures avant la paye, on nous distribue une roulette de cuivre qui indique au patron le montant de notre salaire et nous ne pouvons pas le lire nous-mêmes. Ceux-là même qui nous distribuent ces rondelles ne veulent pas nous dire le salaire que nous allons recevoir, le lendemain. Cette situation dure depuis trois ans environ et il semble que cela coïncide avec la diminution de salaire.

M. Boutet s'accorde avec les autres témoins pour dire que les conditions où ils se trouvent pour prendre leur dîner au moulin ne sont vraiment pas satisfaisantes, que les toilettes sont très malpropres et que l'eau n'est pas très potable, surtout en été.

Il termine son témoignage en déclarant qu'il avait chômé pendant 15 jours parce que le coton avait été mal filé. Cela dépendait de la machine qui était défectueuse et il avait continué son ouvrage sans s'en apercevoir. Lorsqu'il retourna au moulin, il eut une situation inférieure à celle qu'il avait auparavant.

M. Pierre Lessard

Le témoin suivant est M. Pierre Lessard, âgé de 30 ans, qui travaille à la filature depuis l'âge de 12 ans. Il travaille au quatrième étage, comme fileur sur structure, sous la direction de M. Louis Boutet. Il produit sa dernière enveloppe de paye qui indique un paiement de $24.45 pour 108 heures d'ouvrage. Une autre enveloppe indique un salaire de $16.95 pour six nuits. Durant les trois derniers mois, il a travaillé très irrégulièrement. Il a pratiquement chômé plus souvent qu'il n'a travaillé. Depuis les trois dernières années, il a été payé suivant un salaire dont il ne peut établir la base. Lorsqu'il commença à travailler, il le faisait sur une machine à deux barres, mais plus tard, il en était venu à travailler sur une machine à 4 barres. Il note cependant que son salaire n'a pas monté en proportion.

M. Lessard fut transquestionné par Mtre Heward, de la Dominion Textile:

—"Avez-vous travaillé plein temps depuis le début de l'année?"

—"Non.

—Avez-vous travaillé plein temps au cours de l'année 1935?

—"Non.

—"Vous travaillez sur une machine à 6 barres; savez-vous quelle est la qualité du coton que vous employez?

—"Non.

—"Vous êtes fileur et vous ne savez pas la qualité du coton que vous employez?

—"Autrefois, lorsqu'on était payé selon la qualité du fil, on s'intéressait à la sorte de fil sur lequel on travaillait, mais à présent, ça nous est complètement indifférent".

La Commission ajourne pour dix minutes pour permettre aux intéressés dans la cause de prendre un petit repos.

M. Edouard Tremblay

C'est M. Edouard Tremblay qui ouvre de nouveau la série des témoignages. Il est marié et âgé de 67 ans. Il gagne $3 par semaine. Il est balayeur. C'est là sa seule occupation. Il déclare qu'il a beaucoup de misère à vivre malgré qu'il n'ait pas d'enfant. Lui et son épouse ont dû se priver bien souvent du nécessaire afin de vivre sans s'endetter. Il déclare que M. Boutet qui l'a engagé est très aimable pour lui et qu'il le traite bien, mais que M. Gagnon, un autre contremaître est plus rude et qu'il fait tout en son possible pour déplaire. Il déclare qu'il travaille au moulin depuis 20 ans, mais qu'il a dû discontinuer son travail de l'avis de son médecin, car il était à la veille de s'empoisonner par le teinture et le vitriol.

M. Heward lui pose une question avant de lui laisser quitter la boîte:

—"Saviez-vous qu'on vous donne du travail, actuellement, simplement par charité, pour vous aider?"

—"Oui, je le crois bien, puisqu'on endure un vieux de 67 ans comme moi".

M. Elzéar Bouffard

Le témoin suivant est M. Elzéar Bouffard, âgé de 40 ans qui travaille à la Dominion Textile depuis 6 ans. C'est lui qui transporte les bobines, qui les distribue aux structures. Il déclare que chacune de ces bobines pèse 150 livres et que durant la journée, il en transporte plus de 200 groupes de deux. C'est dire que c'est un ouvrage assez fatigant. Il déclare que souvent ses contremaîtres trouvent qu'il ne va pas assez vite et que bien des fois, il est obligé de courir. Pour ce travail, il recevait lors de la dernière paye, un montant de $23.10 pour 110 heures d'ouvrage. Il a déjà travaillé de nuit à raison de $26.40 pour 120 heures. Il déclara qu'habituellement, ils étaient quatre pour desservir les machinistes, mais que depuis une couple d'années, leur nombre avait été réduit à trois alors que quatre machines nouvelles étaient ajoutées. Le témoin fait les mêmes déclarations sur leur manque d'espace pour prendre leur dîner ainsi que sur la malpropreté des toilettes.

M. Paul DeBlois

M. Paul DeBlois, âgé de 30 ans, est à l'emploi de la Dominion Textile depuis l'âge de 11 ans. Il a déclaré ironiquement que par ce qu'il n'y avait pas eu d'injustice, il était toujours demeuré un aide-fileur à un salaire de $16 à $20 par quinzaine. Pour lui la seule différence entre le fileur et l'aide-fileur c'est que le premier gagne $20 de plus par quinzaine. Comme tous les autres témoins, il déclare qu'il ne sait pas sur quelle échelle sont établis les salaires et qu'aucun des contremaîtres, à qui il a demandé des explications, n'a voulu le renseigner. Il donne ensuite certaines précisions sur la potabilité de l'eau. Durant cinq ans, il n'y a pas eu d'eau sur tout l'étage où il travaille pour la bonne raison que le réservoir n'était que légèrement plus élevé que notre étage et que l'eau s'y rendait très difficilement. Le système a été changé depuis et l'eau parvient en abondance à notre étage. L'hiver, on n'a pas à s'en plaindre, mais l'été, elle n'est pas buvable. Elle est d'une saleté extraordinaire. Il faut user de coton pour la filtrer.

Madame Fortin

Madame Joséphine Fortin fut le dernier témoin entendu à la séance d'hier après-midi. Elle travaille depuis 12 ans à ce moulin. Après son mariage, il y a trois ans, elle a continué d'y travailler. Depuis janvier, elle n'a travaillé que quelques jours. Elle recommençait son ouvrage, il y a une semaine à peine. Elle dirige en ce moment 26 métiers sur quatre lames. Elle avait déjà conduit 70 métiers, mais sur deux lames. Le salaire dans les deux cas était sensiblement le même.

Par Mtre Beauregard:

—"Il y a moins de quinze jours que vous avez recommencé à travailler et vous ne savez pas ce que vous allez gagner?

—"Non, il nous est impossible de savoir sur quelle base notre salaire est établi. Autrefois, je l'avais su, mais c'était par un tuyau. La soeur d'une compagne qui travaillait avec nous avait son emploi dans le bureau principal; c'est par elle que j'avais pu savoir mon salaire.

—"Prenez-vous vos repas au moulin?

—"Non.

—"En entrant, vous marquez votre coton? Pourquoi? Est-ce pour savoir ce que chaque machiniste a fait?

—"Non, c'est afin de savoir qui aura mal tissé la pièce si un accident de ce genre survenait.

Par Mtre Heward:

—"Qu'est-ce qui vous a dit que vous ne deviez pas dire votre salaire?

—"C'est ma compagne elle-même qui avait pu obtenir confidentiellement le secret de sa soeur.

—"Vous n'étiez pas allée voir votre contremaître, M. Chamberland, pourquoi?

—"Parce qu'il ne me l'aurait pas dit, puisque plusieurs le lui avaient demandé et il avait toujours refusé de leur dire.

—"Avez-vous remarqué sur un tableau dans l'usine un tableau qui indiquait la production de chaque employé?

—"Oui, mais ce tableau n'indiquait que la quantité faite par chaque employée".

Après ce témoignage la cause s'est ajournée à jeudi le 23 avril, à 10 heures.

LA LOI DE FAILLITE

Avis aux créanciers de la première assemblée à la suite d'une cession dans l'affaire de Nazaire Boucher, contracteur de Bic, Comté de Rimouski, Cédant autorisé.

AVIS est par les présentes donné que Nazaire Boucher a fait cession de ses biens le 20 avril 1936, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4 mai 1936, à 11 heures de l'avant-midi au Palais de Justice à Québec.

Pour vous donner le droit de voter à la dite assemblée, il faut que les preuves des réclamations et les procurations soient déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Les personnes qui ont des réclamations à l'encontre de ces biens doivent les faire parvenir au gardien ou au syndic lorsqu'il sera nommé, avant que la distribution ne soit faite, à défaut de quoi le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit, sans égard à ces réclamations.

Daté à Québec ce 23 avril, 1936.

ALFRED BELLEY,
Gardien.

Bureaux de:
Belley & Aubry,
111 Côte de la Montagne, Québec.

Fondée en 1907 Tél.: 5822

A. S. BEDARD

Peintre décorateur

Décoration d'intérieur de maisons et d'églises, huile et vernis, peinture préparée.

GROS ET DETAIL

22-24, rue des Franciscains

SPECIAUX DE

J.-E. LIVERNOIS

Limitée

RUE ST-JEAN, QUEBEC.

POUR

VENDREDI et SAMEDI

24 AVRIL 25 AVRIL

Faites vos achats à nos magasins et participez au concours des vacances de CHRC, qui vous donne droit à 14 grands prix. Faites concourir vos amis en votre faveur.

TOILETTE

SEL à bain parfumé, gros sac .32
SAVON à la Glycerine, vert transparent, douz. .49
PATE à dents Lormel, 2 tubes .25
.13 .23 .43
LAMES de Rasoir acier bleue, 25 lames pr .39
CREME à barbe Many Flowers; 1 tube avec 5 lames bleues .29
POUDRE Talcum pour bébés, Bokay .15
ou 3 pour .40
EAU de Cologne Russe. Bout. ½ litre. Rég. 1.50, pour 1.19
SAVON Carbolic, 4 morceaux avec débarbouillette, pour .19
SPECIAUX pour Autos
CHAMOIS 18 x 19. Rég. $1.25, pour .98
EPONGES pour voitures. Rég. 25c., 50c. et $1.00, pour .15 .29 .63

DIVERS

VICK'S Vapor Rub .35
LAIT de Magnésie Liv. 16 oz. .33
KELP-A-MALT bout. de 100 .83
PETROLAGAR, bout. de 16 oz. .98
PINEX, la bout. .37
GLYCO THYMOLINE, 16 oz. .92

PREPARATIONS CONTRE LES MITES

SAPHINE .13 et .21
PARADICHLOR BENZENE, lb .25
SAC A FOURRURES "STOR-ALL" .39

DIVERS

HORLICKS Milk, .44 et. 85
ONGUENT Iodex, Rég. 50c., pour .42
SUPPOSITOIRES à la Glycerine. Bout. 1 douz. (adultes) .25
LAVORIS, .21 .42 .79
LINIMENT Minard, la bout. .22
LINIMENT Rundle, la grande bout. .75
VERACOLATE, le 100 .88
PILULES Rival, la boite .58
KOTEX ou KLEENEX, 2 pqts pour .35
UPNOS, .68 et 1.30
NESTLE FOOD, la boite .80
PILULES Carter, .19 et .58
FREEZONE, la bout. .25
SIROP ROCHE, la bout. .85
ONGUENT Zam-Buck, la boite .38
THERMOGEN, le paquet .37

CHOCOLATS aux CERISES très frais lb. .29

J.-Emile BEDARD

BOUCHER

85½, de la Canardière

Tél.: 4-3044

VEAU Devant .05 à .07
VEAU Derrière .10
BOEUF, Haut de côte .09
BOEUF haché, 3 lbs .25
LARD .15
LARD haché .14
SAUCISSE La livre .10

Adj. LEPINE

Enrg.

144, rue DU ROI

Tél.: 4-2981

77½, rue DU PONT

Tél.: 7692

STEAK haché, toujours frais. 3 lbs pour 25c.
7 lbs de boeuf avec steak 49c.
DEVANTS de veau gras 6c.
FESSES de veau gras Sans gigot 15c.
DERRIERES de veau 10c.
SHORTENING 'Jewel' Swift. Avec achat 10c.
AGNEAU du printemps. Devant complet, lb 20c.
Derrière complet, lb 27c.
DINDES, ris de veau, cervelles, foie de veau, poules, poulets, etc.

SPECIAL! SPECIAL!

200 BEAUX REGIMES DE BANANES, 6 mains, à 69c.

Sucre gr. Redpath, 10 lbs pr .49
Bon beurre de ferme, lb .20
Beurre de beurrerie, lb .24
Oeufs frais A. Med. 3 d. pr .57
Farine Royal, sac 98 lbs 2.15
Fèves bl. de choix, 10 lbs pr .29
Farine à pâtisserie, 10 lbs pr .27
Riz glacé, 10 lbs pr .35
Pois cuisants, 10 lbs pr .39
Barley fin, 10 lbs pr .39
Gruau 3 Minutes, 10 lbs pr. .42
Café frais moulu, lb .19
Café de choix Régal, pqt 1 lb .39
Thé Japon, jaune, lb .28
Thé Japon de choix, lb .45
Thé noir Indian Pekoe, lb .39
Thé noir, Orange Pekoe, lb .44
Savons Gold, 10 barres pr .39
Avec 1 pqt Oxydol gratis.
Savon haché, 3 lbs pr .25
Bon balai, 5 cordes .25
Vadrouilles No. 3 .15 No. 4 .25
Cire à plancher, bte 1 lb .25
Soupes ass. Heinz, 6 btes pr .45
Fèves au lard Heinz, tomates, 2 pour .31
Spaghetti Heinz, gr. bte, 2 pr .35
Marinades ass. Heinz, jarre. .19
Catsup Heinz, gr. bout. .19

Veau de lait, qrt devant, lb .06
Veau de lait, pqt derrière, lb .10
Foie de veau frais, lb .19
Rosbif, filet et sirloin, lb .19
Steak, ronde, petit os .19
Jambon haché, lb .19
Jambon Roll, 8 à 12 lbs .19
Croupe de boeuf, lb .09
Rôti, haut de côte, lb .09
Foie de lard frais, lb .12
Lard frais, épaule et soc, lb .14
Langue de boeuf ou veau, lb .16
Jambon cuit tranché .38
Poulet de choix, 6 à 7 lbs .28
Oranges Sunkist, 2 douz. pr .35
Pamplemousses sans noyau, 6 pour .25
Belles bananes, la douz. .20
Navets, le sac .55
Carottes, le sac .75
Patates bl., 10 lbs pr .25
Belles patates bl., le sac 0.00
Sirop d'érable No. 1, le gal. 1.15
Gelées ass. McLarens, 6 pqts .29
Beurre de pistaches, 2 lbs pr .25
Beurre de sucre, 2 lbs pr .25
Confitures composées, Can. 4 lbs .39
Biscuits cassés, à la caisse .06
Biscuits mêlés, 3 lbs pr .25

LIVRAISON A DOMICILE PAR TOUTE LA VILLE

EPICIER **ARTHUR THIVIERGE** BOUCHER

28, RUE HERMINE — 91, DE MAZENOD

TEL.: 8194 - 8195

F.-X. JOBIN

BOUCHER

Halle St-Pierre - Tél. 3-0709

56 Des Bernières - Tél. 3-3601

SPECIAL

VEAU DE LAIT GARANTI:
Quartier devant .06
Quartier derrière .10
SAINDOUX, pure panne. La livre .15
GALANTINE au lard .20
SAUCISSE au lard. 2 livres pour .25

Boeuf et lard de première qualité, aux plus bas prix.

Livré dans toutes les parties de la ville.

Epicerie MARTEL Enr

Coin DU PONT et BLVD CHAREST

TEL.: 4-2481

BEURRE Laval et Gaspé, la lb .24
OEUFS grade C, la douz .20
BLE DINDE sur épis, 2 grandes boites .25
PATES Alimentaires Hirondelle aux Shunshine, 3 paquets de 16 onces .25
SON PUR (All Bran) Kellogg's le gros paquet, avec 1 Bol gradué gratis .21
COCOA Our Mother's, Bte de 1 lb .14
SOUPE CLARK'S tomates et légumes, 4 btes .25
JUS de tomates Idéal, Bte de 10 1-2 onces .05
CONFITURE Raymond, fraises ou framboises, Jarre de 4 lbs .80
BANANES 2 douz. .35

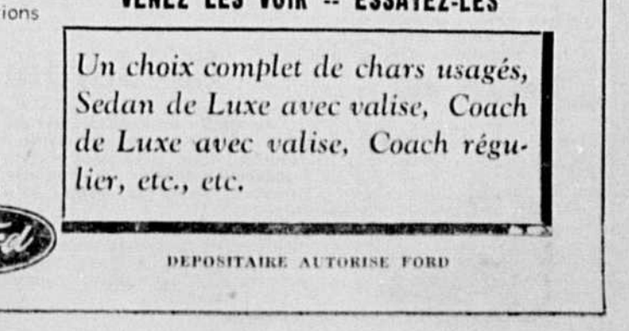

Notre allocation très libérale vous rend facile l'achat d'une

FORD V-8 de 1935

La demande constante pour les automobiles Laurentide R. & G. nous permet de vous donner la plus libérale allocation!

Ces Ford V-8 de 1935 sont en parfaite condition mécanique. Elles paraissent aussi bien que quand elles sortirent des usines. Spacieuses — sûres, parce que la carrosserie est d'acier corroyé — d'une performance sans égale à cause du moteur V-8. L'équilibre médian du roulement la rend très confortable, et son économie est déjà prouvée. Notre Garantie de Remboursement de 3 jours et la Garantie 50-50 de 30 Jours contre les réparations protègent votre achat.

LAURENTIDE R&G

VENEZ LES VOIR -- ESSAYEZ-LES

LAURENTIDE AUTOMOBILES INC.

Nouveau Salon de Démonstration:
21-25, rue Dorchester
(coin rue Ste-Hélène)
TEL.: 8181

Un choix complet de chars usagés, Sedan de Luxe avec valise, Coach de Luxe avec valise, Coach régulier, etc., etc.

DEPOSITAIRE AUTORISE FORD

AUJOURD'HUI

S. Léonide, martyr.

QUARANTE-HEURES
N.-D. des Victoires

CALENDRIER

Mercredi, le 22 avril 1936
Lever du soleil — 4.57
Coucher du soleil — 6.49
Lever de la lune — 5.13
Coucher de la lune — 8.52

Pleine Lune, le 6, à 5 h. 46 du soir.
Dernier Quartier, le 14, à 4 h. 21 du soir.
Nouvelle Lune, le 21, à 7 h. 32 du matin.
Premier Quartier, le 28, à 6 h. 16, du matin.

MAREES
Haute : 6 h. 23 a.m. — 6.57 p.m.
Basse : 1 h. 46 a.m. — 2.24 p.m.

BEAU

Grand discours de M. Grégoire en Chambre

La préparation à l'Action Catholique

Le R. P. Papin Archambault, S. J., termine hier soir une série de cours à l'Ecole des Sciences Sociales.— Dans tous les pays on s'occupe de donner une initiation générale à l'Action catholique.— Au Canada.

FORMATION INTELLECTUELLE ET MORALE

Dans son dernier cours donné hier soir, à l'Ecole des Sciences Sociales, le R. P. J.-Papin Archambault, S.J., a traité de "La préparation à l'Action catholique".

Si l'Action catholique exige de ses dirigeants de hautes qualités, dit le conférencier, elle leur aide, en retour à les acquérir, elle forme des hommes de caractère, elle développe leur intelligence, elle les élève peu à peu à un niveau supérieur.

C'est une vérité sur laquelle Pie XI est revenu souvent, comme pour l'enfoncer dans les esprits et réfuter à l'avance les objections que cet ensemble de qualités pourrait soulever.

Aussi dans sa lettre Quae Nobis au cardinal Bertram, il commence par dire que le but premier et principal de l'Action catholique est pour chacun de poursuivre sa propre perfection; un peu plus loin il rappelle que l'Action catholique assure à ses membres une meilleure formation religieuse et civique, c'est-à-dire une piété solide, une connaissance profonde de la vie religieuse, une vie d'une intégrité parfaite, toutes vertus dont la privation ne permettrait pas d'exercer avec fruit l'apostolat hiérarchique. Et vers la fin : l'Action catholique rendra ses adhérents plus aptes à remplir des fonctions publiques grâce à une sévère formation à la sainteté de la vie et à l'accomplissement des devoirs chrétiens. N'est-elle pas destinée conclut Pie XI, à procurer à la société ses meilleurs citoyens ?

Aussi les organisations d'Action catholique s'efforcent-elles, partout où elles sont établies, de procurer à leurs membres cette formation nécessaire.

Dans presque tous les pays on s'occupe maintenant de donner aux fidèles une initiation générale à l'Action catholique, des cours sur sa nature, son objet, ses moyens.

Ainsi, pour nous borner à quelques exemples, en Italie l'Université grégorienne possède une chaire d'Action catholique. On y donne aussi des cours aux religieuses enseignantes. En Pologne, le cardinal Hlond a fondé en 1927 à Poznan une Ecole sociale dont le but est de former des dirigeants d'Action catholique. En Argentine il y eut dans les principales villes des Semaines d'Action catholique afin de donner aux laïques une véritable idée de sa nature et de son organisation.

Au Canada deux de nos Universités catholiques — Laval et Ottawa — ont actuellement des cours régulièrement constitués et suivis d'examens.

Mais ce premier travail n'est qu'une initiation, une préparation extérieure. La vraie formation se fait dans l'Action catholique elle-même où dans ses oeuvres auxiliaires. Formation double : à la fois intellectuelle et morale, puisque l'Action catholique réclame des esprits éclairés et des volontés énergiques.

En quoi consistera la formation intellectuelle ? Dans l'acquisition de la doctrine catholique, doctrine religieuse proprement dite et doctrine sociale. Les deux sont requises. Quel moyen emploiera l'Action catholique ? Il en est plusieurs à sa disposition. Le plus simple et en même temps le plus approprié et le plus efficace, c'est encore le cercle d'études. Chaque groupement paroissial devrait en posséder un. Mais comme il s'agit surtout de formation doctrinale, il y faut la direction d'un maître qui s'occupe activement des membres, qui se donne la peine de les instruire.

La formation morale est non moins nécessaire. Entre tous les moyens que l'Eglise met à notre disposition, Pie XI signale les Exercices Spirituels. Il les recommande comme la véritable école de formation à l'apostolat, de préparation à l'Action catholique.

Trois bienfaits, d'après l'encyclique Mens Nostra, découlent des retraites fermées. Elles opèrent un triple renouvellement : renouvellement des certitudes de la foi, renouvellement de l'homme intérieur, renouvellement du zèle apostolique.

Or ce triple renouvellement correspond précisément aux trois vertus nécessaires aux catholiques d'action : une foi vive, une vie inté-

(Suite à la page 13, 5e col.)

M. J.-E. GREGOIRE, député de Montmagny et maire de Québec, a prononcé hier, son premier grand discours en Chambre.

Le maire de Québec a parlé pendant trois heures et il parlera probablement pendant une heure cette après-midi. — Le député de Montmagny n'a pas fait un discours à l'eau de rose et les interruptions, tout comme les points d'ordre, ont été nombreuses.— L'orateur a fait face à la musique.— Un tableau de la situation actuelle.— Ce que ne contient pas le discours du trône.— Le problème de l'électricité.— La guillotine.— Trois catégories de fonctionnaires sortiront de l'hôtel-de-ville: les voleurs, les incompétents et les inutiles.— M. Grégoire reprendra son discours cette après-midi.— Le Dr Moreault, de Rimouski, parle au début de l'après-midi.— La Chambre ne siégera pas ce soir.

L'HON. DAVID REPONDRA A M. GREGOIRE

(Par Gérard OUELLET)

C'était une course aux cartes à la porte de la Chambre hier : on voulait entendre le discours du maire de Québec et député de Montmagny. Ceux qui ont pu se procurer le carton donnant droit d'entrée dans l'enceinte parlementaire ont été servis à souhait : M. Ernest Grégoire a parlé durant trois heures, si on excepte le temps pris par les interruptions et les points d'ordre, et il n'a pas fini. Notre premier magistrat en a encore pour une heure cet après-midi.

M. Grégoire n'a pas prononcé un discours à l'eau de rose: les protestations qu'il a soulevées à droite à certains moments sont là pour le démontrer. D'ailleurs, on semblait attendre le député de Montmagny avec une brique et un fanal. C'est en somme, ce que M. Duplessis a fait remarquer à un certain moment, devant le nombre des interruptions. Mais l'orateur a fait face à la musique et s'en est tiré heureusement.

Les points d'ordre ont été assez nombreux; on s'en servait à droite pour faire atténuer les déclarations de l'orateur et à gauche pour faire cesser les interruptions de la droite. La tâche du président n'était pas facile. Aussi, pour la première fois de la session, hier, nous avons entendu citer Mays et Bourinot, ainsi que le manuel des orateurs, en plus des règlements de la Chambre.

M. Grégoire a commencé son discours par une double confession: la sienne et celle du régime. Il s'est ensuite appliqué à dépeindre la situation actuelle, disant où se trouve, à son avis, la cause du mal dons nous souffrons.

Le député de Montmagny a distribué, sur ce chapitre en particulier, autre chose que des fleurs au gouvernement. Il a d'ailleurs dit qu'il n'était pas venu faire son éloge.

Passant au discours du trône, l'orateur l'a analysé dans ce qu'il contient, mais surtout dans ce qu'il ne contient pas.

Maire de la vieille capitale, M. Grégoire a traité ensuite de questions municipales: imposition de taxes, vente de propriétés, etc., pour tomber plus loin sur le sujet de l'électricité qu'il a discuté assez longuement. Cette partie de son discours était dirigée spécialement contre le ministre du Commerce (M. Bouchard). M. Taschereau a eu aussi sa part.

Le député de Montmagny, en sa qualité de maire de Québec, avait été pris à partie par le représentant de Saint-Hyacinthe au sujet de l'électricité. C'est donc au point de vue de Québec qu'il a traité ce problème, disant pourquoi il n'a pas réclamé la municipalisation, mais ajoutant qu'il a demandé l'annulation du contrat intervenu entre la Cité de Québec et la Cie Quebec Power, et l'application des taux recommandés par les ingénieurs.

De l'électricité, M. Grégoire est passé à un sujet peut-être aussi brûlant: la guillotine, à laquelle le ministre du Commerce avait fait allusion dans son discours. Notre premier magistrat est revenu sur ce sujet, comme il l'avait promis, et il a expliqué pourquoi la guillotine est en opération à Québec. M. Grégoire a dit que les destitutions qui se font présentement sont dans l'intérêt des citoyens de Québec. Il a ajouté que trois catégories de fonctionnaires sortiront de l'Hôtel de Ville: les voleurs, les incompétents et les inutiles, et certaines gens en étroite intelligence avec le régime provincial, qui s'opposent systématiquement à la restauration municipale, comme le gouvernement s'abjecte à la restauration provinciale.

Le député de Montmagny a fait ensuite allusion à la profession de foi du premier ministre et déclaré qu'il y croyait sincèrement; mais il a ajouté certaines recommandations concernant des encycliques, les articles du "Soleil" et certains discours radiophoniques.

M. Grégoire continuera cet après-midi, à 3 heures 30.

Le député de Montmagny avait été précédé du Dr L.-J. Moreault. Le député de Rimouski a parlé durant une heure environ. Il s'est porté à la défense du gouvernement, spécialement en ce qui concerne la colonisation, la pension de vieillesse, la loi des accidents de travail et la voirie.

M. Moreault a déclaré aussi que selon lui le vainqueur du 25 novembre était l'honorable Alexandre Taschereau. Quant à lui, s'il a été élu, dit-il, c'est qu'il n'a pas eu honte de mentionner le nom et le programme du premier ministre.

Le discours du député de Rimouski n'a pas été exempt de points d'ordre. C'est là que les auteurs parlementaires sont entrés en scène pour la première fois cette année.

Ainsi donc, tandis que la journée de mardi avait été celle des questions de privilège, la suivante a été celle des points d'ordre.

La séance d'hier était la treizième depuis le début de la session. Il n'y a donc pas à se surprendre si les règlements ont été un peu malchanceux.

Comme l'honorable Athanase David doit répondre au député de Montmagny cet après-midi, et que d'autres orateurs sont à venir, il est donc presque certain que le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône ne se terminera pas cette semaine.

Ce soir, la Chambre ne siège pas.

(Suite à la page 7, 1e col)

Vingt-cinq ans de sacerdoce

M. l'abbé F.-X. Lefebvre, curé de Beaumont, compte aujourd'hui, vingt-cinq ans de sacerdoce.

Des fêtes paroissiales marqueront en juin prochain, le jubilé d'argent sacerdotal de ce dévoué pasteur.

L'"Action Catholique" prie l'abbé Lefebvre d'accepter ses sincères félicitations et ses meilleurs voeux à l'occasion de cet anniversaire.

Les mineurs ont célébré leur succès

Après avoir obtenu l'assurance que les rescapés se portaient bien, ils s'en donnent à coeur joie, la nuit dernière.

SOUSCRIPTION

MOOSE RIVER, N.-E., avril 23 — U.P. — Les mineurs de charbon et de mines d'or se sont unis la nuit dernière, pour fêter leur victoire sur la mort. Depuis lundi dernier, ils avaient travaillé dans des conditions très pénibles et leur réussite est considérée comme une éclatante victoire. Réunis dans la grande chambre, qui leur servait de salle de réunion, ils s'en sont donnés à coeur joie. Plusieurs santés ont été proposées. Celle de tous les mineurs a été vivement applaudie.

Il faut noter qu'il existe une certaine rivalité entre les mineurs de charbon et ceux des mines d'or. Au cours des travaux, ils ne se faisaient pas faute de se critiquer mutuellement. Chaque groupe se réclamait le meilleur. Mais un fait qui est certain c'est que de leurs efforts coordonnés s'en est suivi le sauvetage merveilleux des deux victimes enfermées depuis dix jours à 141 sous terre.

Au cours de la fête qui fut donnée aux sauveteurs, on fit remarquer qu'à minuit et demi, ce matin, les trois mineurs qui ont atteint le tombeau où les propriétaires de la mine étaient ensevelis vivants, étaient, l'un mineur d'une mine d'or et les deux autres mineurs de charbon. Ils en sont venus à la conclusion que leur deux groupes étaient compétents.

Durant ce sauvetage tous les mineurs ont fait preuve d'un grand courage. Lorsqu'ils apprirent que les deux emmurés ne pourraient vivre que quelques heures, ils redoublèrent d'ardeur afin de finir leur travail plus rapidement, mais le déblaiement était difficile et très dangereux.

Tous ces mineurs sont des pauvres gens qui ne travaillaient que quelques heures par semaine.

La Croix Rouge du Canada est à prélever un fonds de secours pour venir en aide à ces pauvres mineurs et les récompenser de leur héroïsme d'une manière plus substantielle que la seule louange qui leur arrive de tous les coins du Canada.

Au "Foyer"

La grande tombola annuelle au profit de l'Oeuvre de la Protection de la Jeune Fille, ouverte lundi dernier, se poursuit avec un entrain remarquable. A date, le personnel de l'"Action Catholique", la Société St-Vincent de Paul, les Enfants de Marie et les Dames de St-Jean-Baptiste ont visité en groupe l'après-midi et le soir les salles du bazar.

Aujourd'hui, la Ligue catholique féminine aura son tour au cours de l'après-midi, les Enfants de Marie de la Haute-Ville sont attendues ce soir.

Il est inutile d'insister ici sur la nécessité du maintien de l'Oeuvre de la Protection de la Jeune Fille et sur le bien qu'elle accomplit chez nous à l'endroit de la jeunesse féminine. L'empressement avec lequel la population se rend dans les salles du Foyer lors du bazar annuel est une preuve de sa sympathie et de son admiration.

Pas de quorum

Le Comité administratif et le comité des amendements à la charte, convoqués pour hier matin et pour hier après-midi à l'Hôtel-de-Ville n'ont pas siégé faute de quorum.

Quelques échevins se font présentés à la salle du Comité hier après-midi, mais, faute de quorum, ils ont décidé de se rendre au Parlement pour assister à la séance de la Chambre.

M. le Dr Jules Vallée, coroner du district de Québec, n'a pu se rendre à St-Tite-des-Caps, hier, à cause du mauvais état des routes. Le coroner devait tenir une enquête sur la mort de Mme Duclos et de ses trois enfants, victimes des inondations et tempêtes de la fin de mars. Le coroner se rendra le plus tôt possible.

Il arrive et repart le premier

Le "West Wales" sera le premier océanique à atteindre Montréal et à descendre le fleuve. — Départ du "Sonia", hier.

EN CALE-SECHE

Le premier océanique à partir de Québec en descendant le fleuve St-Laurent, sera probablement le fréteur "West Wales", qui est entré dans notre port hier matin, pour prendre à son bord une cargaison de grain.

Le navire arrive de Montréal. Il est intéressant de noter qu'il a été aussi le premier à remonter le fleuve jusqu'à la Métropole, son commandant, le capitaine Nichols, recevant la canne au pommeau d'or des autorités du Havre de cet endroit.

Hier après-midi, on était à effectuer le chargement de 65 tonnes de machinerie à bord du "Foundation Jupiter", qui a accosté au quai du hangar 25. Le vaisseau transportera entre autres choses, une locomotive devant servir aux travaux qui se feront à Baie Comeau, sur la Côte Nord.

Hier également, le "Lawrendoc", une barge appartenant à la Paterson Steamships Limited, de Fort Williams, Ontario, prenait à son bord, une cargaison de 1500 tonnes de papier à journal, qu'il transportera à Chicago.

Le "Sonia", qui était amarré au quai du hangar 19, est parti vers 3 heures p.m., hier, à destination de Montréal. Par contre le "Evanger", qui vient de la Métropole, prendra ici quelques chars de billots d'érable (logs). Le capitaine Fortin, maître du Havre, nous disait que le transport de bois de cette espèce sera apparemment très actif cet été.

On s'attend, aux bureaux de la Clarke Steamships, que le "New-Northland", un des navires de la compagnie, sera à Québec, au début du prochain mois. Le 4 mai, en effet, il doit entreprendre un voyage en remplacement du "North Voyageur". Le "Père Arnaud" a quitté notre ville, hier matin, transportant 130 tonnes de fret général, et 14 passagers.

Le gros brise-glace du gouvernement, "N. B. McLean" est présentement à subir le grand nettoyage annuel qu'on effectue à son bord, une fois la patrouille de glace terminée. Le navire sera dirigé sous peu vers la cale-sèche, avant de partir pour sa tournée dans les eaux du Nord.

On nous apprenait, au département de la Marine, que le "C.G.S. Druid" ira d'ici quelques jours faire le posage des bouées temporaires qu'on installera, dans le chenal, à la barre de St-Augustin, en haut de Québec, en vue des travaux de creusage qu'une couple de dragues accompliront au cours de l'été. Ces bouées indiqueront aux commandants de vaisseaux que le chenal, à cet endroit, sera fermé de moitié, sur une longueur d'environ 6,000 pieds.

Le "Loos", qui s'est rendu jusque dans la rivière Saguenay, sera probablement de retour dans notre ville ce soir. Il doit auparavant aller approvisionner d'eau douce, les vaisseaux-phares "Ile Rouge" et "Ile Blanche".

Le juge a pris en délibéré la cause de Byrne-Bédard

L'honorable juge Lucien Cannon, de la Cour Supérieure, a pris en délibéré, hier après-midi, la cause de M. Frank Byrne, M.P.P., contre M. Joseph Bédard maire de Charlesbourg.

Mtre Gerald Coote et Mtre Frédéric Dorion ont fait leur plaidoirie au cours de l'après-midi d'hier, et le juge a pris la cause en délibéré vers 4 heures.

Les Jardins-Ouvriers

Le comité des Jardins-Ouvriers des Syndicats Catholiques se mettra à l'oeuvrfe dès cette semaine. Ce comité, formé de MM. Adélard Pruneau, Maurice Turgeon, Octave Langevin, et de M. l'abbé Jules Lefrançois, aumônier des Syndicats Catholiques, a confié à M. Octave Langevin, comme l'an dernier, de s'occuper du labourage des jardins-ouvriers.

Il y aura cette année, comme depuis plusieurs années, quelques centaines de Jardins-Ouvriers, organisés sous les auspices des Syndicats Catholiques et qui permettront à un grand nombre de familles ouvrières de récolter des légumes en quantité suffisante pour l'automne et l'hiver prochains.

L'hon. Gordon Scott et notre législation sociale

Revue complète de nos lois sociales.— Il exprime l'opinion que nous ne sommes pas en retard.— L'Etat doit cependant éviter de rendre inutile l'initiative personnelle. — Motion au Conseil Législatif.

L'HON. CARREL AJOURNE LE DEBAT

L'honorable M. Gordon Scott a fait plusieurs considérations en marge de notre législation sociale, hier après-midi, au cours d'une séance du Conseil Législatif.

Il a d'abord fait une revue complète de nos lois en ce domaine; puis il s'est demandé si notre Gouvernement a atteint la mesure des réformes qui s'imposent. Pour bien mesurer le degré où doive tendre notre législation, il a établi que l'Etat doit assister l'ouvrier toutes les fois que c'est nécessaire tout en évitant de rendre inutile l'initiative personnelle et la prévoyance.

En effet, si l'initiative personnelle et la prévoyance devenaient qualités inutiles, la puissance physique et morale de notre peuple ne trouverait plus à s'exercer et se relâcherait de façon inquiétante.

En possession de ces données, il a affirmé que notre législation sociale est assez avancée en général, bien que certaines précisions puissent être désirables.

C'est en parlant sur la motion suivante que l'hon. M. Scott a fait ses remarques : "Je propose qu'une adresse à l'hon. lieutenant-gouverneur soit adoptée demandant la production de la copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement provincial et les représentants officiels d'associations ouvrières ou sociales concernant les réformes que le gouvernement devrait instituer outre les lois déjà votées ou prévues dans le discours du Trône".

A part cette motion, il n'y eut au Conseil que du travail de routine. L'hon Frank Carrell a demandé l'ajournement à mercredi prochain.

L'HON. M. SCOTT

—"Au cours des deux dernières campagnes électorales, j'ai constaté que l'on avait beaucoup critiqué notre situation dans le domaine des reformes sociales, et dans la suite, j'ai étudié notre position sous ce rapport. J'ai constaté que de ce côté, notre province a développé un sens de justice sociale, qui, dans mon opinion, non seulement vaut celui de la Grande-Bretagne, mais qui la place en tête de toutes les provinces canadiennes. Je crois que notre province est aussi avancée que n'importe quel autre pays civilisé sous le rapport des lois sociales, bien que je ne sois pas prêt à déclarer que nos efforts pour les appliquer aient rencontré toutes les espérances, et qu'il soit possible de satisfaire toutes les exigences des masses sur ce point. Toutefois, lorsque les conditions seront redevenues meilleures, nos efforts dans ce domaine pourront être plus généreux".

L'honorable M. Scott ajoute un peu plus loin : "Voyons maintenant quels sont les progrès réalisés chez nous dans l'application des réformes sociales. De leur naissance jusqu'à leur mort, ceux qui ne sont pas en mesure de trouver leur subsistance sont assistés par l'Etat dans notre province. Ici, l'enfant naît d'une mère qui peut obtenir, si elle le désire, tous les soins médicaux grâce à l'intervention du gouver-

(Suite à la page 13)

Un ingénieur de l'Asbestos a photographié Son E. le cardinal à 500 pieds sous terre

Grâce à la courtoisie de M. Penhale, ingénieur de l'Asbestos Corporation, de Thetford-les-Mines, et de M. l'abbé Joseph Falardeau, curé de St-Maurice, nous sommes heureux de pouvoir publier aujourd'hui d'intéressantes photographies de Son Eminence le cardinal Villeneuve et des principaux personnages qui l'accompagnaient, au cours de sa visite des mines de Thetford. L'une de ces photographies a un cachet tout à fait spécial. C'est celle de Son Eminence, à l'intérieur même de la mine. Elle a été prise par M. Penhale, à cinq cents pieds sous terre. On regrettera peut-être qu'elle ne soit pas plus claire, mais elle a été obtenue dans des circonstances peu ordinaires et n'en constitue pas moins un magnifique souvenir. La visite du Cardinal avait un caractère privé et les photographes durent rester au sommet de la mine. M. Penhale, cependant, avait apporté avec lui un appareil photographique de poche. Lorsque le groupe eut atteint une galerie aménagée à 500 pieds sous terre, il demanda au Cardinal la permission de le photographier. Son Eminence se rendit volontiers à son désir. Le problème de la lumière restait à résoudre. M. Penhale demanda à ceux qui accompagnaient le Cardinal de faire cercle autour de lui et la photographie fut prise à la lueur des lampes au chapeau. L'appareil photographique était de marque spéciale et le développement des pellicules ne pouvait se faire à Thetford-les-Mines. C'est ce qui explique le retard à nous parvenir.

L'autre photographie du Cardinal a été prise au sommet de la mine. A gauche, M. l'abbé J. Falardeau, curé de St-Maurice, et à droite, M. l'abbé G. Sauvageau, curé de St-Alphonse.

Une requête au Ministre des Postes

Elle est présentée par le Conseil de la Chambre de Commerce.—Meilleur service postal entre Québec et Cochrane.

DEVELOPPEMENT

Le Conseil de la Chambre de Commerce de Québec a adressé une lettre à l'honorable J.-C. Elliot, ministre des Postes, afin d'obtenir un meilleur service postal entre Québec et Cochrane. Les membres du Conseil ont appris que le Ministère des Postes veut maintenir le même service postal alors qu'il y aura trois trains de plus qui se rendront en Abitibi à partir du mois de mai. Ils entendent protester contre le fait que le service postal devrait être augmenté en proportion de l'augmentation des trains. Actuellement, la malle n'est délivrée que trois fois par semaine dans cette région. Avec les développements de l'Abitibi, on estime que le service postal doit être amélioré.

Le Conseil de la Chambre de Commerce note aussi que les autorités du C.N.R. qui avaient tout d'abord décidé de mettre six trains de plus entre Québec et Cochrane ne devraient pas revenir sur leur décision pour n'en ajouter que trois.

La Chambre de Commerce a adressé des lettres à tous les ministres et députés du district, ainsi qu'aux Chambres de Commerce d'Amos et Val d'Or. Voici la lettre adressée à l'honorable Ministre des Postes :

"Honorable J.-C. Elliot, M.P.,
"Ministre des Postes,
"Ottawa, Ont.

"Monsieur le Ministre,

"Le Conseil de cette Chambre est avisé qu'à partir du mois prochain le service des chemins de fer canadiens nationaux de Québec à Cochrane, sera porté à six trains par semaine au lieu de trois trains.

"Le Conseil est également avisé que malgré cette augmentation de trains pour le commerce et les voyageurs, le service des malles restera établi à trois fois par semaine seulement.

"Le Conseil considère que vu le développement considérable qui se fait actuellement dans le District de l'Abitibi, de Rouyn, Noranda et Chibougamau, le service des malles avec ces Régions devrait être établi sur chaque train, c'est-à-dire, six fois par semaine.

"En conséquence, le Conseil demande respectueusement que le service des malles de Québec à Cochrane soit établi sur chaque train de voyageurs à partir du mois prochain.

"Espérant, Monsieur le Ministre, que notre demande sera accordée dans l'intérêt du commerce entre les gros centres et la Région précitée.

"Veuillez me croire, Monsieur le Ministre,

Votre tout dévoué,
HENRI LOUDIN,
Secrétaire.

Chez les notaires

L'Association des Notaires se réunira ce soir, à huit heures, au Palais de Justice.

Programme de la visite pastorale du diocèse

La Semaine Religieuse de Québec publie aujourd'hui la communication suivante de l'Archevêché :

PROGRAMME DE LA VISITE PASTORALE (1936)

Premier jour (date indiquée sur l'itinéraire):
2 h. 30—Arrivée de Son Excellence.
Sermon par un des RR. Pères prédicateurs.
Entrée solennelle de l'Evêque; Visite du tabernacle comportant la bénédiction avec le ciboire.
Instruction de l'Evêque.
Réunions des marguilliers au presbytère
Confessions jusqu'à 5 h. 30 et le soir à partir de 7 h.

Deuxième jour :
Messes et communions à 5 h. 30, 6 h., 6 h. 30, messe de l'Evêque à 6 heures.
8 h. 30—Messe de monsieur le Curé.
9 h. — Confirmation.
Instruction sur la dévotion aux âmes du purgatoire.
Office pour les morts, à l'église ou au cimetière.
Sermon de l'Evêque.
Salut du T. S. Sacrement.
Sortie.
2 h. — Départ de l'Evêque, après courtes prières à l'église.

Message de M. Taschereau à M. McDonald

L'honorable M. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province, a adressé un télégramme au chef du Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, hier après-midi, au sujet des événements de Moose-River. Voici le texte de ce télégramme :

"Hon. M. McDonald,
"Premier Ministre,
"Halifax.
"J'ai appris avec satisfaction la délivrance des deux emmurés. Veuillez offrir nos félicitations aux héroïques sauveteurs et mes condoléances à l'épouse de la victime.
(Signé) L.-A. TASCHEREAU.

A Limoilou

Deux cent quatre-vingts enfants de la paroisse de Limoilou feront leur communion solennelle, samedi prochain, vingt-cinq avril, à la messe de sept heures.

C'est le R. Père Albert, O.F.M., curé, qui célébrera le saint sacrifice de la messe et fera le sermon.

"Pas de prêtre entre Toi et Moi ! "

Vendredi le 24, au Palais Montcalm, à 8 h. 15 précises.

A la demande générale L'UNION DRAMATIQUE DE QUEBEC, donnera une seconde représentation du drame tiré du roman de Pierre L'Ermite, "PAS DE PRETRE ENTRE TOI ET MOI !", au Palais Montcalm, le 24 avril.

Cette pièce mérite d'être entendue, elle comporte une rude leçon pour les incroyants, et un salutaire avertissement aux tièdes et aux indifférents en matière religieuse. Ses sept tableaux sont agréables à suivre, et c'est avec un intérêt croissant que le spectateur attend le lever du rideau sur l'acte suivant afin de savoir si réellement il n'y aura pas de prêtre entre Elle et Lui. Mlle Marthe Lapointe et M. Edgar Dion qui ont les principaux rôles se révèlent acteurs d'un talent exceptionnel. Ils sont secondés par nos meilleurs artistes de chez nous : Mlles Marcelle Aubry et Antoinette Pageot, MM. Godbout, Gingras, Dussault, Poitras de L'UNION DRAMATIQUE DE QUEBEC.

Le contrôle est maintenant ouvert au Palais Montcalm. Prix des places, $0.75 $0.50 et $0.35. Tous les sièges sont réservés.

Première communion

Deux cent cinquante enfants de la paroisse de Limoilou ont fait ce matin leur première communion à la messe de sept heures.

C'est le R. Père Lucien, O.F.M., qui a célébré le Saint Sacrifice de la messe et fait le sermon.

NAISSANCE

CAREAU.— M. Emile Careau et Mme Careau, (née Christiana Faber) font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, baptisé le 18 avril 1936, sous les prénoms de Joseph-Aurélien-Benoit-Laurent.

Parrain: M. J.-Aurélien Careau, oncle de l'enfant; marraine: Mlle Marie-Anne Careau, tante de l'enfant.

Porteuse: Mme Ulric Careau, tante de l'enfant.

Ouvroir Notre-Dame de Pitié

Au profit de la Crèche

La clôture des réunions de l'Ouvroir Notre-Dame de Pitié aura lieu le lundi, 27 avril, à 2 hres, à la Crèche St-Vincent-de-Paul, chemin Ste-Foy.

Le comité invite très cordialement les dames Patronnesses de l'oeuvre de la Crèche et leurs collaboratrices à assister à cette assemblée générale qui groupera toutes les bienfaitrices des petits déshérités.

Le programme de la séance comporte la visite du grand Berceau de la charité, une savnète interprétée par le personnel de l'Institution et l'exposition des activités et du bilan.

Tous les membres de l'Ouvroir et des filiales, ainsi que les ouvrières confectionnant à domicile sont instamment priés d'être présentes.

Le secrétaire.

Tél. : 2-8023
JEAN TURGEON
AVOCAT
81, rue St-Pierre. Québec

Arthur Gingras
69, Cartier Tél.: 2-5648
BOEUF DE L'OUEST
Rôti, haut de côte .11
Rôti, épaule .12
Rôti, sirloin .22
Saucisse au lard, .15
2 lbs .25
Jambon cuit .29